

LES
ORAISONS
DE
CICERON.
TOME HUITIE'ME.

LES

ORAISONS
DE
CICERON,

TRADUITES EN FRANCOIS,
SUR
LA NOUVELLE EDITION
D'HOLLANDE 1724.
AVEC DES REMARQUES.

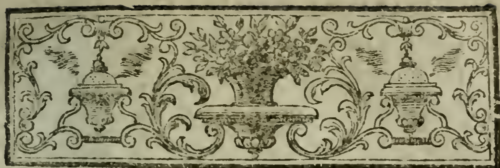
Par M. DE VILLEFORE.

TOME HUITIE'ME.



A PARIS,
Chez PIERRE GANDOUIN, Libraire,
Quai des Auguſtins, à la Belle Image.

MDCCXXXII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



XXXXVIe. ORAISON.

CONTRE MARC-ANTOINE.

PREMIERE PHILIPPIQUE.

L'An de Rome 709. L'An de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

Après que Cesar aux Ides de Mars eût été tué en plein Sénat, Antoine son Collegue dans le Consulat craignant pour sa propre personne, non seulement se tint caché ce jour-là, mais dissimula même ses desseins pendant quelque tems, pour s'accommoder aux conjonctures. Le lendemain de cette mort les Consulaires traiterent avec lui de la réünion commune, & le dix-septiéme Ci-

ceron ayant convoqué le Sénat dans le Temple de la Terre, jetta les ſondemens de la paix autant qu'il put, & fut d'avis que la mémoire des tems de diviſion fût effacée par un éternel oubli. Le même jour Antoine parla de la République très-populairement, & les jours ſuivans parut donner des marques de ſes favorables intentions; il envoya même au Capitole ſon jeune fils pour ôtage de la paix, & donna toutes les aſſurances qu'il put à Brutus & à Caſſius, qui s'étoient réfugiez au Capitole, dans la crainte qu'ils avoient du peuple; mais Antoine ne pouvant ſoutenir long-tems un perſonnage emprunté, voulut que l'on fit des funerailles à Ceſar, quoique ſuppoſé qu'il fut un tyran, ſon corps n'en dut pas avoir ſelon les Loix. Il fit ſon éloge funebre, & après le détail de tous ſes exploits, il déplia ſa robe enſanglantée & percée de coups de poignard, ce qui produiſit dans le peuple une

ſi grande douleur qu'ils coururent aux maiſons de Brutus & de Caſſius pour y mettre le feu. Ces deux Romains ſe ſauverent de Rome & ſe rendirent dans les Provinces qui leur étoient décernées par le Sénat.

Les jours d'après, Antoine fit pourtant quelques reglemens aſſez ſages & qui faiſoient eſperer le retour de la liberté; mais il changea bien-tôt de conduite & ne fit plus rien de conforme aux idées du Sénat, dont il mépriſa & renverſa tous les conſeils. Ciceron n'eſperant plus rien de bon de la part d'Antoine durant ſon Conſulat, ſortit de Rome pour aller en Grece juſqu'aux Kalendes de Janvier prochain, que Hirtius & Panſa déſignez Conſuls, entreroient en exercice. Il n'alla pourtant pas bien loin, car ayant appris en chemin la harangue qu'Antoine avoit faite, il l'approuva fort & réſolut de revenir. Il arriva ſi fatigué que

le lendemain jour des Kalendes de Septembre, le Sénat s'étant aſſemblé dans le Temple de la Concorde, il ne put pas s'y trouver. Antoine irrité de ſon abſence, dit qu'il envoyeroit des ouvriers pour faire renverſer & razer ſa maiſon. Le jour ſuivant Ciceron vint au Sénat, Antoine n'y parut pas, & Ciceron prononça cette premiere Philippique où il rend raiſon de ſon départ & de ſon retour & finit par de grandes plaintes contre la conduite d'Antoine.

I. AVANT que je diſe ſur les intérêts de la Patrie ce que je crois qu'il en faut dire en ce tems-ci, je vous expoſerai en peu de mots, PERES CONSCRIPTS, la cauſe de mon départ & celle de mon retour. Lorſque j'eſperois qu'enfin l'Etat alloit rentrer ſous votre Gouvernement & ſous votre autorité, je me propoſois de demeurer ici dans une vigilance digne d'un Sénateur & d'un Conſulaire. Je ne m'écartois nulle part, & j'avois toujours les

yeux ſur la République, depuis le jour que nous fûmes convoquez dans le (1) Temple de la Terre, où je jettai les fondemens d'une paix ſolide, autant qu'il me fût poſſible : je rappellai d'Athenes un ancien exemple, j'employai même une (2) expreſſion Greque dont cette République s'étoit alors ſervie pour appaiſer ſes diviſions, & j'opinai qu'il falloit effacer par un éternel oubli la mémoire de toutes nos diſſenſions civiles.

II. M. Antoine fit alors un très-beau diſcours, & montra des ſentimens admirables. Enfin par ſa déclaration & par (3) ſes enfans mis en ôtage, la paix fut confirmée avec les plus conſiderables Citoyens. Tout le reſte répondoit à ces commencemens heureux, il appelloit les principaux de la ville aux déliberations qu'il faiſoit dans ſa maiſon touchant les affaires de la République ; il rapportoit au Sénat tout ce qui ſe traitoit d'important, il y avoit de la ſageſſe & de la dignité dans les réponſes qu'il faiſoit à tout ce qu'on lui demandoit, & l'on ne trouvoit rien

(1) *Temple de la Terre* Ce Temple eſt quelquefois appellé le Temple de Cerès.

(2) *Une expreſſion.* C'eſt le terme d'amniſtie, qui ſignifie pardon general, oubli de tout le paſſé.

(3) *Par ſes enfans:* Antoine envoya ſes enfans au Capitole pour y ſervir d'ôtage de la paix.

alors dans les Mémoires de Cesar que ce qui étoit connu de tous.

III. A-t-on rappellé les exilez? Un seul, disoit-il, & nul autre. A-t-on donné des Privileges? Aucuns, répondoit-il. Il vouloit aussi que nous approuvassions l'avis de Ser. Sulpitius homme illustre, qui opinoit qu'après les Ides de Mars l'on n'attacheroit point d'affiche qui regardât nulle Ordonnance ou nulle gratification de Cesar. Je supprime beaucoup d'excellens reglemens & je me hâte d'en venir à la plus belle action d'Antoine. Il abolit entierement la Dictature, qui s'étoit enfin arrogée toute la force de l'autorité Royale, & nous n'eûmes pas besoin d'opiner : il apporta, tout écrit, le Decret qu'il vouloit que l'on en fît. Après qu'il en eût fait la lecture, nous nous rendîmes avec un grand plaisir à ce qu'il souhaitoit, & par une Ordonnance du Sénat, nous lui en fîmes des remercimens dans les termes les plus honorables.

IV. Une lumiere nouvelle sembloit s'offrir à nous, après être affranchis non seulement de la domination que nous avions soufferte, mais de la crainte d'une autre; il donnoit à la République des gages solemnels qu'il vouloit rendre à Rome la liberté, puisqu'à cause de la mémoire encore récente de Cesar Dictateur perpetuel,

il aboliſſoit abſolument ce nom que l'on avoit porté ſouvent avec aſſez de juſtice.

V. Le Sénat après quelques jours n'eut plus à craindre de voir répandre le ſang, on punit cet Eſclave uſurpateur du nom de Marus ; tout cela ſe fit de concert avec ſon Collegue, & le reſte eſt perſonnel à Dolabella. Mais je ſuis perſuadé qu'Antoine, ſans ſon abſence, y auroit eu part. Car comme des maux ſans nombre ſe communiquoient ſourdement dans Rome & ſe multiplioient tous les jours ; que des Citoyens pervers & des Eſclaves auſſi méchans qu'eux, après avoir recommencé des funerailles irrégulieres, dreſſoient un bûcher ſur la place, & menaçoient les Temples & les maiſons, Dolabella fit paroître tant de vigilance, ſoit contre ces Eſclaves audacieux & ſcelerats, ſoit contre ces Citoyens indignes & barbares, & donna des ordres ſi hardis pour abbattre cette execrable colonne, qu'il eſt, ce ſemble, ſurprenant que les ſuites ayent été ſi differentes de ce jour-là.

VI. Car aux Kalendes de Juin où il avoit fait publier une convocation, tout fut changé, rien ne ſe fit plus par le Sénat, beaucoup de reglemens importans furent faits par le peuple, d'autres ſans lui, d'autres malgré lui. Les Conſuls déſignez dirent qu'ils n'oſoient venir dans le

Sénat. Les (1) Liberateurs de la Patrie étoient bannis d'une ville qu'ils avoient affranchie du joug de la servitude, après que les Consuls avoient fait leur éloge dans leurs Harangues & dans leurs discours particuliers. Ceux que l'on appelloit (2) Véterans & dont le Sénat avoit ménagé les interêts avec beaucoup d'attention, étoient excitez, non pas a conserver les biens qu'ils avoient, mais a concevoir de l'esperance pour de nouvelles proyes. Comme j'aimois mieux entendre parler de ces révolutions que de les voir, & que j'étois en droit d'exercer une légation (3) libre; je partis dans le dessein de revenir à Rome aux Kalandes de Janvier, qui paroissoient être le tems de faire une nouvelle convocation du Sénat.

(1) *Liberateurs de la patrie*. C'est le nom que Ciceron donnoit à ceux qui avoient tué Cesar.

[2] *Les Veterans*. C'étoient des Soldats d'une experience consommée, très estimées de la République à laquelle ils avoient rendu de grands services, & qui leur avoit donné leur congé. On les invitoit encore à servir dans les occasions importantes, mais sans les y forcer. Ciceron en parlant des Soldats de Cesar, dit qu'on les appelloit *Veterans*, soit pour faire entendre qu'il ne les croyoit pas dignes de ce nom, puisqu'ils servoient contre la République dans le parti d'Antoine, ou qu'en effet la plûpart n'eussent pas encore fait leur tems.

(3) *Legation libre*. On a dit ailleurs ce que c'étoit que Legation libre.

Je vous ai rapporté, PERES CONSCRIPTS, les motifs de mon départ; je vais maintenant vous exposer en peu de mots les raisons de mon retour, que vous trouverez plus étonnantes. Après avoir évité, non sans sujet, d'aller par Brindes qui est le chemin le plus frequenté pour aller en Grece, j'arrivai à Siracuse aux Kalendes du mois d'Août, parce que de là, le passage en Grece paroissoit plus convenable, & quoique je fusse extrêmement estimé dans cette ville, on ne put m'y retenir plus d'une nuit, & si je m'y étois arrêté davantage, j'aurois appréhendé que mon arrivée si prompte auprès de mes amis, ne donnât quelque soupçon. Les vents m'ayant porté de la Sicile au promontoire de Reggio dans la Calabre, je remontai en Mer pour passer plus loin, & n'étant encore gueres avancé, un vent de Sud me rejetta dans le même lieu d'où je m'étois embarqué.

VIII. Comme la nuit étoit fort obscure & que je me trouvai dans la maison de campagne de P. Valerius, avec qui j'étois en liaison d'amitié, le lendemain que je m'y arrêtois encore, pour attendre le vent, je fus visité par plusieurs Citoyens de Reggio, dont quelques-uns étoient nouvellement arrivez de Rome. La premiere chose qu'ils me mirent entre les mains, ce fut

la Harangue d'Antoine, qui me plût si fort qu'après l'avoir lûë je commençai aussitôt de penser à mon retour. Peu de tems après on m'apporta la déclaration de Brutus & de Cassius : je ne sçai si c'est parce que je les aime plus par rapport à la République qu'à moi-même, mais elle me parut pleine d'équité. Ces habitans de Reggio ajouterent encore, (car souvent ceux qui vous veulent apprendre quelque chose d'agréable, imaginent des circonstances qui rendent leur nouvelle plus interessante;) ils ajoutoient, dis-je, comme un heureux présage, qu'aux Kalandes du mois d'Août l'assemblée du Sénat seroit nombreuse, & qu'Antoine, après avoir écarté les mauvais donneurs d'avis,& renvoyé les Deputez des Provinces Gauloises, laisseroit rentrer le Sénat dans sa premiere autorité.

IX. Je me sentis alors animé par un si grand empressement de revenir, que ni les rames ni les vents ne me servoient point assez à mon gré, non que je crusse pouvoir arriver à tems, mais pour ne pas féliciter la République plus tard que je ne souhaitois. Je fus transporté fort promptement à Velie, où je vis (1) Brutus. Je

(1) *Je vis Brutus*. Brutus & Cassius avoient tous les Véterans animez contre eux. Le Sénat pour les mettre en sureté leur donna le soin d'aller faire venir des bleds, & comme ils étoient Prê-

ne dis point avec quelle douleur. Il me paroiſſoit honteux pour moi, d'oſer retourner dans une ville d'où Brutus étoit ſorti, & de vouloir être en aſſurance dans un endroit où il n'y en avoit point pour lui; mais il n'étoit pas ſi touché que je l'étois. Le ſouvenir d'une ſi belle & ſi vigoureuſe action lui élevoit le courage, & lui faiſoit moins déplorer ſa deſtinée que la nôtre.

X. J'appris le diſcours que L. Piſon avoit fait dans le Sénat le premier jour d'Août : quoique ſuivant ce que m'avoit dit Brutus, il eût été peu ſecondé par ceux qui l'auroient dû faire; cependant, au témoignage de Brutus même, qui mérite d'être peſé, & à ce qu'en publioient tous ceux que je vis depuis, il s'étoit, ce me ſemble, acquis beaucoup de gloire. Ainſi dès que j'en fus informé, je me hâtai d'arriver pour faire à ſon exemple ce que les témoins même de ſon courage n'avoient point fait, non pas pour être utile en quelque choſe, je ne l'eſperois pas & ne pouvois y contribuer,) mais afin que s'il m'arrivoit quelqu'uns des accidens où les hommes ſont expoſez, (car ſans compter ceux de la nature ou du ſort, on paroiſſoit me-

teurs & que ſuivant la Loi ils ne pouvoient pas être abſens de Rome plus de dix jours, il fut ordonné qu'ils ſeroient affranchis de la Loi.

nacé de beaucoup d'autres,) je laissasse, du moins ce que je dirois en ce jour, comme un monument de mon éternel dévoüement à la République.

XI. Je me flatte, PERES CONSCRIPTS, que vous aurez approuvé les motifs de mon départ & de mon retour; mais avant que de parler sur ce qui regarde le Gouvernement, je me plaindrai en peu de mots de l'affront que je reçûs hyer d'Antoine, dont je suis ami. J'ai toûjours fait gloire de le paroître, & c'est une reconnoissance que je dois à quelques services (1) qu'il m'a rendus. Quelle raison y avoit-il donc de me forcer avec tant de rigueur de comparoître hyer au Sénat? Etois-je le seul absent? N'avez-vous pas été souvent en plus petit nombre? Y devoit-on traiter des affaires qui missent les malades dans la nécessité de s'y faire porter? Annibal étoit-il aux portes? S'agissoit-il de la paix avec Pirrhus, laquelle, comme nous l'apprenons de l'Histoire, fut cause qu'Appius s'y fit porter, tout aveugle & tout vieux qu'il étoit. Il s'agissoit d'actions de graces aux Dieux, & pour ces sortes de sujets, les Sénateurs

(1) *Services qu'il m'a rendus.* Antoine après la Bataille de Pharsale, ayant rencontré Ciceron à Brindes, auroit pû, selon les Loix de la guerre, le faire mourir, comme ayant été du parti contraire à César.

n'ont pas coutume de s'absenter à dessein.

XII. Ils ne sont point contraints par des engagemens de comparoître, c'est seulement pour faire plaisir à ceux que l'on veut honorer, & c'est la même chose que quand l'on doit déliberer sur un triomphe ; & les Consuls sont tellement desoccupez, qu'il leur est presque libre à eux-mêmes comme à tout autre Sénateur de ne s'y pas trouver. Comme je n'ignorois pas cette coutume, que j'étois fatigué du voyage, & que je me déplaisois à moi-même, sur la bonne foi de l'amitié, j'envoyai quelqu'un le déclarer à Antoine ; mais il répondit, comme vous l'entendîtes bien, qu'il viendroit à ma maison avec des ouvriers armez de marteaux. Il y avoit assurément trop de colere & trop d'emportement dans cette réponse : car de quel forfait s'agissoit-il de me punir, pour oser dire en présence des Sénateurs assemblez, qu'il renverseroit avec des Artisans publics une maison publiquement bâtie par un decret du Sénat ? Qui jamais a contraint sous de telles peines un Sénateur à comparoître ? Est-ce qu'il y a quelque chose au de-là des gages ou de l'amende (1) ? S'il avoit prévû le discours que

(1) *Au de-là de l'amende.* C'étoit une peine pécunaire contre ceux qui ne comparoissoient pas quand ils y étoient obligez, c'est-à-dire, quand ils ne s'excusoient pas après avoir été citez

je devois faire, il auroit très-assurément relâché quelque chose de cette rigueur à me contraindre.

XIII. Croyez-vous, PERES CONSCRIPTS, que j'aurois opiné, sur ce que vous avez suivi malgré vous, que l'on confondroit les funérailles avec les prieres publiques, que l'on attireroit sur la Patrie l'implacable colere des Dieux, que l'on décerneroit des actions de graces pour un mort, & je ne dis point pour qui. Quand ce seroit pour ce L. Brutus qui délivra l'Etat de la domination Royale, & qui a poussé ses racines jusqu'à produire, presque cinq cens ans après, un courage & un exploit semblable aux siens ; je ne pourrois néanmoins jamais me résoudre, pour quelque mort que ce fût, à joindre ses funerailles avec le culte que l'on rend aux immortels, ni faire des sacrifices & remplir des devoirs funebres (1) pour un homme dont le tombeau n'existe nulle part. J'aurois déclaré ce sentiment, PERES CONSCRIPTS, afin de me pouvoir plus aisément justifier auprès du peuple Romain, s'il étoit arrivé quelque grand malheur à la République, soit la guerre,

légitimement. La plus grande amende étoit de deux brebis & de trente bœufs ou l'évaluation.

(1) *Devoirs funebres.* Ces honneurs funebres se rendoient auprès des tombeaux des Citoyens illustres.

ſoit la peſte, ſoit la famine. Nous les reſſentons en partie ces fleaux, & je crains bien que nous n'en ſoyons tout-à-fait menacez. Mais daignent les Dieux en préſerver le peuple Romain qui n'approuve point cette conduite, & le Sénat qui n'a décerné que malgré lui.

XIV. De plus, s'il n'eſt pas permis de parler des autres maux dont la République eſt menacée, il m'eſt permis à moi, & il me le ſera toujours de ſoutenir ma dignité, & de mépriſer la mort. Tant que j'aurai la liberté de venir au Sénat, je n'éviterai point le danger qu'il y a de parler; & plût aux Dieux, PERES CONSCRIPTS, que j'euſſe pû me trouver aux Kalendes du mois d'Août, non que cela eût pû produire quelque choſe d'utile; mais du moins il ne ſeroit pas arrivé qu'on ne trouvât pas un ſeul Conſulaire digne de l'être, & digne de notre Empire; c'eſt pourquoi je reſſens une peine extrême, que des hommes qui ont paſſé par les Charges les plus honorables, n'ayent point adopté l'excellent avis que L. Piſon avoit ouvert.

XV. Par quel malheur vous rendez-vous ſi volontairement eſclaves, après que nous l'avons été néceſſairement? Je ne le demande pas à tous ceux qui diſent leur opinion dans le rang de Conſulaire. Autre eſt la raiſon de ceux à qui je pardonne leur ſilen-

ce, autre l'engagement de ceux dont je requiers la réponse. Je suis fâché que le peuple Romain les soupçonne non seulement d'avoir eu peur, ce qui seroit honteux; mais d'avoir trahi leur dignité, les uns & les autres, par des motifs tout differens.

XVI. Ainsi je me sens redevable à L. Pison, & lui faits bien des remercimens d'avoir consideré, non ce qu'il pouvoit, mais ce qu'il devoit faire pour la République. Ensuite je vous conjure, PERES CONSCRIPTS, que si vous n'osez pas tout-à-fait suivre mon avis, vous m'écoutiez du moins favorablement comme vous avez fait jusqu'ici. Premierement, je croi qu'il faut observer tous les Réglemens de César, non que je les approuve, car qui le pourroit. mais parce qu'il faut, ce me semble, avoir beaucoup d'égards à la paix & au repos. Je voudrois qu'Antoine fut ici, pourvû qu'il n'eût pas avec lui sa compagnie; mais il lui est permis, ce me semble, d'être malade, ce qu'il ne me permettoit pas hier; il m'apprendroit, ou plûtôt à vous, PERES CONSCRIPTS, comment il deffend les Ordonnances de César; si c'est sur les petits Mémoires, sur les Journaux, & sur les autres Papiers produits par lui-même, ou plûtôt dont il a parlé sans les produire, que l'on ratifiera les Réglemens de ce Dictateur: ou

ou si ce qu'il a fait graver sur l'airain sera regardé comme un néant ; après qu'il a voulu que les Loix du peuple Romain y fussent imprimées pour toûjours.

XVII. Pour moi, je croi que rien n'est plus réellement dans les Actes de César, que les Loix qu'il a fait passer. Si ce qu'il aura promis à quelqu'un est ratifié, ce qu'il aura lui-même établi, ne le pourra-t-il pas être ? Quoiqu'il n'ait pas fait à diverses Personnes tout le bien qu'il leur promettoit ; on a pourtant beaucoup plus trouvé de ses promesses après sa mort, qu'il n'avoit fait de graces en plusieurs années de sa vie. Mais je n'y change rien, je les laisse valoir : j'ai même grand soin de deffendre tous ses Actes magnifiques. Plût aux Dieux seulement que l'argent demeurât dans le Temple de la Déesse (1). Il est ensanglanté, je l'avoüe ; mais puisqu'on ne le rend point aux Propriétaires, nous en aurions grand besoin en ce tems-ci, quoiqu'il pourroit bien être porté par les Actes que cette somme est dissipée.

XVIII. Qu'est-ce que l'on peut plus proprement dire un Acte de César, que les Loix qu'il a établies, puisqu'il réunissoit dans la République avec la Magistrature le pouvoir & l'autorité suprême. Demandez

(1) *De la Déesse.* C'est la Déesse Ops, fille du Ciel, & de Vesta.

les Actes de Gracchus, on produira les Loix Sempronia ? Demandez celles de Sylla, on produira les Loix Cornelia ? De plus, quels sont les Actes de Pompée sous son troisiéme Consulat ? ce sont ses Loix. Si vous demandiez à César lui-même ce qu'il a fait à Rome durant son Consulat & sa Dictature, il vous répondroit qu'il a beaucoup fait passer de Loix excellentes. Pour ses billets signez, ou il les changeroit, ou il n'en donneroit point ; ou s'il en avoit donné quelques-uns, il ne les mettroit point au nombre de ses Actes. Je passe, si l'on veut ces sortes d'Ecrits, & je veux bien dissimuler sur certaines choses ; mais dans celles qui sont importantes comme les Loix, je ne croi pas qu'il faille souffrir que celles de César soient cassées.

XIX. Quelle Loi a jamais été meilleure, plus utile, & plus souvent souhaitée avec ardeur dans les beaux jours de la République, que de réduire à une année, les Provinces Prétoriennes, & les Consulaires à deux années. Si l'on supprime cette Loi, les Actes de César vous paroissent-ils conservez ? D'ailleurs, par la Loi portée touchant la troisiéme Décurie, n'abolit-on pas toutes les Loix (1) judicaires de César ? Et

(1) *Toutes les Loix judiciaires de César* On a dit ailleurs d'où l'on tiroit les Juges en divers tems. Quand César fut Dictateur, il n'admit

vous prétendez, en abolissant ces Loix, que vous les soutenez ; parce que vous regardez comme des Actes ce qu'il aura mis, tout injuste & tout inutile qu'il est, sur un Mémoire pour s'en souvenir Et des Loix passées devant le peuple dans les Comices de Centuries, vous ne les regardez point comme des Actes de César.

XX. Mais quelle est cette troisiéme Classe de Juges ? Ce sont, dit-il, des Centurions. Est-ce donc que les Loix Pompeïa (1) & Aurelia, même avant la Loi Julia, n'admettoient pas cet ordre au droit de juger ? on exigeoit d'eux, dit-il, une certaine quantité de bien. Cela ne s'exigeoit pas seulement des Centurions, mais des Chevaliers. Ainsi les hommes les plus vaillans & les plus vertueux, qui ont eu des Charges dans la Milice, jugent les affaires, & les ont toûjours jugées. Je ne parle point seulement de ceux-là, dit-il, mais quiconque a servi dans quelque fonction Militai-

pour Juges que les Sénateurs & les Chevaliers ; & quand il fut mort, Antoine établit une Loi pour joindre aux Sénateurs & aux Chevaliers une troisiéme Classe de Juges, composée des Centurions & des simples Soldats, même de ceux de la Légion de l'Allouette qui étoient Gaulois.

(1) *Pompeïa & Aurelia.* La Loi qu'Aurelius Cotta & Pompée avoient faites pour régler les Juges, comme César fit ensuite.

re a droit de juger. Quand vous le prétendriez pour tout Citoyen qui a servi dans la Cavalerie, ce qui est encore plus honorable, vous ne seriez approuvé de personne. On regarde dans un Juge & la fortune & le merite. Je ne m'arrête point à cela, dit-il, & j'ajoûte que de simples soldats peuvent être Juges, même ceux de la légion de l'Aloüete (1); nos Soldats nationaux disent qu'ils ne peuvent être libres autrement. O qu'il y a de honte dans cet honneur pour ceux que vous établissez Juges sans opiner! Car cette Loi porte que dans cette troisiéme Décurie, ceux-là seront Juges qui n'ont pas la hardesse de prononcer un Jugement. Dieux immortels, c'est bien s'égarer que d'inventer une Loi semblable. Quiconque sera connu pour diffamé, pourra donc, par la rigueur de ses Jugemens, effacer toute son infamie; & faire ensorte d'être trouvé digne d'entrer dans des fonctions honorables, plûtôt que d'être à bon droit destiné pour les plus bas ministeres.

XXI. On a encore publié une autre Loi, portant que ceux qui auroient été condamnez pour crime de Leze-Majesté ou de violence, en appelleroient au peuple, s'ils

(1) *La Légion des Alouettes.* C'étoient des Soldats de la Gaule Transalpine, ausquels César, après la deffaite de Pompée, avoit donné le droit de Bourgeoisie Romaine.

vouloient. Cela peut-il s'appeller une Loi? N'eſt-ce pas plûtôt l'abolition de toutes les Loix? A qui donc importe-t-il aujourd'hui que cette Loi ſubſiſte? Perſonne n'eſt accuſé par ces ſortes de Loix, & nous ne croyons pas que perſonne le ſoit à l'avenir: car ce qui ſe fait par les armes ne ſe cite point en Jugement. Mais cela, dit-on, regarde le peuple. Plût aux Dieux qu'Antoine voulût qu'il y eût quelque choſe de permis au peuple: car aujourd'hui tous les Citoyens, pour la conſervation de la République, n'ont qu'un même ſentiment & un même langage. Quelle eſt cette envie d'établir une Loi qui n'a rien que de honteux & rien d'agréable? Car, qu'y a-t-il de plus infâme, que de voir celui, qui, par un Jugement, eſt condamné pour avoir attenté par force à la Majeſté de l'Empire Romain, revenir à la même violence pour laquelle on l'a déja juſtement condamné.

XXII. Mais pourquoi tant m'arrêter à cette Loi, comme s'il s'agiſſoit de faire que tout le monde en appellât? Ce qu'il y a d'eſſentiel à régler, c'eſt que perſonne ne ſoit jamais accuſé par ces ſortes de Loix. Car, où trouvera-t-on un Accuſateur aſſez inſenſé, pour vouloir après la condamnation de l'Accuſé, qu'on le preſente encore devant une multitude aſſemblée? Ou, quel

Juge osera condamner celui que l'on accuse, pour être aussi-tôt après entraîné lui-même devant une troupe d'ouvriers mercenaires ? On n'établit point un appel par cette Loi ; mais on abolit deux Loix & deux informations très-utiles. Qu'est-ce donc autre chose, sinon d'exhorter de jeugens à vouloir être des Citoyens broüillons, séditieux & dangereux ? Et jusqu'où la fureur des Tribuns ne pourra-t-elle pas se pousser au préjudice de la République, quand ces deux Loix contre les crimes de la violence & de Leze-Majesté seront abolies ?

XXIII. Pourquoi déroger aux Loix de César, puisqu'elles ordonnent qu'à celui qui sera condamné pour crime de violence ou de Leze-Majesté, l'on interdira l'usage de l'eau & du feu ? Lui permettre d'en appeller, n'est-ce pas casser les Actes de César ? Pour moi, PERES CONSCRIPTS, qui ne les ai jamais approuvez : j'ai cru que pour le bien de la paix, il falloit tellement les conserver, qu'on devoit ne point ôter leur validité, non seulement aux Loix que César avoit fait pendant sa vie, mais même à celles que vous voyez publiées & ratifiées (1) depuis sa mort.

(1) *Depuis sa mort.* Pour prouver les falsifications d'Antoine, qui citoit toûjours les Actes de César, Ciceron, dit en raillant, que César a bien réglé des choses depuis sa mort.

XXIV. Tout mort qu'il eſt, il en a rappellé d'exil; il a donné le titre de Citoyen à des Particuliers, & même à des Nations & à des Provinces entieres; par une infinité de Privileges, il a retranché des impoſitions. Nous ratifions tous ces Actes faits dans ſa maiſon, & produits ſur le ſeul rapport d'un homme de bien. Et ces Loix qu'en notre preſence il a propoſées, prononcées, établies, dont l'établiſſement lui faiſoit honneur, ſur leſquels il croyoit que la tranquilité de la République étoit fondée, ces Loix touchant les Provinces & les Jugemens: Nous qui deffendons les Actes de Céſar, nous croirons qu'elles doivent être renverſées.

XXV. A l'égard des Loix qui ont été affichées, nous pouvons du moins nous en plaindre; mais il ne nous l'eſt pas permis, pour celles que l'on dit être établies, car elles l'ont été ſans être affichées, & avant que d'être écrites. On demande pourquoi, moi, ou quelqu'un de vous, PERES CONSCRIPTS, nous craignons de mauvaiſes Loix par de bons Tribuns? Nous ne devons pas avoir de crainte, nous avons des Oppoſans tout préparez, dont le dévoüement deffend la République. Qu'entendez-vous, dit-il, par oppoſitions & dévoüement? J'entends ce qui ſert de fondement à la conſervation du bien de l'Etat.

Nous méprisons, replique-t-on, ces appuis, ils sont trop antiques & trop impuissans. La Place sera bien environnée. On fermera toutes les avenuës, & dans de bons corps-de-gardes on postera des gens en armes.

XXVI. Que s'ensuit-il ? Ce qui sera fait de la sorte passera pour une Loi que vous verrez gravée sur l'airain. Certes voilà des réglemens bien légitimes. » Les » Consuls (1) ont fait au Peuple dans les » formes la proposition de la Loi «. Car nous avons reçû de nos peres le Droit de proposer. » Le Peuple en a été informé selon son Droit «. Quel Peuple ? Est-ce celui qui est exclus ? Et par quel Droit a-t-il l'exclusion ? Est-ce quand la violence & les armes ont ôté toute sorte de Droit ? Je dis tout ceci pour l'avenir. C'est aux Augures d'avertir par avance de ce que l'on peut éviter ; s'il n'arrive pas, on refutera mon discours. Je parle des Loix affichées, sur lesquelles il vous est libre de déliberer. Je vous montre les vices, ôtez-les : Je vous dénonce la violence & les armes, détournez-les.

XXVII. Vous ne deviez point, Dolabella, vous irriter contre moi, quand je

(1) *Les Consuls, &c.* C'est par où commençoient toutes les anciennes Loix chez les Romains.

parle

parle pour la République, aussi je ne croi pas que vous le fassiez, je connois votre complaisance. On dit que la situation presente de votre Collegue lui paroît heureuse ; elle me paroîtroit encore meilleure, pour ne rien dire de plus fort, s'il imitoit le Consulat de ses ayeuls (1) & de son Oncle ; mais j'aprens qu'il est devenu plus prompt à se fâcher. Je vois combien il est incommodé d'avoir contre soi le même homme en armes & en colere, surtout quand les Gladiateurs sont impunis ; mais je ne proposerai rien que de juste & d'équitable, & je ne croi pas qu'Antoine le rejette. Si je dis quelque chose de méprisant contre sa vie & contre sa conduite, je consens qu'il devienne mon plus grand ennemi ; mais si j'observe en parlant pour la République la même coutume que j'ai toujours euë, c'est-à-dire, si je parle pour elle aussi librement que je pense, je le prie d'abord de ne s'en point irriter, si je ne puis l'obtenir, que du moins dans sa colere il ne se défende qu'avec les armes d'un Citoyen. Qu'il s'en serve s'il le faut, comme il dit lui-même, seulement pour se défendre ; que ces armes ne soient point nuisibles à ceux qui diront pour les interêts de sa patrie ce qu'il jugeront à propos : que

[1] *De son ayeul & de son Oncle.* Marc-Antoine l'Orateur, & Lucius Cesar.

peut-on demander de plus raisonnable?

XXVIII. Que si comme quelques-uns de ses amis me l'ont rapporté, tout discours qui s'oppose à ses opinions l'offence fort, quoiqu'il n'y ait rien d'insultant, nous supporterons le ressentiment d'un ami, mais les mêmes personnes me disent encore, qu'à moi l'ennemi de Cesar, il ne me sera pas permis de parler comme à Pison son beau-pere, & m'avertissent en même tems de quelque chose à quoi j'aurai soin de veiller; si pour cause de maladie, il est juste, PERES CONSCRIPTS, de s'absenter du Sénat, il ne le sera pas moins pour (1) cause de mort.

XXIX. Mais j'en atteste les Dieux immortels, en vous voyant, Dosabella, vous qui m'êtes si cher, je ne puis me taire sur votre erreur à tous deux. Je vous crois des gens pleins d'honneur, ayant en vûë quelque chose de grand, & non comme l'ont soupçonné des esprits un peu trop credules, que vous aspirez à vous enrichir, ce que les hommes les plus illustres ont regardé toûjours avec mépris; non vous ne desirez point l'excès des richesses, ni cette puissance que le peuple Romain ne peut souffrir; vous ne voulez que l'af-

(1) *Pour cause de mort.* On faisoit craindre à Ciceron les mauvais desseins d'Antoine contre lui.

fection des Citoyens, & leur gloire : or elle consiste dans les grandes actions entreprises pour le bien de la République, & generalement approuvées par le témoignage de tous les hommes vertueux & de tout le peuple.

XXX. J'ajouterois, Dolabella, qu'elle seroit la récompense de ces excellentes actions, si je ne sçavois que vous en avez déja fait quelque épreuve. Quel jour, s'il vous en souvient, s'est jamais levé plus serein pour vous que celui, auquel après avoir purifié la Place publique, dissipé le concours tumultueux des impies, puni les principaux Chefs du crime, vous vous retirâtes dans votre maison. Quels ordres, quelles familles, quelles conditions ne s'empresserent pas à vous loüer & à vous feliciter ? Tous ces gens de bien qui me regardoient comme vous ayant donné mes conseils, étendoient leurs complimens jusqu'à moi, & me felicitoient en votre nom. Souvenez-vous, je vous prie, Dolabella, de cette unanimité de sentimens au Théâtre, quand tout le monde oubliant tout ce qui l'avoit indisposé contre vous, declara publiquement que ce nouveau bienfait effaçoit la memoire de son ancienne (1) désolation : avez vous pû, Do-

(1) *De son ancienne désolation.* Dolabella lors qu'il étoit Tribun du peuple avoit causé beau-

labella, je le dis avec une vive douleur, avez vous pû de ſang froid vous dépoüiller d'un ſi beau titre de gloire.

XXXI. Pour vous Antoine, (car je m'adreſſe à vous, quoique abſent,) ce ſeul jour où le Sénat fut aſſemblé dans le Temple de la Déeſſe, (1) ne le préferez vous pas à cette ſuite de mois qui vous font regarder comme heureux par quelques gens dont les ſentimens ſont bien oppoſez aux miens. Quel fut ce diſcours ſur la Concorde? de quelles allarmes furent délivrez les Veterans? de quelle inquietude alors Rome fut-elle affranchie par vous? après avoir dépoſé toutes les inimitiez ſans vous ſouvenir des préſages que vous-même vous aviez annoncé comme Augure, vous voulûtes en ce jour pour la premiere fois reconnoître votre collegue dans le Conſulat, & votre plus jeune fils fut envoyé par vous au Capitole pour être à la République l'ôtage de la paix.

XXXII. En quel jour le Sénat eut-il jamais plus de joye? quand le peuple Romain en a-t-il reſſenti davantage, puiſque jamais il ne ſe trouva plus nombreux dans nulle aſſemblée? Enfin nous nous croyions

coup de mouvemens ſéditieux dans la République, & dont Rome, fut affligée en ce tems-là.

(1) *Temple de la Déeſſe.* On l'appelloit ou le Temple de la Terre, ou le Temple de Cerés.

libres alors par l'entremiſe des plus vaillans hommes, puiſqu'ils avoient voulu que la paix fut ſuivie de la liberté. Le lendemain & pluſieurs autres jours après, vous ne ceſſiez d'aporter continuellement de nouveaux dons à la République, & le plus grand ſans doute fut l'abolition de la Dictature ; c'eſt donc par vous, oüi par vous, qu'une éternelle infamie eſt imprimée ſur Ceſar après ſa mort ; car comme après le crime de M. (1) Manlius, par une déliberation de la famille des Manliens, il n'eſt permis à aucun Patricien de cette race d'en prendre le nom, de même vous, en haine d'un ſeul Dictateur, vous avez entierement aboli juſqu'au nom de la Dictature.

XXXIII. Quand vous faiſiez de ſi belles choſes pour conſerver à la République tout ſon éclat, vous repentiez-vous de ſon bonheur, de ſa réputation, de ſon luſtre & de ſa gloire ? D'où vient tout à coup ce grand changement ? je ne puis me réſoudre à ſoupçonner que l'argent vous ait éblouïi, quoique chacun diſe ce qui lui plaît ; on n'eſt point obligé de le croire : je n'ai connu jamais en vous rien de bas ni de ſordide, les domeſtiques quelquefois ont coutume d'interprêter tout, aſſez

(1) *Le crime de Manlius.* Manlius avoit travaillé à ſe faire Roi.

mal; mais je connois votre courage, plût aux Dieux que vous euſſiez pû ne pas moins éviter le ſoupçon de la faute, que la faute même.

XXXIV. Ce que je crains le plus c'eſt que vous ne connoiſſiez pas bien le veritable chemin de la gloire, que vous ne jugiez qu'il eſt glorieux d'avoir ſeul plus d'autorité que tous les autres, & que vous n'ayez plus d'envie d'être craint des Citoyens que d'en être aimé. Si vous le penſez ainſi, la route de la gloire vous eſt abſolument inconnuë. Etre un Citoyen bien cheri, rendre ſervice à la République, être eſtimé, être honoré, être aimé, c'eſt en quoi conſiſte la gloire; mais être craint, être haï, rien n'eſt plus odieux, plus déteſtable, plus fragile, plus pernicieux: nous voyons juſques dans une Comedie combien il fut préjudiciable à cet homme d'avoir dit » qu'il me haïſſent »pourvû qu'ils me craignent. Puiſſiez vous, Antoine, vous ſouvenir de votre ayeul dont je vous ai ſi ſouvent dit tant de choſes. Croyez vous qu'il ait voulu ſe faire craindre par la licence des armes pour ſe rendre digne de l'immortalité, toute ſa conduite, toute ſon ambition tendoit à devenir égal aux autres par la liberté, & à les ſurpaſſer par la vertu; & ſans parler de ſes proſperitez, tant qu'il a vêcu, j'en-

vie plus ſon dernier (1) jour, tout funeſte qu'il eſt, que toute la domination de L. Cinna qui le fit aſſaſſiner.

XXXV. Mais comment vous toucherois-je par mes paroles, ſi la mort de Ceſar ne peut operer, que vous ſouhaitiez plûtôt d'être aimé que d'être craint, le diſcours de qui que ce ſoit ne le fera; ceux qui croyent qu'il étoit heureux, ſont eux-mêmes très-miſerables. Perſonne n'eſt heureux quand il vit de maniere que non-ſeulement on puiſſe le tuer impunément, mais que ce ſoit même un honneur pour celui qui le tuë: ainſi laiſſez vous émouvoir, je vous prie, conſiderez vos ancêtres, & gouvernez ſi bien la République, que vos Concitoyens ſe réjoüiſſent que vous ſoyez né. Sans cela nul homme ne peut être heureux, ni eſtimé, ni revêtu d'une autorité durable.

XXXVI. Vous avez auſſi bien que Ceſar à vous regler ſur beaucoup de jugemens du peuple Romain, & j'ai peine à voir que vous n'y ſoyez pas ſenſible: car que ſignifie ces cris adreſſez aux Gladiateurs par une multitude innombrable de Citoyens? que veut dire ce concours du peuple, ces applaudiſſemens continuels à la Statuë de

(1) *Son dernier jour.* Rien n'eſt plus glorieux que la mort de Marc-Antoine l'Orateur, quand Cinna le fit aſſaſſiner.

Pompée, & à ces Tribuns du peuple qui ſont vos ennemis ? tout cela n'exprime-t-il pas aſſez les ſentimens unanimes ? Quoy ces battemens de mains aux Jeux d'Apollon, (1) ou plûtôt ces témoignages du peuple ſi bien expliquez vous ſemblent-ils peu de choſe ? Quel étoit le bonheur de ceux (2) à qui la force des armes ne permettoit pas d'y paroître ; mais qui néanmoins y étoient preſens, & pour ainſi dire, enracinez dans les cœurs de tous les Romains ? à moins peut-être que vous ne penſiez que cinquante années après la mort du Poëte, ces acclamations étoient pour Accius (3) & non pour Brutus. S'il n'a point aſſiſté lui-même à ces Jeux, qui ſe celebroient en ſon nom, tous les vœux, dans ce magnifique ſpectacle, s'envoyoient vers lui par les cris & par les applaudiſſemens de tout le monde qui ſoulageoit ainſi ſes regrets ſur l'abſence de ſon Liberateur.

XXXVII. De l'humeur dont je ſuis, j'ai toûjours mepriſé ces clameurs de la popu-

(1) *Aux Jeux d'Apollon.* Brutus comme Prêteur étoit obligé de donner au peuple les Jeux Apollinaires, & en ſon abſence il les fit donner avec beaucoup de magnificence.

[2] *Le bonheur de ceux.* Il veut déſigner Brutus & Caſſius.

(3) *Accius.* C'étoit le Poëte auteur de la Piece que l'on repreſenta dans ces Jeux,

lace : mais quand elles ſont excitées par tous les Citoyens enſemble depuis les plus élevez juſqu'aux plus petits, quand ceux qui d'ordinaire auparavant ſuivoient le conſentement tumultueux du bas peuple, s'en écartent pour être mieux diſtinguez : Je n'appelle plus cela descris en l'air; mais des ſentimens ſinceres. Ces témoignages tout ſolides qu'ils ſont, vous paroiſſent frivoles ; mépriſez vous auſſi ce que vous avez bien remarqué, combien la vie de A. Hirtius (1) étoit précieuſe à la République ; c'étoit ce me ſemble aſſez pour lui que d'être eſtimé generalement autant qu'il l'eſt, que d'être agreable à ſes amis plus que perſonne ne l'a jamais été, d'être cher à ſes proches dont il eſt tendrement aimé. Mais il ne me ſouviens pas aſſurément d'avoir vû pour perſonne tant d'inquietude dans les gens de bien, & tant d'aprehenſion dans tout le peuple.

XXXVIII. O Dieux immortels, quoi vous n'entendez pas ce langage! Comment croyez vous que jugent de votre vie des Citoyens qui regardent, comme leur bien le plus cher, la conſervation de ceux qu'ils eſperent devoir veiller ſur les vrais interêts de la République. J'ai reçûs, PERES CONSCRIPTS, la récompenſe de mon

(1) *Hirtius*. En ce tems-là Hirtius tomba malade, & tout le monde s'y intereſſa.

retour ; après ce que je viens de dire, quelque évenement qu'il en résulte, le témoignage de ma fidelité subsistera, vous m'avez écouté favorablement & attentivement. J'userai de cette liberté, si je le puis, plus souvent sans mettre en danger ni vous ni moi, sinon, je me reserverai du mieux qu'il me sera possible, non pour moi ; mais pour la Patrie. J'ai presque assez vêcû, soit pour l'âge, soit pour la gloire, s'il est ajouté quelque chose au-delà, ce sera moins pour moi que pour vous & pour l'interêt public.





QUARANTE-SEPTIE'ME ORAISON.

CONTRE M. ANTOINE.

DEUXIE'ME PHILIPPIQUE.

SOMMAIRE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

Cette Oraison fut prononcée l'an de Rome 710. six ou sept mois après la mort de Cesar. Ciceron qui vit la République abandonnée aux entreprises d'Antoine, alors Consul, résolut de se retirer en Grece jusqu'au premier Janvier que les deux Consuls désignez devoient entrer en exercice; mais ayant appris qu'Antoine paroissoit ne pas écouter de mauvais conseils, & parloit de soumettre le gouvernement à la domination du Sénat, il changea de dessein & revint à Rome où il fut reçû le dernier jour d'Août comme un ancien Liberateur de la Patrie.

Le lendemain premier jour de

Septembre Antoine fit une convocation du Sénat, & ordonna que Ciceron nommément s'y trouveroit. Soit que cet Orateur fut fatigué de son voyage, ou qu'il craignit les pieges du Consul, il ne parut point à l'assemblée, & pour colorer son absence, il prit le prétexte d'une maladie. Antoine en fut tellement irrité que dans les premiers mouvemens de sa colere il dit qu'il envoiroit abbatre & raser la Maison de Ciceron, qui vint le lendemain au Sénat, où il prononça sa premiere Philippique. Antoine ne s'y trouvant pas, Dolabella que Cesar avoit nommé pour être Consul, s'empara de l'autorité Consulaire, & tint la séance comme Président, avec d'autant plus de droit que Cesar ayant été déclaré Dictateur perpetuel après la victoire de Pharsale, sa place de Consul devoit être remplie par un autre.

Ciceron fut le seul qui osa se montrer encore libre, & dans ce premier discours se plaignit hautement de

l'injure que la veille il avoit reçuë d'Antoine, dont il blâma les procedez à l'égard de la République, & ce ſujet l'emporta fort loin. Antoine qui le ſçût s'en alla dans une maiſon de campagne à Tivoli, où il paſſa plus de quinze jours à preparer une réponſe contre Ciceron, & la vint prononcer dans le Sénat le dix-ſeptiéme de Septembre, Ciceron ne s'y trouva pas, & comprit bien qu'il n'y auroit pas eu de ſûreté pour lui à ſe preſenter.

C'eſt à ce diſcours d'Antoine qu'il réplique par celui-ci, il feint de l'avoir prononcé le lendemain du quatriéme jour des Jeux du Cirque; mais il ne le prononça point en effet dans le Sénat, où il ne crut pas ſe devoir expoſer aux violences de ſon ennemi, qui l'auroit ſans doute aſſaſſiné. Dans la premiere partie il ſe juſtifie de toutes les calomnies d'Antoine, & lui porte de rudes coups. Et dans la ſeconde il fait le détail des actions & des mœurs de ce per-

turbateur du repos public. Au reste pour n'être pas surpris que Ciceron qui avoit donné de si magnifiques loüanges à Cesar pendant sa vie, en parle ici tout autrement après sa mort, il faut se souvenir que dans les révolutions d'un Etat les politiques changent aisément de langage selon la diversité des conjonctures, & l'on verra qu'à la place de Ciceron un autre se seroit conduit de la même maniere.

I. J'AUROIS peine à dire, PERES CONSCRIPTS, par quel effet de ma destinée il est arrivé que la République depuis vingt (1) ans n'ait point eu d'ennemi qui ne m'ait en même tems déclaré la guerre. Vous vous en souvenez assez sans que j'aye besoin de vous les nommer, ils en ont été punis plus que je ne l'aurois voulu. Pour vous, Antoine, vous m'étonnez de n'être point effrayé par le sort malheureux de ceux dont vous imitez la conduite, qui m'étonnoit bien moins que la vôtre. Aucun d'eux ne me haïssoit gratui-

(1) *Vingt ans.* Depuis le Consulat de Ciceron jusqu'a la mort de Cesar il s'étoit écoulé vingt ans.

tement, & je les avois tous attaquez pour les interêts de la Patrie. Mais vous que je n'avois ſeulement pas offenſé de la moindre parole, pour paroître plus hardi que Catilina, & plus furieux que Clodius, vous m'avez, de gayeté de cœur, chargé d'outrages, & vous avez cru qu'une rupture avec moi, vous feroit un merite auprès de nos Citoyens pervers.

II. Que faut-il que j'en penſe, eſt-ce que vous m'avez mépriſé? je ne vois pas bien ce que dans ma vie, ni dans ma réputation, ni dans mes actions, ni dans mon eſprit enfin, tel qu'il puiſſe être, Antoine pourroit trouver digne de mépris. Auroit-il cru qu'il fut ſi facile de me décrier dans le Sénat, c'eſt-à-dire dans un corps où ſi l'on a rendu témoignage à tant de Citoyens illuſtres d'avoir bien gouverné la République, on n'a reconnu qu'en moi ſeul l'honneur de l'avoir conſervée. Auroit-il voulu faire aſſaut d'éloquence avec moi? ç'eût été me rendre un fort bon office; car qu'elle plus riche matiere pourrois-je avoir à traiter, que de parler pour moi contre Antoine? la vraye raiſon de ſes procedez à mon égard, c'eſt que pour perſuader à ſes ſemblables qu'il étoit ennemi de la Patrie, il a jugé qu'il ſe falloit déclarer le mien.

III. Avant que de répondre aux autres

Chefs, je dirai deux mots ſur cette amitié qu'il me reproche d'avoir violée, car l'accuſation eſt grave. Il s'eſt plaint que, dans je ne ſçai quel tems, j'avois comparu au Barreau contre les interêts de ſon beau (1) pere ? Pouvois-je ne pas défendre un de mes meilleurs amis contre un étranger, ne pas venir combattre un crédit accordé plûtôt aux agrémens (2) de la jeuneſſe qu'aux eſperances de la probité future, & contre une injuſtice fondée ſur la faveur d'un oppoſant très-injuſte, & non ſur le jugement du Prêteur. Je m'imagine que vous avez fait mention de cet évenement pour vous rendre recommandable parmi le bas peuple, car perſonne n'avoit oublié que vous étiez le gendre d'un affranchi, & que vos enfans étoient les petits-fils de Fadius. De plus vous vous étiez,

[1] *Son beau-pere.* Ciceron plaida pour un de ſes amis contre qui Bambalion beau-pere d'Antoine avoit un procès. Ce Bambalion étoit un affranchi fort riche, & qui par argent avoit fait intervenir un Tribun du peuple pour s'oppoſer au jugement que le Prêteur alloit rendre pour condamner Bambalion. Ciceron ayant plaidé pour annuller cette oppoſition, Antoine lui fit reproche d'avoir en cela violé les Loix de l'amitié.

(2) *Agrémens.* Cela tombe ſur Antoine, qui durant ſa jeuneſſe faiſoit un horrible uſage des agrémens de ſa perſonne.

dites

dites-vous, rendu mon disciple, & vous veniez souvent chez moi : certes s'il eut été vrai, vous auriez mieux veillé à votre réputation & à la pureté de vos mœurs, aussi n'y êtes vous point venu très-assurément, & si vous l'aviez voulu faire Curion (1) ne vous l'auroit pas permis.

IV. Vous dites encore que vous m'avez laissé solliciter une place d'Augure sans vous déclarer mon concurrent. O quelle inconcevable effronterie, peut-on relever assez cette impudence ! Dans le tems que tout le College des Augures me souhaitoit, & que Pompée & Hortensius me nommerent ; (car un plus grand nombre ne pouvoit nommer, vous étiez alors insolvable, & vous sçaviez bien que vous ne pouviez jamais sortir d'affaire que par le renversement de la République. Comment auriez vous pû solliciter en ce tems-là une place d'Augure, puisque Curion n'étoit point en Italie : & lorsque vous le fûtes, auriez vous eu sans lui les suffrages d'une seule Tribu ? Et ses amis ne furent-ils pas accusez d'avoir pris des voyes violentes, parce qu'ils vous furent très-favorables.

V. Enfin, continuez vous, je vous ai de l'obligation. En quoi donc ? je n'ai ja-

(1) *Curion ne vous l'auroit pas permis.* Entre Curion & Antoine il y avoit commerce de débauche.

mais désavoüé celle dont vous parlez, & j'ai mieux aimé me confesser votre redevable que de paroître à quelque étourdi manquer de reconnoissance. Mais quelle est-elle cette obligation? c'est qu'à Brindes (1) vous ne m'avez pas tué. Quoi? vous auriez tué celui que le vainqueur vouloit sauver & faire repasser en Italie, après vous avoir donné le commandement de ses Troupes étrangeres, comme vous aviez coutume de vous en vanter. Je veux cependant que vous ayez pû me donner la mort; parmi des Soldats, PERES CONSCRIPTS, cela s'appelle une grace, pour dire ensuite qu'ils donnent la vie quand ils ne l'ôtent point. Si pourtant c'étoit un bienfait si remarquable, jamais ceux qui l'ont ôtée à celui qui la leur avoit conservée, & que vous appellez ordinairement de grands hommes, n'auroient acquis tant de gloire, parce qu'ils faisoient mourir Cesar qui leur avoit sauvé la vie. A quoi donc se réduit ce service si important? c'est que vous vous êtes abstenu de commettre un assassinat. En cela certes il est moins agréable pour moi que vous ne m'ayez pas tué, qu'il n'eût été honteux pour vous de le pouvoir faire impunément.

(1) *A Brindes.* Ciceron s'y rendit après la Bataille de Pharsale assez temerairement, n'étant pas sûr si Cesar lui feroit grace.

VI. Mais j'y consens, c'est un bienfait, on n'en peut recevoir de plus considerable d'un Soldat. En quoi pouvez-vous me dire que je suis méconnoissant? Ai-je dû ne pas me plaindre de la ruine prochaine de la République, pour n'être pas ingrat à vos yeux? Mais par cette plainte, triste sans doute & bien déplorable, quoique nécessaire dans le rang où le Sénat & le Peuple Romain m'ont élevé, qu'ai-je dit d'injurieux & d'offençant & qui marquât de l'alienation ou de la colere? Combien au contraire faut-il être moderé pour s'abstenir de termes outrageans en parlant d'Antoine, sur-tout après que vous aviez dissipé les miserables restes de la République : lorsque par un sordide trafic tout se mettoit en vente dans votre (1) maison, lorsque vous confessiez vous-même qu'il y avoit eu des Loix établies par vous & à votre sujet qui n'avoient jamais été publiquement affichées; lorsque vous aviez éludé les présages en qualité d'Augure & empêché les oppositions des Tribuns en qualité de Consul; lorsque vous êtiez si indignement soutenu de gens armez; lorsque perdu de vin & de débauche, vous vous abandonniez chaque jour à toutes sortes de dissolutions dans une maison (2) si chaste.

(1) *Maison.* C'est d'Antoine.

[2] *Si chaste.* C'étoit la maison de Pompée

VII. Et moi, comme si j'avois eu à disputer contre Crassus, avec qui cela m'est arrivé souvent & fortement, & non avec le plus scélerat (1) gladiateur, j'ai déploré les malheurs de la Républbique, sans dire un seul mot de sa personne : Je vais donc le montrer aujourd'hui pour tel qu'il est, afin qu'il comprenne quelle obligation il m'avoit alors.

Il a d'abord lû des Lettres que je lui ai, dit-il, écrites. C'est bien peu sçavoir les Loix de la vie civile, & de la bien-séance la plus tommune. Car quel est l'homme, pour peu qu'il sçache les regles observées entre honnêtes gens, qui sous prétexte qu'il a reçû quelque mécontentement d'un ami, s'avise d'en produire les Lettres & de les lire à tout le monde ? Bannir de la vie ce commerce de societé, qu'est-ce autre chose que d'ôter aux amis absens le moyen de s'entretenir ? Combien de plaisanteries qui se souffrent communément dans les Lettres, paroissent fades dès quelles deviennent publiques. Combien y met-on de choses sérieuses qui ne doivent nullement être divulguées.

VIII. Voilà quelle est sa politesse, &

dont Antoine s'étoit emparé comme on le verra par la suite.

(1) *Gladiateur*, c'étoit un terme injurieux, quand il s'appliquoit à un homme de distinction.

vous voyez jusqu'où va son extravagance. Qu'avez-vous à me reprocher, homme éloquent, vous êtes regardé comme tel par (1) Mustella, par Tamisius & par Numisius, qui sont ici sous les armes en la présence du Sénat. Je conviendrai de votre éloquence, si vous nous faites voir comment vous vous défendrez au milieu de ces assassins postez au tour de nous par votre ordre.

Mais que répondrez-vous, si je nie de vous avoir jamais écrit ces Lettres ? Par quel témoignage m'en convaincrez-vous ? Sera-ce par ma signature ? Vous avez sur cela un (2) talent que vous faites assez-bien valoir. Mais comment le pourrez-vous en cette occasion, car elles sont de la main d'un Secretaire ? Je commence à porter envie au maître que vous avez eu, qui pour cette grande récompense qu'il a reçûë & dont je parlerai bien-tôt, vous a si bien instruit à n'avoir point de jugement.

IX Car qu'y a-t-il de moins digne, je ne dis pas seulement d'un Orateur, mais d'un homme, que d'objecter à son adversaire ce qu'il nie avec un mot qui met l'ac-

(1) *Par Mustella*, & tous gens pervers attachez à Antoine.

(2) *Un talent.* Dans la maison d'Antoine ; il se fabriquoit un grand nombre de signatures Consulaires, & Fulvie sa femme en trafiquoit.

cusateur hors d'état de rien répliquer. Je ne désavoüe point mes Lettres, & je veux en cela vous convaincre non seulement d'impolitesse, mais de folie.. Quels termes trouverez-vous dans ces Lettres qui ne soient pas pleins d'honnêteté, d'offre de service, de bienveillance ? Tout ce que vous pouvez me reprocher, c'est que je n'y parois pas avoir mauvaise opinion de vous. Je vous y écris comme à un Citoyen, comme à un honnête homme, & non comme à un scélerat & un assassin.

Pour vos Lettres je ne les produirai pas, je le pourrois néanmoins, puisque vous m'attaquez le premier. Vous m'y demandez que je vous permette de rappeller quelqu'un d'exil, & vous protestez que vous ne le ferez point malgré moi. J'y consentis volontiers, car pourquoi m'opposerois-je à votre insolence, qui ne peut être réprimée ni par l'autorité de cette compagnie, ni par l'indignation du peuple Romain, ni par aucunes Loix. Cependant qu'étoit-il besoin de me prier, si celui pour qui vous le faisiez étoit rappellé par ordre de Cesar. Apparemment il a voulu faire regarder comme une grace ce rappel qui ne pouvoit en être une, puisqu'il étoit ordonné pat une Loi.

5° X. Mais comme j'ai à rapporter devant vous, PERES CONSCRIPTS, quelques faits

pour me juſtifier & un grand nombre d'autres contre Antoine, je vous prie d'écouter favorablement ce que je dirai pour moi ; je ferai en ſorte que vous écoutiez attentivement ce que je dirai contre lui. De plus je vous conjure que ſi dans ma conduite & dans ma maniere de vous haranguer, vous avez connu ma moderation & ma modeſtie juſqu'à preſent, vous ne vous figuriez pas que je l'aye oubliée, quand je répondrai à celui-ci ſur le même ton qu'il m'attaque. Comme il ne me traite point en Conſulaire, je ne le traiterai point en (1) Conſul, auſſi ne l'eſt-il en aucune façon, ni par ſes mœurs, ni par ſa maniere de gouverner la République, ni par les voyes qu'il a priſes pour le devenir.

XI. A l'égard de ma dignité Conſulaire, perſonne ne me la diſpute ; mais pour vous donner une idée de ſon Conſulat, il me reproche le mien qui ne le fut que de nom, PERES CONSCRIPTS, puiſqu'il fut en effet le vôtre. Car qu'ai-je établi, qu'ai-je regi, qu'ai-je fait ſans les avis, ſans l'autorité, ſans les ſentimens de cette compagnie ? Voilà donc, homme diſert & de plus, homme ſage, ce que vous avez oſé blâmer devant ceux dont la ſageſſe & les conſeils l'avoient reglé ; quel autre

(1) *En Conſul.* Ciceron avoit été Conſul & Antoine l'étoit alors.

que vous & Clodius a-t-on trouvé qui n'approuvât pas mon Consulat ? Vous êtes menacé de la même destinée que lui & Curion, car vous avez chez-vous ce qui leur fut (1) fatal à tous deux.

XII. Mon Consulat déplaît à Antoine, mais il plaisoit à Servilius, je le nomme le premier comme le dernier mort des Consulaires de ce tems-ci. Il plaisoit à Catulus dont l'autorité sera toujours respectable dans la République, aux deux Lucullus, à Crassus, à Hortentius, à (2) Curion, à Lepidus, à Pison, à Glabrium, à Volcatius, à Figulus, à Silanus, à Murena, qui pour lors étoient désignez Consuls. Outre les Consulaires, il plaisoit à Caton, qui sortant de la vie pour ne point voir beaucoup d'evenemens qu'il prévoyoit, ne vous a pas vû Consul. Pour mon Consulat, il eut l'approbation particuliere de Pompée, qui en partant de Syrie, & m'embrassant dès qu'il me vit, se félicita que par mes bons offices il reverroit, dit-il, sa Patrie. Mais pourquoi fais-je ce détail ? mon Consulat plut tellement à tout le Sénat assemblé, que d'un si grand nombre il n'y en eût pas un qui ne me rendît des

(1) *Fatal à tous deux.* C'est sa femme Fulvie qui excita ses maris à tant de violences.

[2] *A Curion.* c'est Curion Scribonius & non celui dont il est parlé plus haut.

actions

actions de graces comme à ſon propre pere, & qui ne confeſſât m'être redevable de ſa vie, de ſa fortune, de ſes enfans & de la République entiere.

XIII. Puiſqu'elle eſt aujourd'hui privée de tous ces grands hommes que j'ai nommez, venons aux vivans & aux deux Conſulaires qui nous reſtent. Cotta ce Romain ſi recommandable par ſon genie & par ſa ſageſſe, après que j'eus fait ces actions que vous blâmez tant, conclut par un diſcours magnifique à faire rendre aux Dieux des actions de graces, & tous les Conſulaires que j'ai rappellez & tous les autres Sénateurs y conſentirent, honneur que depuis la fondation de Rome nul Citoyen avant moi n'avoit reçû.

XIV. Votre oncle L. Ceſar, avec combien d'éloquence, de fermeté, de dignité parla-t-il pour votre beau-pere, mari de ſa ſœur. Vous auriez dû dans toute votre conduite & tous vos deſſeins, le choiſir pour votre conſeil & pour votre guide; mais vous avez mieux aimé reſſembler à votre beau-pere qu'à votre oncle. Moi qui ne lui étois point allié, j'ai pris ſes avis étant Conſul, & vous, le fils de ſa ſœur, que lui avez-vous jamais rapporté ſur votre adminiſtration de la République? Avec qui donc, grands Dieux! en parlez-vous? Avec ceux dont les Fêtes anniverſaires de

leur naiſſance viennent juſqu'a nos oreilles.

XV. Antoine ne deſcend point au Sénat, & pourquoi ? il celebre dans ſes Jardins la naiſſance de quelqu'un de ſes amis. Et de qui ? Je ne nommerai perſonne, imaginez-vous un Phormion, un (1) Gnaton, un Ballion. O l'indignité de l'homme ! O l'impudence ! O la débauche ! O l'intolerable diſſolution ! Vous, qui pour proche parent, avez un des premiers Sénateurs, un Citoyen ſi diſtingué, vous ne lui rapportez rien des affaires de la République, & vous en entretenez des hommes qui n'ont rien à perdre, & qui dévorent tout ce que vous avez. Voila comme votre Conſulat eſt avantageux & comme le mien a été funeſte. Avez-vous tellement perdu la pudeur avec la pudicité, que vous oſiez tenir ce langage dans ce Temple où je conſultois ce Sénat auguſte, qui durant ſes jours floriſſans, préſidoit à tout l'Univers, & où vous avez introduit tous ces ſcélerats armez?

XVI. Vous avez encore oſé dire, (car que n'oſez-vous point,) que pendant mon Conſulat la Montagne du Capitole étoit remplie d'Eſclaves ſous les armes. C'étoit

[1] *Un Gnaton*. Il eſt parlé de ces deux Paraſites débauchez dans Terence, & du troiſiéme dans Plaute.

ſans doute pour faire violence au Sénat, & pour faire paſſer des Ordonnances criminelles. O le miſerable ! Soit que ces Ordonnances vous ſoient inconnuës, (car connoiſſez-vous quelque choſe de bon ?) Soit que vous ne les ignoriez pas, pourquoi parlez-vous devant des perſonnes ſi venerables avec une telle impudence ? Car quel eſt le Chevalier Romain ? Quel jeune homme de nom, ſi ce n'eſt vous, quel membre d'aucun ordre qui, ſe regardant comme Citoyen, ne ſe trouva pas ſur cette Montagne lorſque le Sénat étoit aſſemblé dans ce Temple ? Qui ne ſe fît pas inſcrire ? A peine les Ecrivains y ſuffiſoient. A peine les Regiſtres pouvoient-ils contenir les noms.

XVII. Car lorſque ces ſcélerats convaincus de vouloir anéantir la Patrie, contraints par les témoignages des complices, par leur propre ſignature, par la voix, pour ainſi dire, de leurs propres Lettres, avoüerent qu'ils avoient conſenti à l'incendie de Rome, au maſſacre des Citoyens, à la dévaſtation de toute l'Italie, à la deſtruction de la République, qui auroit pû ne ſe pas ſentir excité à défendre l'interêt commun, ſur-tout le Sénat & le peuple ayant alors un Miniſtre de telle eſpece que s'il y en avoit maintenant un ſemblable, vous auriez le même ſort qu'ils ont eu.

Il dit que je ne permis pas qu'on donnât la sépulture à son (1) beau-pere ; jamais Clodius n'a dit pareille chose. Comme j'étois son ennemi avec fondement, je suis fâché que vous le surpassiez en toutes sortes de vices.

XVIII. Comment vous vient-il dans l'esprit de rappeller en notre mémoire que vous avez été élevé dans la maison de ce Lentulus? Apprehendiez-vous que nous ne vous crussions pas capable d'être naturellement aussi méchant que vous l'êtes, sans le secours d'une éducation semblable? Vous parliez avec si peu de jugement, que dans tout votre discours vous vous contredisiez vous-même, & non seulement ce que vous disiez ne s'accordoit pas, mais étoit tellement different & même opposé, que vous aviez plus à disputer contre vous que contre moi. Vous avoüyez que votre beau-pere étoit complice d'un crime énorme, & vous vous plaigniez qu'on l'eût puni. Ainsi vous faisiez l'éloge de ma conduite, & vous condamniez celle de tout le Sénat ; car c'est moi qui fis

(1) *Son beau-pere.* Lentulus étoit beau-pere d'Antoine, qui successivement eut plusieurs femmes. Ce Lentulus se trouvant complice dans la conjuration de Catilina, Ciceron comme Consul, le fit mourir dans la prison comme on l'a vû.

prendre les criminels, & c'eſt le Sénat qui les jugea dignes de punition. Notre grand Orateur ne comprend pas qu'il donne des loüanges à celui qu'il veut combattre, & qu'il condamne ceux devant qui ſon diſcours eſt prononcé

XIX. Voyons maintenant combien il y a, je ne dis pas de hardieſſe, car il aime à paſſer pour hardi, mais de folie, ce qu'il ne veut pas qu'on lui impute, quoiqu'il en ait plus que perſonne, à citer la montagne du Capitole, tandis que nos Sieges ſont entourez de gens armez ; tandis, grands Dieux ! que dans ce même Temple de la Concorde, où ſous mon Conſulat il s'eſt fait pour la République de ſi juſte reglemens qui nous ont juſqu'à préſent conſervé la vie, on fait tenir ſous les armes ceux que l'on y a ſoi-même poſtez. Accuſez le Sénat, accuſez l'Ordre des Chevaliers, qui pour lors étoit réüni au Sénat ; accuſez tous les Ordres, tous les Citoyens, pourvû que vous confeſſiez que maintenant ce Sénat eſt aſſiegé par vos Satellites. Ce n'eſt point par hardieſſe que vous parlez avec une telle impudence, c'eſt que vous ne voyez point la contradiction de ce que vous dites. Il faut en verité que vous n'ayez pas une étincelle de jugement ; car quelle plus grande folie, après s'être armé pour la ruine de l'Etat, de reprocher à d'autres

qu'ils se sont armez pour le conserver.

XX. Vous avez même en quelque endroit voulu faire le plaisant. Bons Dieux ! Que d'indécence il y a dans l'application ; mais ce qui vous disculpe un peu, c'est que toujours inséparable de votre Comedienne, elle a pû vous apprendre à plaisanter ; » que les gens de guerre cedent aux (1) » gens de Robe. « Eh bien quoi ! n'y cederent-ils pas alors ? Mais depuis il a bien fallu que la Robe cede à vos armes. Examinons donc lequel est le mieux, ou que les armes des scélerats cedent à la liberté du peuple, ou que notre liberté cede à vos violences. Je ne répondrai rien davantage à ces vers que vous citez, je vous dirai seulement que vous ne vous connoissez ni en Poësie, ni en aucun autre genre de litterature ; que pour moi, sans avoir manqué jamais ni à la République, ni à mes amis, j'ai employé à toutes sortes d'ouvrages les heures de loisir que je me suis ménagées après mes occupations importantes, afin que mes veilles & mes travaux puissent contribuer à l'utilité de la jeunesse & à la gloire du nom Romain. Mais ces bagatelles ne sont pas de saison ; venons à des reproches plus graves.

XXI. Vous dites que Clodius a été tué par

(1) *Aux gens de robe.* de Ciceron. C'est en citant un vers

mon ordre. Que penſeroit-on s'il l'avoit été dans le tems qu'en la préſence de tout le peuple vous le pourſuiviez, l'épée à la main? Vous auriez dès lors terminé la querelle s'il ne ſe fût jetté dans la boutique d'un Libraire ſur l'eſcalier, & ne s'y fût barricadé pour empêcher votre fureur: j'avoüe que je vous en aurois ſçû bon gré; mais pour vous l'avoir conſeillé, vous ne le dites ſeulement pas. Pour ce qui eſt de Milon, je n'ai pas pû même l'en applaudir, il eût fait cette expedition avant que perſonne eût pû le ſoupçonner qu'il la vouloit faire. Mais je lui ai perſuadé, dites-vous. Du caractere dont étoit Milon, avoit-il beſoin que quelqu'un lui perſuadât de travailler au bien de la République? Du moins, continuë-t-on, je m'en ſuis réjoüi. Quoi donc! falloit-il que dans une joye ſi univerſelle, je fuſſe le ſeul à paroître triſte?

XXII. D'ailleurs l'information faite ſur la mort de Clodius ne fût pas trop prudemment diſpoſée; car qu'étoit-il néceſſaire d'employer une nouvelle Loi pour s'informer contre un homme qui en avoit tué un autre, puiſque ces ſortes d'informations étoient déja réglées par les Loix.

XXIII. On informa néanmoins, & ſi dans le tems qu'on l'a fait, perſonne n'a dépoſé contre moi, vous êtes donc le ſeul

qui le faites après (1) tant d'années.

Vous avez encore osé dire & même à plusieurs personnes, que par mon intrigue, Pompée avoit cessé d'être en liaison d'amitié avec Cesar, & que pour cette raison j'avois, par ma faute, donné naissance à la guerre civile. Vous ne vous êtes pas en cela tout-à-fait trompé ; mais vous confondez les tems, & c'est ce qui est capital. Lorsque Bibulus, cet illustre Citoyen, étoit Consul, je ne laissai passer aucune occasion où je ne fisse tous mes efforts & tout mon possible pour désunir Pompée d'avec César, qui fut plus heureux à ce qu'il négocia; car il désunit Pompée d'avec moi. Mais quand Pompée se fut livré totalement à Cesar, que m'auroit-il servi de travailler à l'en désunir ? Il y auroit eu de la folie à l'esperer & de l'impudence à l'y exhorter.

XXIV. Il y a eu néanmoins deux differens tems, où j'ai tâché de persuader à Pompée deux choses contraires à Cesar, je vous permets de les condamner si vous le pouvez. L'une de ne point proroger son commandement dans les Gaules au-delà de cinq ans ; l'autre de ne pas souffrir qu'on fit une Loi par laquelle Cesar pût en son absence solliciter un second Consulat : Et si j'avois pû persuader à Pompée l'une ou

(1) *Après tant d'années.* Il y avoit sept ans que Milon avoit tué Clodius.

l'autre, nous ne ſerions pas tombez dans la ſituation déplorable où nous ſommes. Mais lorſque Pompée eut fait paſſer entre les mains de Ceſar toutes les richeſſes, tant les ſiennes que celles de l'Etat, qu'il eut ſenti, mais trop tard, tout ce que j'avois prévû bien auparavant, & que je vis de quelle cruelle guerre la Patrie étoit menacée, je ne ceſſai point de donner des conſeils pour la paix, pour la réünion, pour un accommodement, & bien des gens alors m'entendirent tenir ce langage. Plût aux Dieux, Pompée, que vous n'euſſiez jamais lié de commerce avec Ceſar, ou que vous ne l'euſſiez jamais rompu. Le premier convenoit à votre dignité, le ſecond à votre prudence. Voilà, Antoine, quels ont toujours été mes conſeils, ſoit touchant Pompée, ſoit touchant la République; s'ils avoient été ſuivis, la République ſeroit encore ſtable, & vous par vos crimes, par votre indigence, par votre infamie, vous ſeriez maintenant écraſé.

XXV. Mais ces reproches ſont trop anciens, venons à de plus nouveaux; c'eſt par mes conſeils, dites-vous, qu'on a tué Céſar. Je commence à craindre, PERES CONSCRIPTS, que vous ne me ſoupçonniez, & cela ſeroit bien honteux de m'être ſuſcité un accuſateur qui trahit ſa cauſe, & qui non content de donner des loüanges à ce

que je fais, m'en donne encore pour ce que font les autres. Car quel homme, dans le récit d'un fait si glorieux, a seulement entendu prononcer mon nom ? Et quel nom de tous ces acteurs est demeuré inconnu ? Que dis-je, inconnu, n'a pas d'abord été publié ? Ajoûtons encore pour encherir, que quelques-uns se sont vantez d'être de leur nombre, sans qu'ils en fussent, bien loin que pas un d'eux ait voulu celer d'en avoir été.

XXVI. N'est-il pas bien vrai-semblable que parmi tant d'hommes dont les uns étoient obscurs, & les autres des jeunes gens incapables de cacher personne, on eût supprimé mon nom ? Si pour délivrer la Patrie on vouloit à ces illustres liberateurs en joindre encore d'autres ; les Brutus avoient-ils besoin que je les exhortasse ? Ils n'avoient qu'à regarder le portrait de l'ancien Brutus qu'ils avoient tous les jours devant les yeux, & le (1) portrait de Servilius. Excitez par de tels modéles, auroient-ils plutôt consulté des étrangers que leurs ayeuls, & cherché des conseils plutôt au dehors que dans leurs propres Ancêtres. Quoi, ce Cassius né dans une famille, où l'on n'a jamais pû souf-

(1) *Le portrait de Servilius.* Du côté maternel ce Servilius étoit des ancêtres de M. Brutus, & avoit tué Sp. Manlius qui aspiroit à la tyrannie.

frir, non ſeulement la domination, mais l'autorité de perſonne, auroit eu recours à mes avis, lui qui, ſans ces fameux compagnons qu'il avoit à Rome, auroit executé cette grande action en Cilicie à l'embouchure de la riviere de Cydnus, ſi le vaiſſeau de Céſar n'eût pris terre à l'autre rivage que celui où il avoit projetté d'aborder.

XXVII. Domitius n'avoit-il pas bien beſoin de mes conſeils pour travailler à recouvrer la liberté? La mort de ſon pere, cet excellent homme, celle de ſon oncle, le dépoüillement de ſa dignité, n'en étoit-ce pas aſſez pour l'encourager? Ai je encore excité (1) Trebonius? Je n'aurois pas oſé ſeulement lui en faire le moindre ſigne. La République lui eſt d'autant plus obligée, qu'il a ſacrifié l'amitié d'un ſeul à la liberté de tout le peuple, & mieux aimé détruire la domination que la partager.

Cimber, ſans doute, s'eſt conduit par mes avis, lui que j'ai plutôt trouvé digne qu'on l'admirât pour avoir executé pareille entrepriſe, que je ne l'ai crû capable de l'imaginer; & je l'ai d'autant plus admiré, que ſans ſe ſouvenir des bienfaits reçûs, il ne s'eſt ſouvenu que de ſa Patrie. Que vous

(1) *Trebonius* Il avoit été d'abord Lieutenant de Ceſar dans les Gaules enſuite Prêteur & Conſul par le crédit de Ceſar; ce qui ne l'empêcha pas d'être un de ſes aſſaſſins.

dirai-je des (1) deux Servilius ? Croyez-vous qu'ils ayent plutôt agi par déference pour moi que par amour pour la Nation ? Le détail des autres iroit trop loin, il est beau pour la République que le nombre en soit si grand, & il est glorieux pour eux.

XXVIII. Mais souvenez-vous de quelle maniere cet homme subtil a tourné son
12.) accusation contre moi. Dès que César fut mort, dit-il, Brutus élevant son poignard encore tout sanglant, profera d'une voix haute le nom de Ciceron, & le félicita du recouvrement de la liberté. Pourquoi, moi particulierement, c'est parce que je sçavois le complot. Prenez garde plûtôt, si ce qui l'obligea de me nommer, ce ne fût point, qu'après avoir fait une action si semblable à celle que j'avois faite, il me prit principalement à témoin, parce qu'il avoit envié les loüanges que j'avois reçûës.

XXIX. Et vous, le plus stupide de tous les hommes, vous ne comprenez pas que si c'est un crime d'avoir voulu tuer César, comme vous m'en accusez, ç'en est un aussi que de s'être réjoüi de sa mort. Car, quelle difference y a-t-il entre celui qui conseille une action, & celui qui l'approuve quand elle est faite ? Et qu'importe, ou

(1) *Les deux Servilius.* Ils s'appelloient Servilius Casca; c'étoient deux freres, qui furent l'un & l'autre des Assassins de César.

que je l'aye voulu faire, ou que je me réjoüisse de l'exécution? Quel est donc l'homme, excepté vous, & ceux qui s'accommodoient de son régne, qui n'ait pas voulu cette action, ou qui ne l'ait pas ensuite approuvée? Tous en sont coupables; c'est-à-dire, tous les honnêtes gens. Tous ont tué César autant qu'ils ont pû. Le dessein a manqué aux uns, aux autres le courage, aux autres l'occasion; mais la volonté n'a manqué à personne.

XXX. Remarquez la stupidité du personnage, ou pour mieux dire sa bêtise: car voici ses paroles. *Brutus, que je nomme par honneur, tenant son poignard ensanglanté, nomma Ciceron d'une voix haute, d'où l'on doit comprendre qu'il étoit complice.* Vous m'appellez donc un scelerat, moi que vous soupçonnez de n'avoir pas ignoré la chose; & celui qui montre & fait briller son poignard, vous le nommez par honneur. S'il y a tant d'extravagance dans les termes: combien plus y en a-t-il dans la pensée. Etablissez donc pour une bonne fois, merveilleux Consul, comment vous voulez qualifier l'action des Brutus, de Cassius, de Domitius, de Trébonius & des autres. Cuvez votre vin, dissipez-en toutes les vapeurs. Faut-il approcher des flambeaux pour vous réveiller, & vous tirer de l'assoupissement où vous êtes sur une affai-

re de cette importance ? Ne comprendrez-vous jamais que vous avez à régler si les auteurs de cet événement sont des Assassins ou des Deffenseurs de la liberté ?

13. XXXI. Faites un moment d'attention, & raisonnez pour un instant comme un homme qui n'est pas yvre. Moi qui suis l'ami de ces Citoyens, comme je l'avoüe, & leur complice, comme vous m'en accusez : car je n'y vois point de milieu, je déclare hautement que s'ils ne sont pas les libérateurs du peuple Romain, & les conservateurs de la République, ils sont pires que des meurtriers, que des assassins, & même que des parricides, puisqu'il est plus atroce de tuer le pere de la Patrie que son propre pere. Eh bien, homme sage & prudent, que dites-vous ? Si ce sont des parricides : Pourquoi, devant le Sénat & devant tout le peuple, les nommez-vous toûjours par honneur ? Pourquoi, Brutus, selon votre rapport, est-il affranchi (1) de la Loi, s'il est plus de dix jours absent ? Pourquoi les jeux d'Apollon ont-ils été (2) célé-

(1) *Affranchi de la Loi.* Brutus étoit Prêteur de la Ville : Ce Prêteur, par une Loi, ne pouvoit s'absenter de Rome plus de dix jours. Antoine fit faire un Réglement, par lequel le Sénat déclaroit Brutus affranchi de la Loi, & libre de s'absenter aussi long-tems qu'il voudroit.

(2) *Célébrez pour lui.* C'étoit au Prêteur à donner au peuple les jeux d'Apollon, Antoine en

brez si honorablement pour lui ? Pourquoi a-t-on assigné (1) des Provinces à Brutus & à Cassius ? Pourquoi a-t-on augmenté le nombre de leurs (2) Questeurs ? Pourquoi celui de leurs Lieutenans ? Tout cela pourtant, c'est votre ouvrage ; ils ne sont donc point des assassins : ils sont donc des liberateurs, même selon vous, puisqu'il n'y a point de milieu.

XXXII. Qu'est-ce que c'est ? Vous trouvez-vous embarrassé ? Peut-être n'entendez-vous pas trop bien ce qu'on éclaircit le mieux. Voilà néanmoins à quoi se réduit mon raisonnement. Puisque vous ne leur imputez point de crime, vous les avez donc jugé très-dignes de récompense. Ainsi je me retracte de ce que je disois, & je leur écrirai, qu'en cas qu'on leur demande si ce que vous me reprochez est vrai, ils ne le nient à personne. Je craindrois, ou qu'il ne fût mal-honnête pour eux de m'avoir

l'absence de Brutus les fit donner, pour lui, magnifiquement, avec de grandes sommes d'argent que Brutus lui avoit envoyées, & qui s'étoit absenté de crainte d'être insulté par les vieilles troupes & par le peuple.

(1) *Assigné des Provinces.* On donna à Brutus la Macedoine & à Cassius la Syrie.

(2) *Augmenté.* Quelquefois les Consulaires avoient dans leurs Provinces plus d'un Questeur. Et suivant les conjonctures, on augmentoit aussi par honneur le nombre de leurs Lieutenans.

caché leur deſſein, ou qu'il ne fût honteux pour moi, d'avoir refuſé d'y prendre part. Car, que s'eſt-il jamais fait de plus grand ? Dieux immortels, non ſeulement dans Rome, mais par toute la terre ? Quelle action plus glorieuſe & plus digne d'une éternelle mémoire : C'eſt donc avec ces vaillans hommes que vous me renfermez dans la confédération de ce grand projet, comme dans le cheval de Troye ; je ne m'y oppoſe pas.

XXXIII. Quelque intention que vous ayez en le faiſant, je vous en remercie ; c'eſt une grace ſi diſtinguée, que je ne compare point la haine que vous voulez exciter contre moi avec tout l'honneur qui m'en revient. Car quel ſort plus heureux que celui de ces braves gens que vous vous vantez d'avoir chaſſez & reléguez ! En quels lieux aſſez deſerts & aſſez ſauvages pourroient-ils aborder, où l'on ne parut pas les recevoir avec plaiſir ? Quels hommes aſſez barbares, en les voyant, ne s'en féliciteroient pas, comme du plus grand bonheur qui leur fût jamais arrivé ? Quelle poſterité aſſez négligente, quelles hiſtoires aſſez ingrates ne conſacreront point à l'immortalité leur ſouvenir & leur gloire ? —
14. Inſcrivez moy donc parmi leur nombre.

XXXIV. Je ne crains qu'un inconvenient, c'eſt que vous ne puiſſiez le prouver ;

ver ;

ver ; car ſi j'en avois été, je leur aurois perſuadé d'exterminer de la Republique non ſeulement le Roy, mais l'autorité Royale ; & ſi j'avois été, comme on dit, le Poëte de la piece, croyez moi, je n'en ſerois pas demeuré au premier Acte, j'aurois achevé toute la Tragédie. Cependant ſi c'eſt un crime d'avoir voulu tuer Céſar, jugez, je vous prie, Antoine, du danger où vous devez être ; car tout le monde ſçait qu'étant à Narbonne avec Trébonius, vous en formâtes le deſſein, & c'eſt parce que vous en étiez complice avec lui, que lorſque l'on exécuta le projet, on vit que vous fûtes éloigné par Trébonius. Voyez ſi je vous traite en ennemi. Je vous loüe d'avoir une fois en votre vie bien penſé ; je vous ſçay bon gré de n'avoir rien découvert, & je vous pardonne de n'avoir rien fait ; pour un tel exploit, il falloit être vraiment un homme.

XXXV. Que ſi quelqu'un vous citoit en Jugement, & vous appliquoit ce mot de Caſſius, *quel bien en revient-il* ? n'allez pas héſiter, je vous prie ; puiſque vous avez dit vous-même, que cette mort étoit un bien pour tous ceux qui ne vouloient pas devenir eſclaves. C'étoit donc un bien principalement pour vous, qui non ſeulement n'êtes pas eſclave, mais qui régnez ; qui dans le Temple de Cybele avez trouvé

dequoi vous affranchir de toutes vos dettes, qui, à la faveur des Regiſtres falſifiez, avez diſſipé des richeſſes immenſes ; chez qui, de la maiſon de Céſar, on a tranſporté tant de tréſors, dont le domicile eſt une boutique, s'il faut ainſi dire, achalandée par la falſification des faux mémoires & des fauſſes ſignatures, & le plus honteux marché de toutes ſortes de terres, de villes, d'exemptions & d'impoſitions.

XXXVI. Car quel autre évenement que la mort de Céſar eût pû remédier à votre ſituation miſerable & à vos dettes? Je ne ſçay pourquoi vous me paroiſſez troublé ; ne craignez vous point un peu qu'on ne vous croye coupable de ce crime? je vous garantis de cette crainte, perſonne ne le croira jamais, il ne vous appartient pas de rendre ſervice à la République : elle a pour auteurs de ce fait illuſtre les hommes les plus recommandables. Je dis ſeulement que vous en avez de la joie : je ne vous accuſe pas d'y avoir part. J'ai répondu à toutes les grandes accuſations, il faut maintenant répondre au reſte.

15. XXXVII. Vous me reprochez le camp de Pompée, & tout le tems qu'il l'a tenu. Si dans ce tems mon crédit & mes avis euſſent eu quelque force, vous ſeriez aujourd'hui dans l'indigence, nous ſerions libres, & la République n'auroit pas perdu

tant de Géneraux & tant de troupes : car j'avoüerai que lorſque je prévoyois tout ce ce qui eſt arrivé, j'ai reſſenti la même triſteſſe que tous les autres bons Citoyens auroient reſſentie s'ils avoient prévû les mêmes malheurs. Je m'affligeois, PERES CONSCRIPTS, je m'affligeois de ce que cette République ſoutenuë autrefois par vos conſeils & par les miens, étoit ſur le point de périr, & je n'étois pas tellement ignorant & mal inſtruit des choſes, que je me décourageaſſe par l'attachement à une vie dont la durée m'accable d'ennuis, & dont la fin m'auroit délivré de toutes ſortes de peines. Je voulois que tant d'excellens hommes, les lumieres de la Republique, que tant de Conſulaires, tant de Prétoriens, tant de Sages Sénateurs, que toute cette Nobleſſe & cette jeuneſſe floriſſante, que toute cette multitude de bons Citoyens continuaſſent de vivre. S'ils vivoient encore, ce ſeroit, je l'avouë, avec des conditions de paix bien injuſtes ; mais toute ſorte de paix avec les propres Citoyens, me paroiſſoit plus utile que la guerre, & nous aurions toûjours la République.

XXXVIII. Que ſi mon ſentiment eût prévalu ; ſi ceux dont je voulois conſerver les jours ne m'euſſent pas réſiſté, trop enflez par l'eſperance de la victoire, ſans parler de rien de plus, vous ne ſeriez pas

assûrément demeuré dans le Sénat, ou plûtôt dans Rome ; mais tous mes discours, dites-vous, ne servoient qu'à m'aliener le cœur de Pompée. En aima-t-il davantage quelque autre ? A-t-il conferé, déliberé plus souvent avec personne ? Et n'étoit-ce pas quelque chose de grand, d'avoir entre nous des idées si differentes sur le sort de la République, & de demeurer toûjours amis ? Mais lui & moi, nous connoissions bien ce que nous pensions l'un & l'autre. J'avois premierement dans l'esprit le bon état des Citoyens, & je réfléchissois ensuite sur la dignité de Pompée, & lui ne pensoit qu'à sa dignité presente. Nous avions tous deux un bon objet ; ainsi la différence de nos sentimens étoit moins incompatible.

XXXIX. Mais ce grand Consulaire & cet homme presque divin, que pensoit-il à mon égard ? ceux qui le suivirent dans sa retraite de Pharsale à Paphos ne l'ignorent pas. Il ne fit jamais de moi qu'une mention honnorable & accompagnée des plus tendres regrets, confessant que j'avois prevû plus de choses que lui, & qu'il en avoit esperé de meilleures ; & vous osez m'attaquer avec le nom d'un homme dont vous êtes obligé d'avoüer que j'étois l'ami fidele, & dont vous pillez les biens ; mais ne parlons point de cette guerre où vous n'avez été que trop heureux.

XL. Je ne répondrai pas plus à cette gayeté, que j'ai fait, dites-vous, paroître dans son Camp. On y étoit sans doute agité de beaucoup de soins; mais dans les affaires les plus épineuses, les hommes, si ce sont des hommes raisonnables, délassent de tems en tems leur esprit; cependant puisque celui qui condamne ma tristesse est le même qui condamne ma gayeté, c'est une preuve bien évidente que j'ai gardé de la moderation dans l'une & dans l'autre. Vous niez que j'aye herité de quelqu'un, plût au Ciel que votre reproche en cela fut vray; plusieurs de mes intimes amis vivroient encore. Mais comment cela peut-il vous venir en pensée, puisque j'ai receüilli plus de deux (1) millions d'heritages? J'avouë pourtant qu'à cet égard, vous avez été plus heureux que moi; personne ne m'a fait son heritier qui ne fut de mes amis; ensorte que ces avantages ont toujours été joints à de veritables douleurs sur leurs pertes. Pour vous il vous est venu des heritages de L. Rubrius de Cassino que vous n'avez jamais vû.

XLI. Et remarquez combien il falloit que vous aimât un homme qui sans sça-

(1) *Deux millions de* fois cent mille Sester-
livres d'heritages. C'est ces.
ce que font deux cens

voir si vous étiez blanc ou noir, oublie, pour l'amour de vous, le fils de son frere Fusius, illustre Chevalier Romain & son grand ami, qu'il avoit de tout tems institué publiquement son heritier, & qu'il ne nomme seulement pas dans son Testament, tandis que vous, qu'il n'avoit jamais vû, ou qu'assurément, il n'auroit jamais salué, il vous fait l'heritier de ses biens. Je voudrois, si cela ne vous est point désagréable, que vous me disiez quelle mine avoit Turselius, de quelle taille étoit-il, de quelle Ville municipale, de quelle Tribu? Je n'en sçai rien, dites-vous, je sçai seulement qu'il avoit des fonds de terre. Il a donc desherité son frere pour vous faire son heritier. De plus il mit la main sur des sommes considerables appartenantes à des personnes qui lui étoient fort étrangeres, & dont il s'empara comme heritier, après avoir chassé les heritiers legitimes. Mais ce que j'admire le plus dans votre conduite, c'est que vous osiez parler d'heritages, vous qui ne vous êtes pas porté pour heritier de votre pere.

XLII. C'étoit donc pour ramasser tous ces griefs que vous vous êtes renfermé tant de jours dans une maison empruntée à la campagne. Cependant s'il en faut croire vos meilleurs amis, vous y songiez plus à boire qu'à cultiver votre esprit; aussi,

pour s'y mieux divertir, vos compagnons de bonne chere avoient-ils avec eux ce Profeſſeur à qui vous avez (1) permis de dire contre vous tout ce qu'il voudroit : c'eſt un diſeur de bons mots ſans doute ; mais quand il eſt queſtion d'en dire contre vous ou vos amis, il n'eſt pas difficile d'en trouver : voyez quelle difference il y avoit entre votre ayeul (2) & vous, il diſoit prudemment tout ce qui faiſoit valoir ſa cauſe ; & vous, ſans réflexion, vous dites ce qui n'a nul rapport à la votre.

XLIII. Quelle récompenſe croyez-vous qu'il ait donnée à ſon Rheteur, écoutez, PERES CONSCRIPTS, écoutez, & reconnoiſſez les playes qu'a reçû la République : vous avez aſſigné à ce Sex-Clodius, dans la plaine de Leontini, deux mille arpens de terres, affranchis de toutes redevances, afin que le recompenſant ſi largement, il vous apprit à ne rien ſçavoir. N'aurez vous point auſſi l'effronterie de dire que cela étoit dans les Memoires de Ceſar ? Mais je parlerai dans un autre endroit de ce champ de Leontini & de celui de la Campanie qu'il a enlevez à la République,

(1) *Vous avez permis de dire contre vous.* Antoine entendoit parfaitement raillerie.

(2) *Votre ayeul.* C'étoit Marc-Antoine l'Orateur.

& qu'il a deshonnorez par les plus infâmes poſſeſſeurs.

C'eſt aſſez répondre à ſes reproches, il faut à preſent dire quelque choſe de notre auſtere Cenſeur ; & je ne dirai pas tout, afin que ſi l'on eſt obligé de ſe battre à pluſieurs repriſes, je puiſſe venir toujours avec quelque choſe de nouveau. La multitude de ſes vices & de ſes crimes ne me fournira que trop de matiere.

18. XLIV. Voulez vous que nous vous examinions depuis votre enfance ; il faut, ce me ſemble, commencer par ce premier âge. Vous ſouvenez-vous que n'ayant encore que la robe blanche vous fites banqueroute. C'eſt la faute de mon pere, dites-vous ; j'en demeure d'accord, cette défenſe eſt pleine de pieté : vous fûtes donc bien hardi de vous aſſeoir au théâtre ſur les quatorze degrez, (1) puiſque par la Loi Roſcia, il y avoit des places deſtinées aux banqueroutiers, quoiqu'ils le fuſſent par le malheur de leur fortune, & non par leur propre faute. Vous prîtes

(1) *Quatorze degrez.* L. Roſcius Othon Tribun du peuple avoit fait paſſer une Loi par laquelle il n'étoit permis qu'à des Nobles & à des Chevaliers de ſe placer au Théâtre dans les quatorze premiers rangs les plus près de l'Orcheſtre, & quiconque de ces deux Ordres avoit fait banqueroute devoit ſe placer dans un lieu particulier que la Loi lui aſſignoit.

enſuite

enſuite la robe virile & vous l'eûtes en peu de tems rendue une robe feminine ; vous vous proſtituâtes d'abord à tous, & le ſalaire fixé pour le crime n'étoit pas modique. Mais Curion ſurvint bientôt qui vous tira du commerce public de l'infamie, & comme s'il vous avoit donné la robe d'Epouſe, vous unit à lui par une liaiſon ſtable & reglée.

XLV. Jamais valet acheté pour la débauche ne fut plus dépendant de ſon maître que vous l'étiez de Curion. Combien ſon pere vous a-t-il chaſſé de fois de chez lui ? combien de fois a-t-il mis des Gardes à ſa porte pour vous en interdire l'entrée ? Vous cependant à la faveur de la nuit, excité par vos infâmes deſirs, & preſſé par l'envie de la récompenſe, vous deſcendiez par le toit ; mais ſa maiſon ne pût ſouffrir plus long-tems vos déſordres. Sçavez vous bien que je parle de ce qui m'eſt parfaitement connu ? Souvenez vous de ce tems où le pere de Curion étant retenu dans ſon lit par la maladie & par la triſteſſe, ſon fils ſe jettant à mes pieds & fondant en larmes, vous recommandoit à moi, & me prioit de m'intereſſer pour vous auprès de ſon pere, lorſqu'il lui demanderoit (1) ſix cens mille livres qu'il

[1] *Six cens mille livres.* Le texte porte ſoixante fois cent mille Seſterces.

s'étoit, diſoit-il, obligé de payer à votre décharge : plein de ſa miſerable paſſion il aſſuroit qu'il ne pourroit ſoutenir le regret de votre abſence, & qu'il s'exileroit plûtôt lui-même.

XLVI. J'avouë qu'en ce tems-là, j'arrêtai les maux de cette famille illuſtre, ou pour mieux dire, je les fit ceſſer ; je perſuadai au pere de payer les dettes de ſon fils, & d'employer ſes biens & ſes facultez à tirer de peine un jeune homme de ſi belle eſperance, & prévenu de beaucoup d'eſprit & de courage ; mais en même tems d'employer ſon autorité paternelle pour lui défendre toute liaiſon & tout commerce avec vous.

Puiſque donc vous vous ſouveniez de cette conduite que j'avois tenuë, ſi vous n'aviez confiance en ces gens armez que nous voyons, auriez vous oſé m'attaquer par vos outrages ?

XLVII. Mais laiſſons là les proſtitutions & les horreurs, il y en a que je ne puis honnêtement rapporter, & vous êtes d'autant plus libre, qu'il vous eſt arrivé des choſes qui ne vous peuvent être reprochées par un ennemi que retient un peu de pudeur. Vous allez voir comme il a vêcu dans la ſuite, je paſſerai legerement ſur ces avantures ; car je me ſens de l'impatience d'en venir à ce qu'il a fait pendant

la guerre civile, dans les conjonctures les plus déplorables de la République, & ce qu'il fait tous les jours. Quoique vous en soyez mieux instruits que moi, je vous conjure de m'écouter avec la même attention : ce qui doit soulever les esprits en pareilles rencontres, ce n'est pas seulement la connoissance des faits, c'en est encore le souvenir, nous retrancherons pourtant le milieu (1) de sa vie, pour ne pas en venir si tard aux derniers tems.

XLVIII. Pendant le Tribunat de Clodius, il étoit son intime ami, ce qui rappelle la memoire des services qu'il m'a rendus. Il étoit le Ministre de toutes les fureurs de ce Tribun, dont la maison lui servit pour quelque entreprise qu'il fit alors ; il comprend fort bien ce que je veux (2) dire : ensuite il prit le chemin d'Alexandrie malgré les ordres du Sénat, malgré l'interêt de la République, & malgré les oracles, mais il avoit pour chef Gabinius (3) avec lequel il ne pouvoit

(1) *Le milieu.* Le milieu de la vie d'Antoine étoit depuis qu'il eût pris la robe virile jusqu'à son Tribunat.

[2] *Ce que je veux dire.* Antoine conduisoit une intrigue de débauche avec la femme de Clodius, laquelle étoit apparemment Fulvie qu'il épousa depuis.

(3) *Gabinius.* C'étoit le grand ennemi de Ciceron, il étoit dans le parti de Cesar qu'il alla trouver avec Antoine à Alexandrie où il mou-

rien faire que de juste. De-là où porta-t-il ses pas, & quel fut son retour de l'Egypte ? Avant que d'aller à sa maison, il penetra jusqu'aux extrêmitez des Gaules; mais quelle maison avoit-il alors, chacun avoit encore la sienne, & la votre n'étoit nulle part. Comment donc puis-je dire sa maison ? En quel endroit qui vous appartint pouviez vous mettre le pied sur la terre, excepté seulement à Misene, (1) où vous faisiez votre résidence avec vos compagnons comme à Sisaponne (2).

20. XLIX. Lorsque vous vintes des Gaules pour soliciter la Questure, dites, si vous l'osez, que vous allâtes rendre visite à votre mere avant que de venir chez moi. Déja Cesar m'avoit écrit pour me prier d'avoir agréable que vous me fissiez satisfaction; je ne vous permis pas seulement de parler de grace. Ensuite vous vous attachâtes à moi, & lorsque vous postulâtes la Questure, je vous accompagnai dans

rut. Ciceron dans l'Oraison des Provinces Consulaires décrit tous les vices de ce Gabinius.

(1) *Misene.* Petite maison de campagne à Antoine dans Misene, où plusieurs autres personnes en avoient aussi.

(2) *Sisaponne.* Ville d'Espagne dans le Royaume de Cordouë, celebre par les Mineraux. Ciceron fait une comparaison de Misene a Sisapone, parce qu'en cette derniere Ville il y avoit un lieu plein de gens de débauche & de nulle recommandation.

toutes vos ſollicitations. Ce fut alors, qu'avec le conſentement du peuple Romain, vous tâchâtes de tuer Clodius dans la place publique, & quoique vous y travaillaſſiez de vous-même & ſans mon inſtiguation, vous diſiez cependant tout haut que ſi vous ne le faiſiez mourir, vous ne penſiez pas pouvoir jamais ſatisfaire à tous les outrages que vous m'aviez faits. C'eſt pourquoi je m'étonne que vous diſiez que Milon a fait ce coup par mon conſeil, puiſque vous, me le propoſant de ſi bon cœur, je ne vous exhortai jamais à le faire. Si pourtant vous l'aviez fait, j'aimerois encore mieux qu'on le regardât comme une action qui vous étoit plus glorieuſe qu'elle ne m'étoit favorable.

L. Vous devintes enfin Queſteur, & d'abord, ſans (1) déliberation du Sénat, ſans jetter au ſort, ſans aucun reglement, vous allâtes au plutôt ttouver Ceſar. Vous compreniez bien que c'étoit le ſeul azile à l'indigence, à l'inſolvabilité, à la méchanceté, & à tous ceux qui n'avoient plus de

(1) *Sans déliberation.* Quand le Sénat nommoit des Queſteurs pour les envoyer aux Proconſuls dans les Provinces, ils ne leur en aſſignoient pas une en particulier à chacun, mais les Queſteurs tiroient entr'eux les Provinces au ſort & ne pouvoient néanmoins partir en ſuite, ſans un Ordonnance du Sénat.

ressource pour vivre. Lorsqu'auprès de lui par ses bienfaits & par vos rapines, vous vous fûtes bien rempli, si toutefois on peut appeller se remplir que de répandre aussitôt après, vous accourûtes à Rome destitué de tout pour y solliciter le Tribunat, afin, s'il étoit possible, de vous rendre semblable dans cette Magistrature, à celui qui vous tenoit lieu (1) d'époux.

24 Ecoutez maintenant, je vous prie, PERES CONSCRIPTS, non ce que ces dissolutions & ses excès ont jetté de honte & d'infamie sur lui & sur toute sa famille; mais ce qu'il a fait de cruel & de scélerat contre la tranquillité de nos fortunes & contre toute la République; vous trouverez que sa conduite criminelle est l'origine de tous nos maux.

LI. Car lorsque durant le Consulat de Lentulus & de Marcellus, vous essayâtes au premier jour de Janvier de soutenir la République chancellante & prête à tomber, & que si Cesar eût eu l'esprit plus raisonnable, vous auriez eu, PERES CONSCRIPTS des égards pour lui, Antoine mit pour obstacle à vos desseins l'autorité de son Tribunat venduë & asservie à Cesar, & s'exposa même à périr de la même maniere dont plusieurs avoient été con-

(1) *Lieu d'époux.* Il parle de Curion.

damnez pour de moindres fautes. Ensuite, dans le tems que le Sénat avoit encore tout son lustre & son pouvoir, & avant que ses plus belles lumieres fussent éteintes, cette compagnie ordonna contre vous, Antoine, ce que suivant nos prédecesseurs on avoit coutume d'ordonner contre un Romain reconnu pour ennemi de l'Etat : & vous osez parler contre moi devant les Peres Conscripts qui m'ont déclaré le conservateur de la République & vous en ont déclaré l'ennemi. Le souvenir de ce (1) crime que vous avez fait, est interrompu, mais n'est pas tout-à-fait effacé. Tant qu'il y aura des hommes, tant que subsistera le peuple Romain qui susistera toujours, à moins que vous ne le détruisiez, on parlera de votre pernicieuse opposition.

LII. Qu'y avoit-il d'indiscret ou de passionné dans la conduite du Sénat, pour qu'un seul jeune homme comme vous, fit opposition, non pas une fois, mais plusieurs fois, à ce que tout l'Ordre des Sénateurs regloit pour le salut de la République, sans permettre qu'on vous representât rien sur l'autorité du Sénat ; & de quoi

[1] *Souvenir de ce crime.* C'est-à-dire que si l'on a cessé de parler de cette opposition qu'il fit alors dans le Sénat, la posterité, n'en perdra pas la mémoire.

s'agiſſoit-il, ſinon d'empêcher que vous ne vouluſſiez entierement abolir & renverſer le gouvernement ? Cependant ni les peres des Citoyens les plus illuſtres, ni les avertiſſemens des anciens, ni les déliberations d'un Sénat nombreux ne purent vous ébranler dans votre opinion déja venduë & adjugée.

LIII. Alors après avoir fait pluſieurs autres tentatives, on fut contraint de vous frapper (1) de cette playe que peu d'autres avant vous avoient reçûë & dont perſonne n'a pû ſe guerir. Le Sénat fit prendre contre vous les armes aux Conſuls & aux autres Magiſtrats revêtus de quelque puiſſance & de quelque domination, & ſi vous n'aviez fui dans l'armée de Ceſar, vous ne leur auriez pas échappé. C'eſt vous, Antoine, c'eſt vous, dis-je, qui le premier donnâtes à Ceſar, déja plein d'envie de jetter le trouble par tout, l'occaſion d'intenter la guerre à ſa patrie. Car que diſoit-il autre choſe ? Quelle raiſon apportoit-il de ſon deſſein & de ſon entrepriſe extravagante, ſi non que l'on n'avoit point d'égard à l'oppoſition, que les droits du Tribun étoient abolis, qu'Antoine étoit

(1) *De cette playe.* Le Sénat par un decret, déclara Antoine ennemi du nom Romain, pour s'être oppoſé au reglement par lequel on obligeoit Ceſar à quitter l'armée.

interdit par le Sénat. Je ne m'arrête point à ce qu'il y avoit de faux & de frivole dans ces raiſons, puiſque jamais perſonne n'en peut avoir de legitimes pour prendre les armes contre ſa patrie.

Mais laiſſons là Céſar, vous ne pouvez vous défendre d'avoüer que toute la cauſe d'une ſi funeſte guerre reſide en votre perſonne.

LIV. O que vous êtes digne de compaſſion ! ſi vous comprenez, & plus digne encore ſi vous ne comprenez pas, qu'on laiſſera par écrit cet évenement, qu'on en conſervera la mémoire, & que la poſterité la plus reculée n'oubliera jamais un fait de cette nature. Les Conſuls chaſſez d'Italie & avec eux Pompée, la gloire & l'éclat de la Domination Romaine, tous les Conſulaires qui ſe portoient aſſez-bien pour ſervir de cortege à leur ſuite & à leur déroute, les Prêteurs, les Prêtoriens ; les Tribuns du peuple, la plus grande partie du Sénat, toute la jeuneſſe Romaine, en un mot tous les membres de la République chaſſez & renverſez de deſſus leurs Sieges.

LV. Comme donc le principe des arbres & des plantes eſt dans la ſemence, vous êtes de même la ſemence de cette déplorable guerre. Vous gemiſſez, PERES CONSCRIPTS, ſur la défaite de (1) trois ar-

[1] *Trois armées Romaines.* La premiere fut défaite

mées Romaines ; c'eſt Antoine qui les a perduës ; vous regrettez d'illuſtres Citoyens, Antoine vous les a ravis ; l'autorité du Sénat eſt ruinée, c'eſt Antoine qui l'a détruite. Enfin tout ce que nous avons vû depuis, & quels maux n'avons nous pas vûs, ſi nous en jugeons ſainement, c'eſt Antoine qui nous les a faits. Il eſt à la République ce que fut Helene aux Troyens, la cauſe de la guerre, la cauſe de ſa perte & de ſa déſolation.

Le reſte du tems de ſon Tribunat fut ſemblable à ces commencemens. Il fit des reglemens tout contraires à ceux que le Sénat avoit faits, pour empêcher que la République ne fût ébranlée.

LVI. Mais dans ſon crime, reconnoiſ-
23, ſez un autre (1) crime. Il rappelle beaucoup de malheureux, & dans ce nombre il n'y comprend pas ſon oncle paternel ; s'il a de la rigueur, pourquoi n'en pas avoir pour tous ? Et s'il a de la compaſſion, pourquoi n'en a-t-il pas pour les

dans la pleine de Pharſale en Theſſalie, la ſeconde en Affrique à Thapſe presqu'Iſle de Sicile, commandée par Scipion beaupere de Pompée ; la troiſiéme en Eſpagne à Munda Royaume de Grenade, commandée par les enfans de Pompée.

(1) *Un autre crime.* C'eſt qu'en rappellant les exilez, il ne rappella point C. Antonius ſon propre oncle paternel.

ſiens ? Mais je ſupprime les autres qu'il n'a pas appellez : il réhabilita Denticula ſon camarade de jeu, comme s'il n'étoit pas permis de joüer avec un homme condamné, mais c'étoit afin qu'il le fît profiter du privilege de la Loi qui lui permettoit, (1) d'emprunter pour s'acquitter de tout ce qu'il perdoit aux dez.

Quelle raiſon donnâtes-vous au peuple pour prouver qu'il falloit lui pardonner, c'eſt, ce me ſemble, parce qu'étant abſent, on l'avoit mis au nombre des coupables, que la cauſe avoit été jugée ſans être annoncée, qu'il n'y avoit point eu de jugement touchant cette Loi des jeux de hazard, qu'il avoit été opprimé par la force & par les armes ; enfin, comme on le diſoit de votre oncle ; que les Juges avoient été corrompus par argent. Il n'y avoit en tout cela pas un mot de vrai, mais c'étoit, dit-il, un homme de bien & digne de la République. Qu'eſt-ce que cela faiſoit à l'affaire ? Cependant s'il étoit certain qu'on l'eût condamné ſans ſujet, je lui pardonnerois. Mais réhabiliter le plus méchant de tous les hommes, qui ſans façon, joüoit dans la pla-

(1) *D'emprunter.* Par la Loi Cornelia il n'étoit permis aux joüeurs d'emprunter que pour faire des gageures aux jeux d'exercice & non aux jeux de hazard.

ce publique à tous les jeux de hazard déja condamnez par les loix ; n'eſt-ce pas déclarer hautement qu'on a ſoi-même pour le jeu une ardeur immoderée.

LVII. Durant ſon Tribunat, lorſque Ceſar partant pour l'Eſpagne, eut abandonné toute l'Italie à ſa licence, comment parcourut-il le pays ? Comment les villes municipales furent-elles viſitées ? Je ſçai que je m'arrête à des faits publics & dont tout le monde s'entretenoit communément, mais quoique ce que je vais dire ſoit plus connu de tous ceux qui étoient alors en Italie, que de moi qui n'y étois pas, j'en rapporterai néantmoins des circonſtances particulieres, quand même tout ce que j'en dirai ne pourroit aller juſqu'à la connoiſſance que vous en avez ; car en quel endroit de la terre a-t-on entendu parler de tels forfaits, de telles infamies, de telles horreurs ?

24. LVIII. On traînoit le Tribun du peuple dans une Caleche precedée par des Licteurs ornez de lauriers, & l'on portoit au milieu d'eux une Comedienne dans une Litiere découverte ; la Bourgeoiſie la plus diſtinguée des villes municipales étoit obligée de ſortir au devant d'elle, & de la venir haranguer, non ſous ſon fameux nom (1) de Théâtre, mais ſous le

(1) *Son fameux nom de Théâtre*, c'étoit Cytheride.

nom de Volumnia. Ses indignes favoris alloient ensuite dans un char tiré par des Lions ; & la mere du Tribun renvoyée par mépris à l'arriere-garde, marchoit après la Courtisanne de son fils, comme elle auroit pû faire après sa belle-fille. O déplorable fécondité de cette mere malheureuse ! Il laissa des traces de ses débauches dans toutes nos villes municipales, dans tous les Gouvernemens, dans toutes les Colonies, & d'un bout de l'Italie jusqu'à l'autre.

LIX Il seroit difficile, PERES CONSCRIPTS, de peindre ses autres actions aussi détestables qu'elles étoient. Il fit la guerre enfin, il s'y rassasia du sang desCitoyens, bien peu semblables à lui, & ses exploits furent heureux ; si néanmoins dans le crime il peut y avoir du bonheur.

Mais je veux ménager les Véterans ; quoique la conduite des Soldats soit bien differente de la vôtre, car ils suivoient leur General ; & vous, vous alliez vous offrir à lui. Cependant, de crainte que vous ne m'attiriez leur haine, je ne dirai rien de la nature de cette guerre. De Thessalie vous revintes vainqueur à Brindes avec les Légions, & c'est-là où vous ne m'avez point fait mourir ; le service est grand sans doute, & j'avouë que vous l'avez pû, quoiqu'il n'y eût alors avec

vous perſonne qui ne crût qu'il me falloit épargner ; car j'étois pour vos Légions mêmes quelque choſe de ſacré. Tant les Soldats étoient penetrez d'amour pour leur patrie, qu'ils ſe ſouvenoient bien que j'avois ſauvée.

LX. Mais je veux que vous m'ayez donné ce que vous ne m'avez point ôté, & que je vous doive la vie, parce que vous ne me l'avez pas arrachée. Vos outrages, depuis ce tems-là, m'ont-il permis de conſerver la mémoire de ce ſervice comme je faiſois, ſur-tout puiſque vous voyiez bien ce que j'avois à dire contre vous ?

LXI. Vous arrivâtes à Brindes dans le ſein & dans les embraſſemens de votre petite comédienne. Qu'eſt-ce que c'eſt, Ne dis-je pas la verité ? Qu'on eſt malheureux de ne pas pouvoir nier ce qu'il eſt ſi honteux d'avoüer. Si vous n'en rougiſſiez pas devant la Bourgeoiſie de cette ville-là, n'en deviez-vous pas rougir devant une armée de vieilles troupes. Car quel eſt le Soldat qui ne l'ait pas vûë à Brinde ? Qui ne ſçait le chemin qu'elle fit pour aller au devant de vous & vous féliciter de vos ſuccez ? Qui d'entr'eux ne s'affligea pas de connoître ſi tard l'indignité du Commandant ſous lequel il avoit ſervi ?

LXII. Vous parcourûtes encore une

fois l'Italie toujours accompagné de la Comédienne. Que cette marche fût triſte & cruelle pour tous vos Soldats que vous promeniez ainſi de ville en ville.

Mais dans Rome enſuite, quel infâme pillage d'or & d'argent & de toutes ſortes de vins. Enfin, ſans que Ceſar le ſçût, puiſqu'il étoit à Alexandrie pour lors, Antoine par le crédit de ſes amis fut fait General de la Cavalerie : auſſi-tôt il ſe crût en droit de vivre librement avec (1) Hippia, & de donner au Comedien Sergius des (2) Chevaux de loüage gratuitement. Il avoit alors choiſi pour ſa demeure la maiſon de Piſon, & non celle dont il ſoutient ſi (3) mal aujourd'hui la dignité. Que dirai-je de ſes décrets & de ſes rapines, des ſucceſſions données à des étrangers ou enlevées aux proprietaires legitimes ? Sa pauvreté l'y contraignoit, il ne ſçavoit où ſe tourner ; il n'avoit pas encore recueilli les gros héritages de Rubrio & de Turſelius ; il n'étoit point encore de-

[1] *Hippia.* Bien des Interprettes ont crû que c'étoit le nom d'une Courtiſane, mais Græ-vius prétend après Plutarque que c'étoit un jeune Comedien.

(2) *Des Chevaux de loüage.* Antoine prétendoit que comme General de la Cavalerie, il étoit le maitre de faire donner gratuitement des Chevaux de loüage à qui il lui plaiſoit.

(3) *Si mal la dignité.* La maiſon de Pompée où il étoit alors.

venu tout à coup l'heritier de Pompée & de plusieurs autres qui étoient absens. Il lui falloit donc vivre à la maniere des Soldats qui n'ont de bien qu'autant qu'ils en pillent.

LXIII. Mais supprimons ces traits d'une méchanceté trop grossiere, parlons plutôt d'un genre d'étourderie plus miserable. Aux nôces d'Hippia vous aviez tant bû, que malgré le gouffre de votre gosier, la capacité de votre poitrine, & ce corps aussi robuste que celui d'un Gladiateur, vous fûtes obligé de tout rejetter le lendemain en presence de tout le peuple. O qu'il est dégoutant de voir & d'entendre de pareilles horreurs. Si cela vous étoit arrivé pendant le repas, ayant ces larges verres à la main, qui n'en aûroit pas rougi pour vous ? Que sera-ce donc que de voir ce General de la Cavalerie devant le peuple assemblé, traitant des affaires d'Etat, & dans un tems où le moindre signe d'itempérance seroit honteux, vomir les tronçons de viande empuantis de l'odeur du vin, & les parsemer sur sa robe & sur tout son Tribunal ; mais il avoüe lui-même que ce sont là des infamies : venons à des faits brillans.

26 LXIV. Cesar alors qui se délassoit dans Alexandrie, s'estimoit heureux, quoiqu'à mon

mon ſens on ne le puiſſe être quand on rend la République malheureuſe. Enfin la Pique fut plantée devant le Temple de Jupiter Stator , & les biens de Pompée..... Ne ſuis-je pas bien à plaindre , mes yeux n'ont plus de larmes à répandre , & mon cœur eſt toujours penetré de ſa douleur ; & tous les biens , dis-je , du grand Pompée furent ſoumis à la voye ſauvage d'un crieur public. En cette occaſion Rome oubliant ſa ſervitude, laiſſa ſes gémiſſemens éhapper , & malgré la crainte qui tenoit tous les courages enchaînez , elle eut encore la liberté de ſes ſoupirs. Tout le monde étoit dans l'attente pour voir s'il y auroit quelqu'un aſſez impie,aſſez extravagant , aſſez ennemi des Dieux & des hommes pour ſe préſenter à cette barbare confiſcation. Quoiqu'autour de cette pique il y eût tant de gens aſſemblez & ſi hardis pour toute autre entrepriſe , il ne ſe trouva que le ſeul Antoine , qui lui ſeul , oſa ce que les plus audacieux Romains n'avoient oſé.

LXV. Vous étiez abruti par un tel excès de folie , ou pour mieux dire , de fu-

[1) *La Pique.* Quand on devoit vendre des biens à l'encan, on plantoit une pique à l'endroit où ſe devoit faire la vente , & les meubles ou autres effets portatifs étoient apportez a l'entour de la Pique.

reur, que vous étant fait enchérisseur sur cette place, & l'encherisseur des biens de Pompée, vous ne connoissiez pas que vous étiez l'opprobre & la détestation du peuple Romain, & que tous les Dieux & les hommes sont & seront à jamais vos ennemis.

Mais avec quelle prompte insolence ce dévorateur se jetta-t-il sur toutes les possessions d'un si grand homme, dont la valeur & la justice rendoient le peuple Romain si redoutable, & en même tems si cher à toutes les Nations étrangeres.

LXVI. Après donc s'être soudainement emparé de toutes les richesses de ce heros, il parut transporté de joye, vrai personnage de Comedien, qui de pauvre devient riche en un instant ; mais comme disoit je ne sçai quel * Poëte : Que *les biens mal acquis se dissipent tout aussi mal*, il est incroyable & même prodigieux qu'il ait pû consumer, je ne dis pas en si peu de mois, mais en si peu de jours, un nombre excessif de tonneaux de vin, un poids immense de vaisselle d'argent, des habillemens précieux, une quantité d'ameublemens magnifiques répandus en diverses habitations pour les usages d'un homme non voluptueux, mais opulent ; au bout de quelques jours il n'y avoit plus rien.

LXVII. Quel Charybde fût si dévo-

* Nævius.

rant. Je dis Charybde ; & si jamais il y en eût un, ce ne fut qu'un monstre ; mais en vérité, l'Ocean n'auroit pû qu'à peine si promptement engloutir tant de choses dispersées, & placées en des lieux si distans les uns des autres. Rien n'étoit sous la clef, rien sous le sceau, rien par écrit. Tous les magazins étoient abandonnez à des scelerats. Les Comédiens pilloient d'un côté, les Comédiennes de l'autre. La maison étoit remplie de joüeurs & d'yvrognes, on y buvoit tout le jour en divers endroits, on y remplaçoit souvent les pertes du jeu : car il n'étoit pas toûjours heureux, & l'on voyoit sur des lits dressez dans des chambres d'esclaves, les couvertures de pourpre de Pompée. Ne vous étonnez donc pas d'une dissipation si rapide : car une telle fureur de débauche auroit pû devorer non seulement une aussi grande succession que celle-là ; mais les Villes & les Royaumes, avec la même rapidité. Les maisons & les jardins de Pompée lui furent encore adjugez : quelle énorme effronterie !

LXVIII. Quoi vous avez eu la hardiesse d'entrer dans ce Palais, de poser le pied sur cette porte si respectable, de montrer votre front impudent aux Dieux Penates de cette demeure, d'habiter ce Sanctuaire que personne n'avoit plus la force de regarder, devant lequel on ne passoit plus sans

verser des larmes, & qui, tout insensible que vous êtes aux remors, ne pouvoit avoir rien d'agréable pour vous.

Mais quand vous y considerez dans les avant-cours ces trophées & ces dépoüilles triomphantes, vous imaginez-vous entrer dans votre maison, cela ne se peut pas? Car quoique vous n'ayez ni jugement ni sentiment, vous vous connoissez vous-même, vous connoissez vos facultez & vos proches, & je ne croi pas, ni qu'en veillant, ni même en dormant vous puissiez vous le persuader. Quand l'Image de cet homme incomparable se presente à vous, je croi que tout furieux & tout brutal que vous êtes, vous vous réveillez aussi-tôt avec frayeur si vous dormez; & que si vous veillez, vous devenez fou.

LXIX. Que j'ai pitié des murailles & des toits de cette maison, qui n'avoit jamais rien vû que d'honnête, que de sage, que de régulier. Vous sçavez, PERES CONSCRIPTS, combien ce grand homme étoit illustre dans sa vie publique, & admirable dans sa vie privée. Aussi digne de loüanges par ses mœurs que par ses actions d'éclat. Aujourd'hui chaque chambre de cette maison est une Hôtellerie, & chaque table un Cabaret. Que s'il le desavoüe, ne le pressez pas là-dessus; il est devenu homme vertueux; il a, suivant les Loix, séparé

ſes biens d'avec ceux de ſa femme la Comédienne, & lui a fait rendre les clefs qu'elle avoit. Voilà, ſans doute un homme bien recommandable & bien eſtimable, ce qu'il y a de plus honnête en toute ſa vie, c'eſt d'avoir fait divorce avec une Courtiſanne.

LXX. Mais avec quelle arrogance ſe fait-il appeller à tout moment *le Conſul Antoine*, c'eſt-à-dire, le plus impudique Conſul, & le plus méchant Conſul ? car Antoine eſt-il autre choſe ? Si le nom renfermoit la dignité, je croi que votre ayeul ſe ſeroit appellé quelquefois le Conſul Antoine, il ne l'a pourtant jamais fait; votre oncle, mon collégue, l'auroit dit auſſi, vous êtes le ſeul Antoine qui l'ait dit. Mais je laiſſe là les fautes qui ne regardent point les maux que vous avez faits à la République, je reviens à ce qui vous regarde perſonnellement, c'eſt-à-dire à la guerre civile dont la naiſſance, les préparatifs & l'entrepriſe ſont votre ouvrage.

LXXI. Retenu par vos débauches & par votre lâcheté, vous n'avez point pris part à cette guerre, vous aviez aſſez goûté du ſang Romain, ou plûtôt vous vous en étiez aſſez raſſaſié. Vous aviez marché devant l'étendart à la bataille de Pharſale. Vous aviez tué Domitius cet illuſtre & célebre Citoyen; vous en aviez maſſacré plu-

ſieurs que vous pourſuivîtes inhumainement dans leur fuite, & quelques-uns même que Céſar auroit peut-être laiſſé vivre.

Après ces rares & grands exploits, pourquoi ne pas ſuivre Céſar en Affrique, ſurtout puiſque la guerre devoit encore durer long-tems ? Auſſi quelle place eûtes-vous auprès de lui après ſon retour ? En quel rang vous a-t-il mis ? Lorſqu'il commandoit l'Armée, vous aviez été Queſteur durant ſa Dictature, Géneral de la Cavalerie, l'Auteur de la guerre, le Conſeil de ſes cruautez, le Compagnon de ſes larcins; vous lui teniez lieu de fils, diſiez-vous, dans ſon Teſtament : cependant on vous cita juridiquement pour payer ce que vous deviez de vos encheres ſur la maiſon & ſur les jardins de Pompée.

LXXII. Vous répondîtes d'abord aſſez fierement; & pour ne point paroître toûjours invectiver contre vous (peu s'en faut que je ne diſe que vos réponſes étoient juſtes & raiſonnables). Céſar me demande de l'argent, diſiez-vous, & pourquoi plûtôt lui m'en demander, que moi à lui ? Auroit-il vaincu ſans moi ? Et comment l'auroit-il pû ? Je lui ai fourni le ſujet de la guerre, j'ai propoſé des Loix pernicieuſes, j'ai pris les armes contre les Conſuls, contre les Géneraux des Romains, contre le Sénat & le peuple, contre les Dieux du

Païs, contre les Autels, contre les Foyers ; en un mot, contre la Patrie. N'a-t-il vaincu que pour lui ? Si l'entreprise est commune, pourquoi le butin ne sera-t-il pas commun ? Vous lui demandiez justice ; mais à quoi bon, il étoit le plus fort.

LXXIII. Ainsi sans nul égard à vos remontrances, il envoya des Soldats chez vos Cautions, & lorsque tout-à-coup vous produisites ce magnifique inventaire, quel éclat de rire ne fit-on point ? Quand on vit cette longue Liste de tant de possessions diverses, où à la réserve d'un petit bout de terrain à Misène, il n'y avoit rien que l'Encherisseur pût dire lui appartenir. Mais que le spectacle de ce qui restoit de cette vente étoit digne de compassion ; quelque habits de Pompée usez & salis, quelque vaisselle d'argent rompuë, quelques esclaves malpropres & crasseux ; il ne restoit plus rien enfin que nous pussions regarder sans en gémir.

LXXIV. Cependant par un Decret de César, les héritiers de Rubrius s'opposérent à cette vente. Le fourbe demeuroit interdit, & ne sçavoit de quel côté se tourner. On disoit même qu'en ce tems-là, l'on avoit arrêté à la maison de César un homme envoyé par vous avec un poignard ; & César en plein Sénat, en déclamant contre vous, s'en étoit plaint publi-

quement. César partit pour l'Eſpagne, & par pitié de votre miſere, vous donna quelques jours pour vous acquitter. Que ne le ſuiviez-vous donc à la guerre ? Un ſi bon gladiateur reçoit-il ſi-tôt le (1) fleuret?

LXXV. Il eſt vrai que vous ne faites peur qu'à ceux qui craignent de perdre leurs biens. Il partit enfin pour l'armée, mais il n'y put pas, dit-il, arriver ſûrement. Comment fit donc Dolabella pour y arriver? Ou vous ne deviez pas, Antoine, vous ranger d'un tel party, ou vous deviez le ſoutenir juſqu'à la derniere extrêmité. César donna trois batailles contre les Romains, l'une en Theſſalie, l'autre en Affrique, l'autre en Eſpagne. Dolabella fut preſent à toutes ces expéditions, & fut bleſſé même en Eſpagne. Si vous me demandez mon ſentiment, j'aurois voulu qu'il n'y eût pas été ; que ſi néanmoins on devoit d'abord blâmer ſon deſſein, ſa conſtance merite qu'on la loüe. Mais qu'avez-vous à dire ? Les enfans de Pompée vouloient le rétabliſſement de la République, j'en conviens ; c'étoit l'interêt commun de la Patrie ; mais ils redemandoient de

(1) *Le Fleuret.* Quand un Gladiateur avoit long-tems ſervi de ſpectacle, & qu'il s'étoit battu long-tems avec beaucoup de valeur ; on lui donnoit un fleuret à la main pour marque de ſa liberté.

plus

plus leurs Dieux Pénates, leurs Autels, leurs Foyers, & la Maiſon paternelle dont vous vous étiez emparé. Comme tous ces biens ſe redemandoient les armes à la main par ceux qui, ſelon les Loix, en étoient les Propriétaires; quoique dans une conduite toute injuſte, il ne pût y avoir de juſtice; cependant, pour qui pouvoit-il être juſte de combattre contre les enfans de Pompée? Pour qui, pour vous l'Encheriſſeur ſur leurs heritages; falloit-il pendant que vous vomiſſiez ſur les tables à Narbonne, que Dolabella ſe battît pour vous en Eſpagne?

LXXVI. Mais quel fût ſon retour de Narbonne? il me reprochoit d'être auſſi promptement revenu de Gréce. Je vous en ai dit ces jours paſſez la raiſon, PERES CONSCRIPTS, je voulois, s'il m'étoit poſſible, travailler au bien de la République avant les Kalendes de Janvier. D'ailleurs, vous demandiez comment j'étois revenu: Premierement, c'étoit en plein jour, & non pas la nuit. De plus, avec des ſouliers & avec une robe, & non pas en ſabots & en caſaque. Pourquoi donc me regardez-vous? vous me paroiſſez en colere. En verité vous redeviendriez de mes amis ſi vous ſçaviez combien j'ai honte de vos indignitez, dont vous n'êtes pas honteux vous-même. Entre toutes les lâches actions

qu'on ait pû faire, je n'en ai point vû, & n'en connois point de plus infâme que celle-ci : Quoi, vous qui vous consideriez comme un Commandant de la Cavalerie, quand vous demandiez le Consulat, ou plûtôt que vous le briguiez dans les Villes municipales, & dans les colonies de la Gaule, à qui nous avions accoutumé pour-lors de le demander : car on le demandoit, & l'on ne le briguoit pas, vous couriez de tous côtez avec une casaque & des sabots.

LXXVII. Mais voyez l'imprudence de l'homme : Environ la dixiéme heure du jour, étant venu jusqu'aux (1) Rochers rouges, il se cacha dans un petit Cabaret ; & sans se découvrir, il y but abondamment jusqu'au soir. De-là, montant dans une chaise roulante, il vint promptement à Rome, & se rendit à son logis, la tête enveloppée de sa casaque. Qui êtes-vous, lui dit le Portier ? Je suis un Messager de la part d'Antoine. Aussi-tôt on le conduit à l'appartement de celle qui étoit l'objet de son voyage, & il lui remit une Lettre. Elle la lût en pleurant : car elle étoit tendrement écrite. La Lettre disoit en substance, qu'il n'avoit plus de commerce avec la Comédienne, qu'il ne sentoit plus pour elle les moindres mouvemens d'amour, & qu'il

(1) *Rochers rouges* Ils Vejes proche la riviere étoient entre Rome & de Cremara.

les avoit tous transportez a sa chere Fulvie. Elle continuoit à répandre des larmes, & notre homme attendri, ne put davantage soutenir son déguisement; il développa sa tête, & lui sauta au cou. O le méchant fourbe! Que dire autre chose? Je ne puis employer des termes plus propres. C'étoit donc pour vous montrer en Amant empressé qui veut surprendre, & vous faire voir à cette femme qui ne vous attendoit point, que vous répandîtes la frayeur dans Rome pendant la nuit, après avoir pendant plusieurs jours répandu le trouble dans toute l'Italie.

LXXVIII. L'amour étoit pour sa maison le sujet de son arrivée; mais au dehors il avoit un autre dessein plus honteux, il craignoit que Plancus (1) ne fît vendre les biens de ses Cautions. Alors le Tribun du Peuple vous ayant permis de haranguer, vous répondîtes que vous étiez revenu pour vos affaires, & vous vous attirâtes les risées (2) du peuple.

Mais c'est trop parler de bagatelles, 32

(1) *Plancus.* C'est celui a qui César avoit donné ordre de faire vendre les biens d'Antoine, en cas qu'il ne payât point l'argent de tout ce qu'il avoit acheté des biens de Pompée sur la Place publique.

(2) *La risée.* Cela fit rire, parce que son retour regardoit également les affaires de ses débauches & celles de ses interêts.

venons à des choſes plus ſolides. Quand Céſar revint d'Eſpagne, vous allâtes bien loin au-devant de lui, & vous y courûtes bien vîte, afin qu'il vous reconnût, ſinon pour brave, du moins pour diligent. Vous devîntes encore, je ne ſçai comment de ſes amis. C'étoit le vrai caractere de Céſar; s'il connoiſſoit qu'un homme accablé de dettes & réduit à l'indigence, fût en même-tems un audacieux ſcelerat, il le recevoit fort volontiers dans ſes bonnes graces.

LXXIX. Ainſi recommandable par tous ces beaux titres, il fut ordonné que l'on vous déclareroit Conſul avec lui. Je ne me plains pas pour Dolabella, qu'on avoit exhorté d'abord à l'être, enſuite excité, & enfin trompé.

Qui ne ſçait pas quelle fut en cette occaſion votre perfidie à l'un & à l'autre, contre Dolabella? Ceſar l'excite à demander cette Magiſtrature, il la promet, il en répond, & enſuite il ſe l'aproprie; & vous, par complaiſance vous ſouſcrivîtes à ſon infidelité. Les Kalendes de Janvier arrivent, on nous aſſemble dans le Sénat; Dolabella plus inſtruit & plus préparé que je ne le ſuis maintenant, invective contre celui-ci; & quelles paroles, bons Dieux, ne lâcha-t-il point dans ſa colere.

LXXX. Ceſar commença par dire qu'avant que de partir il ordonneroit que Do-

labella fut fait Conſul ; car c'eſt ainſi que parloit & qu'agiſſoit toujours cet homme que l'on diſoit n'être pas Roi. Après ce diſcours de Ceſar, notre religieux Augure dit qu'il étoit revêtu d'un Sacerdoce qui lui donnoit l'autorité d'empêcher les Comices ou de les interrompre, & il aſſura qu'il le feroit, & voyez d'abord en cela l'extrême ſtupidité du perſonnage.

LXXXI. Quoi, ce que vous avez dit pouvoir faire par droit de votre Sacerdoce, l'auriez vous pû faire moins ſi vous n'étiez point Augure, & que vous ne fuſſiez que Conſul ? Vous l'auriez fait même plus facilement : car nous autres Augures nous avons ſeulement le droit d'annoncer les préſages, au lieu que les Conſuls & les autres Magiſtrats ont celui de les obſerver ; mais ſoit, paſſons ce trait de votre imprudence, peut-on exiger de la réflexion d'un homme toujours yvre. Mais admirez ſon effronterie. Pluſieurs mois auparavant il avoit dit dans le Sénat, que de ſon autorité, ou il empêcheroit les Comices, ou qu'il feroit ce qu'il a fait *. Quelqu'un peut-il prédire ce qu'il y aura de défectueux dans les préſages s'il ne ſe propoſe pas de les obſerver par les Signes du Ciel ? Or c'eſt ce que ſuivant les Loix il n'étoit pas permis de faire pendant

* Les interrompoit.

les Comices ; & si quelqu'un fait ces observations, non pendant qu'on les tient, mais auparavant, il doit annoncer quels sont les présages ; mais en lui l'impudence & l'ignorance se confondent toujours ensemble. Il ne sçait point les fonctions d'Augure, & ne pratique pas mieux les bienséances de la pudeur.

LXXXII. Souvenez vous quel fut son Consulat depuis les Kalendes de Janvier jusqu'aux Ides de Mars. Quel Goujat & quel satellite fut jamais plus abjet & plus rampant ? Il n'avoit aucun credit & ne faisoit que suplier, il fourroit sa tête par derriere la Litiere de son Collegue, & lui demandoit des graces qu'il vendoit ensuite.

Enfin arriva le jour des Comices pour l'élection de Dolabella, l'on tire au sort (1) le privilege de la Centurie qui devoit donner ses suffrages. Il ne fit aucun mouvement : on fit le raport, il ne dit pas un mot : on appelle la premiere Classe, ensuite on fait le rapport selon la coutume. La seconde Classe est appellée à donner son suffrage, & tout cela s'acheve en

(1) *Au sort.* Avant que de faire l'élection tout le peuple étoit assemblé & distribué par Centuries, on tiroit au sort quelle Centurie donneroit son suffrage la premiere.

moins de tems que je ne le dis.

LXXXIII. Après la consommation de l'affaire, notre sage Augure comme un second Lælius, (1) *a un autre jour*, (2) dit-il. O l'impudence inoüie; qu'aviez vous vû, qu'aviez vous senti, qu'aviez vous entendu! Car vous ne declarâtes point que vous eussiez fait des observations dans l'air, & vous ne le declarez par même aujourd'hui. Ainsi tout à coup vous vîtes dans les Comices ce défaut qu'aux Kalendes de Janvier vous aviez prévû qui arriveroit, & que vous aviez prédit tant de tems auparavant. Certes c'est donc plûtôt, comme je l'espere, pour votre propre malheur que pour celui de la République, que vous aviez déguisé les présages. Vous avez inspiré des scrupules au peuple Romain. En qualité de Consul & d'Augure vous avez annoncé les mauvais présages à votre Collegue Augure & Consul, je n'en veux pas dire davantage pour ne point paroître affoiblir tout ce qu'à fait Dolabella, dont les Actes doivent necessairement un jour être déferez à nôtre College.

(1) *Un second Lælius.* Il avoit été appellé *le sage* par excellence.

(2) *A un autre jour.* Ces paroles pouvoient empêcher les Comices avant qu'on les tint, mais non les rompre quand on les tenoit actuellement.

LXXXIV. Mais remarquez l'arrogance & l'insolence de l'homme : tant que vous le voudrez, il y aura du défaut dans le Consulat de Dolabella, & quand aussi vous le voudrez, il aura été élû sous d'heureux auspices. Si quand un Augure fait son rapport dans les termes que vous avez fait le votre, c'est ne rien dire : avoüez que lorsque vous remîtes les Comices à un autre jour, vous n'étiez pas trop dans votre bon sens. Que s'il y avoit quelque force dans ces paroles, faites la moi connoître comme Augure, j'en interpelle mon Collegue.

34. Mais de crainte que parmi tant de belles actions d'Antoine, je ne passe pardessus une des plus belles qu'il ait jamais faites, venons à la fête des Lupercales ; (1) il n'en désavouë rien, PERES CONSCRIPTS, il en paroît même émû, il en suë, il en pâlit ; qu'il fasse tout ce qu'il voudra, pourvû qu'il ne vomisse pas, comme il fit, dans la Galerie de Minutias. (2) J'ai

[1] *Lupercales.* Cette fête se celebroit au mois de Février, les jeunes Romains en l'honneur du Dieu Pan couroient tout nuds ce jour là par la Ville, & faisoient beaucoup d'extravagance.

[2] *Minutia.* La Galerie Minutia étoit à un Temple du Dieu Minutius proche la porte par où l'on alloit au Champ de Mars.

bien envie d'entendre comment il défendra une telle infamie, afin de voir ſur quoi étoit fondée la grande récompenſe qu'il a faite à ſon Rheteur, en lui donnant le Champ de Leontini.

LXXXV. Votre Collegue Ceſar étoit aſſis dans la Tribune aux harangues, revêtu de ſa robe de pourpre, ſur une chaiſe d'or, vous y montâtes, vous vous approchâtes de ſa chaiſe, mais quoique Luperque, vous ne deviez pas oublier que vous étiez Conſul: Vous fites briller aux yeux un diadême, & alors dans toute la Place publique ce ne furent que gemiſſemens. D'où venoit ce diâdême, car vous ne l'aviez pas relevé de terre, vous l'aportiez de votre maiſon, & cet attentat étoit une action reflechie & meditée. Vous preſentiez ſur ſa tête cette Couronne, au bruit des lamentations du peuple, qui la lui voyant rejetter applaudiſſoit. Ce fut donc vous ſeul, ſcelerat, qui comme auteur de la Royauté, vouliez avoir pour Roi celui que vous aviez pour Collegue, & qui faiſiez l'experience de ce que le peuple Romain pourroit ſupporter & ſouffrir.

LXXXVI. Vous tâchiez de flechir Ceſar, vous vous jettiez à ſes pieds, & que lui demandiez vous? d'être un Eſclave. Vous aviez vêcu, dès l'enfance, d'une ma-

niere à tout souffrir pour être plus propre à servir. Certainement ni le Sénat, ni le peuple ne vous avoient chargé d'un tel office. O que votre éloquence parut belle, quand vous vous mîtes à haranguer tout nud! Qu'y eut-il jamais de plus honteux, de plus infâme, de plus digne de tous les suplices. Attendez vous que je vous perce de traits encore plus aigus, si vous aviez un peu de sentiment, ces paroles ne devroient-elles pas vous déchirer, vous ensanglanter? Je crains de donner atteinte à la gloire de nos grands hommes, je le dirai néanmoins, la douleur me force à le dire. Qu'y a-t-il de plus indigne que de laisser vivre celui qui posoit ainsi ce diâdême, quand tout le monde publie que l'on a justemeut mis à mort celui qui le rejettoit.

LXXXVII. De plus il ordonna que durant les Lupercales on inserât dans les fastes cette inscription. *Antoine Consul par l'ordre du peuple, a déferé la Royauté à Cesar Dictateur perpetuel, qui n'a pas voulu l'accepter.* Je ne m'étonne plus que vous troubliez le repos public, que vous ne soyez pas seulement l'ennemi de Rome, mais de la lumiere, & que semblable aux voleurs les plus perdus vous passiez vos jours dans la débauche sans penser au lendemain. Car où pourriez vous demeurer en paix; quel

asile pourriez vous trouver dans les Loix & les Ordonnances, que par l'autorité Royale, vous avez abolies autant que vous avez pû ? Est-ce que l'on a chassé Tarquin ? Est-ce que l'on a fait mourir Sp. (1) Cassius, Melius, Manlius, afin que plusieurs siécles après M. Antoine entreprît contre le droit public d'établir un Roi dans Rome ; mais revenons aux Auspices.

LXXXVIII. Touchant les affaires que Cesar devoit proposer dans le Sénat aux Ides de Mars, je vous demande qu'est-ce que vous auriez fait alors ? Car j'entendois dire que vous y veniez préparé, parce que vous pensiez que je parlerois du faux raport des présages ausquels il étoit necessaire d'obéïr. L'heureuse destinée du peuple Romain le délivra des déliberations de ce jour. La mort de Cesar n'abolit-elle point le jugement que vous aviez porté des Auspices ?

Mais je me vois arrivé à des tems dont il faut que je parle avant que de continuer la matiere que j'avois commencé de traiter. Quelle fut votre prompte évasion ? Quelle fut votre frayeur en ce beau jour ? Combien le reproche interieur de vos crimes vous fit-il désesperer de votre vie ;

(1) *Sp. Cassius*, *&c.* Trois Citoyens qui vouloient parvenir à la domination Monarchique.

lorſque par les bons offices de ceux qui vouloient vous ſauver, ſi vous étiez ſage, vous revîntes de votre courſe vous renfermer en ſecret dans votre maiſon ?

LXXXIX. O que mes preſſentimens toujours veritables ſur l'avenir, ont été vains ! je diſois dans le Capitole à nos Liberateurs qui vouloient m'envoyer vers vous pour vous exhorter à ſoutenir les interêts de la République, que tant que vous auriez peur, vous promettriez tout, & qu'auſſi-tôt que vous ne craindriez plus rien, vous redeviendriez ſemblable à vous même. Ainſi tandis que les Conſulaires alloient & venoient, je fus toûjours du même ſentiment, je ne vous vis ni ce jour là, ni le lendemain, & je ne crus point que par quelque alliance que ce fût il ſe pût former aucune liaiſon entre les plus excellens Citoyens & leur plus cruel ennemi. Trois jours enſuite je me rendis au Temple de Cybelle, & ce fut malgré moi, toutes les avenuës en étoient aſſiegées de gens armez.

XC. Quel fut ce jour pour vous, Antoine, quoique vous vous y declarâtes ſoudainement mon ennemi, j'ai pitié de vous, puiſque vous vous y êtes auſſi déclaré l'ennemi de vous-même. Quel homme ſeriez vous, Dieux immortels, & combien ſeriez vous grand ſi vous aviez pû

conserver les sentimens de ce jour là. Nous aurions la paix que nous promettoit l'ôtage (1) de cet illustre enfant petit-fils de M. Bambalion ; quoique la crainte vous rendit meilleur, elle ne vous retint pas long-tems dans le devoir ; l'impudence qui vous ressaisit toujours aussi-tôt que la crainte vous quitte, vous eût bientôt rendu rebelle. Puisque dans le tems que contre mon sentiment on vous croyoit bon, vous présidâtes aux funerailles du Tyran. Si cela pourtant se peut appeller des funerailles, avec quelle éloquence prononçates vous l'Oraison funebre, vos lamentations, vos exhortations ?

XCI. C'est vous, dis-je, c'est vous qui mîtes le feu aux flambeaux pour faire brûler le bûcher sur lequel étoit le corps, & pour ensuite embraser la Maison de L. Bellienus. (2) Vous fites tourner vers nos

(1) *L'otage.* Après le meurtre de Cesar le Sénat fit un Decret pour l'oubli réciproque de tous les torts que l'on avoit pû se faire. Les meurtriers furent invitez à descendre du Capitole où ils s'étoient réfugiez. Comme ils apprehendoient Lepidus & Antoine, ils demanderent des ôtages, & Antoine leur envoya un fils qu'il avoit eu de la fille de Bambalion l'affranchi. Ciceron par ironie l'appelle un illustre enfant.

(1) *Bellienus.* Il avoit été l'un de ceux qui s'étoient le plus déclarez pour le parti de Pompée.

Maiſons les violences de ces hommes pervers, la plûpart Eſclaves, que nous repouſſâmes le mieux qu'il nous fut poſſible.

Cependant vous-même après la diſſipation de la fumée, vous rendîtes ce jour là de belles Ordonnances dans le Sénat, portant qu'après les Ides de Mars nul enregiſtrement d'immunitez & de graces ne fut ratifié. Vous vous ſouvintes des exilez, & vous ſçavez ce que vous dites alors ſur les privileges ; ce fut ſans doute un bon reglement que d'avoir aboli pour toujours de la République la dignité de Dictateur, il ſembloit que par cette action vous aviez pris tant de haine pour la Royauté, que vous en vouluſſiez diſſiper toutes les allarmes à cauſe de ce que l'on en avoit ſouffert tout récemment.

XCII. La République paroiſſoit à tout le monde bien rétablie ; mais non pas à moi qui craignois toutes ſortes de naufrages ſous un Pilote comme vous. Eſt-ce donc que vous m'avez trompé, & pûtes vous reſter long-tems ſi different de vous même ?

Les Loix s'établiſſoient en preſence des Sénateurs, les Privileges tomboient non-ſeulement ſur quelques perſonnes, mais ſur des peuples entiers. Le droit de Bourgeoiſie Romaine ne ſe donnoit pas ſeule-

ment a des particuliers, mais à toute une Nation ; de ſorte que ſi l'on n'abolit point ce qui ne peut ſubſiſter tant que ſubſiſtera la République, vous pouvez vous aſſurer, PERES CONSCRIPTS, que vous avez perdu toutes vos Provinces, & que par ces marchez domeſtiques, on prend non-ſeulement ſur vos revenus mais ſur votre autorité.

XCIII. Que ſont devenus les ſoixante (1) dix millions que l'on voyoit par les Regiſtres être dans le Temple de Cybelle, ces ſommes d'argent, je l'avouë, étoient bien funeſtes ; mais puiſqu'on ne devoit pas les rendre aux poſſeſſeurs précedens, elles nous auroient délivré de bien des impoſitions.

Ces quatre (2) millions de livres que vous deviez aux Ides de Mars, comment avez vous ceſſé de les devoir avant les Kalendes d'Avril ?

Vous ſçaviez bien tout ce que diverſes perſonnes achetoient de ce que vous faiſiez vendre (3) ſous main ; mais on fit paſſer au Capitole un Decret en faveur du

(1) *Soixante dix millions.* Il y a dans le texte ſept mille fois cent mille Seſterces.

(2) *Ces quatre millions.* Il y a dans le texte quatre cens fois cent mille Seſterces.

(3) *Vendre ſous main.* Fulvie & des gens préposez par Antoine vendoient diverſes choſes.

Roi Dejotanus, ancien ami du peuple Romain, & personne quand on le proposa, ne pût malgré sa douleur s'empêcher de rire.

XCIV. Car de qui Cesar étoit-il plus ennemi que de Déjotanus qu'il haïssoit autant que le Sénat, que l'Ordre des Chevaliers, que les Marseillois; en un mot que tous ceux qu'il sçavoit être affectionnez à la République Romaine. Ainsi le Roi Déjotanus qui pendant la vie de Cesar n'en avoit jamais rien obtenu de favorable, ni par lui-même, ni par mediation, en obtient des graces après qu'il est mort. Cesar durant sa vie avoit en face réprimandé ce Roy qui lui donnoit l'hospitalité, il lui avoit ordonné de lui compter la somme qu'il en pouvoit tirer, après l'avoir supputée: il avoit établi l'un des Officiers de sa suite dans la Tetrarchie de ce Prince; il lui avoit ôté l'Armenie dont le Sénat l'avoit mis en possession, & Cesar après sa mort rend à Déjotanus tout ce que pendant sa vie il lui avoit enlevé.

XCV. Mais de quels termes se servit-on pour autoriser un procedé de cette nature? Il y avoit eu, dit-on, de la justice à le dépoüiller, il n'y a pas d'injustice à le rétablir. Belle conclusion de discours, Cesar n'a jamais dit que quelque chose lui parut juste de ce que nous lui demandions

pour

pour Déjotanus, pour qui je sollicitois toujours en son absence. La promesse par écrit (1) d'un million donnée par des Députez, gens d'honneur, mais timides & peu habiles, fut faite dans l'appartement de Fulvie sans ma participation, ni de pas un autre des amis de Déjotanus. On sçait combien il s'est vendu de choses dans cet appartement, & combien il s'y en vend encore. Je vous conseille de bien penser à ce que vous ferez de cette promesse, car ce Roy de son mouvement, sans aucuns Memoires de Cesar, & dès qu'il eût appris sa mort, par son habileté propre est rentré dans tous ses biens.

XCVI. Cet homme prudent n'ignoroit pas que tout ce que les Tyrans ont usurpé, revient de plein droit à leurs possesseurs legitimes, si-tôt que les usurpateurs sont morts. Aussi nul Jurisconsulte, pas même celui qui n'est Jurisconsulte (2) que pour vous, & par qui vous vous conduisez, ne dit qu'il soit rien dû en vertu de cette promesse pour les biens recouvrez avant qu'on la fit : car il ne les a point acheté de vous; mais il s'en est mis en possession

(1) *D'un million.* Le texte porte cent fois cent mille Sesterces.

(1) *Qui n'est Jurisconsulte que pour vous.* C'est ce Sextus Clodius auquel il avoit donné des Terres dans le pays de Leontini.

avant que vous lui vendiſſiez ſon propre bien.

C'eſt là veritablement être homme, & nous autres ſes amis, ne ſommes que des lâches, de haïr celui qui fait de tels reglemens, & néanmoins de les ſoutenir.

98. XCVII. Que dirai-je de cette multitude Journaux & de ſignatures. Cette conduite n'eſt que trop imitée par des gens qui font de ces ſortes d'écrits & les expoſent publiquement comme les (1) affiches des Gladiateurs. C'eſt ainſi que l'on amaſſe dans la maiſon d'Antoine de ſi grands monceaux d'argent, que l'on ne l'y compte plus, on l'y peſe.

Mais que l'avarice eſt aveugle. Par une Loi paſſée depuis peu, les plus opulentes villes des Crétois ſont affranchies de ſubſides, & l'on a ordonné qu'après le Proconſulat de Brutus, la Crete ne (2) ſera plus une Province. Quoi vous n'avez pas perdu l'eſprit! Quoi il ne faut pas vous lier? Comment la Crete, par une Ordonnance de Ceſar, pourroit-elle être affranchie

(1) *Les affiches.* Quand il devoit y avoir un combat de Gladiateurs, on mettoit dans des affiches publiques leurs noms & de quelle maniere ils étoient appareillez pour combattre, afin d'exciter la curioſité du peuple.

(2) *Ne ſera plus une Province*, c'eſt à-dire aura la liberté de ſe gouverner par ſes propres Magiſtrats, & de joüir de ſes privileges naturels.

après le Proconſulat de Brutus, puiſque Brutus pendant la vie de Ceſar n'étoit rien en Crete. Mais par le trafic d'une telle Ordonnance, ne croyez pas, PERES CONSCRIPTS, qu'on n'a rien fait; vous avez perdu la Province de Cretes, & perſonne n'a été l'acheteur de rien, dont Antoine n'ait été le vendeur.

XCVIII. Cette Loi des exilez que vous avez fait paſſer, Ceſar l'avoit-il propoſée? Je n'inſulte au malheur de perſonne, je me plains d'abord ſeulement que cela deshonnore le retour de ceux dont Ceſar avoit jugé la cauſe de l'exil fort differente, & de plus je ne ſçai pourquoi vous ne faites pas à tous la même grace; car il n'en reſte que trois ou quatre que vous exceptez. Puiſqu'ils avoient tous la même infortune, pourquoi ne profitent-ils pas tous de votre clémence? Pourquoi les traitez-vous comme vous traitez votre Oncle, pour qui vous n'avez voulu rien propoſer en propoſant pour les autres? Vous l'avez excité pourtant à ſolliciter, la place de Cenſeur, & vous aviez tout diſpoſé pour cette ſollicitation, qui donnoit en même tems à tout le monde envie de rire & de pleurer.

XCIX. Pourquoi ne fîtes-vous pas tenir ces Comices? Eſt-ce parce que le Tribun du peuple annonçoit, que la foudre

étoit tombée du côté (1) gauche, & qu'il y fit opposition. Quand il s'agit de vos interêts vous vous souciez fort peu des présages, mais quand ils regardent vos parens, alors vous êtes scrupuleux. Aussi vous empêchâtes votre oncle d'être (2) Septemvir, car il s'opposa. Que craignîtes vous ? Apparemment vous eûtes peur de ne lui pouvoir ôter la vie sans risquer (3) la vôtre, & vous vous contentâtes d'accabler d'injures celui que vous deviez honorer comme votre pere, si vous eussiez été susceptible de quelque sentiment de pieté.

Vous avez chassé de chez-vous (4) sa

(1) *Du côté gauche.* Quand il tonnoit il n'étoit pas permis de tenir les Comices, & c'étoit en toute autre occasion un bon présage quand le tonnerre tomboit du côté gauche, mais c'en étoit un mauvais quand on observoit dans le Ciel pour la tenuë des Comices.

(2) *Septemvirs.* Il y avoit sept hommes préposez pour présider aux repas publics, & on les appelloit *Septemvirs.*

(3) *Sans risquer la vôtre.* C'est que la dignité de ces Septemvirs étoit sacrée. Dans tout cet endroit j'ai suivi le texte comme il est restitué par Manuce. La leçon ordinaire ne me paroît pas intelligible, & ne l'étoit pas pour Grævius.

(4) *Chassé de chez vous sa fille.* C'étoit Antonia fille de L. Antonius. Antoine en plein Sénat l'accusa d'avoir commerce avec Dolabella, & après l'avoir répudiée, il reprit Fulvie sa seconde femme, car Antonia étoit la troisiéme; il en

fille qui étoit votre femme & votre cousine, ayant en vûë d'en épouser une (r) autre que vous aviez euë auparavant : Ce n'est pas tout, vous avez accusé d'un mauvais commerce la femme du monde la plus chaste. Que peut-on ajouter encore ? vous n'avez pas été content. Au jour des Kalendes de Janvier & devant une nombreuse assemblée de Sénateurs, où votre oncle étoit assis, vous avez osé dire que le sujet de votre haine pour Dolabella venoit de ce que vous aviez découvert qu'il avoit proposé à votre femme & à votre cousine, fille de votre Oncle, de commettre avec elle un adultere ? Qui pourroit décider s'il y a plus d'impudence à tenir un pareil discours dans le Sénat, que de scéleratesse à le tenir contre Dolabella ; s'il est plus infâme de le tenir devant le pere de la fille, qu'il n'est barbare de parler d'elle si méchamment & si grossierement.

C. Revenons aux signatures. Quel examen en avez-vous fait ? Le Sénat pour le bien de la paix, avoit confirmé tous les reglemens faits par Cesar ; je dis ceux qu'il avoit faits, non ceux qu'Antoine lui attribuoit. D'où sortent tous ceux que vous produisez, de quel Auteur sont-ils

eût cinq en comptant Cléopatre.

(r) *Une autre*, C'est Fulvie.

émanez ? S'ils ſont faux, pourquoi les approuve-t-on ? S'ils ſont vrais, pourquoi les vend-on ? Le Sénat avoit arrêté que depuis les Kalendes de Juin, les deux Conſuls avec des Commiſſaires particuliers examineroient les actes de Ceſar ; qu'elle a été cette commiſſion ? Qui jamais avez-vous appellé à cet examen ? Quelles Kalendes de Juin avez-vous attenduës ? Eſt-ce dans le tems que vous revintes accompagné de gens armez, après avoir parcouru les colonies des Véterans ? Cette viſite dans les Provinces aux mois d'Avril & de Mai vous fût honorable, lorſque vous fites vos efforts pour conduire à Capouë une colonie ; nous ſçavons comment vous vous en tirâtes, ou pour mieux dire, comment vous penſâtes ne vous en point tirer.

CI. Vous menacez beaucoup cette ville ; puiſſiez-vous faire en ſorte qu'on y oublie le peril que vous y avez couru. Que vous fîtes là un voyage illuſtre. Que dirai-je de l'appareil de vos repas & de vos yvrogneries outrées ? Ces excès ne portent préjudice qu'à vous, en voici d'autres bien préjudiciables à la République.

Nous regardions comme une grande playe pour elle que les terres de la Campanie fuſſent ôtées du nombre des ſubſi-

des pour être données aux Soldats, & ce ſont ces mêmes terres dont vous faiſiez la diſtribution à ceux qui mangeoient & joüoient avec vous. Ce ſont des Comediens & des Comediennes, PERES CONSCRIPTS, qu'on a établi dans la Campanie. Quelles plaintes ferai-je à preſent touchant les terres de Leontini ? Ces deux territoires des Campaniens & des Léontins étoient un beau patrimoine pour le Peuple Romain & lui rapportoient de grands revenus. Vous en avez donné trois mil arpens à votre Medecin, comme s'il vous avoit guéri, & deux mille à votre Rhéteur, comme s'il vous avoit rendu fort éloquent.

CII. Revenons un peu à vos voyages d'Italie. Vous conduiſîtes une Colonie à Caſtelnucio, où Ceſar en avoit déja conduit une. Vous me conſultâtes par une Lettre touchant Capoue; je vous aurois répondu la même choſe ſur (1) Caſtelnucio, & vous aurois demandé ſi vous pouviez avec juſtice conduire une colonie nouvelle dans une ville où il y en avoit déja une; je vous fis réponſe que dans un lieu où une premiere colonie avoit été conduite heureuſement, tant qu'elle étoit en bon état, on ne pouvoit avec juſtice en conduire une autre; que cependant on

(1) *Caſtelnuccio*, Ville de Campanie.

y pouvoit mettre de nouveaux habitans au rang des anciens. Mais vous, enflé d'insolence, sans égard à la religion des Auspices, vous conduisîtes votre Colonie à Castelnuccio, où peu d'années auparavant, on en avoit déja conduit une. Vous en arrachâtes (1) l'Etendart, vous fîtes faire avec la charuë un cercle de nouveaux sillons, & vous les fîtes pousser si loin que la porte de Capouë y fut presque resserrée, tant vous prîtes sur le territoire de cette colonie florissante.

CIII. Après ce violement de tous droits sacrez, vous volâtes à Cassino, sur les terres de Varron, cet homme si respectable & si plein d'honneur ; & de quel droit, de quel front ? De la même maniere, dites-vous, dont j'ai envahi les terres de Rubrius, les Domaines des heritiers de Turselius & les possessions de tant d'autres. Si c'est comme encherisseur legitime, l'enchere doit tenir, les registres sont valides, pourvû que ce soient ceux de Cesar & non ceux que vous avez fabriquez. Vous deviez beaucoup par les uns, vous vous êtes bien liberé par les autres. Mais pour les terres de Varron à Cassino, qui peut dire qu'elles ont été venduës ?

[1] *L'Etendart.* On conduisoit les peuples à la Colonie sous un Etendart, & quand ils y étoient arrivez, on plantoit l'Etendart en terre.

venduës ? Quel homme a vû la pique plantée pour cette vente, qui a entendu la voix du crieur ? Vous avez, dites-vous envoyé à Alexandrie des gens pour les acheter de Ceſar, car c'étoit une trop grande affaire que de l'attendre.

CIV. Qui jamais entendit dire qu'on ait détourné la moindre choſe des biens de Varron ? Trop de gens s'intereſſoient à ce qui le regardoit; mais ſi Ceſar vous écrivit de les rendre à ce Conſulaire, comment exprimer aſſez votre impudence ? Ecartez un peu ces épées que nous voyons, & vous comprendrez que le droit de vente pour Ceſar eſt bien different de celui que par effronterie & par témerité vous vous arrogez. Car ce ne ſera pas ſeulement le proprietaire de cette maiſon qui vous en chaſſera, mais le moindre de ſes amis, le moindre voiſin, le premier venu, le moindre agent de ſes affaires.

Combien de jours avez-vous paſſé en 41.
de honteux excès de débauche dans cette maiſon de campagne ? Dès la troiſiéme heure du jour on y joüoit, on y bûvoit, on y vomiſſoit. O demeure infortunée ! à quel different maître appartenez-vous, ſi pourtant on le peut appeller maître ?

CV. Mais enfin que vous êtes occupée differemment. Varron vouloit en faire une retraite conſacrée à ſes études & non

pas à des diſſolutions. Dequoi parloit-on auparavant dans cec hampêtre ſéjour: queſt-ce que l'on y méditoit ? Qu'eſt-ce que l'on y mettoit par écrit ? Les Loix du Peuple Romain, les monumens des Anciens, les diverſes notions de la ſageſſe & de la ſcience ; mais depuis que vous en fûtes devenu le locataire & non pas le maître, tout y retentiſſoit des cris des yvrognes, les planchers nageoient dans le vin, les murailles en étoient trempées, les jeunes gens ſages & qualifiez étoient confondus avec une jeuneſſe proſtituée, & les courtiſanes avec les Matrônes.

De Caſſino, d'Aquino, de Terni, l'on venoit pour faire ſa cour, & perſonne n'étoit admis, comme de raiſon, ſans doute, car l'éclat de la dignité conſulaire perdoit ſon luſtre dans un homme tellement dépourvû d'honneur.

CVI. Lorſqu'en quittant ces lieux pour s'en revenir à Rome, il approcha d'Aquino ; comme la Bourgeoiſie en étoit nombreuſe, il vint une grande multitude d'habitans au devant de lui, mais en traverſant la ville, on le porta comme un mort dans une Litiere fermée. Les Bourgeois d'Aquino firent une ſotiſe, mais après tout ils ſe trouvoient ſur ſa route. Ceux d'Anagny n'en firent-ils pas encore plus, puiſqu'aſſez éloignez de ſon chemin

ils deſcendirent de leurs montagnes pour le venir complimenter, comme s'il eût été Conſul. Enfin ce qu'on aura peine croire, tout le monde néanmoins l'atteſte, c'eſt qu'il ne ſalua perſonne. Il avoit pourtant avec lui deux habitans de cette ville, Muſtella & Lacon, l'un chef de ſes Gladiateurs, & l'autre de ſes buveurs.

CVII. Qu'ai-je affaire de rappeller les menaces & les injures dont il outragea ceux de Theano, commme il perſecuta ceux de Pouzolles, pour s'être mis ſous la protection de Caſſius & des deux Brutus, quoiqu'aſſurément ils s'y fuſſent mis par zele, par inclination, par affection, non par la force & par les armes, comme on ſe mettoit ſous la vôtre, ſous celle d'un Baſilius ou d'autres ſemblables dont perſonne ne voudroit pas plus être le client que les avoir pour les ſiens.

Mais pendant que vous fûtes abſent, 42.
quel jour glorieux pour votre (1) Collegue, lorſqu'il fit renverſer de deſſus la place, ce tombeau que vous aviez accoutumé de viſiter avec reſpect. Quand on vous annonça cette nouvelle, ceux qui étoient avec vous aſſurent que vous en fûtes conſterné Je ne ſcai ce qui arriva depuis, je crois que rien ne ſe fit plus que

(1) *Votre collegue.* Dolabella qui renverſa le tombeau de Ceſar.

par crainte ou par force ; vous fites tomber du Ciel votre collegue Dolabella, & vous le rendîtes, ſinon ſemblable à vous, car encore à preſent il ne l'eſt pas, mais du moins fort peu ſemblable à lui-même.

CVIII. Mais quel fût votre retour à Rome ! Quel trouble dans toute la ville ! Nous nous ſouvenions de l'exceſſive autorité de Cinna, dela domination de Sylla, nous venions de voir la Royauté de Ceſar. S'ils tenoient quelques gens en armes, du moins ils étoient cachez & en petit nombre. Mais juſqu'où va la brutalité de ſa conduite, il ſe fait ſuivre par un bataillon quarré de Soldats armez, des brancards chargez de boucliers vont après lui, & à force de le voir, nous nous y accoutumons.

Lorſqu'aux Kalendes de Juin nous voulumes nous aſſembler au Sénat comme il avoit été réſolu, la frayeur nous fit tout à coup prendre la fuite.

CIX. Mais lui qui n'avoit que faire de perſonne ni d'aſſemblée, fut ravi de notre éloignement, & fit auſſi-tôt ces merveilleuſes Ordonnances. Le même qui, pour ſon propre interêt, avoit ſi bien défendu les ſignatures de Ceſar, fut celui qui, pour pouvoir écraſer la République, renverſa les plus belles Loix que Ceſar eût

faites ; il prorogea le nombre des années aux Gouverneurs de Provinces, & ce même homme qui devoit ſoutenir tout ce qu'avoit fait Ceſar, annulla ſes reglemens publics & particuliers. Quoique l'adminiſtration commune n'ait rien de plus religieux qu'une Loi, & la police privée, rien de plus valide qu'un teſtament, il abolit des Loix ſans publication, il en publia d'autres pour en abolir de bien publiées, & rendit nuls les teſtamens, diſpoſitions que l'on laiſſe toujours libres aux derniers des Citoyens. Il fit tranſporter dans les jardins de Pompée une partie des ſtatuës & des tableaux que Ceſar leguoit au peuple, & l'autre partie à la maiſon de Scipion.

CX. Et vous dites que vous veillez à 43
la mémoire de Ceſar, & que vous l'aimez tout mort qu'il eſt ; car pendant ſa vie, eſt-il jamais parvenu à cette élevation, que d'avoir un lit dans un Temple, un Simulachre, un dais, un Prêtre ? Comme Jupiter, Mars, Romulus, ont tous chacun un Prêtre, Antoine eſt le Prêtre de Ceſar. Pourquoi donc en demeurez-vous là ? Que ne vous conſacre-t-on : voyez par qui vous voulez l'être, prenez un jour, je ſuis votre (1) collegue, tout le

(1) *Votre collegue* comme Augure.

monde en convient. O le détestable homme ! ſoit qu'on le regarde ou comme le Prêtre d'un Tiran, ou comme celui d'un mort.

Maintenant je vous demande, ſçavez-vous à quel jour du mois nous ſommes ? Quoi vous ne ſçavez pas que c'étoit hier le quatriéme (1) jour des jeux publics dans le cirque, & que vous avez déclaré au Peuple Romain que l'on en conſacreroit uu cinquiéme jour à Ceſar. Pourquoi ne ſommes-nous pas en (2) robe ? Pourquoi ſouffrons-nous qu'on oublie l'honneur attribué à Ceſar par votre Loi ? Pourquoi ſouffrez-vous, en multipliant les prieres publiques, que l'on profane un ſi grand jour ? Ou détruiſez la Religion dans toutes ſes parties, ou conſervez-là toute entiere.

CXI. Vous me demanderez ſi j'aimerois à être le lit, le Prêtre, le dais d'un tel homme ? Rien ne me plairoit de tout cela ; mais vous, qui défendez ſi bien toutes les actions de Ceſar, pourquoi défendez-vous les unes & ne vous ſouciez-vous pas des autres ? Ne voudriez-vous point avoüer que vous meſurez tout ſur votre

(2) *Le quatriéme jour* Les jeux du Cirque duroient quatre jours.

(1) *En robe*. Les Augures aſſiſtoient en robe aux jeux publics; Ciceron & Antoine étoient deux Augures.

interêt, & non ſur ſa gloire ? Que dites-vous enfin à tous ces reproches ? j'attends les traits de votre éloquence, je ſçai combien en avoit votre ayeul, mais vous parlez à découvert bien mieux que lui, jamais il n'a harangué tout nud, & vous, vous voulez que nous voyions ſans voile, la ſimplicité de votre cœur ; ou plûtôt oſerez-vous ſeulement ouvrir la bouche, que trouverez-vous dans ma longue harangue, à quoi vous vous ſentiez la confiance de pouvoir répondre ?

CXII. Mais ne parlons plus du paſſé ; ce jour ſeul, ce jour preſent, dis-je, aujourd'hui, au moment que je parle, juſtifiez vous, ſi vous pouvez, pourquoi le Sénat eſt aſſiegé par ces gens armez qui l'entourent ? Pourquoi vos Satellites m'écoutent-ils avec des épées ? Pourquoi les portes du Temple de la Concorde ne ſont-elles pas libres ? Pourquoi amenez vous ſur la place ces feroces Ithyréens avec leurs fléches ? C'eſt pour ma ſûreté, dit-il. Eh ne vaut-il pas mieux périr mille fois que de ne pouvoir être en aſſurance dans ſa propre Ville ſans une eſcorte. Croyez-moi, la meilleure ne ſert de rien, il faut être gardé par l'affection & par l'attachement des Citoyens, & non par des armes.

CXIII. Le peuple vous les ôtera, vous les arrachera, plaiſe aux Dieux que ce

ſoit avant que nous en ſoyons égorgez. Mais de quelque maniere que vous en uſiez avec nous, tant que vous ſuivrez des conſeils violens, vous ne pourrez long-tems vous conſerver ; car votre femme d'apreſent qui n'épargne pas trop ſes maris, mais dont je peins le caractere ſans la (1) vouloir offenſer, eſt néanmoins trop long-tems à faire au peuple Romain ſon troiſiéme (2) payement.

Rome ne manque pas de gens à qui confier le gouvernement de l'Etat. En quelque endroit du monde qu'ils ſoient, ils y ſont la Fortereſſe de la République, ou, pour mieux dire, ils ſont la République elle-même qui n'a fait juſqu'à preſent que ſe venger ; mais qui n'a pas encore repris ſon ancien luſtre. Elle a une jeuneſſe noble & guerriere bien préparée à la défen-

[1] *Sans la vouloir offencer.* On reſpectoit les femmes qualifiées, & l'on n'en diſoit jamais rien d'outrageant dans les diſcours publics.

(2) *Son troiſiéme payement.* Ciceron fait alluſion à la maniere dont on rendoit la dote d'une femme que l'on répudioit. C'étoit en trois payemens quand on ne pouvoit la rendre tout à la fois. Fulvie par la mort de ſes deux premiers maris qui avoient été aſſez promptement expediez, ſembloit faire eſperer à la République qu'elle la délivreroit bientôt du troiſiéme, & c'eſt ce que Ciceron appelle payer à la République la troiſiéme partie de ce qu'elle lui devoit.

dre. Qu'ils ſe tiennent éloignez tant qu'ils voudront pour ne point alterer la paix de la République, elle ſçaura bien les rappeller. Le nom de paix eſt bien doux; la paix elle-même eſt bien conſolante; mais il y a une grande difference entre la paix & la ſervitude. La paix eſt une liberté tranquille, la ſervitude eſt le plus affreux de tous les maux, & doit être repouſſée non-ſeulement par la guerre, mais aux dépens de la vie.

CXIV. Que ſi nos Liberateurs ſe ſont ſouſtraits à notre vûë, ils nous ont laiſſé l'exemple d'une action que perſonne n'avoit jamais faite. L'ancien Brutus déclara la guerre à Tarquin; qui ſe trouvoit Roi dans le tems qu'à Rome il étoit permis de l'être. Sp. Caſſius, Melius, Manlius ſoupçonnez d'aſpirer à la Royauté, furent mis à mort; mais ces derniers vengeurs ſont les premiers qui l'épée à la main ſe ſont jettez ſur un homme non qui vouloit regner, mais qui regnoit.

Cette action heroïque & preſque divine nous eſt preſentée comme un modele, ſurtout après que ces grands hommes ſe ſont acquis une gloire qu'à peine le Ciel ſeroit capable d'immortaliſer. Car quoique dans leur propre conſcience, ils goûtent ſuffiſamment le prix d'une ſi belle entrepriſe, je ne croi pas néanmoins que

l'immortalité doive être meprisé par un mortel.

45 CXV. Ressouvenez vous, Antoine, de ce jour où vous abolites la Dictature. Remettez vous devant les yeux la joye du Sénat & du peuple Romain. Faites-en la comparaison avec tous vos trésors & tous ceux de votre (1) famille, & vous comprendrez combien il y a de difference entre la gloire & les richesses.

Mais de même que certaines gens dégoûtez par quelque maladie n'ont point de sensation agréable pour les viandes, de même les voluptueux, les avares, les scelerats n'ont point de goût pour la vraye gloire. Que si l'idée d'une éclatante réputation ne peut vous être un appas pour vous engager à faire ce qui est juste, la crainte ne pourroit-elle pas vous détourner des actions les plus infâmes; vous ne craignez, dites-vous, la condamnation de personne : si votre innocence vous la fait braver, je vous louë; mais si ce sont vos forces, vous ne comprenez pas ce que doit craindre celui qui n'a point d'autre moyen d'être en assurance.

[1] *De votre famille.* Antoine avoit deux freres, dont l'un étoit Caïus Tribun du peuple, & l'autre Lucius Prêteur, tousdeux en charge alors pendant qu'Antoine étoit Consul. Ciceron veut aussi parler des richesses que l'avarice de Fulvie lui avoit fait amasser.

CXVI. Car si de vaillans & de courageux Citoyens ne vous font pas peur, parce que des gens armez les empêchent de vous approcher, croyez-moi, vos propres Troupes ne vous souffriront pas long-tems. Est-ce vivre que d'aprehender jour & nuit d'être surpris par les siens ? Sont-ils attachez à vous par de plus grands bienfaits que n'en avoient reçû de Cesar, quelques-uns de ceux qui l'ont tué : & lui êtes vous comparable en rien ? Il excelloit par l'esprit, par la prudence, par la memoire, par la science, par la réflexion, par l'activité, par la vigilance, il avoit fait à la guerre plusieurs actions, qui quoique fatales à la République, étoient illustres néanmoins. Après avoir étudié plusieurs années, le grand art de devenir Roi, il étoit parvenu par beaucoup de travaux & de périls à ce qu'il avoit medité long-tems, il avoit sçû charmer, par des largesses, par des édifices publics, par des distributions de medailles, par des festins, le vulgaire ignorant & mal habile. Il s'étoit attaché ses amis par des presens, & ses ennemis par une clemence contrefaite. Que dire de plus enfin, il avoit établi, soit par la crainte, soit par la patience l'habitude de l'asservissement dans une Ville aussi libre que Rome.

CXVII. Je pourrois vous comparer à

lui par l'ardeur immoderée de regner. En tout le reste vous ne lui êtes nullement comparable; mais entre tous les maux dont il a désolé la République, il lui a pourtant fait un bien : car elle n'a pas laissé d'aprendre jusqu'à quel point elle pouvoit se fier à quelqu'un ; à quelle sortes de gens elle pouvoit commettre ses interêts, & contre qui elle devoit se précautionner. Vous ne réflechissez point là-dessus, & vous ne comprenez point que c'est assez à de vaillans Citoyens d'avoir appris que l'action la plus belle par l'execution, la plus flateuse par l'utilité, la plus illustre par la gloire, c'est de faire mourir un Tyran. Si l'on n'a pû souffrir la domination de Cesar suportera-t-on la vôtre.

CXVIII. Croyez moi l'on courra désormais à l'envi à de pareilles entreprises, & l'on n'attendra pas les tardives conjonctures de l'occasion.

Jettez enfin les yeux sur la Patrie, considerez, Antoine, de quels ancêtres vous descendez, & non ces hommes décriez avec qui vous êtes en commerce: aimez moi, ne m'aimez pas, tout comme vous voudrez, mais rentrez dans l'estime de la République; enfin ce sont vos affaires.

Pour moi voici ce que je déclare publiquement: dès ma jeunesse j'ai défendu la République, je la défendrai dans ma vieil-

leſſe, j'ai mépriſé les épées de Catilina, je ne craindrai pas les vôtres.

CXIX. Je leur preſenterois même volontiers mon corps, ſi la liberté de Rome en pouvoit être plûtôt recouvrée, & ſi la douleur du peuple Romain pouvoit enfin lui faire enfanter ce qui lui coute un ſi long travail. Si dans ce même Temple, il y a près de vingt ans, j'ai ſoutenu que la mort ne peut être prématurée pour un Conſulaire, avec combien plus de verité ſoutiendrai-je aujourd'hui qu'elle ne peut l'être pour un vieillard. Après m'être acquité de tant de devoirs, après tant d'honneurs où je ſuis ſucceſſivement parvenu, que me reſte-t-il, PERES CONSCRIPTS, maintenant à déſirer que la mort, je ſouhaite ſeulement deux choſes. La premiere c'eſt qu'en mourant je laiſſe le peuple Romain affranchi de toute ſervitude, je ne puis recevoir des Dieux immortels une grace plus ſignalée, & la ſeconde, que la deſtinée de chaque Citoyen ſoit heureuſe ou malheureuſe ſelon qu'il aura bien ou mal ſervi la Patrie.





QUARANTE-HUITIE'ME ORAISON.

TROISIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE M. ANTOINE.

SOMMAIRE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

Après la mort de Cesar le Sénat avoit décerné les Provinces Consulaires, la Macedoine à Antoine, & la Syrie à Dolabella; mais Antoine qui cherchoit les occasions de troubler la République, souhaitoit que la Gaule Citerieure lui fut décernée; & ne l'ayant point obtenuë, parce que le Sénat y nomma D. Brutus à qui Cesar l'avoit destinée déja, il s'adressa au peuple pour avoir le commandement de cette Province de la Gaule, d'où il esperoit qu'à l'exemple de Cesar, il viendroit aisément à Rome avec son armée. Dans ce dessein il se rendit à Brindes pour aller au devant de quatre Legions qui reve-

noient de la Macedoine, s'en rendre le maître & les amener à Rome pour assujetir les Citoyens; mais la Legion de Mars l'abandonna: & laissant les trois autres Legions à Tivoli, il revint à Rome, il convoqua le Sénat au Capitole, où ayant eu la nouvelle que la quatriéme Legion s'étoit aussi separée pour se joindre à l'armée du jeune Cesar, il sortit précipitamment du Sénat & de la Ville pour aller avec les deux Legions qui lui restoient s'emparer de la Gaule Citerieure où D. Brutus commandoit. Les Tribuns du peuple nommez nouvellement ayant requis pour la sûreté des Consuls désignez dans le Sénat qu'ils avoient convoqué: Ciceron dans ce discours ci fait l'éloge de leur dessein, & ouvre l'avis que la République approuvant la conduite que tient de lui-même le jeune Cesar, on la confirme par un Decret, & que l'on donne approbation à tout ce que fera D. Brutus dans la Gaule Citerieure contre Antoine.

ENFIN, PERES CONSCRIPTS, nous sommes assemblez, quoique beaucoup plus tard que les affaires de la République ne le demandoient ; je le souhaitois tous les jours, car je voyois non se préparer, mais déja se commencer une cruelle guerre entreprise, par un homme plongé dans la débauche, contre vos autels & vos foyers, contre vos vies & vos biens. On attend les Kalendes de Janvier ; mais Antoine ne les attend pas, puisqu'il tâche de faire irruption avec une armée dans la Province (1) de D. Brutus, homme d'un merite rare & superieur, & d'où il menace de venir à Rome avec des Troupes en bon ordre.

II. Et nous, qu'est-ce que nous attendons, & que tarderons nous encore ? les Kalendes de Janvier arriveront bien-tôt, cependant un tems si court n'est que trop long (2) contre des gens qui ne sont pas préparez, &, si l'on n'y a pourvû, peut apporter de grands ravages. L'on n'a pas coutume d'attendre un jour fixe & précis pour les conseils comme pour les sacrifices. Que si les Kalendes de Janvier étoient arrivées

(1) *Dans la Province de Decimus Brutus.* Il étoit à Modene dans la Gaule Cisalpine.

[2] *Qui ne sont pas préparez.* C'est-à-dire il y a toûjours assez de tems pour les surprendre.

au jour qu'Antoine s'eſt d'abord enfui de Rome, ou que l'on ne les eut pas attenduës, nous n'aurions plus aujourd'hui de guerre, & nous aurions aiſément réprimé l'audace de cet inſenſé par l'autorité du Sénat, & le conſentement du peuple. Je me flate, en verité, que les Conſuls déſignez y réüſſiront, ſi-tôt qu'ils exerceront leur Magiſtrature ; car ils ont de très-bons ſentimens, beaucoup de lumiere & de prudence, & ſont parfaitement unis. Or je ne ſuis pas ſeulement impatient par avidité pour la victoire, mais pour faire preſſer l'entrepriſe. Juſqu'à quand ne repouſſerons nous une guerre ſi furieuſe & ſi déteſtable que par des déliberations particulieres, pourquoi l'autorité publique ne ſe hâte-t-elle pas d'y concourir ?

III. C. Ceſar (1) encore tout jeune, ou plûtôt preſque un enfant, par je ne ſçai qu'elle inſpiration divine, & par un courage incomprehenſible, dans le tems que la fureur d'Antoine étoit plus ardente, & que l'on craignoit le plus ſon funeſte & dangereux retour de Brindes à Rome, Ceſar ſans qu'on l'en ſollicitât ni qu'on y pensât, ſans même que nous le ſouhaitaſſions (tant la choſe ſembloit impoſſible) prépare une forte armée compoſée de la troupe invincible des Veterans, & répand

(1) *C. Ceſar.* C'eſt Auguſte.

pour l'entretenir tout ſon patrimoine. Je ne me ſers point du terme convenable, car il ne le répand pas, puiſqu'il le deſtine au ſalut de la République.

IV. On ne peut l'en remercier autant que l'on devroit ; mais la reconnoiſſance en eſt auſſi grande que nos cœurs en peuvent contenir. Car qui eſt aſſez ignorant des affaires, aſſez peu attentif au bien public, pour ne pas comprendre que ſi Antoine avec les Troupes qu'il croyoit avoir de (1) Brindes, eût pû venir à Rome, comme il en menaçoit, il y eût exercé toutes ſortes de cruautez, puiſqu'il a bien commandé d'égorger dans les Hôtelleries de Brindes les hommes les plus vaillans & les plus excellens Citoyens : & l'on a vû le ſang de ceux que l'on maſſacroit à ſes pieds rejaillir juſqu'au viſage de ſa femme. Comme il venoit ici le cœur plein de cette barbarie, & beaucoup plus en fureur contre tous les gens de bien, que contre ceux qu'il avoit tuez, jugez qui de vous ou quel homme vertueux il eût épargnez.

V. De quelle peſte Ceſar n'a-t-il donc pas délivré la Patrie par cette réſolution priſe de lui-même ? car il étoit impoſſible autrement, & s'il n'étoit né dans cet Empire, nous ſerions réduits à n'en avoir plus par le crime d'Antoine, c'eſt ce que je vois,

(1) *De Brindes.* Ville de la Calabre.

c'eſt ce que je comprens. Si un ſeul jeune homme n'eût arrêté les cruels efforts & les entrepriſes de ce furieux, la République eût été totalement renverſée. Puiſque par ſes importans ſervices nous commençons à nous aſſembler pour dire librement ce que nous penſons, nous devons aujourd'hui, PERES CONSCRIPTS, lui confier l'autorité principale, afin qu'il puiſſe défendre l'Etat, dont il s'eſt non-ſeulement chargé lui-même, mais dont nous lui aurons confié l'adminiſtration.

VI. Il n'eſt pas poſſible de ſe taire ſur la Legion de Mars, car il nous eſt permis de nous étendre touchant ce qui regarde l'interêt public. Où trouve-t-on plus de valeur, plus d'affection pour ſa Patrie que dans toute cette Legion, qui reconnoiſſant Antoine pour ennemi du peuple Romain, n'a pas voulu prendre part à ſa folie. Elle s'eſt ſeparée du Conſul, ce qu'elle nauroit pas fait ſi elle avoit crû qu'il en fut un, & ſi elle n'avoit vû qu'il n'agiſſoit, qu'il ne travailloit que pour exterminer les Citoyens & pour perdre Rome. Cette Legion eſt reſtée dans Albe; quelle Ville pouvoit-elle choiſir plus commode pour les operations militaires, & plus fidelle par ſes Citoyens pleins de courage, & de zele pour le peuple Romain.

VII. Elle a ſervi d'exemple à la quatrié-

me Légion commandée par le Questeur Egnatuleïus, vaillant & vertueux Citoyen, qui s'est joint à l'armée de César, & soumis à ses ordres. Ce que nous avons donc à faire, PERES CONSCRIPTS, c'est d'approuver par notre autorité ce qu'a fait & ce que fait encore de lui-même ce jeune homme illustre, & de confirmer par nos témoignages & nos éloges ce que ces braves Véterans de la Légion de Mars & de la quatriéme Légion ont entrepris pour le rétablissement de la République, & de promettre aujourd'hui, que si-tôt que les Consuls désignez seront en place, nous veillerons efficacement aux interêts, aux honneurs & aux récompenses de ces troupes.

VIII. Tout ce que j'ai dit de César & de son Armée, nous est déja bien connu : car c'est par sa valeur & sa constance admirable, & par la conduite judicieuse des Soldats véterans & de ses Légions dévoüées à l'autorité du Sénat, à la liberté du peuple Romain, à la vertu de César, qu'Antoine est chassé de dessus nos têtes. Voilà comme j'ai dit ce qui est déja fait. Mais pour la nouvelle Ordonnance de D. Brutus dont on a parlé un peu auparavant, il n'est pas possible en vérité de n'en rien dire. Il promet de retenir la Province des Gaules sous la puissance du Sénat & du peuple Romain.

O Citoyen vraiment né pour la République, plein du ſouvenir de ſon nom, & imitateur de ſes Ancêtres; car après l'expulſion de Tarquin, nos peres n'ont jamais eu tant d'ardeur pour joüir de la liberté, que nous devons en avoir pour la conſerver après l'expulſion d'Antoine.

IX. Dès la fondation de Rome ils étoient accoutumez d'obéïr aux Rois; & nous, après l'éloignement des Rois, nous vivions dans l'oubli de la ſervitude. D'ailleurs, ce Tarquin qui leur étoit inſupportable n'étoit ni cruel ni ſcelerat; il étoit ſuperbe, & connu pour tel. Ce vice que nous ſouffrons ſouvent dans les moindres particuliers, nos peres ne purent le ſouffrir dans un Roi. L. Brutus n'a pû ſupporter un Roi ſuperbe, & D. Brutus ſouffrira qu'un impie & qu'un ſcelerat nous domine? Qu'eſt-ce que Tarquin a fait de ſemblable à tant de choſes qu'a faites Antoine, & qu'il fait encore? Les Rois avoient un Sénat, & quand ils y tenoient conſeil, ils n'étoient pas environnez de barbares ſous les armes, comme quand Antoine le convoque. Les Rois obſervoient les préſages, & celui-ci, Conſul & Augure, les (1) mé-

(1) *Les mépriſes* Quand on devoit aſſembler les Comices par Centuries, ſoit pour propoſer des Loix, ſoit pour des élections de Magiſtrats, les Augures devoient faire leurs obſervations, les

priſe, non ſeulement en établiſſant des Loix contre les Auſpices, mais dans le tems même que ce qu'il a fait de vitieux en les falſifiant & les déguiſant eſt rapporté par ſon collégue.

X. Quel Roi jamais fut impudent d'une maniere ſi publique, que de ſoumettre à la vénalité tous les privileges, toutes les graces, tous les Titres de ſon Royaume ? Quel bienfait ? Quels Droits de Bourgeoiſie n'a-t-il pas vendus, non ſeulement à des particuliers, mais à des Villes & à des Provinces entieres ? Nous ne ſçavons de Tarquin, rien de bas, rien de ſordide ; au lieu que chez celui-ci, l'or ſe peſoit dans de petits paniers, & l'on y comptoit l'argent. Et dans cette ſeule maiſon, tous ceux que leur interêt y conduiſoit, y trafiquoient, de tout l'Empire des Romains. Nous n'avons point entendu dire que nuls Citoyens de Rome ayent été condamnez au ſupplice par Tarquin ; mais pour Antoine, il fit égorger dans (1) Sinueſſe tous ceux qu'il avoit mis en priſon, & maſſacra dans Brindes trois cens Citoyens des plus braves & des plus vertueux.

XI. Enfin, lorſque Tarquin fut mis hors de Rome, il faiſoit la guerre pour le peu-

annoncer enſuite au Magiſtrat, lequel après avoir obſervé lui même, faiſoit ſon rapport.

(1) *Sinueſſe.* Ville du Latium.

ple Romain ; Antoine au contraire amenoit contre ce même peuple une armée quand les Légions l'abandonnerent, quand le nom & l'armée de César lui firent peur, & que sans nul égard à la solemnité des sacrifices, il fit, avant le jour, des vœux qu'il ne devoit jamais accomplir, & il fait maintenant ses efforts pour s'emparer d'une de nos Provinces. Le peuple Romain espere donc, & reçoit un plus grand service de D. Brutus, que nos Ancêtres n'en ont reçû de L. Brutus, le premier d'une race & d'un nom que l'on ne peut trop proteger.

XII. Toute servitude est malheureuse, mais il n'y en a point de moins supportable que de servir sous un impudique, sous un effeminé, sous un infâme, pas même sous l'homme le plus sage, quand c'est par crainte. Si donc Brutus lui ferme les Gaules, & de son propre mouvement juge, & juge très-bien que ce n'est pas un Consul, il faut, PERES CONSCRIPTS, que par autorité publique nous approuvions ce qu'il a fait de lui-même. Vous n'avez pas dû regarder Antoine comme un Consul depuis la Fête des Lupercales ; ce fut en ce jour qu'ayant tous les Romains pour spectateurs, dépoüillé de tous ses habits, frotté d'huile & plein de vin, il fit une harangue pour poser un diadême sur la tête de son Collégue. N'abdiqua-t-il pas dès ce

jour le Consulat & la liberté Romaine ? Car si César eût voulu recevoir de lui cette marque de Royauté, ne devenoit-il pas aussi-tôt esclave ? Et je croirai qu'il est Consul, qu'il est Citoyen, qu'il est libre ; en un mot, qu'il est un homme ? Après que dans ce jour honteux & déteſtable il a fait voir ce que du vivant de César il pouvoit souffrir, & ce que depuis sa mort il souhaite d'acquerir.

XIII. Mais je ne puis non plus passer sous silence la fermeté, le courage & la solidité de la Province des Gaules. C'est la splendeur de l'Italie, le soutien de l'Empire Romain, l'ornement de sa dignité ; tout ce qu'il y a de Villes municipales & de Colonies dans cette Province, sont si bien unies de sentimens, qu'elles semblent toutes avoir conspiré pour deffendre l'autorité du Sénat & la grandeur du peuple Romain. Ainsi, Tribuns de peuple, quoique dans votre rapport vous n'ayez parlé d'autre chose que des secours nécessaires, afin qu'aux Kalendes de Janvier les Consuls pussent en assurance assembler le Sénat, cependant il paroît qu'avec beaucoup de sagesse & de discernement, vous nous avez mis en liberté de parler sur tout ce qui concerne la République : car quand vous avez cru que le Sénat ne pouvoit se tenir avec sûreté sans deffense, vous avez alors aussi

décidé

décidé que la rebellion & l'audace d'Antoine ſont dans l'enceinte de nos murs.

XIV. C'eſt pourquoi, ſelon mon avis, & comme je le croi, ſelon le votre; je renfermerai tout en diſant qu'il faut que nous donnions le pouvoir à d'excellens Chefs, que nous faſſions eſperer des récompenſes aux vaillans Soldats, & qu'il ſoit arrêté, non de parole, mais en effet, que non-ſeulement Antoine n'eſt pas Conſul, mais qu'il eſt ennemi: car s'il eſt Conſul, les Légions qui l'ont abandonné meritent la (1) fuſtigation, le jeune Céſar eſt un ſcelerat, D. Brutus eſt un barbare, puiſque de leur propre mouvement ils entretiennent des armées contre un Conſul; mais s'il faut chercher de nouveaux honneurs aux Soldats pour leurs ſervices éclatans & dignes de l'immortalité, ſi l'on ne peut aſſez remercier les Chefs; qui ne regardera comme ennemi celui qui fait donner le nom de Conſervateurs de la Répu-

(1) *La Fuſtigation.* C'étoit la punition des Soldats dans le camp, & ce qu'on appelle dans notre Police militaire d'aujourd'hui, paſſer par les baguettes. La diſcipline parmi les Troupes étoit differente de celle qui ſe pratiquoit à Rome, où par la Loi Porcia, les Citoyens étoient affranchis de peines afflictives. Mais un Géneral d'armée étoit abſolu, & l'on n'appelloit point de la peine qu'on impoſoit.

blique à ceux qui le poursuivent les armes à la main ?

XV. Qu'il est injurieux dans ses Ordonnances, qu'il est barbare, qu'il est ignorant. Que de médisances d'abord n'a-t-il pas ramassées contre le jeune César, & qu'il a puisées dans le souvenir de ses propres impudicitez & de ses adulteres ? Car personne fut-il jamais plus chaste & plus modeste que ce jeune homme ? Quel plus illustre exemple de l'ancienne vertu avons-nous parmi la jeunesse ? Et quel est l'homme plus impur que ce médisant ? Il reproche encore la bassesse de la naissance à ce jeune homme dont le pere légitime eût été Consul, s'il avoit assez vécu pour l'être ; il lui objecte que sa mere étoit (1) d'Aricie : vous diriez qu'il parle d'une (2) Trallienne ou d'une Ephézienne. Voyez combien nous sommes à mépriser, nous tous qui sommes nez dans des Villes municipales : car combien peu y en a-t-il qui n'en viennent pas ? Et quelle Ville municipale ne méprise-t-on point, quand on déprime si fort celle d'Aricie, l'une des plus anciennes par le tems de l'aggrégation, alliée à si

(1) *D'Aricie.* Ville du Latium.

(2) *D'une Trallienne ou d'une Ephezienne.* Tralles, Ville de Phrigie, Ephese, Ville de l'Asie. Ciceron veut dire qu'Antoine parloit d'Aricie comme d'une Ville éloignée & étrangere.

bon droit, preſque contiguë par la proximité, & des plus illuſtres par la ſplendeur?

XVI. De-là ſont venuës les Loix (1) Voconia & Scatinia, de-là tant de (2) Chaires Curules, ſoit du tems de nos peres, ſoit du nôtre; de-là tant de Chevaliers Romains ſi magnifiques & ſi diſtinguez. Mais ſi vous mépriſez une femme venuë d'Aricie, pourquoi n'en mépriſez-vous pas une qui vient (3) de Tuſculum? quoique le pere de cette femme (4) vertueuſe & ſage fût Atius Balbus, un Prétorien des plus eſtimables; & que Bambalion (5) votre beau-pere, pour vous avoir donné une femme très-réglée, & de plus fort riche, n'en fut pas moins un homme ſans nom. Rien n'étoit plus mépriſable, puiſque l'hézitation de la langue & la peſanteur de ſon eſprit lui firent impoſer un ſur-

(1) *Les Loix Vaconia & Scantinia.* Voconius & Scatinius étoient tous deux d'Aricie, & lorſqu'ils étoient Tribuns du peuple, ils firent paſſer des Loix très-ſages, l'une qui deffendoit de faire par Teſtament des legs plus forts que ce que l'on laiſſoit à ſes heritiers, & l'autre contre les impudiques ſcandaleux.

(2) *Des Chaires Curules.* De Magiſtrats Superieurs.

(3) *Une qui vient de Tuſculum.* C'étoit Fulvie, femme d'Antoine.

(4) *Vertueuſe & ſage.* Ciceron ſe mocque de Fulvie.

(5) *Bambalion.* Ce terme ſignifie Béguaïeur ou Bredoüilleur.

nom si méprisant. Mais son ayeul étoit noble ; ouy, c'étoit ce (1) Tuditanus, qui d'ordinaire en robe de femme & en brodequins, jettoit du haut de la Tribune son argent au peuple. Je voudrois qu'il eût laissé cet héroïque mépris à ses descendans : on verroit dans sa posterité plus d'honneur & de Noblesse.

XVII. Que trouvez-vous d'ignoble dans une personne originaire d'Aricie, puisque ordinairement vous vous glorifiez d'en descendre du côté maternel ? Quelle est cette extravagance à celui dont le pere avoit épousé (2) Numitoria de (3) Fregelle, fille d'un traître, & qui, lui-même a des enfans de la fille d'un affranchi, de parler sur la basse extraction des femmes ; mais c'est aux plus considerables des Romains à s'en formaliser. Je suis sûr que L. Philippus dont la femme est d'Aricie, & que Marcellus dont la belle-mere en étoit aussi, ne se repentent point d'avoir épousé

(1) *Tuditanus*. C'étoit le grand-pere maternel de Fulvie. Ciceron le rend ridicule par son habillement si peu conformé à celui d'un Sénateur, & par ce mépris impudent qu'il faisoit de ses richesses.

(2) *Numitoria*. Elle étoit fille d'un Numitorius, qui livra par trahison la ville de Fregelle. Le pere d'Antoine l'avoit épousée.

(3) *Fregelle*. Ville du Latium.

des femmes d'un aussi grand merite que les leurs.

XVIII. Il blâme encore par une Ordonnance Q. Ciceron, fils de mon frere ; & l'insensé qu'il est, ne sent pas que sa réprimande est un Titre de recommandation. Car que pouvoit-il arriver de plus souhaitable à ce jeune homme, que d'être connu de tout le monde pour l'Associé du jeune César dans ses Conseils, & l'ennemi des fureurs d'Antoine ? Ce Gladiateur a eu la hardiesse d'écrire que ce jeune Quintus avoit eu dessein de tuer son pere & son oncle. O la surprenante effronterie ! d'oser écrire de telles impostures contre celui que mon frere & moi nous aimons à l'envi l'un de l'autre, pour la douceur & la politesse de ses mœurs, & pour l'excellence de son esprit, & que nous ne cessons d'embrasser à toute heure devant tout le monde. Par de pareilles Ordonnances, il ne sçait s'il m'offense ou s'il me louë. Quand il menace les plus vertueux Citoyens du supplice dont j'ai puni les plus scelerats, il paroît me loüer & me vouloir imiter ; & quand il se rappelle le souvenir de cet évenement glorieux, il croit émouvoir contre moi la haine de ses semblables.

XIX. Qu'a-t-il fait, quand il a proposé tant d'Ordonnances ? Il ordonne l'Assemblée du Sénat pour le 22. de Novembre,

& il ne s'y trouve pas ; mais comment ſont conçûs ſes decrets, voici ce me ſemble les paroles qui ſont à la fin. *Si quelqu'un ne ſe trouve pas à l'Aſſemblée, tout le monde poûrra le regarder pour avoir été l'Auteur des plus mauvais conſeils, & de ma mort.* Qui ſont ces mauvais conſeils ? Sont-ce ceux qui ont rapport au rétabliſſement de la liberté dans la République ? Je le confeſſe, j'en ſuis, & j'en ai été l'Auteur & le Conſeiller à Céſar, quoiqu'il n'ait pas eu beſoin que perſonne lui donnât conſeil ; mais je l'ai, comme on dit, encouragé dans ſa courſe : car pour de votre mort, quel homme de bien n'en ſeroit pas volontiers l'Auteur, puiſque la vie & la ſûreté de tous les honnêtes gens, la gloire & la liberté du peuple Romain en dépendent ?

XX. Après nous avoir réveillez par cet affreux Edit, pourquoi s'abſenter ? Croyez-vous que ce ſoitpour quelqueobſtacle triſte & ſerieux ? Il étoit retenu par les repas & par le jeu, s'il faut donner le nom de repas à des débauches dans les plus petits cabarets ; il négligea de ſe trouver au jour ordonné, & le renvoya juſqu'au vingt-cinquiéme de Novembre ; il ordonna que l'on s'aſſemblât au Capitole, & il ſe rendit au Temple par je ne ſçai quel ſouterrain. Ceux qu'il avoit convoquez s'y trouverent, tous hommes diſtinguez, & peu at-

tentifs à leur dignité : car à conſiderer, & le jour, & le bruit, & l'Auteur de la convocation du Sénat, il étoit honteux à un Sénateur de ne rien craindre. Il n'oſa pourtant pas dire un ſeul mot de Céſar à tous ceux qu'il avoit aſſemblez, quoiqu'il eût réſolu d'en faire ſon rapport au Sénat.

XXI. Qu'eſt-ce autre choſe, ſe juger ennemi ſoi-même, que d'être Conſul, & de n'oſer faire un rapport touchant celui qui commande une armée contre ſoi ? Car il étoit néceſſaire que l'un ou l'autre fût l'ennemi, & l'on ne pouvoit juger autrement de deux Chefs qui ſont oppoſez. Si donc l'ennemi eſt Céſar, pourquoi le Conſul n'en fait-il pas ſon rapport ? Mais ſi le Sénat n'en avoit rien à reprendre, que peut-il dire, ſinon qu'en ſe taiſant, de Céſar, il s'eſt déclaré lui-même ennemi ? Quoi celui que dans ſon decret il appelle un Spartacus, il n'oſe dans le Sénat lui donner ſeulement le nom de méchant.

XXII. Mais dans un ſujet tout des plus triſtes, combien donne-t-il envie de rire ? J'ai retenu dans ma mémoire certaines petites Sentences d'un de ſes decrets. On voit bien qu'il les croit lui-même fort ſubtiles, mais je n'ai encore trouvé perſonne qui comprenne ce qu'il vouloit dire. *Le mépris n'eſt rien quand il eſt fait par un homme qui en eſt digne.* Premierement, qu'eſt-ce

qu'un homme digne de mépris ? Bien des gens en ſont dignes, lui par exemple. Eſt-ce par unhomme conſtitué en dignité? Le mépris ne peut venir d'une cauſe plus offenſante, d'ailleurs queſt-ce que faire un mépris, parle-t-on de la ſorte ? Enſuite, *& la crainte auſſi n'eſt rien quand elle vient par un ennemi.* Quoi donc ſont-ce les amis qui ont coutume de nous cauſer de la crainte ; & mille autres ſemblables petits oracles ſucceſſivement, ne vaudroit-t-il pas mieux être muet que de dire ce que perſonne n'entend ? Voila comment ſon maître d'éloquence, (1) de ſimple orateur eſt devenu riche Laboureur, & poſſede ſur les Domaines publics du peuple Romain dans les campagnes de Leontini, deux mille arpens de terre francs & libres, afin que pour ce ſalaire ſi ſolemnel, il renverſe encore plus l'eſprit de cet homme déja ſi fou. Mais ces faits ſont peut-être trop frivoles.

XXIII. Je voudrois ſçavoir pourquoi tout à coup il s'eſt tant radouci dans le Sénat, après avoir paru ſi cruel dans ſes Ordonnances ? A quoi ſervoit-il de menacer de la mort L. Caſſius (2) Tribun du peuple, ce vaillant & courageux Citoyen, s'il

[1] *Son maître d'éloquence.* Cela eſt expliqué dans les Notes de la deuxiéme Philippique.

(2) *Caſſius.* Ce Tribun du peuple étoit frere de C. Caſſius qui avoit tué Ceſar.

paroiſſoit au Sénat ; d'en chaſſer par violence & avec menace de le faire périr, Decimus Carfulenus dévoüé totalement aux interêts de la République, d'interdire non-ſeulement le Temple, mais le Veſtibule du Capitole à Tib. Canutius, par qui ſouvent il s'étoit vû preſſer avec raiſon dans des conteſtations très-reglées. A quel Decret du Sénat craignoit-il qu'ils ne s'opoſaſſent ? Sans (1) doute aux actions de graces publiques en faveur d'un homme auſſi diſtingué que M. Lepidus : (2) & certes il y avoit du danger, comme on penſoit tous les jours à lui donner des honneurs extraordinaires, qu'il ne perdit quelque choſe de l'honneur dont il joüiſſoit.

XXIV. Mais afin qu'il ne parût pas avoir ordonné ſans raiſon la convocation du Sénat ; comme il étoit prêt de faire le raport ſur ce qui regardoit la République, à la nouvelle qui lui fut apportée de ce qu'avoit fait la quatriéme Legion, il demeura conſterné, & ſe hâtant de fuïr il rendit une Ordonnance pour des prieres publiques par un partage (3) de ſentimens,

[1] *Sans doute.* C'eſt une ironie.

(2) *Lepidus.* Lepidus comme on verra dans les Philippiques ſuivantes avoit rendu de grands ſervices à la République depuis la mort de Ceſar, mais changea bien de conduite, ce fut le Triumvir avec Antoine & Auguſte.

(3) *Partage de ſentimens.* Les Sénateurs du

ce qui ne s'étoit jamais fait auparavant. Quel fut son voyage après cette sortie ? quel chemin prit-il avec son habillement (1) d'écarlate ? quel soin de se soustraire aux yeux, à la lumiere, à Rome, à la place publique ? Que cette fuite est miserable, qu'elle est indigne, qu'elle est infâme.

XXV. Cependant dès ce jour là même il fut fait (2) le soir, de belles Ordonnances, les Provinces furent tirées au sort très-fidelement, & par une Providence bien favorable il échût à chacun la Province qui lui convenoit le mieux; ainsi vous faites très-sagement, Tribuns du peuple, qui requerez pour que le Sénat & les Consuls soient en sûreté, & nous devons tous rendre à votre conduite de particulieres actions de graces. Car comment pouvons nous être sans crainte & sans péril avec des gens animez par une telle audace & par de telles passions pour cet homme dont la vie & les mœurs sont renversées; par qui s'attend-il d'être plus severement condamné que par ses amis ? L. Lentulus

même sentiment changeoient de place pour se mettre ensemble.

(1) *D'écarlate* La robe d'écarlate bordée de pourpre, & quelquefois enrichie d'or étoit pour les Generaux d'armée.

(2) *Sur le soir.* C'est-à-dire avant la dixiéme heure, car au-delà de ce tems il n'étoit pas permis de rendre des Ordonnances, elles n'auroient pas eu de validité.

qui ne lui étoit pas moins uni qu'à moi, & P. Naſo qui n'a pas la moindre ambition, ont jugé qu'ils n'avoient point eu (1) de Province, & que ce qu'à fait Antoine pour les tirer au ſort doit être nul. L. Philipus ſi digne de ſon pere, de ſon ayeul, & de ſes ancêtres, a penſé de même. M. Turannius recommandable par ſa probité & par l'integrité de ſa vie, a été de ce ſentiment auſſi bien que Sp. Opius; ceux auſſi qui redoutoient l'amitié d'Antoine, & qui lui ont peut-être plus accordé qu'ils ne vouloient, comme M. Piſon mon ami, & M. Vehilius ſage Citoyen, ont dit qu'ils ſe ſoumettroient à l'autorité du Sénat.

XXVI. Mais que dirai-je de L. Cinna (2) dont la probité ſinguliere eſt remarquable par quantité de belles actions qui rendent moins admirable ce qu'il vient de faire avec tant de gloire, en ne ſe ſouciant nullement d'avoir une Province. Avec quelle grandeur d'ame C. Cæletius (3) l'a-t-il auſſi refuſée? Qui ſont donc les autres

(1) *N'avoient point eu de Province.* Parce qu'ils regardoient comme nulle la diſtribution qu'en avoit fait Antoine.

(2) *De Cinna.* C'étoit un Prêteur du tems que Ceſar mourut.

(3) *Cæletius.* C'eſt celui qu'Antoine depuis fit comprendre dans la proſcription, & duquel il dit quand on lui apporta la tête après l'avoir bien regardée, je ne connoiſſois pas celui-là.

à qui le ſort a fait tant de plaiſir ? L. & M. Antonius, (1) O qu'ils ſont heureux l'un & l'autre, car ils n'en affectoient aucune ! C. Antonius (2) eſt heureux auſſi d'avoir eu la Macedoine, il ne parloit jamais d'autre choſe. C. (3) Calviſius ne l'eſt pas moins d'avoir eu l'Affrique, il ne faiſoit que d'en ſortir, & comme s'il eût deviné qu'il y retourneroit, il avoit laiſſé à Utique deux Lieutenans. Enfin M. Jecius (4) a eu la Sicile, & Q. Caſſius l'Eſpagne. Je ne ſçai qu'en conjecturer, mais le ſort de ces deux Provinces n'eſt pas ce me ſemble ſi ſurprenant.

XXVII. O Ceſar, je parle du jeune Ceſar, en quelle ſûreté ne mettez vous pas la République ? que ce ſecours eſt imprévû, qu'il eſt ſoudain, car ſi Antoine a fait de telles choſes en fuyant, que n'auroit-il pas fait en pourſuivant : il avoit

(1) *L. & M. Antonius.* Les Commentateurs croyent cet endroit abſolument corrompu, car on ne ſçait qui ſont ces deux Antonius.

(2) *C. Antonius.* C'eſt un des freres d'Antoine.

(3) *C. Calviſius.* Il fut Lieutenant de Ceſar dans la guerre civile, & lui rendit de grands ſervices. Ciceron dans ſes Lettres à ſes amis l'appelle un homme de beaucoup d'eſprit ; mais ici il le regarde comme ayant une grande ambition de commander.

(4) *Jccius & Caſſius.* Ces deux hommes avoient ſervi dans le parti de Ceſar pendant les guerres civiles.

dit dans ſa harangue qu'il ſeroit le Gardien de Rome, & qu'il y tiendroit une armée juſqu'aux Kalendes de May. O qu'un loup, comme on dit, eſt un excellent gardien de Brebis! Antoine auroit-il donc gardé Rome, ou plûtôt ne l'eût-il pas pillée & perſecutée: il diſoit qu'il y entreroit, & qu'il en ſortiroit quand il voudroit? quoy n'a-t-il pas dit étant aſſis devant le Temple de Caſtor, & le peuple ne l'a-t-il pas entendu, que perſonne n'auroit la vie qu'après la victoire.

XXVIII. Aujourd'hui, PERES CONSCRIPTS, nous commençons, après un long intervalle, à nous revoir ſur les confins de la liberté dont je n'ai pas été ſeulement le défenſeur, mais le conſervateur autant que j'ai pû; quand il ne m'a pas été poſſible, je me ſuis tenu en repos, & j'ai ſupporté ſans baſſeſſe & avec honneur les calamitez & les peines de ces tems-là; mais pour cette bête feroce qui pourroit & comment la ſouffrir? Qu'y a-t-il dans Antoine que paſſion, que cruautez, que petulance, qu'impudence, il en eſt tout paîtri? On n'y découvre ni Nobleſſe, ni moderation, ni pudicité, ni pudeur.

XXIX. Comme donc les affaires ſont venuës en telle ſituation qu'il faut ou que la République le puniſſe, ou que nous devenions Eſclaves; Au nom des Dieux im-

mortels, PERES CONSCRIPTS, prenons un cœur ferme & digne de la Patrie, afin que nous rentrions dans une liberté convenable au nom Romain, ou que nous préferions la mort à la servitude. Nous avons souffert & toleré bien des choses qui ne devroient pas être suportables pour un Etat libre ; les uns dans l'esperance de recouvrer la liberté, les autres par trop d'attachement à la vie ; mais si nous avons souffert ce que la necessité nous a contraint de souffrir par certaine violence presque imprévûë, dont nous n'étions pas néanmoins la cause, souffrirons nous aussi l'indigne & cruelle domination de cet infâme Gladiateur.

XXX. Que fera-til dans sa colere, suposé qu'il en ait le pouvoir, puisque lors qu'il n'a pû s'irriter contre personne, il est devenu l'ennemi de tous les honnêtes gens. Que n'osera-t-il point vainqueur, si sans avoir remporté nulle victoire il a tant fait de crime après la mort de Cesar? S'il a tiré de sa maison tout ce qu'il y avoit de riche & de superbe en abondance, s'il a pillé ses jardins, s'il en a transporté tous les ornemens, si cette mort lui a servi de prétexte pour tout mettre à feu & à sang, si, à la reserve de deux ou trois Decrets bien rendus pour les interêts de la République, les autres affaires ont été mises en

proye a ſon avarice, s'il a vendu des immunitez, affranchi des Villes, ſouſtrait les Provinces à l'autorité legitime du peuple Romain, s'il a rapellé les exilez, s'il a pris ſoin de faire graver ſur le bronze & de faire afficher au Capitole de fauſſes Loix & de fauſſes Ordonnances ſous le nom de Ceſar, ſi dans ſa maiſon propre il a établi le trafic & le marché de toutes ces choſes, s'il a impoſé des Loix au peuple Romain avec ſes Gardes & ſes eſcortes, s'il a chaſſé de la Place publique le peuple & les Magiſtrats, s'il a mis des gens armez autour du Sénat ?

XXXI. Il en a même enfermé dans ſon enceinte, lorſqu'il tenoit la ſéance au Temple de la Concorde, il a couru vers les Legions à Brindes, il a tué les Centurions qui conſervoient de bons ſentimens, il a fait tous ſes efforts pour venir à Rome avec ſon armée, dans le deſſein de la détruire & de nous faire tous mourir. Tous ces projets violens ont échoüé par les conſeils & par les Troupes du jeune Ceſar, par l'unanimité des Veterans, par la valeur des Legions : mais dans l'accablement de ſon malheur il ne diminuë rien de ſon audace, & l'inſenſé ne réprime ni ſes impetuoſitez, ni ſes fureurs. Il mene dans les Gaules une armée preſque défaite avec une ſeule Legion, & d'ailleurs bien vacil-

lante dans ſon parti, il attend ſon frere (1) Lucius, l'homme le plus ſemblable à lui qu'il puiſſe rencontrer. Ce ſoldat Gaulois, devenu Capitaine, ce Gladiateur devenu General d'Armée, a fait d'étranges carnages par tout où il a porté ſes pas. Combien n'a-t-il pas tué, ſur ſa route, de troupeaux de Moutons & d'autres Beſtiaux, dont ſes Troupes font des repas magnifiques, pendant que lui, pour imiter ſon frere, ne ceſſe point de s'enyvrer. Les campagnes ſont ravagées, les Métairies ſont pillées, les meres de familles, les Vierges, les jeunes gens qualifiez ſont enlevez & livrez aux ſoldats. Antoine en a fait autant en quelque lieu qu'il ait conduit ſon armée.

XXXII. Ouvrirez vous les portes à deux freres ſi ſcelerats, les recevrez vous jamais dans Rome, ne profiterez vous point des conjonctures qui ſe preſentent, de vos Chefs ſi bien diſpoſez, de votre Milice ardente & courageuſe, du peuple Romain ſi bien réüni de ſentimens, de toute l'Italie excitée à recouvrer ſa liberté, du bienfait des Dieux immortels? Ce tems, une fois perdu, nous n'en aurons plus, & devant & derriere, & de tous côtez il

(1) *Son frere Lucius.* On aura occaſion de s'étendre par la ſuite ſur les mœurs déréglées de ce frere d'Antoine.

eſt

eſt enfermé. S'il va dans les Gaules, il faut l'y pourſuivre non-ſeulement par nos armes, mais par nos Decrets. Un Sénat bien d'accord & bien unanime eſt tout puiſſant, & répand par tout un grand bruit. Vous voyez comme la place publique eſt remplie, comme le peuple ſe ſent animé par l'eſperance de ſa liberté prochaine, quand après tant de tems il nous voit en ſi grand nombre, il ſe flate que nous ſommes ici librement aſſemblez.

XXXIII. C'eſt dans l'attente de ce jour que je me ſuis ſouſtrait aux Armes impies d'Antoine. Lorſqu'il m'inſultoit en mon abſence, il ne comprenoit pas pour quel tems je me reſervois avec toutes mes forces; ſi j'avois voulu lui répondre, lorſqu'il cherchoit à commencer par moi le carnage, je ne pourrois aujourd'hui pourvoir à la République. Mais en ayant rencontré le moyen, je n'en laiſſerai paſſer aucun tems ni le jour ni la nuit ſans veiller à ce qu'il faut penſer pour la liberté du peuple Romain: & pour votre autorité, non-ſeulement je ne refuſerai pas d'agir & de travailler, mais je le ſouhaiterai même & je le ſolliciterai. Je l'ai fait, tant qu'il m'étoit libre de le faire, j'ai diſcontinué tant qu'il ne me l'a pas été. Aujourd'hui non-ſeulement il eſt permis mais neceſſaire. Si nous n'aimons mieux être Eſclaves que de con-

facier nos armes & nos courages pour ne pas l'être. Les Dieux immortels nous ont donné des défenseurs ; Cesar pour Rome, Brutus pour les Gaules : Si d'abord Antoine avoit pû surprendre Rome, si peu de tems après il avoit pû s'emparer des Gaules, tout ce qu'il y a de gens de bien auroient peri, & le reste seroit Esclave.

XXXIV. Saisissez donc, au nom des Dieux immortels, cette occasion qui vous est offerte. Souvenez vous enfin, PERES CONSCRIPTS, que vous êtes la premiere & la plus illustre assemblée de tout l'univers. Donnez des preuves au peuple Romain que votre compagnie ne manquera pas à la République, puisqu'il déclare que son courage ne lui manquera point : il ne vous faut avertir de rien, personne n'est assez fou pour ne pas comprendre que si nous nous endormons en ce tems-ci, nous aurons à souffrir une domination non-seulement fiere & cruelle, mais accompagnée d'injustice & d'infamie.

XXXV. Vous connoissez l'arrogance d'Antoine, vous connoissez ses amis & toute sa maison ; avoir pour maîtres des hommes dissolus, impudens, voluptueux, impudiques, joueurs, yvrognes, c'est pour des Esclaves une souveraine misere ; mais de plus, c'est un souverain deshonneur. Que si nous sommes arrivez, (& les Dieux

nous en préservent) aux derniers tems de la République, ce que font de braves gladiateurs pour mourir honnorablement, faisons le aussi, nous qui sommes les dominateurs de l'univers & de toutes les Nations, afin de mourir plûtôt avec honneur que de servir avec honte. Rien n'est plus détestable que ce qui deshonnore, rien n'est plus indigne que la servitude. Nous sommes nez pour la liberté & pour la gloire, ou conservons les avec constance, ou mourons avec dignité; nous avons trop caché ce que nous pensions, le voilà maintenant mis au grand jour, chacun, de quelque parti qu'il puisse être, à découvert, & ce qu'il pense, & ce qu'il veut.

XXXVI. La République, à proportion du besoin qu'elle a de bons Citoyens, n'en a que trop de méchans; mais elle en a peu, si l'on réflechit sur le grand nombre de ceux qui sont bien intentionnez : ce sont eux à qui les Dieux immortels ont confié tout ce que la République a de puissance & de bonheur, pour opprimer tous les Citoyens rebelles. Aux défenses que nous avons déja, vont se joindre deux Consuls très-sages, très-fermes & très-bien unis : depuis plusieurs mois, ils ont profondément medité sur les moyens de revoir en liberté le peuple Romain : avec de tels Conseillers & de tels Chefs, assistez des

Dieux, veillans & prévoyans beaucoup pour l'avenir, tout le peuple bien d'accord, nous ſerons aſſurément libres avant peu de tems, & le ſouvenir de la ſervitude nous rendra plus agréable le retour de la liberté.

XXXVII. C'eſt pourquoi, ſur ce que les Tribuns du peuple ont requis, que le Sénat aux Kalendes de Janvier, pût s'aſſembler en aſſurance, & que les opinions ſur les interêts de la République y fuſſent declarées librement, mon ſentiment, à cet égard, c'eſt qu'Hirtius & Panſa les deux Conſuls déſignez ayent ſoin que le Sénat aux Kalendes de Janvier puiſſe ſe tenir ſans être troublé; que l'Ordonnance de D. Brutus General & Conſul déſigné, & à qui la République eſt ſi redevable, ſoit propoſée, & que le Sénat reconnoiſſe qu'il eſt ſon General & ſon Conſul déſigné, que la patrie lui eſt obligée comme ayant défendu l'autorité de l'Empire, & la liberté Romaine.

XXXVIII. Que puiſqu'il conſerve avec ſon armée ſous la puiſſance du Sénat la Province Citerieure des Gaules, remplie de tant de vaillans hommes & de tant de Citoyens dévoüez parfaitement au peuple Romain, c'eſt à bon droit que lui, ſon armée, les Villes municipales, les Colonies de la Province Gauloiſe l'ont con-

ſervée & la conſervent encore pour l'avantage de la République, dont le Sénat eſt perſuadé que les principaux interêts dépendent de D. Brutus & de Plancus generaux & Conſuls déſignez, & des autres Commandans qui gouvernent les Provinces par la Loi Julia, (1) & que juſqu'à ce que par un Decret du Sénat on leur ait à chacun envoyé des ſucceſſeurs, ils doivent veiller à ce que ces Provinces & ces Armées demeurent ſous la puiſſance & ſous la protection du Sénat & du peuple Romain. Et comme c'eſt par la diligence, par la valeur, par les conſeils de Ceſar, avec le concours unanime des ſoldats Veterans qui ſe ſont mis ſous ſes ordres, que la République a été défenduë, & qu'elle l'eſt encore, & que le peuple Romain s'eſt vû à couvert des plus grands périls; mon ſentiment eſt qu'en ces derniers tems ils continuënt d'être la défenſe de l'Empire: que puiſque la Legion de Mars s'eſt arrêtée à Albe, l'une de nos plus fideles & & de nos plus fortes Villes municipales,

[1] *Par la Loi Julia.* Ceſar avant ſon départ avoit reglé ce qui regardoit la déſignation des Conſuls & les Gouvernemens des Provinces, & c'eſt pour cela qu'outre les Conſuls de l'année prochaine qui étoient Hirtius & Panſa. Ceux de l'année ſuivante étoient déſignez qui étoient Decimus, Brutus & Plancus.

& qu'elle s'eſt dévoüée à l'autorité du Sénat & à la liberté du peuple Romain, ce qu'a fait auſſi dans la même vûë la quatriéme Legion commandée par L. Egnatuléïus vaillant Citoyen, elle continuë de défendre auſſi la même autorité & la même liberté comme elle les a défenduës ; que le Sénat apporte de plus en plus tous ſes ſoins aprés tant de ſervices rendus à la République, pour qu'il ſoit déferé des honneurs & fait des remerciemens à ces Legions, qu'il plaiſe au Sénat qu'Hirtius & Panſa déſignez Conſul, dès qu'ils ſeront en exercice & dans les premieres occaſions, faſſent au Sénat leur raport de toutes ces affaires, ſelon qu'ils le jugeront à propos pour les interêts de la République.





QUARANTE-NEUVIE'ME ORAISON.

CONTRE M. ANTOINE.

QUATRIE'ME PHILIPPIQUE.

SOMMAIRE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

Ciceron dans ce diſcours au Peuple Romain, déclare ce qui s'eſt fait dans le Sénat; il donne des loüanges au jeune Ceſar & à D. Brutus; il exhorte le peuple à recouvrer ſa liberté & lui recommande de bien eſperer pour les interèts de la République,

I. CEtte multitude incroyable de Citoyens, ROMAINS, & cette aſſemblée plus nombreuſe que je ne me ſouviens d'en avoir vûë, me penetre de joye en défendant la République, & me fait eſperer qu'elle redeviendra libre; jamais je n'ai manqué de courage, mais j'ai manqué d'occaſions, & ſi-tôt que je les ai vû m'offrir quelque lueur, je me ſuis

toujours déclaré le premier pour ſoutenir votre liberté. Que ſi j'avois voulu l'eſſayer avant ce jour, je ne le pourrois plus maintenant. Ne croyez pas, ROMAINS, que nous ayons aujourd'hui fait peu de choſe ; on a jetté les fondemens de tout ce qui reſte à faire ; Antoine n'a pas encore le nom d'ennemi, mais le Sénat l'a en effet reconnu pour tel.

II. Et puiſqu'avec tant de clameurs unanimes vous applaudiſſez tous à ce jugement, je me ſens à preſent, plus encouragé ; car il eſt impoſſible, ROMAINS, ou que ceux qui entretiennent des armées contre un Conſul, ne ſoient pas des rebelles, ou que celui contre qui l'on a pris les armes avec juſtice, ne ſoit pas un ennemi. Le Sénat vient d'ôter aujourd'hui cette incertitude, quoiqu'il n'y en eut pas ; mais afin qu'il n'y en pût avoir ; & de plus vient de donner des loüanges magnifiques au jeune Ceſar qui a défendu & défend encore la République & votre liliberté, par ſes ſoins, par ſes conſeils & par ſon propre patrimoine.

III. Je vous loüe, ROMAINS, je vous loüe de dévoüer vos cœurs ſi reconnoiſſans à ce jeune homme illuſtre, à peine ſorti de l'enfance ; mais s'il faut l'appeller enfant par ſon âge, il eſt immortel déja par ſes exploits. je me ſouviens de beaucoup

coup de choſes, j'en ai bien entendu, j'en ai bien ſçû, mais de mémoire d'hommes je n'ai rien vû de ſemblable. Dans le tems que la ſervitude nous menaçoit de ſi près, que le mal croiſſoit de jour en jour, que nous n'attendions de ſecours d'aucun endroit, qu'Antoine nous faiſoit appréhender de Brindes ſon retour pernicieux & déciſif, cette entrepriſe ineſperée & ignorée de tout le monde a commencé d'éclore; Ceſar a paru à la tête d'une armée invincible & compoſée des troupes de ſon pere, pour empêcher que la République ne fût perduë, & pour détourner ce furieux, excité par les conſeils les plus barbares.

IV. Car eſt-il quelqu'un qui ne comprenne que ſi Ceſar n'eût diſpoſé ſon armée, le retour d'Antoine nous auroit été funeſte. Il revenoit ſi brûlant de haine contre vous, ſi trempé du ſang des Citoyens de Sinneſſe & de Brindes, qu'il ne penſoit qu'à la ruine totale de la République. Quel aſile auriez-vous eu pour votre ſureté ou pour votre liberté, ſi Ceſar & l'armée des vaillans Soldats de ſon pere ne vous euſſent mis à couvert? Auſſi le Sénat, pour ſe conformer à mon avis, a-t-il un peu auparavant ordonné qu'au premier jour on délibereroit ſur les éloges & ſur les honneurs immortels que nous lui devons pour ſes ſervices impor-

tans dont nous ne perdrons jamais la mémoire.

V. Tout le monde, par ce decret, ne voit-il pas qu'Antoine eſt regardé comme ennemi ? Car comment pouvons-nous l'appeller, après que le Sénat à declaré que ceux qui ſont en armes contre lui, méritent les plus éclatans honneurs. Que penſer de la Legion de Mars qui me ſemble avoir pris ſon nom du Dieu que l'on nous apprend avoir donné la naiſſance au Peuple Romain ? N'a-t-elle pas jugé par ſa conduite, avant même le Sénat, qu'Antoine étoit ennemi ? Car s'il ne l'eſt pas, il faut que nous jugions ennemis ceux qui ſe ſéparent d'un Conſul. Par votre magnifique oppoſition vous avez approuvé la genereuſe réſolution de la Legion de Mars, qui s'eſt dévoüée à l'autorité du Sénat, à la défenſe de la liberté Romaine & de toute la République, en abandonnant l'ennemi, l'aſſaſſin & le parricide de la Patrie, & qui l'a fait, non ſeulement avec un courage héroïque, mais avec une extrême prudence. Ils ſont demeurez dans Albe, ville avantageuſe, fortifiée, voiſine, remplie de vaillans hommes & de Citoyens vertueux & fideles. La quatriéme Legion pour imiter un ſi bel exemple, ſous le commendement de L. Egnatuleïus, dont le Sénat

peu auparavant à fait l'éloge, s'eſt unie à l'armée de Ceſar.

VI. Qu'attendez-vous, Antoine, voulez-vous un jugement plus rigoureux? On éleve juſqu'au Ciel Ceſar qui commande une armée contre vous; on loüe avec les termes les plus obligeans les Legions qui vous ont abandonné, que vous aviez amenées & qui ſeroient encore avec vous, ſi vous n'aviez aimé mieux être ennemi que Conſul. Le Sènat confirme la conduite noble & juſte de ces Legions, tout le Peuple Romain l'approuve, à moins, ROMAINS, que vous ne regardiez Antoine comme Conſul, & non comme ennemi. Je penſois bien, ROMAINS, que vous en jugiez comme vous le faites aſſez paroître.

VII. Croyez-vous que les villes municipales, que les Colonies, que les Préfectures en jugent autrement? Tout ce qu'il y a d'hommes au monde n'ont point d'autres ſentimens, ſinon que ceux qui veulent la conſervation de Rome; doivent prendre les armes contre cette peſte publique. Quoi, ROMAINS, vous ſemble-t-il que le jugement de Brutus que vous avez pû reconnoître dans ſon decret, ſoit à mépriſer, c'eſt avec raiſon & bien ſurement, que vous ne le penſez pas.

VIII. La race & le nom des Brutus eſt

un preſent & comme un bienfait dont les Dieux ont favoriſé la République, ſoit pour établir, ſoit pour recouvrer la liberté du Peuple Romain. Queſt-ce donc que D. Brutus a jugé d'Antoine ? il l'a chaſſé de ſa Province, il lui a réſiſté avec ſon armée; de lui-même & de ſon propre avis il a déterminé toute la Gaule à la guerre. Antoine eſt-il Conſul ? Brutus eſt donc ennemi. Si le conſervateur de la République, c'eſt Brutus, l'ennemi c'eſt donc Antoine. Pouvons-nous douter de ce qu'ils ſont l'un & l'autre ?

IX. Or comme d'un même eſprit & d'une commune voix vous déclarez que vous n'êtes point ſur cela dans le doute, le Sénat en conſequence vient de juger que la République a de grandes obligations à D. Brutus, pour avoir défendu l'autorité, l'empire & la liberté du Peuple Romain; & de qui l'a-t-il défenduë, ſi ce n'eſt de ſon ennemi ? Car quelle autre défenſe mériteroit d'être loüée ? De plus on loüe auſſi la Province des Gaules, & le Sénat avec juſtice la releve par les expreſſions les plus glorieuſes, de ce qu'elle réſiſte à Antoine. Que ſi cette Province le reconnoiſſoit pour Conſul, ſans le recevoir, elle ſe rendroit coupable d'un grand crime. Car toutes les Provinces doivent être ſous la juriſdiction & ſur l'au-

torité Consulaire. D. Brutus general d'armée, Consul désigné, Citoyen né de la République, nie qu'Antoine soit Consul; La Gaule le nie, toute l'Italie le nie, le Sénat le nie, vous le niez, qui donc le croit un Consul, sinon des brigands, quoiqu'eux-mêmes, quands ils le diroient, ne le croyent pas, & tous barbares, tous scélerats qu'ils sont, ils ne peuvent penser autrement que tous les hommes? Mais leurs esprits sont aveuglez par l'esperance des rapines & du pillage. Ceux que la confiscation des Domaines, que la distribution des terres, que la vente publique enfin des biens immenses de Pompée n'a pas assouvis, & qui se sont proposez pour leur proye les richesses & les possessions des Citoyens, ce sont ceux qui croyent qu'il ne leur manquera rien tant qu'il y aura quelque chose qu'ils peuvent enlever & piller. En un mot ce sont ceux, (O Dieux immortels! détournez & détestez je vous prie, ce présage,) ceux, dis-je, à qui la répartition de la ville de Rome est promise par Antoine.

X. Que l'évenement, ROMAINS, soit conforme aux prieres que vous adressez aux Dieux, & que la punition de sa folie, comme j'espere qu'il arrivera, retombe sur lui-même & sur sa famille. Je suis

persuadé que non seulement les hommes, mais les Dieux immortels, concourent unanimement à la conservation de la République ; car soit que par des prodiges & par des miracles, les Dieux nous prédisent les choses futures, ils en ont fait d'assez publics & d'assez évidens pour juger que bientôt il sera puni de son audace, & nous recouvrerons la liberté ; soit que l'unanimité de tant de monde n'ait pû se former sans une inspiration divine, comment révoquerions-nous en doute quelle est la volonté des Dieux ? Il ne reste plus, ROMAINS, qu'à vous exhorter de perseverer dans le sentiment que vous faites paroître.

XI. Je ferai donc ce que les Generaux ont coutume de faire après avoir rangé leur armée, quoiqu'ils voyent leurs Soldat bien préparez au combat, ils les encouragent néanmoins. Je vous exhorterai donc tout intrépides & tout animez que vous êtes, pour recouvrer votre liberté. Vous n'avez pas à combattre, ROMAINS, contre un ennemi avec lequel vous puissiez négocier quelque convention de paix ; car aujourd'hui dans la colere qui le transporte, il n'en veut pas comme auparavant à votre liberté seulement, mais à votre vie ; il ne connoît point de jeu plus agréable que de répandre du sang,

que de tuer, que d'avoir devant les yeux le maſſacre des Citoyens.

XII. Vous n'avez pas affaire, ROMAINS, avec un homme ſcélerat & cruel, mais avec une bête feroce & barbare qui s'eſt enterrée elle-même, parce qu'elle eſt tombée dans une foſſe. Si par malheur elle en ſortoit, elle ne ſe refuſeroit à la cruauté d'aucun ſupplice; mais on la tient, on la preſſe, on la pourſuit : ſoit avec les troupes que nous avons, ſoit avec celles que bientôt les Conſuls déſignez auront raſſemblées : abandonnez à cette affaire, ROMAINS, toute votre application comme vous faites. Jamais la réunion de vos ſentimens ne fut plus parfaite dans nulle occaſion; jamais vous n'avez été mieux d'accord avec le Sénat, & cela n'eſt pas ſurprenant; car il ne s'agit pas à quelle condition nous vaincrons, mais ſi nous vaincrons en effet, & ſi nous perirons ou cruellement, ou honteuſemen.t

XIII. La nature condamne tout le monde à la mort, mais le courage pour l'ordinaire en bannit le ſupplice & la honte. Conſervez, je vous prie, les diſpoſitions convenables à votre origine & à votre nom, & que vos ancêtres vous ont laiſſées comme un héritage. Tout le reſte eſt incertain, fragile, inconſtant, la vertu ſeule tient à de profondes racines; nulle

violence ne peut l'ébranler ni l'arracher de ſa place. C'eſt par elle premierement que vos ancêtres ont ſubjugé l'Italie, ils ont enſuite ruiné Carthage, renverſé Numance & réduit ſous la domination de cet Empire les plus puiſſans Rois & les Nations les plus belliqueuſes.

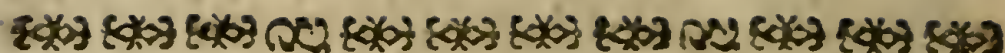
XIV. Vos ancêtres, ROMAINS, avoient affaire à des ennemis, qui poſſedoient une République, un Sénat, un tréſor de Finance, une parfaite union de Citoyens & des moyens, ſi les conjectures l'euſſent exigé, d'entrer dans quelques négociations d'alliance & de paix. L'ennemi qui vient attaquer aujourd'hui votre République n'en a point une. Il veut abolir le Sénat c'eſt-à-dire le conſeil de tout l'univers, & n'a point de conſeil lui-même; il a épuiſé le tréſor de vos finances, & lui n'en poſſede aucun. Quelle union de Citoyens pourroit avoir celui qui n'a pas une ſeule ville en ſa puiſſance, & quelles meſures de paix peut-on prendre avec un homme en qui réſide une barbarie ſans exemple & qui n'a nulle fidelité ?

XV. Ainſi le Peuple Romain, vainqueur de toutes les Nations, n'a de combats à livrer que contre un vagabond, un brigand, un Spartacus. Car s'il a coutume de mettre ſa gloire à reſſembler à Catilina, il lui eſt ſemblable par le crime, mais bien

inferieur par l'eſprit. Catilina ſans avoir aucune armée, en forma une tout à coup, Antoine en perd une qu'il poſſedoit. Comme donc par mes ſoins, par votre vigilance & par votre courage vous avez vaincu Catilina, de même vous apprendrez bien-tôt que par cette union du Sénat avec vous, plus parfaite qu'elle ne fût jamais, par la fortune & par la valeur de vos armées & de vos Chefs, l'affreux brigandage d'Antoine, eſt opprimé.

XVI. Tout ce qu'il me ſera poſſible de faire & d'entreprendre par mon application, par mes travaux, par mes veilles, par mon crédit, par mes conſeils; je n'oublierai rien de ce que je croirai contribuer à votre liberté. Ce ſeroit un crime à moi de l'oublier, après toutes les graces que vous m'avez faites. Aujourd'hui ſur la réquiſition d'un homme auſſi courageux & auſſi affectionné pour vous que M. Servilius & de ſes (1) Collegues, tous gens illuſtres & vertueux Citoyens, après un long intervalle de ſervitude, j'ai le premier ouvert un avis pour enflammer nos cœurs & les élever à l'eſperance de la liberté.

[1] *Ses Collegues.* Les autres Conſulaires.



CINQUANTIE'ME ORAISON

CONTRE MARC-ANTOINE.

CINQUIE'ME PHILIPPIQUE.

SOMMAIRE.

L'An de Rome 709. L'An de Ciceron 63.

Pendant qu'Antoine assiégeoit Modene, non seulement sans l'ordre, mais contre la volonté du Sénat, qui avoit décerné le commandement de la Gaule Citerieure à D. Brutus, les deux nouveaux Consuls Hirtius & Prasa, selon la coutume, ayant fait assembler le Sénat aux Kalendes de Janvier, premier jour de leur exercice, firent leur rapport de ce Siege, de tout ce qui regardoit le gouvernement de la République, & des récompenses & des honneurs, que par un decret du Sénat, treize jours auparavant, on avoit réglé pour ceux à qui l'Etat avoit tant d'obligation. A l'égard de Modene,

celui qui le premier dit son avis, opina qu'il falloit envoyer des Députez vers Antoine, pour l'engager à se desister de ce Siége. Ciceron, lorsqu'il fut en rang de parler, dit qu'il seroit honteux, & même indigne de la Majesté du Sénat & du peuple Romain, d'envoyer des Députez pour traiter de paix avec un homme que peu de jours auparavant, le Sénat par une Déliberation très-grave & très-importante, avoit reconnu pour ennemi : car c'étoit ce jour là qu'on avoit réglé des récompenses & des honneurs pour D. Brutus, pour le jeune César, pour la Légion de Mars, & pour la quatriéme Légion, le premier jour que les nouveaux Consuls feroient leur rapport : ensuite Ciceron insista fortement, pour qu'Antoine fût regardé comme ennemi. Quant aux autres chefs, le Sénat ne régla rien ce jour-là ; mais trois jours après, il ordonna que l'on députeroit vers Antoine, pour lui déclarer de ne

point attaquer D. Brutus Consul désigné, de ne point assiéger Modéne, de ne point ravager la Province, & de ne point faire des levées de Troupes.

I. JE n'ai jamais rien trouvé, PERES CONSCRIPTS, de si lent à venir que ces Kalendes de Janvier, & je comprenois bien ces jours passez que vous étiez tous d'un même sentiment. Ceux qui font la guerre à la République n'attendent pas ce jour ; & nous, dans le tems qu'il falloit par nos Déliberations remedier à la sûreté commune, nous n'étions point convoquez dans le Sénat : mais le discours des Consuls a fait cesser le murmure des derniers jours ; ils ont si bien parlé, que les Kalendes ont paru plûtôt ardemment souhaitées que venuës trop tard. Ce qu'ils ont dit m'éleve le cœur, & m'a donné l'esperance, non seulement de notre conservation ; mais de revenir à notre ancienne dignité ; mais j'aurois été néanmoins allarmé par le sentiment de celui qui, le premier, a dit son avis, si je n'avois confiance en votre courage inébranlable.

II. Vous voyez, PERES CONSCRIPTS, naître le jour où il vous est libre de déclarer au peuple Romain combien il y a de fer-

meté, de constance & de solidité dans le conseil des Sénateurs. Rappellez-vous le souvenir de ce qui se fit il y a treize jours; quelle fût votre unanimité, votre courage, votre hardiesse? quelle gloire & quelle reconnoissance vous reçûtes du peuple Romain? vous conclûtes en ce jour, PERES CONSCRIPTS, qu'il ne vous restoit plus à prendre d'autre parti, que de faire une paix honorable, ou une guerre nécessaire.

III. Antoine veut-il la paix? Qu'il mette les armes bas, qu'il la demande, qu'il devienne Supliant. Il ne trouvera personne plus équitable que moi, quoiqu'il se plaise plus à me haïr qu'à m'aimer, depuis qu'il suit les conseils des plus mauvais Citoyens; mais on ne peut en vérité rien a ccorder à celui qui fait la guerre. Peut-être le pourroit-on s'il suplioit.

IV. Pour ce qui est de lui envoyer des Députez, comme vous en faisiez il y a treize jours le projet important & sérieux, la démarche aujourd'hui n'en seroit pas seulement indiscrette, mais extravagante, s'il faut dire ce que j'en pense. Premierement, vous avez fait l'éloge des Géneraux, qui de leur propre mouvement, ont entrepris la guerre contre lui, ensuite des Soldats véterans, qui, conduits par Antoine dans les Colonies, ont préferé la li-

berté du peuple Romain à ses bienfaits. Pourquoi donner des loüanges à la Légion de Mars & à la quatriéme Légion ? Car si elles ont abandonné leur Consul, il faut les blâmer ; si c'est l'ennemi de la République, il est juste de faire leur éloge. Or dans le tems que vous n'aviez pas encore de Consuls, vous avez ordonné qu'au premier jour on requiéreroit sur les récompenses des Soldats, & sur les honneurs des Géneraux. Voudriez-vous dans le même tems que vous vous disposez à récompenser ceux qui ont pris les armes contre Antoine, lui envoyer des Députez ? Ne seroit-ce pas une honte que des Légions eussent pris des résolutions plus honorables que celles du Sénat, puisqu'elles ont résolu de deffendre le Sénat contre Antoine, & que le Sénat lui décerne des Députez ? Est-ce là fortifier les cœurs des Soldats, ou décourager leur valeur ?

V. Voilà ce qu'ont fait ces douze jours : Antoine avant ce tems n'avoit que le seul (1) Cotyla pour le deffendre ; il a maintenant des Deffenseurs Consulaires. Je voudrois fort qu'ils opinassent tous avant moi,

(1) *Le seul Cotyla.* L. Varius Cotyla étoit un ancien Ædile, qui s'étoit trouvé présent dans le Sénat douze jours auparavant ; & dans cet intervalle étoit allé vers Antoine à Modéne, d'où il étoit revenu comme député d'Antoine.

(quoique je me doute bien de ce que diront quelques-uns de ceux qui parleront après,) je les refuterois plus aiſément s'il le falloit : car le bruit court que quelqu'un doit décerner à Antoine la Gaule au-delà des Alpes que (1) Plancus gouverne actuellement. Qu'eſt-ce autre choſe que mettre entre les mains de l'ennemi tous les ſecours de la guerre Civile? Car premierement, n'eſt-ce pas lui livrer des ſommes d'argent conſiderables, dont il n'a point à préſent, & qui ſont les nerfs de la guerre? N'eſt-ce pas, de plus, lui fournir de la Cavalerie autant qu'il en voudra? Je dis de la Cavalerie, car croyons-nous qu'il hézitera d'amener avec lui des Peuples barbares? C'eſt être inſenſé que de ne le pas voir, & c'eſt être injuſte que de le voir, & de décerner ainſi.

VI. Pour un homme ſcelerat & pervers, vous deſtinerez une Armée, de l'Infanterie, de la Cavalerie & des Troupes Allemandes & Gauloiſes. On dit envain pour s'excuſer, il eſt mon ami : qu'il le ſoit de l'Etat auparavant. Il eſt mon parent; quelle parenté nous eſt plus proche que la Patrie, où tous les parens ſont contenus? Il m'a prêté de l'argent; je voudrois bien voir quelqu'un aſſez hardi

(1) *Plancus.* Il étoit déſigné Conſul avec Décimus Brutus.

pour le dire. Quand j'aurai bien expliqué la queſtion, il ſera facile de régler quelle ſera votre opinion, ou celle que vous ſuivrez.

Il s'agit de ſçavoir ſi Antoine aura la liberté d'opprimer la République, de tuer tous les honnêtes gens, de piller Rome, d'en abandonner les terres à ſes brigands, de ſoumettre à l'eſclavage le peuple Romain; ou s'il ne lui eſt pas permis d'en rien faire; doutez-vous encore de ce que vous déciderez?

VII. Dira-t-on qu'Antoine n'eſt pas capable de tous ces excès? Cotyla lui-même ne l'oſeroit dire: car de quoi n'eſt-il pas capable? Il dit qu'il deffend les Actes de Céſar, & il en renverſe les Loix que nous pouvions le plus approuver? Céſar vouloit deſſécher les marais de l'Italie, Antoine en donne les terres à partager à un homme auſſi plein de moderation que ſon frere Lucius. A-t-il donc fait accepter au peuple Romain cette Loi? A-t-il pû la propoſer? mais ce modeſte Augure n'a point appellé ſes Collegues à l'interprétation des préſages, quoique ceux de cette ſorte n'ayent pas beſoin que les Augures les interpretent: car qui ne ſçait pas que l'on ne traite point avec le peuple quand Jupiter tonne. Les Tribuns du peuple contre les uſages de Céſar, ont propoſé les
départemens

départemens des Provinces ; les uns pour deux ans, les autres pour ſix. Le peuple Romain a-t-il encore accepté cette Loi ? Bien plus : A-t-elle été ſeulement affichée ? Et ne l'a-t-on pas fait paſſer avant que de l'écrire ? N'avons-nous pas vû plûtôt la choſe faite, que ſoupçonné qu'elle ſe dût faire ?

VIII. Où ſont les Loix Cecilia (1) & Didia ? Où ſont les affiches pendant trois marchez ? Où ſont les peines portées récemment par la Loi (2) Junia & Licinia ? Peut-on ratifier ces ſortes de Loix ſans abolir toutes les autres ? A qui la liberté d'entrer ſur la Place étoit-elle donnée ? Quels tonnerres au reſte ! quelle tempête ! Il paroît ſurprenant que ſi les préſages n'allarmoient point Antoine, il ait pû néanmoins ſoutenir ce violent orage de pluyes & ces tourbillons de vent. Ainſi, une Loi qu'il dit avoir propoſée, non ſeulement quand Jupiter tonnoit, mais quand le Ciel même crioit à haute voix pour l'in-

(1) *Cecilia & Didia.* C'étoient des Loix contre les concuſſions.

(2) *La Loi Junia & Licinia.* C'étoit une Loi des deux Conſuls Junius Silanius & Licinius Murena, par laquelle on puniſſoit de peines rigoureuſes ceux qui n'obſervoient pas de mettre trois jours de marché de ſuite des affiches pour les Loix nouvelles qu'ils propoſoient, comme il avoit été ordonné par des Loix anterieures.

terdire, il fera difficulté d'avoüer qu'elle a été proposée contre les Auspices : d'ailleurs, ce que son Collegue a proposé conjointement avec lui, ce qu'il a rendu lui-même défectueux par sa propre déclaration.

IX. A-t-il cru que cela n'appartenoit point aux Auspices ? Mais peut-être que nous, étant ses Collegues, nous en serons les Interpretes. Cherchons-nous des Interpretes de ses armes ? Premierement, toutes les avenuës de la Place étoient tellement entourées de hayes, que quand même il n'y auroit point eu de gens armez pour les fermer, on ne l'auroit pû aborder qu'après avoir abattu les clôtures. Les deffenses étoient disposées de la même maniere que l'on oppose des redoutes & des tranchées à l'incursion des ennemis ; & c'étoit de cette sorte que l'entrée sur la Place publique étoit interdite au Peuple & à ses Tribuns.

X. C'est pour ces raisons que toutes les Loix que l'on dit avoir été proposées par Antoine, me paroissent l'avoir été par violence & contre les Auspices, & que le peuple n'est point tenu de les observer. Si l'on dit qu'il a proposé sa Loi pour confirmer les Actes de César, pour abolir à perpetuité la Dictature, pour conduire des Colonies dans certains Païs, j'approuve

qu'elles ſoient établies ſans déroger aux Auſpices, & que le Peuple les obſerve dans leur entier ; mais quoiqu'il ait propoſé de bonnes Loix par violence & défectueuſement, il ne faut pourtant pas les recevoir, & nous devons réprimer de notre autorité tout ce qu'a fait d'audacieux ce Gladiateur inſenſé.

XI. De plus, il ne faut nullement ſouffrir cette diſſipation des finances publiques, ni lui paſſer d'avoir détourné en donations fauſſes & en faux enregiſtremens (1) ſoixante & dix millions ; c'eſt un prodige, ce ſemble, qu'une ſi grande ſomme du peuple Romain eût pû s'évanoüir en ſi peu de tems. Faut-il encore tolerer ces profits barbares, abſorbez par toute la famille d'Antoine? Il vendoit de faux decrets ; il recevoit de l'argent pour faire graver ſur l'airain les dons de Royaumes ; de Villes & de Privileges. Il diſoit qu'il agiſſoit ſuivant les Actes de Céſar, & il étoit lui-même Auteur de ces Actes. Dans le plus ſecret de ſon logis, on s'échauffoit à trafiquer de toute la République. Sa

(1) *Soixante & dix millions.* Quand les Romains comptoient leurs ſeſterces par adverbe, il falloit toujours ſous-entendre *centena millia ſeſtertii* ou *ſeſtertium* au genitif pluriel ; ainſi, comme il y a ici dans le texte *ſepties millies*, il faut ſous-entendre *centena millia ſeſtertium*, qui font ſept mil fois cent mille ſeſterces.

femme plus heureuse pour (1) elle que pour ses maris, mettoit l'enchere aux Royaumes& aux Provinces; on rappelloit les Exilez comme par une Loi, mais sans Loi. Si l'autorité du Sénat n'arrête tous ces desordres, après avoir conçû l'esperance de voir l'affranchissement de la République, l'ombre d'un Gouvernement libre ne nous restera seulement pas.

XII. Outre que par ces Mémoires faits à plaisir, & par ces signatures vénales, on ramassoit dans cette maison des sommes immenses de tout ce que vendoit, Antoine conformément, disoit-il, aux Actes de César; il rapportoit encore à prix d'argent de faux decrets du Sénat, on scelloit des obligations, & l'on portoit au Tresor public des Ordonnances, comme faites par le Sénat, qui ne les avoit jamais imaginées. Les Nations étrangeres étoient même témoins de ces infamies. Cependant, les Alliances se faisoient, les Royaumes se donnoient, les Peuples & les Provinces s'affranchissoient, & ces fausses (2) Affi-

(1) *Plus heureuse pour elle que pour ses maris.* Elle en àvoit eu déja deux, Clodius & Curion, qui étoient morts.

(2) *Ces Affiches.* Quand on vouloit établir une Loy, on l'affichoit pendant trois jours de marché de suite, afin que le Peuple l'examinât après qu'elle avoit été proposée au Sénat.

ches se posoient dans tous les endroits du Capitole, sans égard aux gémissemens de tout le peuple. Toutes ces manœuvres apporterent dans cette maison d'Antoine de si grandes sommes, que si l'on n'en faisoit qu'un seul total, l'argent ne manqueroit pas de long-tems au peuple. Cet homme d'honneur & irréprochable fit même une Loi indiciaire ; il devint Auteur de Jurisprudence & de Droit, en quoi certes il nous trompa fort. Il disoit qu'il avoit établi pour Juges des Caporaux, des Soldats & des Fantassins Gaulois, mais il les choisit dans ses joüeurs, dans ses petits Grecs & dans les exilez qu'il rappelloit.

XIII. O la belle séance que formoient ces Juges ! O l'admirable dignité de ce Conseil ! Je brûle d'envie d'avoir à parler pour quelque accusé devant ce Tribunat, devant Cydus ce monstre de l'Isle de Crete, cet homme insolent & tou tcorrompu. Mais imaginons-nous que nous y sommes : Entend-il le Latin ? A-t-il la figure & la contenance d'un Juge ? Connoît-il nos Loix & nos mœurs ? en un mot nos Citoyens ? Car enfin, Crete vous est plus connuë que Rome ne l'est à Cydus. Il prend aussi parmi les nôtres des Juges choisis & distinguez. Qui de nous connoît le Juge Gortinius, ou qui pourroit le connoître ? Plusieurs de nous con-

noiſſent Lyſiade l'Athenien ; car il eſt fils de Phedre Philoſophe illuſtre, homme enjoüé d'ailleurs & qui peut fort bien s'aſſortir avec M. Curius pour être aſſis l'un auprès de l'autre, & pour folâtrer enſemble.

XIV. Je demande donc ſi le Juge Lyſiade étant mandé ne paroît point, & qu'il diſe pour excuſe qu'il eſt Aréopagite, & qu'il ne doit pas en même tems juger les affaires de Rome & celles d'Athenes, celui qui préſidera au jugement recevra-t-il l'excuſe d'un pauvre Grec devenu Juge, tantôt en manteau, tantôt en robe? mépriſera-t-il les plus anciennes Loix d'Athenes? Au reſte, quelle aſſemblée, bons Dieux! un Juge Crétois & trés méchant homme, à qui l'accuſé l'aſſocierat-il? Comment l'abordera-t-il? C'eſt une Nation dure. Mais les Atheniens ſont compatiſſans. Je crois que Curius même n'eſt pas cruel, puiſque chaque jour il eſt en danger de perdre ſes biens. On a auſſi choiſi des Juges qui peut-être ſeront excuſez: leur excuſe legitime, c'eſt qu'ils étoient allez en exil, & qu'ils n'ont pas enſuite été rétablis. Voilà les Juges qu'auroit choiſi cet inſenſé; voilà les noms qu'il auroit inſcrits au tréſor des Finances, & il leur auroit confié la principale partie de la République, s'il avoit eu l'idée d'une République dans l'eſprit.

XV. Au reste j'ai parlé de Juges qui vous sont connus, je n'ai pas voulu nommer ceux que vous ne connoissez pas, les danseurs, les joüeurs d'instrumens, en un mot, la troupe des Commensaux d'Antoine. Sçachez que tout cela compose la troisiéme classe de ses Juges. Voilà le sujet d'où vient qu'une Loi si belle & si magnifique devoit être proposée pendant les inondations de la pluye, au milieu de la tempête, des vents, des orages, des tourbillons, des foudres & des éclairs, afin que nous eussions pour Juges ceux que personne ne voudroit avoir chez-soi pour ses convives dans un repas. L'énormité des crimes, les reproches interieurs des mauvaises actions, le pillage de l'argent dont le compte avoit été arrêté dans le Temple de Cerez; voilà ce qui a fait imaginer cette troisiéme classe, & l'on n'a cherché des Juges infâmes qu'après qu'on a vû que la délivrance des coupables étoit désesperée devant des Juges vertueux.

XVI. Mais qu'elle effronterie & qu'elle impudence faut-il qu'il ait euë pour oser choisir de pareils Juges dont le choix imprimoit sur la République une double honte, l'une d'avoir des Juges si diffamez, l'autre de manifester par là, combien il y avoit de gens deshonorez dans Rome? Quand même donc cette Loi &

toutes les autres auroient été passées sans violence & sans déroger aux Auspices, je croirois néanmoins qu'il les faudroit abolir ; mais pourquoi voudrois-je qu'elles fussent abolies, puisque je ne crois pas qu'elles ayent été jamais établies.

XVII. Ces évenemens si honteux à l'ordre du Sénat ne doivent-ils pas être écrits dans ses fastes ; pout faire passer à la posterité que depuis la fondation de Rome, Antoine est le seul qui publiquement ait eu des gens armez pour faire executer ses desseins ; c'est ce que les Rois n'ont jamais fait, ni ceux qui depuis leur expulsion ont voulu s'emparer du Gouvernement. Je me souviens de Cinna, j'ai vû Sylla, j'ai vû récemment Cesar ; ce sont les trois qui, depuis que L. Brutus eut délivré Rome, ont eu le plus d'autorité. Je ne puis assurer qu'ils n'eussent personne avec des armes à leur suite, je dis seulement qu'ils en avoient peu & qu'ils les tenoient cachées.

XVIII. Mais pour ce scélerat il étoit suivi par une multitude nombreuse. Callitius, Mustella, Tiro, faisoient briller leurs épées, ils promenoient dans la place publique des troupes qui leur ressembloient ; les archers sauvages se tenoient en corps de battaille dans un poste. Quand on étoit arrivé jusqu'au Temple de la Concorde,

Concorde, ils en occupoient tous les degrez, ils y plaçoient leurs (1) brancards, non qu'il voulût que les boucliers qu'il faisoit porter fussent cachez, mais de crainte que ses amis ne se fatiguassent en les portant. Que peut-on non seulement entendre, mais voir de plus affreux que des gens armez, des brigands, des assassins, placez dans le Temple de la Concorde, que de faire d'un Temple une prison, & les portes de ce Temple étant toutes ouvertes, de voir opiner les Peres Conscripts, pendant que des miserables sont assis sur les bancs des Sénateurs.

XIX. Il déclara que si je n'y comparoissois aux Kalendes de Septembre, il envoyeroit à ma maison des ouvriers pour la renverser. Il s'agissoit sans doute de quelque chose de fort important. Il faisoit un rapport pour des prieres publiques, j'y comparus le lendemain, mais lui ne comparut pas; je parlai de la République, moins librement, je l'avouë, que je n'ai coutume, mais plus librement néanmoins que les menaces du peril ne le demandoient; & cet homme violent & furieux qui vouloit bannir cette habitude de dire ce qu'on pense aussi librement que L. Pison l'avoit fait avec grand applaudissement, trente

(1) *Leurs brancards.* brancards l'amas de leur Ils portoient sur des boucliers.

jours avant moi, ſe déclara mon ennemi. Il m'ordonna de me trouver au Sénat le dix-ſeptiéme de Septembre. Lui cependant, pendant dix-ſept jours, afin que ſon diſcours fût plutôt une piece méditée qu'un déclamation, s'évapora beaucoup contre moi dans la maiſon de Scipion à Tivoli, pour s'exciter à la ſoif, car c'eſt ce qu'il a coutume de chercher quand il déclame.

XX. Lorſque ce jour auquel il avoit ordonné que je comparuſſe fut arrivé, il vint au Temple de la Concorde avec un gros bataillon, & ſa bouche impure vomit ſon diſcours en mon abſence. Si mes amis m'euſſent laiſſé la liberté de venir au Sénat ce jour-là, comme je le ſouhaitois, ç'eût été par moi que le carnage auroit commencé; car il en avoit formé le deſſein; & s'il eût une fois trempé ſon épée dans le crime, il n'auroit ceſſé de tuer que quand il auroit été las & raſſaſié. Il avoit avec lui ſon frere Lucicus, ce gladiateur aſiatique, qui en cette qualité, s'étoit bien battu à (1) Mélas, & comme dans ce combat ſans quartier il avoit beaucoup perdu de ſon ſang, il étoit alteré du nôtre. Il faiſoit le compte de notre argent, il aſſignoit & diſtri-

[1] *Melas*, Ville enCarie.

buoit nos biens de la ville & de la campagne ; ſon indigence jointe à ſon avarice étoit prête à faire irruption ſur tous nos Domaines ; il faiſoit le partage de nos terres comme il vouloit, à qui lui plaiſoit. Nul particulier n'avoit d'accès à faire une remontrance raiſonnable ; & chaque proprietaire n'avoit plus que ce qui lui reſtoit après la diſtribution d'Antoine.

XXI. Si vous annullez ſes Loix, rien de ce qu'il a fait ne ſera ratifié ; cependant je croi devoir ſpécifier en détail qu'il n'y a point eu de (1), Septemvirs & que vous ne voulez rien confirmer de ce que l'on dit qu'ils ont fait.

Mais qui pourroit juger qu'Antoine eſt un Citoyen plutôt qu'un cruel ennemi ? Lui, qui tenant la ſéance devant le Temple de Caſtor, a dit en préſence de tout le peuple, que perſonne ne ſeroit en ſureté de vivre qu'après avoir été vainqueur. Croyez-vous, PERES CONSCRIPTS, qu'il ne l'ait dit que par menace, ſans avoir envie de le faire ? Puiſqu'il a bien oſé dire en pleine aſſemblée que s'il étoit ſorti de Rome en Magiſ-

(2) *Des Septemvirs.* Antoine de ſon autorité privée avoit établi des Septemvirs, c'eſt-à-dire des Commiſſaires pour la diſtribution des terres qu'il enlevoit aux uns pour en gratifier les autres.

trat, il y reviendroit en general d'armée quand il voudroit. Qu'est-ce autre chose qu'annoncer au peuple Romain la servitude ? Et quel fut son voyage a Brindes ? Quelle précipitation ! & quelle attentente nous restoit-il, sinon qu'il ameneroit à Rome & même dans Rome une puissante armée ? Quel choix de Centurions ! Quel emportement d'un esprit furieux ! Lorsque de courageuses Legions se récrierent contre ses promesses, il ordonna que l'on amenât chez-lui les Capitaines qu'il sçavoit être dans de favorables sentimens pour la République, & voulut qu'à ses yeux ils fussent égorgez aux pieds de sa femme que ce grave commandant menoit à la guerre avec lui.

XXII. Dans quelles dispositions jugez-vous qu'auroit été pour nous un homme qui nous haïssoit, si pour des gens qu'il n'avoit jamais vûs il avoit été si cruel ? Quelle avidité n'auroit-il pas eu pour l'argent des riches, s'il en avoit tant pour le sang des pauvres, dont aussi-tôt après leur mort, il distribua ce qu'ils pouvoient avoir de bien à ses compagnons de table & de débauche.

XXIII. Déja dans sa fureur il portoit à Brindes les présages les plus funestes à la Patrie, lorsque Cesar inspiré des Dieux, & par l'excellence de son cou-

rage, de ſon eſprit & de ſes conſeils, auſquels applaudiſſoient les miens, va, de lui-même & conduit par ſa valeur, trouver les colonies de ſon pere, convoque les Soldats Véterans, forme une armée en peu de jours,& arrête la fougue impetueuſe de ce brigand. Quand la Legion de Mars eut vû cet illuſtre Chef, elle ne penſa plus qu'à travailler à nous rendre libres, & la quatriéme Legion pour l'imiter en fit de même.

XXIV. Antoine avoit aſſemblé le Sénat & chargé un Conſulaire d'ouvrir un avis pour déclarer Ceſar ennemi. Mais dès qu'il eut appris la nouvelle, il fut conſterné tout à coup & ſans attendre la fin des ſacrifices ſolemnels, ni que l'on eût fait les vœux, il ne partit pas, mais s'enfuit en habillement militaire; mais où alla-t-il? Dans la Province des plus inébranlables & des plus vaillans Citoyens, qui ne l'auroient peut-être pas reçû, quand même il n'y auroit pas porté la guerre; loin de l'y recevoir avec ſes fureurs, avec ſes emportemens, avec ſes inſultes, avec ſes fiertez, toujours exigeant, toujours pillant, toujours yvre. Lui dont perſonne ne pouvoit ſupporter la méchanceté la plus tranquille, déclare la guerre à la Province des Gaules, aſſiege Modene l'une des plus fermes & des plus illuſtres co-

lonies du Peuple Romain, attaque D. Brutus General d'armée, désigné Consul & Citoyen, moins né pour lui-même que pour la République & pour nous.

XXV. Si c'étoit un ennemi qu'Annibal, Antoine est-il un Citoyen ? quelles hostilitez a fait le premier, que celui-ci n'ait pas faites ou ne fasse encore, ne prépare & ne médite ? Que voit-on sur le chemin & sur tous les pas d'Antoine, que désolation, que dévastations, que meurtres, que dépredations ? Ce n'est pas ce que faisoit Annibal, il réservoit tout pour son usage ; mais ceux-ci qui ne vivoient que d'une heure à l'autre, ne se soucioient point, non seulement des biens & des richesses des Citoyens, mais même de leurs propres interêts, & c'est à un tel homme, bons Dieux, que l'on veut envoyer des Députez. Est-ce sçavoir la forme de notre Gouvernement, les droits & les coutumes de la guerre, les exemples de nos Ancêtres ? Pense-t-on à ce que demande la majesté du peuple Romain, la gravité du Sénat ? Vous lui décernez des Députez ; si c'est pour le prier, il les méprisera ; si c'est pour lui commander, il ne les écoutera pas. Enfin quoique nous donnions à ces Députez des ordres severes, le nom seul de Députez éteindra toute l'ardeur que nous voyons

dans le Peuple Romain. Il abbattra le courage des Villes municipales & de toute l'Italie, & ſans parler de ces inconveniens qui certainement ſont conſiderables, cette députation apportera du retardement à la guerre.

XXVI. J'entends pourtant déja ce que diront quelques-uns, que les Députez partent, & que néanmoins la guerre ſe prépare toujours. Mais quoiqu'il en ſoit, le nom ſeul de députez amollira les courages, rendra plus lents les préparatifs de la guerre.

XXVII. Les plus petits momens, PERES CONSCRIPTS, ſont perdre de belles conjonctures dans tous les évenemens de la République ; mais ſur-tout dans une guerre, & dans une guerre civile où tout ſe gouverne le plus ſouvent par les bruits communs. Perſonne ne demandera de quelles inſtructions on aura chargé les députez ; le nom ſeul d'une dédéputation faite volontairement, ſemblera ſignifier qu'on a peur. Qu'il s'éloigne de Modene, qu'il ceſſe d'attaquer Brutus, qu'il ſorte des Gaules ; il ne faut point l'en prier par des paroles, il faut l'y contraindre les armes à la main. Nous n'envoyons pas vers Annibal, vers qui le Sénat avoit autrefois envoyé P. (1)

(1) *Valerius, Flaccus & Bæbius Tampilus.* Ils

Valerius Flaccus & Q. Bæbius Tampilus, pour le faire éloigner de (1) Sagonte, & avec ordre d'aller à Cartage ; ſuppoſé qu'Annibal ne voulut pas obéïr. Où envoirons-nous nos Députez ſi Antoine n'obéït pas quand on lui ordonnera de ne pas attaquer un General & une Colonie du Peuple Romain ? Eſt-il donc poſſible qu'il faudra le prier pas ces Députez ? Qu'importe, Dieux immortels, ou qu'il aſſiege Rome ou ſa Colonie ſcituée pour ſervir de fortereſſe au Peuple Romain ? L'attaque de Sagonte fut la cauſe de la ſeconde guerre punique que fit Annibal contre nos Peres, & l'on eut raiſon de lui envoyer des Députez. On les envoyoit aux Cathaginois en faveur de nos Alliez ennemis d'Annibal. Qu'y a-t-il ici de ſemblable ? Enverrons-nous vers un Citoyen, de peur qu'il n'inveſtiſſe & qu'il n'attaque un General, une Armée, un Colonie du Peuple Romain ; de peur qu'il ne déſole les campagnes, & qu'il ne ſoit notre ennemi? Suppoſons qu'il obéïſſe, voudrons-nous ou pourrons-nous nous ſervir d'un tel Citoyen ?

XXVIII. Dès avant le dix-ſeptiéme de Décembre vos decrets l'avoient conſterné;

furent députez vers Annibal pour lui déclarer la guerre s'il ne levoit le ſiege de devant Sagonte

[1] *Sagonte*, ville du Royaume de Valence.

vous ordonnâtes qu'au premier Janvier on vous feroit rapport de ce qu'on vous rapporte aujourd'hui ſur les honneurs & les récompenſes que méritoient ceux à qui la République avoit de grandes obligations, entre leſquels vous jugeâtes que Ceſar tenoit le premier rang, pour avoir fait détourner vers les Gaules les entrepriſes audacieuſes qu'Antoine avoit formées contre Rome. Enſuite vous penſâtes aux Soldats véterans qui ſe dévoüerent à Ceſar avant tous les autres ; enfin à ces héroïques Legions, celle de Mars, & la quatriéme, auſquelles vous vous engageâtes de décerner des honneurs & des récompenſes, non ſeulement pour avoir abandonné leur Conſul, mais pour l'avoir pourſuivi les armes à la main. Vous donnâtes des loüanges le même jour à la conduite de D. Brutus, ce grand Citoyen, quand on apporta ſon decret & qu'on le propoſa, & vous approuvâtes par votre déclaration publique, la guerre qu'il avoit entrepriſe de ſon propre mouvement.

XXIX. Qu'avez-vous donc fait autre choſe ce jour-là, ſinon de reconnoître en effet Antoine pour ennemi ? Pourra-t-il après vos decrets, ou vous regarder de ſang froid, ou le verrez-vous ſans une extrême répugnance ? Le bonheur de la République ne l'en a pas moins exclus,

moins désuni, moins séparé que son crime. S'il obéït aux Députez, & qu'il revienne à Rome, pensez-vous que les mauvais Citoyens manqueront alors de se rassembler à leur étendart ? Mais c'est ce que je crains le moins ; je suis allarmé par d'autres objets qui m'occupent. Il n'obéïra jamais aux Députez, je connois l'extravagance & l'arrogance de l'homme, je connois les indignes conseils des amis qui le gouvernent.

XXX. Son frere Lucius, comme ayant combattu en pays étranger, est chef du parti. Quand par lui-même Antoine seroit sage, par les avis de telles gens il ne lui seroit pas libre de l'être ? Cependant le tems se passera, les préparatifs de la guerre se rallentiront ; pourquoi la guerre duret-elle encore, sinon par les retardemens & par les délais ? Aussi-tôt après que le départ ou que la fuite désesperée de ce miserable eût laissé la liberté de convoquer le Sénat, j'ai toujours ardemment souhaité qu'on nous assemblât. Le premier jour que nous le fûmes, comme les Consuls désignez n'y étoient pas, je posai par mon avis où vous acquiesçâtes avec plaisir, les fondemens de la République, & plus tard sans doute qu'il ne convenoit, mais je ne le pouvois pas faire plutôt. Si depuis ce tems-là cependant,

on n'eût pas laiſſé perdre un ſeul jour, nous n'aurions point aſſurément de guerre. Tout mal dans ſa naiſſance ſe détruit aiſément, il devient ſouvent plus fort quand il vieillit, mais on attendoit alors les Kalendes de Janvier, & peut-être ſans trop de ſujet.

XXXI. Quoiqu'il en ſoit, ne parlons plus du paſſé, retarderons-nous encore juſqu'au départ des Députez ? Faudra-t-il attendre leur retour ? Cette attente laiſſera la guerre incertaine, & dans cette incertitude, comment ſonger à lever des troupes. Ainſi, Peres Conscripts, je crois qu'il ne faut nullement parler de Députez, il faut conduire cette affaire ſans le moindre retardement, & ſe mettre en mouvement ſans differer. Je dis qu'il faut déclarer la guerre nationale, publier les vacations du Barreau, prendre l'habillement de guerre, lever des troupes, annuller toutes les exemptions dans Rome, dans l'Italie, & même s'il ſe peut, dans toutes les Gaules. Quand on aura fait toutes ces démarches, l'idée & le bruit de votre vigilance exacte étourdira la folie de ce malheureux Gladiateur.

XXXII. Il ſentira qu'il entreprend une guerre contre la République, il éprouvera la vigueur & les forces d'un Sénat bien unanime, car à preſent il dit ſouvent qu'il

y a dans les partis de la division ; & quels sont ces partis ? les uns ont été vaincus, & les autres tiennent à la mémoire de feu Cesar, c'est-à-dire donc que le parti de l'ancien Cesar est attaqué par son fils & par les Consuls Hirtius & Pansa. Or la guerre presente ne vient point d'une division dans les partis, mais elle est excitée par l'affreuse esperance des plus scélerats Citoyens, par qui nos fortunes & nos possessions sont déja marquées & distribuées selon le choix de chacun d'eux.

XXXIII. J'ai lû la Lettre qu'Antoine avoit écrite à un certain Septemvir, homme séditieux & son associé : *C'est à vous*, lui écrit-il, *de voir ce que vous souhaitez, car vous l'aurez assurément.* Voilà celui à qui nous enverrions des Députez, à qui nous hesitons de faire la guerre, qui ne dispose pas de nos biens selon le sort, mais qui nous a tellement soumis à la cupidité de tous les siens, qu'il leur à tout promis sans se rien réserver pour lui. Avec un tel homme, PERES CONSCRIPTS, c'est la guerre, c'est la guerre qui doit en décider, & tout au plutôt ; il faut rejetter bien loin la lenteur des Députez.

XXXIV. Ainsi, pour n'être pas obligé de faire tous les jours plusieurs ordonnances, je crois qu'il faut abandonner aux Consuls toute l'administration de la Ré-

publique, & leur permettre de la défendre & d'y pourvoir, afin qu'elle ne reçoive aucun désavantage : J'opine aussi que si ceux qui sont dans l'armée d'Antoine s'en séparent avant les Kalendes de Fevrier, on ne leur impute point à crime d'y avoir été; si vous entrez dans ces sentimens, PERES CONSCRIPTS, vous recouvrerez avant qu'il soit peu la liberté du peuple Romain, & toute votre autorité; que si vous vous conduisez avec molesse, vous ferez toujours pourtant les mêmes decrets, mais trop tard; j'ai ce me semble, assez dit mon opinion sur ce que l'on a rapporté pour les interêts de la République.

XXXV. L'autre chef regarde les honneurs, & c'est de quoi je pense qu'il faut désormais parler, mais je tiendrai pour honorer ces vaillans hommes, le même ordre que l'on a coutume d'observer pour déclarer son opinion. Commençons donc à la maniere de nos anciens par Brutus désigné Consul; & pour supprimer toutes ses actions précedentes, qui sont illustres, je l'avoüe, mais jusqu'ici, plus approuvées par le discernement des particuliers, que par les jugemens publics, quels termes pourrions-nous trouver pour lui donner les loüanges qu'il mérite en ces derniers tems ? Une vertu si parfaite

ne désire point d'autre récompense que la gloire. Quand même la gloire lui manqueroit, sa vertu seroit assez contente d'elle-même, & dans le souvenir des Citoyens reconnoissans, elle s'y réjoüiroit comme au milieu de la lumiere. Vous devez donc à Brutus vos témoignages & vos jugemens pour son éloge.

XXXVI. Et je pense, PERES CONSCRIPTS, que votre decret doit être exprimé en ces termes : » Comme D. Bru-
» tus General d'armée & Consul désigné, conserva la Province des Gaules sous la puissance du Sénat & du Peuple Romain, & qu'en si peu de tems il a rassemblé & formé un si grand corps de troupes par les soins vigilans des Villes municipales & des Colonies de cette Province, qui ont rendu & rendent encore d'importans services à la République, pour les interêts de laquelle il s'est conduit avec prudence & avec ordre, & que les éclatans services de D. Brutus sont & seront toujours agréables au Sénat & au peuple Romain ; ce même Sénat & ce même peuple ont jugé que dans ces conjonctures si difficiles, c'est par les travaux, par les conseils, par la valeur de D. Brutus General d'armée, désigné Consul, & par l'extrême application & l'unanimité de la Province des Gaules, que l'on a secouru la République.

XXXVII. Quel honneur aſſez grand n'eſt pas dû, PERES CONSCRIPTS, au mérite diſtingué de Brutus, & au ſervice ſignalé qu'il vient de rendre à l'Etat. Car ſi les Gaules euſſent été ouvertes à Antoine, s'il avoit pû penetrer dans les extrêmitez de cette Province, après avoir opprimé les villes alliées & les Colonies qui n'étoient pas ſur leurs gardes, de quelle épouvante la République ne ſeroit-elle point menacée ? Cet inſenſé, que vous en ſemble, prompt & dereglé comme il eſt dans ſes déliberations, auroit-il heſité de nous déclarer la guerre, non ſeulement avec ſon armée, mais avec tous les excès de ſa férocité ? Les Alpes n'auroient point été des murailles aſſez hautes pour nous mettre à l'abri de ſa fureur ; nous en avons donc l'obligation à Brutus, qui ſans attendre votre agrément, mais de lui même, l'a reçû, non comme un Conſul, mais comme un ennemi, l'a chaſſé des Gaules, & a mieux aimé ſe voir aſſiegé dans Modene, que de laiſſer aſſieger Rome. Que votre decret lui ſerve donc de monument éternel pour une action ſi grande & ſi belle, que les Gaules qui ont veillé toujours & veillent encore pour cet Empire & pour la liberté commune, reçoivent les véritables loüanges qui leur ſont dûës avec juſtice, pour

n'avoir point livré leurs forces, mais les avoir opposées aux desseins d'Antoine.

XXXVIII. J'estime aussi qu'il faut décerner de magnifiques honneurs à M. Lepidus, pour les services signalez qu'il a rendus à la République, il l'a toujours voulu voir libre, & donna de grandes marques de son jugement & de ses inclinations, le jour qu'Antoine mettant un diâdême sur la tête de Cesar, il se retira, déclarant par sa tristesse & par ses soupirs combien il étoit ennemi de la servitude, & combien il souhaitoit la liberté du peuple Romain; parce que c'étoit plûtôt par la necessité des conjonctures, que par approbation qu'il avoit souffert tout ce qui lui étoit arrivé. Mais quelle moderation fit-il paroître dans ce tems qui suivit la mort de Cesar? Qui de nous dans Rome pourroit l'oublier? Tout cela est grand; mais je me hâte pour dire encore de plus grandes choses.

XXXIX. Car, ô Dieux immortels! que pouvoit-il arriver de plus admirable pour toutes les Nations de plus souhaitable au peuple Romain, que dans le tems que la guerre civile étoit la plus animée, & que nous en apprehendions tous le succès, elle ait été plûtôt éteinte par la prudence de Lepidus, que commise à la dangereuse décision des armes: que si sa même

me ſageſſe eut encore agi dans les ſuites de cette funeſte guerre, ſans parler d'un homme auſſi grand & auſſi rare que Pompée, nous verrions encore en vie ſes deux enfans à qui ſans doute leur pieté paternelle n'eût pas été reprochée comme un crime : plût aux Dieux, que Lepidus eût pû les conſerver tous, il l'a ſuffiſamment declaré dans ce qu'il a pû faire, quand il rendit Sex-Pompeïus à la Patrie, comme un des plus grands ornemens de la République & le plus illuſtre témoignage de ſa clemence. C'eſt un malheur bien accablant, c'eſt une deſtinée bien triſte pour notre Empire, qu'après que la lumiere du peuple Romain fut éteinte, & que Pompée fut mort, des fils ſi ſemblables à leur pere ayent été tuez.

XL. C'eſt en conſequence d'une raiſon ſi juſte & ſi ſolide, & de ce que Lepidus par ſa douceur & par ſa prudence a ſçû tourner à la paix une guerre civile ſi pernicieuſe & ſi cruelle, que le Sénat, doit ſelon mon avis, former un Decret en ces termes. » Comme par M. Lepidus General d'armée, & grand Pontife, la République a ſouvent été gouvernée très-heureuſement, & que le peuple Romain a compris que la ſuprême domination lui déplaiſoit, comme par ſes travaux, par ſa valeur, par ſes conſeils, & par ſon

» extrême douceur, une guerre civile des
» plus opiniâtrées est éteinte; que Sex.
» Pompeïus fils du grand Pompée ayant
» mis les armes bas sous l'autorité du Sé-
» nat, M. Lepidus General d'Armée &
» premier Pontife, au grand contentement
» du Sénat & du peuple Romain, l'a réüni
» à la République; que tous les ordres de
» l'Empire, pour les importans services
» qui leur ont été rendus par Lepidus,
» appuyent, sur sa vertu, sur ses conseils,
» sur son bonheur, les plus belles esperan-
» ces de leur repos, de leur tranquillité,
» de leur concorde & de leur liberté, & le
» Sénat & le peuple Romain en memoire
» de ce qu'il a fait pour la Patrie, par
» un Decret du Sénat, ordonne qu'il lui se-
» ra dressé dans la Tribune ou dans quel-
» que autre endroit de la Place publique,
» une Statuë Equestre toute dorée. Cet honneur, PERES CONSCRIPTS, me paroît considerable, premierement parce qu'il est juste, car il n'est pas seulement accordé dans l'esperance des évenemens futurs; mais pour de très-grands services déja rendus. De plus nous ne pouvons pas nous souvenir que pareil honneur ait été décerné jusqu'à present à personne par un jugement libre du Sénat.

XLII. Je viens à Cesar, PERES CONS-

CRIPTS, & ſi nous ne l'euſſions eu, qui de nous pourroit encore ſubſiſter ? Antoine cet homme indigne, tout brulant de haine, & plein de ſentimens ennemis contre tous les gens de bien, de Brindes voloit à Rome avec ſon armée : queſt-ce que l'on eut pû oppoſer à ſon inſolence, à ſes attentats ? Nous n'avions encore niChefs ni Troupes, ni liberté, ni conſeil public, il eut fallu courber nos têtes ſous cette cruauté déteſtable, nous cherchions tous une fuite qui même ne tendoit à rien.

XLIII. Quel Dieu pour lors offrit au peuple Romain, cet admirable jeune homme, qui dans le tems que pour notre perte tout ſe preſentoit favorable à ce Citoyen pernicieux, parut tout à coup & contre tout eſpoir avecune armée pour s'oppoſer aux fureurs d'Antoine, & l'eut plûtôt miſe en ordre que perſonne ſoupçonnât ſeulement qu'il y penſoit. On a rendu de grands honneurs à Pompée dès ſa jeuneſſe, & avec raiſon : car il donna de grands ſecours à la République ; mais dans un âge beaucoup plus robuſte, ſoutenu d'ailleurs par le dévouëment des Soldats qui le demandoient pour Chef, & dans un autre genre de guerre, car le parti de Sylla ne plaiſoit pas à tout le monde. La multitude des proſcripts & les grands malheurs des Villes municipales le prouvent aſſez.

XLIV. Mais Cesar beaucoup plus jeune, fait reprendre les armes aux Veterans qui vouloient se réposer. Le parti qu'il embrasse plaît infiniment au Sénat, au peuple, à toute l'Italie, aux Dieux & aux hommes. Pompée s'unissoit à l'autotité suprême & à l'arméevictorieuse de Sylla ; Cesar ne s'est joint à personne, il a le premier formé son armée, & disposé toutes ses défenses. Pompée dans le parti contraire eut le Picénum qui se déclara pour lui ; Cesar composa son armée des amis d'Antoine, mais plus amis encore de la liberté. Sylla regna par les forces de Pompée ; la domination d'Antoine est abbattuë par le secours de Cesar.

XLV. Donnons donc le commandement à Cesar, sans qui l'on ne peut conduire les operations militaires, ni tenir une armée sur pied, ni faire la guerre en un mot ; qu'il soit le Commandant, par ce seul droit qu'il est le meilleur. Quoique ce soit un grand honneur à son âge, il est fondé non-seulement sur son merite, mais sur la necessité de nos affaires. Ainsi saisissons un avantage que nous sommes trop heureux d'avoir aujourd'hui.

XLVI. J'espere que le Sénat & le peuple Romain auront souvent l'occasion d'illustrer & d'honorer ce jeune Heros; mais voici ce que je crois qu'il faut ordon-

ner maintenant. Que C. Cesar, fils de Jules Cesar, Pontife, & Propréteur dans les conjonctures les plus importantes de la République, ayant exhorté & rassemblé les Soldats Veterans pour le recouvrement de la liberté Romaine, que la Legion de Mars, & la quatriéme Legion avec une grande application, & dans une union parfaite pour l'interêt public, sous la conduite & sous les ordres de Cesar, ayant défendu & défendant encore la République & la liberté du peuple Romain: que Cesar en qualité de Propréteur, étant parti pour aller secourir la Province des Gaules, qu'ayant soumis sous sa puissance & sous celle du peuple Romain les Cavaliers, les Archers, les Elephans, & dans les plus difficiles conjonctures pourvû à la conservation & à la dignité du peuple Romain; pour toutes ces raisons il a plû au Sénat d'ordonner que C. Cesar fils de Jules Cesar, Pontife, & Propréteur, seroit Sénateur, qu'il opineroit au rang des Prêteurs, que quelque Magistrature qu'il désirât, on y auroit égard suivant ce que les Loix permettent, supposé que l'année d'auparavant il fut Prêteur.

XLVII. Pourquoi, PERES CONSCRIPTS, ne souhaiterons nous pas qu'il soit au plûtôt revêtu des plus grands honneurs? Quand par les Loix qui regloient les âges, on mar-

quoit une âge aſſez avancé pour le Conſulat, c'eſt que l'on craignoit les impiudences de la jeuneſſe. Ceſar dès ſes tendres années nous apprend que pour une vertu rare & ſuperieure, il ne faut point attendre le progrès de l'âge : auſſi nos peres & nos prédeceſſeurs les plus gens de bien n'avoient point de Loix pour le reglement des âges, ces Loix ſe ſont introduites dans la ſucceſſion des années par les brigues, afin que les divers degrez de ſollicitations fuſſent entre les perſonnes du même âge ; & de cette ſorte un grand caractere de merite ſe trouve éteint avant que d'avoir pû ſervir ſa Patrie.

XLVIII. Les Rullus, les Decius, les Corvinus, & pluſieurs autres parmi nos anciens : le premier Affricain, T. Flaminius parmi nos modernes, devenus Conſuls, étant très-jeunes, ont fait de ſi grandes choſes, qu'ils ont de beaucoup accru notre Empire, & rendu celebre le nom Romain. Nous voyons Alexandre de Macedoine, qui dès ſa tendre jeuneſſe ayant commencé par de ſi beaux exploits, eſt mort à ſa trente-troiſiéme année, c'eſt-à-dire dix ans plûtôt que l'on ne peut par nos Loix aſpirer au Conſulat. De-là nous pouvons juger que la vertu va plus vîte que l'âge.

XLIX. Il ne faut nullement apprehen-

der ce que font semblant de craindre ceux qui sont jaloux de Cesar ; pourquoi supposer qu'il ne puisse assez se contenir & se moderer pour user sobrement de sa puissance, après que nous l'aurons élevé si haut ? Dans l'ordre naturel des choses, PERES CONSCRIPTS, tout homme qui concevra bien l'idée de la vraye gloire, & qui sentira qu'il est regardé par le Sénat, par les Chevaliers, par tout le peuple Romain comme un Citoyen précieux & Conservateur de la République, ne croira rien de comparable à cette réputation. Plût aux Dieux qu'à Cesar encore jeune, je veux dire à son pere, il fut arrivé de se faire aimer du Sénat & de tous les gens de bien. Ayant negligé de l'être, toute la force de son génie, qui sans doute étoit grande, s'est consumée dans des legeretez populaires : comme donc il n'avoit aucune déference pour le Sénat & pour les gens vertueux, il s'est tracé, pour augmenter sa puissance, une route que la vertu d'un peuple libre n'a pû souffrir. Mais la conduite de son fils est assurément bien differente ; car il est cher à tout le monde & à tout ce qu'il y a d'honnêtes gens ; c'est sur lui qu'est fondée l'esperance de la liberté, c'est de lui que nous tenons déja notre conservation, c'est à lui que l'on destine, & que l'on prépare les plus grands honneurs.

L. Craindrons nous l'imprudence de celui dont nous admirons la ſageſſe ? Qu'y a-t-il de plus inſenſé que de préferer un pouvoir ſterile, des richeſſes enviées, une incertaine & dangereuſe ambition de dominer, à la ſolide conſiſtance de la vraye gloire ? S'il l'a compris étant jeune, ne le comprendra-t-il plus dans un âge plus mûr ? Mais il eſt, dit-on, l'ennemi de pluſieurs Citoyens illuſtres & vertueux. On n'en doit rien apprehender, Ceſar a ſacrifié toutes ſes inimitiez à la République, il l'a établie pour Juge & pour moderatrice de toutes ſes actions, il s'eſt joint à elle pour l'affermir, non pour la détruire. Je connois tous les ſentimens du jeune homme ; rien n'eſt plus important pour lui que l'interêt public & votre autorité, rien n'eſt plus à ſouhaiter que l'approbation des gens de bien, rien n'eſt plus doux que la veritable gloire.

LI. Ainſi non-ſeulement vous n'avez rien à craindre de lui ; mais vous n'en devez attendre tous les jours que de plus grandes & de meilleures choſes. N'aprehendez point qu'étant parti pour aller délivrer Brutus aſſiegé dans Modene, le ſouvenir de ſon malheur domeſtique ne l'arrête & ne faſſe ſur lui plus d'impreſſion que la délivrance de la Ville. J'oſerai, PERES CONSCRIPTS, engager ma parole

au

au Sénat, au peuple Romain, à la République, ce que je n'oserois faire, puisque personne ne m'y contraindroit, & que je craindrois dans une affaire de cette consequence la perilleuse réputation de temerité : je promets donc, PERES CONSCRIPTS, je garantis, je répons que Cesar sera toujours le même Citoyen qu'il est aujourd'hui, & tel que nous devons vouloir & souhaiter qu'il soit. Cela étant ainsi, je croi n'avoir plus rien à dire sur ce qui le concerne.

LII. Mais je ne pense pas qu'il faille oublier L. Egnatuleïus Citoyen fidele & courageux, & très-dévoüé à la Patrie ; il faut rendre témoignage à son excellente vertu, pour avoir conduit à Cesar la quatriéme Legion, afin qu'elle prêtât son secours aux Consuls, au Sénat, au peuple Romain, à la République ; je conclus donc que pour cette raison il soit permis à Egnatuleïus de postuler, d'accepter, d'exercer les Magistratures trois ans plûtôt que le tems fixé par les Loix. En cela, PERES CONSCRIPTS, Egnatuleïus n'est pas enrichi, mais honnoré, dans une telle occasion être nommé, c'est assez.

LIII. Voici ce que je pense qu'il faut ordonner touchant l'armée de Cesar ; c'est qu'il plaît au Sénat que les Soldats Veterans, parce qu'ils ont soutenu & soutien-

nent encore l'autorité de Cesar & celle du Sénat, ſoient exemptez d'aller à la guerre, eux & leurs enfans; que les Conſuls Hirtius & Panſa, ſoit un ſeul, ſoit tous deux enſemble, examinent qu'elles ſont ces Terres deſtinées aux Colonies où les Veterans ont été conduits, & qui ſont poſſedées contre la Loi (1) Julia pour les leur diſtribuer: qu'ils faſſent à part un examen des Terres de la Campanie, & qu'ils penſent aux moyens d'augmenter les revenus de ces mêmes Soldats; qu'à l'égard de la Legion de Mars, de la quatriéme Legion, & des Soldats de la ſeconde & de la trente-cinquiéme, qui ſont venus trouver les Conſuls Hirtius & Panſa pour donner leurs noms, diſant que l'autorité du Sénat & la liberté du peuple Romain leur ſont & leur ont été toujours très-cheres, il plaît au Sénat qu'ils ſoient exemptez d'aller à la guerre eux & leurs

(1) *Contre la Loi Julia.* Jules Ceſar pendant ſon Conſulat fit une Loi très-ſage & très-populaire pour la diſtribution des Terres, & par cette Loi fit ſortir de Rome quantité de faineans, repeupla les campagnes qui étoient déſertes, & de plus aſſigna des revenus fixes aux Soldats Veterans qui trouverent une honnête ſubſiſtance dans les heritages qu'on leur aſſigna, ſans que perſonne des Proprietaires précedens fuſſent intereſſez, car on leur rembourſa ce qu'on acheta d'eux.

enfans, excepté lors des soulévemens dans les Gaules ou dans l'Italie; que ces Legions après la fin de la guerre soient congediées, & que tout ce que Cesar, Pontife & Proprêteur leur aura promis d'argent, leur soit compté; que pour cette raison les deux Consuls Hirtius & Pansa, soit séparément, soit ensemble, examinent les Terres qui peuvent se partager sans faire injustice aux particuliers, & qu'elles soient assignées aux Soldats de la Legion de Mars & de la quatriéme Legion, de maniere qu'elles soient très-largement accordées & distribuées à ces Soldats. Je viens de parler, Consuls, sur tous les Chefs dont vous avez fait le rapport, si l'on y fait droit sans retardement & de bonne heure, vous préparerez plus aisément ce que les conjonctures & la necessité demandent, il faut user de diligence, si nous en avions eu, comme je l'ai dit souvent, nous n'aurions pas aujourd'hui de guerre.





CINQUANTE-UNIE'ME ORAISON.

SIXIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE M. ANTOINE.

SOMMAIRE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

On avoit assez remarqué par le discours précedent que le Sénat panchoit à reconnoître juridiquement Antoine pour ennemi, quoique ce jour là l'on n'eût reglé rien là-dessus; mais quelques jours ensuite le Sénat ordonna que l'on envoiroit des Députez vers Antoine. C'est ce que Ciceron expose au peuple dans le present discours, lui marquant ce qu'il pense & ce qu'il prévoit de cette députation. Il conclut à son ordinaire par promettre au peuple ses soins & ses travaux & l'exhorte de rejetter la servitude & de tendre au recouvrement de sa liberté.

I. JE me persuade, ROMAINS, que vous avez appris ce qui s'est passé dans le Sénat, & de quel sentiment ont été tous les Sénateurs; l'affaire que l'on avoit agitée depuis les Kalendes de Janvier y fut terminée avant ce jour là, moins exactement à la verité qu'il ne convenoit; mais non pas néanmoins tout à fait negligeamment. On a mis quelque surséance à la guerre, & l'on n'en a pas détruit la cause: comme donc P. (1) Apuleïus que l'amitié me tient uni par un grand nombre de bons offices, & qui d'ailleurs vous est fort cher, m'a demandé quelques éclaircissemens, j'y répondrai de maniere que vous puissiez sçavoir ce qui s'est fait hors de votre presence; il fut question premierement du raport fait aux Kalendes de Janvier par les deux excellens & vertueux Consuls, touchant les interêts de la Patrie, & de ce que le Sénat avoit ordonné treize jours auparavant sur ma representation.

II. Ce même jour, ROMAINS, on jetta les premiers fondemens de la République, car le Sénat s'est vû libre un espace (2) de tems assez long pour que vous ayez joüi

(1) *Apuleïus.* C'étoit un Tribun du peuple très-déclaré contre Antoine.

(2) *Un espace de tems.* Tant qu'Antoine fit de bons reglemens.

de cette liberté, & dans les conjonctures presentes, si ce jour eut été le dernier de ma vie, j'étois déja suffisamment recompensé, puisque je vous avois entendu vous récrier tout d'une voix & d'un même esprit, que j'étois le Conservateur de la République. Excité par un jugement si solemnel & si flateur, je vins au Sénat, les Kalendes de Janvier, prêt à soutenir le caractere que vous m'aviez attribué. Comme donc je voyois l'Etat menacé d'une guerre cruelle, je crus qu'il ne falloit apporter aucun retardement à poursuivre Antoine, & que puisqu'il étoit assez audacieux, après avoir commis tant d'actions déteſtables, d'attaquer en ce tems-ci le General du peuple Romain, d'assieger la plus fidelle & la plus courageuse de vos Colonies, on lui devoit déclarer la guerre, annoncer parmi le peuple la révolution Nationale, publier les vacations du Barreau, prendre l'habillement militaire, afin que tout le monde s'appliquât plus vivement & plus serieusement à vanger les injures de la République, puisque l'on voyoit prendre les mesures pour la guerre la plus importante.

III. Ce sentiment, ROMAINS, fut tellement goûté pendant trois jours, que quoique le partage (1) des sentimens ne

(1) *Le partage des sentimens.* Quand on alloit

fut pas encore marqué par la place où chacun devoit ſe mettre, néanmoins tous les Sénateurs, à la reſerve d'un fort petit nombre, ſembloient penſer comme moi. Aujourd'hui je ne ſçai ſur quelle remontrance faite aux Sénateurs ils ſont devenus moins fermes : car pluſieurs ont été d'avis que nous fiſſions des tentatives par des Députez vers Antoine, pour voir ce que l'autorité du Sénat & votre conſentement unanime feroient d'impreſſion ſur ſon eſprit.

Je comprens bien, ROMAINS, que vous n'aprouvez pas cet avis, & c'eſt ſans doute avec raiſon ; car à qui ces Députez ſont-ils envoyez ? Eſt-ce à celui qui, après avoir épuiſé & diſſipé les finances, impoſé par violence & contre les Auſpices, des Loix au peuple Romain, inveſti le Sénat, mis en fuite toute l'aſſemblée, a, pour oprimer la République, fait venir à Brindes des Legions ? Qui s'en voyant abandonné, eſt allé faire irruption dans les Gaules avec une troupe de brigands, attaquer Brutus, aſſieger Modene ? Quelles meſures de negociations, d'équité, de députations pouvez vous prendre avec ce Gladiateur ?

aux opinions, ceux qui ſuivoient le même ſentiment paſſoient tous d'un même côté ; ceux du ſentiment contraire en faiſoient autant.

IV. Quoi qu'après tout, ROMAINS, ce ſoit moins une députation qu'une déclaration de guerre, s'il n'obéït pas, car on a conçû le Decret comme ſi l'on envoyoit vers Annibal; on lui envoye annoncer qu'il ait à ne point attaquer un Conſul déſigné, à ne point aſſieger Modene, à ne point ravager la Province, à ne point lever des Troupes, & à ſe tenir ſous l'autorité de la République. Doutez vous qu'il n'obéiſſe à cette déclaration, & ne ſe mette ſous la puiſſance du Sénat, & ſous la vôtre, lui qui n'a jamais été ſous la ſienne propre? Car qu'a-t-il jamais fait librement? Il s'eſt toujours laiſſé conduire à ſes paſſions, à ſa legereté, à ſa fureur, à ſon yvrognerie; il a toujours été gouverné par deux ſortes de gens bien diſſemblables, les brigands & les corrupteurs; il a tant de goût pour les impudicitez domeſtiques & pour les crimes publics, qu'il ſuit plûtôt les ordres d'une épouſe avare, que ceux du Sénat & du peuple Romain.

V. Ainſi ce que j'ai fait un peu auparavant dans le Sénat, je le fais ici devant vous, j'atteſte, je déclare, & je prédis qu'Antoine ne fera rien de ce que portera l'inſtruction des Députez: il déſolera les campagnes, il aſſiegera Modene, il fera des levées autant qu'il pourra, les Ordonnances & l'autorité du Sénat ne ſont nul

effet ſur lui, vos volontez & votre pouvoir, il les mépriſe. A-t-il obéï à ce qu'on avoit ordonné déja, qu'il rameneroit ſon Armée ſur les bords du (1) Rubicon, pourvû qu'il ne l'approchât pas de Rome plus de (2) deux cens mille? Aura-t-il égard à cette Déclaration? Souffrira-t-il qu'il ſoit arrêté par ce Fleuve, & par une diſtance de deux cens mille?

VI. Antoine n'eſt pas d'une telle humeur. S'il en étoit, il ne ſe ſeroit pas expoſé à ſe faire avertir par le Sénat, comme au commencement de la guerre Punique, on avertit Annibal de ne point aſſiéger Sagonte. Quelle honte ſeroit-ce pour lui, de s'éloigner de Modene, comme s'il étoit preſſé par des flammes impitoyables! Comment le Sénat peut-il le penſer? D'ailleurs, ſi l'on donne des ordres aux Députez pour aller trouver Brutus & ſes Troupes, & leur annoncer que les grands ſervices qu'ils ont rendus à la République ſont agréables au Sénat & au Peuple Romain, & que leur conduite leur apportera beaucoup de gloire & d'honneur, croyez-vous qu'Antoine laiſſera ces Députez entrer dans Modene? Les en laiſſera-t-il ſortir en ſûreté? Jamais

(1). *Du Rubicon.* Petite Riviere dans la Gaule au-delà du Pô en Italie, & qui ſe décharge dans la mer Adriatique.

(2) *Deux cens mille.* Soixante lieuës.

il ne le souffrira, croyez-moi. Je connois ses violences, je connois sa présomption, je connois son impudence.

VII. Nous ne devons pas juger de lui comme d'un homme ordinaire, mais comme de la bête la plus cruelle. Dans cette situation des choses, ce que le Sénat a résolu, n'est pas tout-à-fait desesperé. La députation a quelque chose d'odieux ; il seroit a souhaiter qu'elle n'eût rien de trop lent : car comme dans l'execution de bien des entreprises, les retardemens & les délais sont pernicieux, la guerre presente a particulierement besoin de diligence ; il faut aller secourir Brutus, rassembler des Troupes de toutes parts, nous ne pouvons pour la délivrance d'un tel Citoyen négliger une heure de tems.

VIII. Brutus ne pouvoit-il pas, s'il eût jugé qu'Antoine étoit un Consul, que les Gaules étoient sa Province, la lui livrer avec les Légions, revenir chez lui, triompher, dire (1) le premier son avis dans le Sénat, jusqu'à ce qu'il fût revêtu de sa Magistrature ? Qui l'en empêchoit ? Mais comme il se souvenoit bien qu'il étoit Brutus, & né pour deffendre votre liberté, sans nul égard à son repos, qu'a-t-il fait, sinon d'opposer presque son propre corps

(1) *Dire le premier son avis.* Les Consuls désignez opinoient les premiers.

devant Antoine pour le repousser des Gaules? Sont-ce des Députez ou des Légions qu'il faudroit envoyer vers un tel homme? Mais ne parlons point du passé, je voi bien que les Députez partiront. Eh bien, qu'ils partent; mais vous, ROMAINS, ne laissez pas de prendre vos habillemens de guerre; car il est porté par le Decret, que s'il n'obéït pas aux ordres du Sénat, on prendroit les armes. On les prendra donc, car il n'obéïra pas assurément, & nous nous plaindrons ensuite d'avoir perdu tant de jours à cette inutile négotiation.

IX. S'il vient aux oreilles d'Antoine, que j'ai soutenu dans le Sénat & à la Tribune, qu'il ne rentreroit jamais sous l'obéïssance du Sénat, je ne crains pas, ROMAINS, qu'exprès pour me démentir, & pour m'ôter mon peu de pénétration, il se convertisse & qu'il obéïsse; il n'en fera rien. Il ne m'enviera pas cette gloire; il aimera mieux qu'auprès de vous je passe pour sage, que d'y passer pour modeste.

X. Et de plus, quand il le voudroit: Croyons-nous que son (1) frere Lucius le

(1 *Son frere Lucius le souffrit.* Antoine avoit deux freres, Caïus & Lucius, tous deux aussi vicieux que lui, sans rien avoir de ce qu'Antoine pouvoit avoir de bonnes qualitez. Ce Lucius avoit tué a Méla en Carie un Thracien, son intime

souffrît ? On dit qu'il y a peu de jours à Tivoli, ce me semble, comme il vit Antoine s'ébranler, il le menaça de le tuer. Faudra-t-il donc aussi que ce Gladiateur asiatique écoute la Commission du Sénat & la Harangue des Députez ? On ne le pourra pas séparer de son frere qu'il gouverne absolument. Parmi les gens de son parti, c'est un autre Scipion l'Affriquain, il est plus estimé que L. (1) Trebellius, plus que T. (2) Plancus, jeune homme illustre, qui, condamné d'une commune voix avec votre applaudissement à la Sentence, s'est je ne sçai comment jetté dans

ami. Depuis dans une autre occasion, il avoit fait un grand carnage des Habitans de Parme. Ciceron a ce sujet l'appelle un Gladiateur d'Asie & un brigand d'Italie.

(1) *Trebellius.* Il avoit été quelque tems Edile, fort ennemi d'Antoine, à cause des nouveaux Registres qu'il craignoit, mais il se reconcilia dans la suite, parceque ces nouveaux Registres l'accommoderent. Lorsque par autorité publique on ordonnoit de faire de nouveaux Registres pour annuler des dettes mal contractées ; les uns y gagnoient, d'autres y perdoient. Trebellius, comme Créancier, craignoit ces nouveaux Registres ; mais ensuite, comme debiteur exorbitant, il s'en accommoda.

(2) *Plancus.* C'étoit un Tribun du Peuple qui se déclara pour Clodius, & après sa mort, mit le feu à la Salle du Sénat. Ensuite il fut chassé de Rome au grand contentement du Peuple, & rétabli par César après la victoire de Pharsale.

Rome ; & ſon retour eſt ſi triſte, qu'il paroît plûtôt rattrapé que revenu. Lucius le mépriſe, comme ſi on lui avoit interdit le feu & l'eau, & ſoutient qu'il ne doit jamais avoir d'entrée au Sénat, après avoir voulu l'embraſer.

XI. Pour Trebellius, il l'aime beaucoup à preſent, il le haïſſoit quand il s'oppoſoit aux nouveaux (1) Regiſtres ; mais il ne ſe laſſe point de le voir, depuis qu'il a vû que Trebellius ne pouvoit être ſauvé que par ces Regiſtres nouveaux. Vous ſçavez, je croy, ROMAINS, & vous pouvez l'avoir vû, que les Cautions & les Créanciers de Trébellius conferent tous les jours enſemble. O quelle bonne foi ! car c'eſt de là, je penſe, que lui vient le nom de Trébellius le (2) Fidelle. Où peut-il y avoir plus de bonne foi, qu'à frauder ſes Créanciers, qu'à s'enfuïr de ſa maiſon, qu'à prendre les armes pour ne point payer ſes dettes ? Que ſont devenus ces applaudiſſemens dans ſon triomphe, & ſi ſouvent réïterez dans les jeux ſolemnels ? Où eſt cette Edilité déferée, ſelon les ſouhaits des gens de bien ? Qui ne croira pas après cela que c'eſt par hazard qu'il a bien fait, puiſqu'il eſt ſi méchant & ſi ſcelerat.

(1) *Nouveaux Regiſtres.* On a dit que cela ſe faiſoit en faveur des débiteurs inſolvables.

(2) *Trebellius le Fidelle.* Il s'appelloit Trebellius Fidus.

XII. Mais je reviens à Lucius, l'objet de mes desirs & de mes délices, & qui vous a tous mis sous sa protection : Est-ce que vous n'en demeurez pas d'accord ? Quelqu'un de vous n'est-il point enrollé dans quelque Tribu ? Vous y êtes tous sans doute. Or, les trente-cinq Tribus l'ont adopté pour leur Protecteur. Vous vous récriez encore ? Regardez sur la gauche cette Statuë équestre & dorée, avec cette Inscription : *Au Protecteur des trente-cinq Tribus.* Voilà donc Lucius Antonius Protecteur du Peuple Romain. Lucius Antonius, quoi ce monstre ? J'applaudis à vos clameurs : c'est non-seulement un Brigand que personne ne voudroit avoir pour Patron ; mais quel homme fût jamais assez puissant, & fit jamais d'assez grandes choses, pour oser se dire le Protecteur du Peuple Romain, vainqueur & maître de toutes les Nations.

XIII. Nous voyons sur la Place publique la Statuë de Lucius Antonius, comme on y voit celle de (1) J. Trémulus, qui défit les Herniens devant le Temple de Castor. O quelle incroyable impudence ! Ce Gladiateur a-t-il donc pû s'arroger un

(1) *Tremulus.* Il fut Consul l'an de Rome 448. Il défit deux fois les Sabins, prit Anagny, & délivra le Peuple des Impôts. On lui fit dresser une Statuë équestre devant le Temple de Castor.

pareil titre ? Eſt-ce pour avoir à Mela coupé la gorge à un Tracien ſon grand ami ? Comment le pourrions-nous ſupporter, s'il avoit combattu ſur cette Place en votre preſence ? Mais ce n'eſt-là qu'une Statuë ; l'autre lui fut élevée par les Chevaliers Romains ſur un de ces Chevaux que (1) la République entretient à certains Chevaliers, avec la même Inſcription : *Au Protecteur.* Quel Protecteur cet Ordre a-t-il jamais adopté ? S'il en eût dû choiſir quelqu'un, c'étoit moi. Mais je m'oublie ! Quel Cenſeur, quel Géneral d'Armée a (2) partagé les Terres à ces Chevaliers

(2) *La République entretenoit à ſes dépens.* Le nom de Chevalier ſe prenoit à Rome en deux manieres. L'une pour ſignifier un homme dans l'Ordre des Chevaliers, c'eſt-à-dire dans l'Ordre mitoyen entre les Sénateurs & le Peuple ; l'autre ſignifioit un Citoyen dans la Cavalerie. La difference ſe fait mieux ſentir en François par les termes de Chevalier & de Cavalier ; au lieu qu'en Latin, c'eſt *eques* pour l'un & pour l'autre. Tous les Chevaliers n'avoient pas ce cheval entretenu par la République. C'étoit un privilege pour l'Ordre des Chevaliers ; quelques-uns des Cavaliers pourtant par la ſuite eurent le même privilege. La rareté des chevaux faiſoit que la Cavalerie Romaine ne combattoit pas toûjours à cheval, & faiſoit à peu près comme nos Dragons.

(1) *Partage des Terres.* Quand il y avoit des Terres à partager, c'étoit au Cenſeur ou au Géneral de l'Armée victorieuſe à faire au Peuple cette répartition.

avares ! O quelle avarice de les accepter ! O quelle effronterie de les donner !

XIV. Il a eu auſſi des Statuës dreſſées par les Tribuns Militaires qui étoient dans les deux Armées de Céſar. Quel eſt cet (1) Ordre ? Il y en a eu pluſieurs dans les Légions pendant tant d'années. Auſſi leur a-t-il partagé les Terres de Semurium ; il lui reſtoit encore à partager le Champ de Mars, s'il n'eût pas pris la fuite avec ſon frere ; mais un peu auparavant, PERES CONSCRIPTS, cette aſſignation des Terres fut annullée par l'avis du Sénateur L. Céſar, cet homme ſi vertueux & ſi diſtingué. Je fus du même avis, & nous ſupprimâmes les Actes des (2) Septemvirs. Les biens donnez à (3) Nucula ſont par terre, le Protecteur Antoine ne donne plus rien. Les Poſſeſſeurs ſe retirent de bon gré ; ils n'avoient point fait de frais, ils n'avoient encore rien reglé, ſoit parce qu'ils ne s'y fioient pas trop, ſoit parce qu'ils n'avoient pas dequoi en faire

XV. Parlons un peu de cette Statuë érigée au Vainqueur. Si les conjonctures n'é-

(1) *Quel eſt cet Ordre.* Les Tribuns militaires ne faiſoient point un Ordre & un Corps à part.

(2) *Des Septemvirs.* De ceux qu'Antoine avoit commis à ce partage des Terres

(3) *Nucula.* Homme ſans relief & de la Troupe d'Antoine.

toient point si tristes, je n'en pourrois parler sans rire. *A Lucius Antonius Protecteur de la Place entre les deux* (1) *Janus*. Est-il donc possible? Quoi tout cet espace est sous la protection de Lucius. Qui jamais a-t-on trouvé sur la Place publique qui rendît (2) compte à Lucius Antonius d'une dépense de (3) cent livres? Mais c'est trop parler de bagatelles. Revenons au sujet de la guerre, quoiqu'il n'y ait pas eu beaucoup de digression à vous faire reconnoître certaines personnes, afin que vous puissiez penser en vous-même avec qui la guerre se fera. Pour moi je vous exhorte, ROMAINS, quoiqu'il eût été mieux d'agir autrement, à néanmoins attendre sans impatience le retour des Députez. On ne s'est point conduit diligemment dans cette affaire, mais il s'y rencontre pourtant quelque bonheur.

XVI. Quand les Députez auront rapporté, ce qu'assurément ils rapporteront, qu'Antoine ne reconnoît point l'autorité du Sénat, ni la vôtre; qui sera le Citoyen

(1) *Entre les deux Janus.* La Place où les Marchez publics se tenoient, avoit à l'un & à l'autre bout une figure de Janus; c'étoit là que les Négotians s'assembloient.

(2) *Rendit compte à Lucius.* Comme à celui qui avoit des Droits, & une Inspection sur cette Place.

(3) *Cent livres.* Mille Sesterces dans le texte.

assez injuste, pour le regarder comme Citoyen? Car il y en a quelques-uns, en petit nombre à la verité, mais plus qu'il n'est honorable pour la République, qui parlent de la sorte. *N'attendrons-nous pas le retour des Députez?* L'interêt public sans doute leur arrachera ce langage d'une fausse clémence: Et pour vous l'avoüer, ROMAINS, c'est pour cela qu'aujourd'hui, j'ai moins fait d'efforts, j'ai moins travaillé pour faire entrer le Sénat dans mon sentiment, afin qu'il fît annoner par tout, la révolte, & qu'il ordonnât de prendre l'habillement militaire. J'ai mieux aimé dans vingt jours être loüé par tous les Citoyens en géneral, que d'être aujourd'hui condamné par un petit nombre.

XVII. C'est pourquoi, ROMAINS, devorez l'ennui de quelques jours, en attendant le retour des Députez; quand ils reviendront, s'ils apportent la paix, regardez-moi comme un homme trop passionné; si c'est la guerre, comme un homme prudent. Quoi, je ne préviendrois pas ce qui interresse mes Concitoyens: Je ne penserois pas jour & nuit à votre liberté & au Salut de la Patrie? De quoi, ROMAINS, ne vous suis-je point redevable? Vous m'avez revêtu de toutes sortes de Titres éclatans, & préferé, quoique je sois le premier de ma

(1) Race, à des Romains de la plus ancienne Noblesse. En suis-je ingrat ? Et peut-on l'être moins ? Les mêmes exercices qui m'attacherent au Barreau, quand je postulois ces honneurs, je les continuë depuis que je les possede. Suis-je ignorant sur les interêts publics ? Quel autre est plus en usage de les traiter, que moi, qui depuis vingt ans, soutiens la guerre contre de mauvais Citoyens ?

XVIII. Ainsi, ROMAINS, autant qu'il me sera possible par mes conseils, & presque plus que je ne pourrai par mes travaux, je veillerai sans cesse à ce qui vous regarde. Car, quel est le Citoyen, sur tout dans le rang où vous avez voulu m'élever, assez peu reconnoissant de vos graces, assez négligent pour sa Patrie, assez ennemi de sa dignité, pour ne pas se sentir encouragé, enflammé par cette unanimité de sentimens où je vous vois ? J'ai parlé souvent au peuple sur de grands sujets étant Consul ; j'ai souvent entendu parler les autres, mais je n'ai jamais vû d'Assemblée plus nombreuse que celle d'aujourd'hui. Vous pensez tous la même chose, vous avez tous le même objet, d'écarter de la République les efforts d'An-

(1) *Le premier de ma race.* Ciceron étoit originaire d'Arpinum, Ville municipale du Latium. Son nom n'avoit rien de celebre avant lui.

toine, d'éteindre ses fureurs, de réprimer son audace; tous les ordres tendent au même but, les Villes municipales, les Colonies, toute l'Italie; ensorte que le Sénat déja ferme de lui-même, l'est encore devenu davantage par votre exemple.

XIX. Le tems est venu, ROMAINS, plus tard, sans doute, qu'il ne convenoit au Peuple Romain; mais assez tôt néanmoins, pourvû que l'on ne differe pas encore d'une heure. Nous nous sommes vûs dans de fatales conjonctures que nous avons supportées de la maniere que nous avons pu. Si nous en éprouvons maintenant de semblables, ce sera parce que nous l'aurons bien voulu. Il n'est point permis au Peuple Romain d'être esclave, après que les Dieux immortels ont voulu qu'il dominât sur toutes les Nations. Les choses en sont venuës aux extrêmitez les plus dangereuses. On délibere sur la liberté. Il faut, ROMAINS, ou que vous ayez la victoire, ce qu'assurément vous obtiendrez par vos vertus, & par cette parfaite concorde qui vous tient unis; ou qu'il vous arrive tout autre accident, plûtôt que de tomber dans la servitude. Les autres Nations peuvent la souffrir; mais le caractere du Peuple Romain, c'est l'indépendance.



CINQUANTE-DEUXIE'ME ORAISON.

SEPTIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE MARC-ANTOINE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

Ciceron dans ce discours accuse les amis d'Antoine de lui être plus attachez qu'à la République, parce que tenant un langage de paix, ils avoient dessein de recevoir plus doucement les réponses que les Députez rapporteroient d'Antoine, & de tourner à la clemence les cœurs que les discours de Ciceron avoient aigris. Il croit donc qu'il ne faut point parler de paix, parce qu'elle seroit ou honteuse, ou dangereuse, ou absolument impossible avec un ennemi déclaré, pour des Citoyens libres comme ils étoient. Il les exhorte à ne

rien esperer d'Antoine. Ce discours est prononcé dans le Sénat.

I. NOus sommes consultez, PERES CONSCRIPTS, sur des choses peu importantes, mais peut-être nécessaires. Le Consul fait un rapport touchant la voye d'Appius & la monnoye; & le Tribun touchant les Luperques. Quoiqu'il paroisse aisé de s'expliquer sur de pareils sujets, les esprits néanmoins occupez par des soins plus considerables, n'étoient pas trop presens au fait. Car les choses, PERES CONSCRIPTS, en sont venuës jusqu'à nous menacer des plus grands perils & des extrêmitez les plus fâcheuses. Ce n'est pas sans raison que j'ai toujours appréhendé ce départ des Députez, & que je ne l'ai jamais approuvé; j'ignore ce qu'ils apporteront à leur retour. Mais qui ne voit pas combien dans cette attente, les courages se refroidissent? Car dans quelle impatience ne sont pas ceux qui s'affligent de voir le Sénat se ranimer par l'esperance de resaisir l'autorité primitive, le peuple Romain & les Sénateurs si bien unis, toute l'Italie conspirer ensemble pour la liberté, les armées en bon ordre, & les Chefs bien préparez.

II. Ils forgent déja les réponses d'Antoine & les justifient. Les uns disent qu'il exige que toutes les armées soient congé-

diées ; c'eſt-à-dire que nous lui avons envoyé des Députez, non pas afin qu'il obéït & ſe ſoumit au Sénat, mais pour propoſer des conditions, pour impoſer des Loix & nous ordonner de permettre l'entrée de l'Italie à tous les Etrangers ; ſurtout ſans qu'il ait rien à craindre, lui de qui l'on doit plus appréhender le péril que de toutes les Nations enſemble. Les uns diſent qu'il nous rendra la Gaule Ciſalpine, & qu'il demande l'Ultramontaine.

III. C'eſt fort bien penſer ; enſorte que de cette Province il tâchera d'amener à Rome, non ſeulement les Legions mais les Peuples. D'autres diſent qu'il ne fait plus que des propoſitions modeſtes. Il appelle abſolument la Macedoine ſa Province, parce que ſon frere Caïus en a été rappellé. Mais quelle eſt la Province d'où ce flambeau ne pourroit pas mettre tout en feu ? Tous ces Citoyens aviſez & tous ces Sénateurs vigilans diſent que c'eſt moi qui ſonne l'allarme, pendant qu'ils veulent la paix. N'eſt-ce pas comme ils raiſonnent ? *Il ne faut par irriter Antoine, c'eſt un homme plein de malice & de confiance ; de plus il a pour lui beaucoup de ſcélerats qui ſont à craindre*, diſent-ils ; & ceux qui parlent de la ſorte pourroient commencer par ſe mettre du nombre. Eſt-il donc plus prudent & plus ſûr de craindre

de mauvais Citoyens, que de les punir quand on le peut.

IV, Voila le langage de ceux qu'autrefois on regardoit comme populaires, à cause de leur legereté; d'où l'on peut comprendre que dans le fond de leur cœur ils ont toujours eu de l'éloignement pour la bonne administration de la République, & qu'ils n'aimoient pas sincerement le peuple. Car comment se peut-il faire que ceux qui, dans des soulevemens de Scelerats, se sont déclarez pour le peuple; aujourd'hui dans une occasion très-importante pour le même peuple, & où il y va du plus grand interêt de la Patrie, ils aiment mieux être séditeux que populaires? Vous sçavez que l'excellent parti que je soutiens m'a toujours rendu contraire aux entreprises indiscretes de la populace.

V. On dit d'ailleurs que ce sont des Consulaires, ou plûtôt il s'en donnent le nom, mais personne n'est digne de le porter qu'il ne puisse en soutenir tout l'honneur. Quoi! vous serez favorable à l'ennemi, il vous écrira des Lettres sur son esperance, pour le succès de ses desseins, vous les produirez avec joye, vous en ferez la lecture, vous les donnerez à copier à des Citoyens perdus, vous irriterez leurs passions, vous affoiblirez la confiance & le courage des honnêtes-gens, & vous croirez après cela

que

que vous êtes un Consulaire, un Sénateur en un mot un Citoyen. Pansa ce Consul ferme & vertueux, le prendra sans doute en bonne part, mais je lui dirai franchement & cordialement que malgré les liaisons d'amitié qui nous unissent, si dans la fonction qu'il exerce, il n'appliquoit pas tous ses soins, toutes ses réflexions, toute sa vigilance au salut de la République, je ne le regarderois point comme un Consul.

VI. Quoique dès notre jeunesse nous soyons attachez l'un à l'autre par l'inclination, par le commerce, par la conformité des idées, par la relation des mêmes études, ses soins inconcevables que j'ai remarquez dans les conjonctures les plus périlleuses de la guerre civile, m'ont appris qu'il a été l'appui non seulement de ma conservation, mais de ma dignité; cependant s'il n'étoit un Consul tel que j'ai dit, je nierois hardiment qu'il le fût: mais il l'est si bien que je dois me souvenir qu'il en est un des plus illustres & des plus zelez, non que les autres n'ayent pas eu les mêmes sentimens & le même courage, mais ils n'ont pas eu de si belles occasions de le déclarer.

VII. Elles se sont offertes à la grandeur de son ame, à sa sagesse, à sa constance dans les plus terribles conjonctures. Voilà ce qui releve les fonctions d'un Consul, quand il gouverne la République,

non dans des circonſtances heureuſes, mais déciſives: Or jamais, PERES CONSCRIPTS, il n'y en eût qui le fuſſent tant que celles-ci.

VIII. J'ai toujours été pour la paix, & celle particuliérement qui ſe conſerve entre les Citoyens m'a parû plus ſouhaitable qu'à perſonne ; car j'ai conſacré tous mes talens & tous mes travaux, pour la Tribune, pour le Sénat, pour la défenſe de mes amis attaquez ; c'eſt de là, que me ſont venus d'éclatans honneurs, des richeſſes honnêtes & de la dignité, ſi j'en ai quelqu'une.

Moi donc qui ſuis pour ainſi dire, nourri dans le ſein de la paix, qui, quelque grandeur que je puiſſe avoir ; car je ne m'arroge rien, n'en aurois aſſurément aucune ſans la paix dans la Patrie, je vais me hazarder à parler, mais je crains la maniere dont vous recevrez ce que j'ai à dire ; cependant par cette vive ardeur que j'ai toujours eu de conſerver & d'augmenter votre gloire, je vous prie & vous conjure, PERES CONSCRIPTS, s'il vous eſt penible d'entendre ce qu'il n'eſt pas croyable, que Ciceron puiſſe dire, que vous l'écoutiez ſans vous offenſer, & quoique ce puiſſe être ; que vous ne le rejettiez pas avant que je l'aye expliqué. Moi qui me ſuis ſi ſouvent déclaré le Conſeiller & le partiſan de la paix, je ne veux point qu'il

y ait de paix avec Antoine. Puiſque je viens de paſſer l'endroit le plus périlleux de mon diſcours ſans qu'on ait rien dit ; je vais pourſuivre le reſte, PERES CONSCRIPTS, avec beaucoup de confiance.

IX. Pourquoi donc ne veux-je point de paix ? Parce quelle eſt honteuſe, parce qu'elle eſt dangereuſe, parce qu'elle eſt impoſſible. Pendant que je vais développer ces trois chefs, je vous demande, PERES CONSCRIPTS, de m'écouter avec la complaiſance que vous avez accoutumé d'avoir. Qu'y a-t-il de plus honteux ſoit pour les hommes en particulier, ſoit pour tout un Sénat, que l'inconſtance, la legereté, l'inquietude ? & quelle plus grande legereté peut-il y avoir après que l'on a jugé non ſeulement par des paroles, mais par des decrets, qu'un homme eſt ennemi, que de vouloir tout-à-coup s'unir à lui par la paix ?

X. Car en décernant à Ceſar des honneurs qui lui ſont dûs à la verité, mais ſi ſinguliers & ſi durables, uniquement parce qu'il a formé une armée contre Antoine, n'avez-vous pas jugé qu'Antoine étoit un ennemi ? Ne l'avez-vous pas encore reconnu pour tel, quand par votre decret, vous avez donné des loüanges publiques aux ſoldats véterans qui avoient ſuivi Ceſar, & ne jugiez-vous pas ennemi le même Antoine, quand vous avez promis des terres,

de l'argent & des exemptions à ces courageuſes Legions, pour avoir abandonné celui qu' on appelloit Conſul, & qui n'étoit qu'un ennemi.

XI. De plus, quand vous avez donné les loüanges les plus flateuſes à Brutus, cet homme né, par une certaine deſtinée attachée à ſon nom, pour délivrer la République; que vous en avez donné à ſon armée, qui ſoutient la guerre pour la liberté du Peuple Romain; à la Gaule la plus utile & la plus fidele de vos Provinces, n'avez-vous pas jugé qu'Antoine étoit ennemi? D'ailleurs, quand vous avez ordonné que les Conſuls, ou ſéparément, ou tous deux enſemble, ſe mettroient en route pour la guerre, quelle guerre avons-nous, ſi Antoine n'eſt point ennemi?

XII. Pourquoi donc Hirtius, cet homme intrépide, mon collegue & mon ami particulier, eſt-il parti malgré ſa maladie & ſa maigreur, ſans que la foibleſſe de ſon corps ait arrêté la vigueur de ſon courage? Il a crû ſans doute qu'il étoit juſte, après avoir conſervé ſa vie par les vœux du Peuple Romain, de l'expoſer au peril pour la libérté de ce même Peuple.

XIII. Mais de plus, quand vous avez ordonné qu'il ſe feroit des levées dans toute l'Italie, que vous avez ſupprimé toutes les exemptions, n'avez-vous pas reconnu

que vous aviez un ennemi ? Vous voyez dans Rome des Arſenaux, les Soldats avec leurs épées eſcortent le Conſul, c'eſt lui qu'ils défendent en apparence, mais c'eſt nous réellement & en effet. Ils ſe font inſcrire non-ſeulement ſans peine, mais avec beaucoup de joye ; ils obéïſſent à vos ordres, & vous n'avez pas encore jugé qu'Antoine eſt un ennemi.

XIV. Mais nous avons envoyé des Députez : ah que je ſuis à plaindre ! moi qui toujours ai donné des loüanges au Sénat, d'être contraint de le reprendre. Pour qui, croyez-vous, PERES CONSCRIPTS, en envoyant ces Députez, que vous avez paſſé dans l'eſprit du Peuple Romain ? Ne comprenez-vous pas, n'entendez-vous pas que l'on ſouhaite l'execution de mon avis ; la veille un Sénat nombreux y conſentoit, & le lendemain vous retombez dans la frivole eſperance de la paix. Qu'il eſt honteux, quand les Legions envoyent des Députez au Sénat, que le Sénat en envoye à Antoine. Ce n'eſt pourtant pas une députation, c'eſt une déclaration que ſa perte eſt aſſurée, s'il n'obéït au Sénat. Qu'importe; on en penſera néanmoins déſavantageuſement; tout le monde voit que les Députez ſont envoyez, tout le monde ne ſçait pas les clauſes de leur commiſſion.

XV. Vous devez donc conſerver votre fermeté, votre gravité, votre conſtance ; vous devez reprendre votre ancienne ſeverité ? puiſque le Sénat n'eſt puiſſant qu'autant qu'il a de majeſté, d'honneur, de gloire & de dignité. Il n'en a été privé que trop long-tems, mais alors pour des Citoyens opprimez, c'étoit une excuſe triſte, je l'avoüe, mais juſte. Aujourdui nous n'en avons point; nous ſemblions alors affranchis de la domination d'un Roi ; mais enſuite nous étions tourmentez par les diſſenſions domeſtiques. Nous les avons écartées, mais il faut les détruire entierement. Que ſi nous ne pouvons y réüſſir, (je dirai hardiment un mot digne d'un Sénateur & d'un Romain :) mourons pour y pouvoir. réüſſir.

Car quelle honte ſeroit-ce pour la République, quel deshonneur, quelle tache de voir Antoine aſſis à la place du Conſul, dire ſon avis dans le Sénat, ſans parler des crimes innombrables qu'il a commis à Rome dans ſa fonction de Conſul, de ces ſommes exceſſives qu'il a diſſipées, de ces exilez qu'il a rappellez ſans ordonnances, des ſubſides qu'il a vendus, des Provinces qu'il a ſouſtraites à la domination du Peuple Romain, de ces Royaumes qu'il a donnez pour de l'argent, de ces Loix qu'il a par violence impoſées,

de ces gens armez qu'il a postez pour assieger le Sénat, ou pour en interdire l'entrée; sans parler, dis-je, de tout cela, ne faites-vous pas reflexion combien il seroit honteux & criminel d'admettre dans le Sénat un homme qui attaque Modene cette forte Colonie du Peuple Romain, qui assiege un general de l'Empire & un Consul désigné, qui ravage les terres, après que pour ces raisons il a tant de fois été regardé comme ennemi.

XVI. J'en ai dit assez sur ce qui est honteux, je vais parler maintenant du péril; s'il faut moins l'éviter que la honte, il frappe néanmoins davantage les esprits de la plus grande partie des hommes.

Pourrez-vous donc avoir une paix bien sûre & bien affermie, quand vous verrez Antoine dans Rome, ou plutôt tous les Antoines, à moins peut-être que vous ne méprisiez Lucius? Pour moi, je ne méprise pas même Caïus; mais je prévois que Lucius sera le maître, car c'est ce Prêteur des trente-cinq Tribus, qui leur ôta le droit de suffrages par (1) la Loi qu'il avoit renduë

(1) *Par la Loi qu'il avoit renduë.* Cette Loi qu'il établit étant Tribun du Peuple, portoit que comme les suffrages avoient coutume d'être donnez tous les ans pour les Magistrats désignez, Cesar qui partoit pour la guerre des Parthes, pourroit désigner les Consuls avant son départ. Il désigna donc Hirtius & Pansa pour l'année pro-

pour partager avec Cesar la nomination des Magistrats ; c'est commme protecteur de l'Ordre des Chevaliers Romains, comme Protecteur des Tribuns militaires qui lui avoient érigé une statuë, & comme Protecteur des Marchez où Janus préside à chaque bout, qu'il ôta (1) ce droit à tout le monde.

XVII. O Dieux ! qui pourra soutenir l'autorité d'un tel homme, sur-tout après qu'il les aura tous conduits dans les terres qu'il leur assignera ? Qui jamais s'est vû le Patron de toutes les Tribus, des Chevaliers Romains, des Tribuns militaires ? Croyez-vous que l'autorité des Gracches ait jamais été jusqu'où s'étendra celle de ce Gladiateur ? Et je ne l'appelle pas de ce nom comme on acoutume de le donner figurément à son frere Antoine, mais comme il lui est véritablement donné par ceux qui parlent clairement & correctement Latin. Il se battit en Asie; en qualité de Gladiateur, il tua Thrécide son compagnon & son ami; comme ce miserable s'enfuïoit, & reçut

chaine; & Décimus Brutus avec L. Plancus pour l'année suivante. Selon les Loix ordinaires on désignoit les Magistrats cinq mois avant qu'ils entrassent en exercice, afin que le peuple eût le tems d'examiner les raisons qu'il y auroit de leur donner l'exclusion.

(1) *Qu'il ôta ce droit à tout le monde.* Tout cet endroit est une ironie.

pourtant une playe profonde, la cicatrice le fait voir.

XVIII. Celui qui tuë ſon ami, que fera-t-il à ſon ennemi quand il en aura l'occaſion ? Et s'il l'a fait pour ſe divertir, doutez-vous s'il le fera pour piller, s'il compoſera une décurie de ſcélerats, s'il inquietera dans leurs terres les poſſeſſeurs, s'il rappellera les exilez ?

XIX. M. Antoine ne raſſemblera-t-il pas auprès de lui par toutes ſortes de voyes une multitude de Citoyens vicieux, & quand il n'y auroit que ceux qui l'accompagnent déja, & ceux qui lui ſont favorables, seront-ils en ſi petit nombre, ſur-tout n'y ayant plus d'aſile pour les gens de bien, & les méchans étant diſpoſez à ſe joindre à lui au premier ſignal ? Pour moi j'appréhende fort que ſi dans ce tems-là nous prenons de mauvaiſes meſures, en peu de tems, il ne nous paroiſſent un trop grand nombre. Ce n'eſt pas que je ne ſouhaite la paix, mais je crains que l'on ne cache ſous ce nom une véritable guerre. Si donc nous voulons joüir de la paix, il faut commencer par faire la guerre, & ſi nous ne la faiſons pas, nous ne joüirons jamais de la paix. Il eſt de votre prudence, PERES CONSCRIPTS, de pénetrer très-loin dans l'avenir. Nous ſommes ici poſtez comme en ſentinelle pour rendre par notre vigi-

lance & par nos prévoyances, le Peuple Romain exempt d'allarmes. Il seroit honteux qu'une aſſemblée qui eſt le conſeil de tout l'Univers, parut avoir manqué de conduite, ſur-tout dans une affaire auſſi claire & auſſi aiſée à décider.

XX. Avec les Conſuls que nous avons, avec l'activité du Peuple Romain, avec l'union de toute l'Italie, avec nos Generaux, avec nos armées, la République ne peut courir aucun danger que par la faute du Sénat. Pour moi, je ne mollirai pas, j'avertirai, je crierai, j'en atteſte toujours les Dieux & les hommes, je déclarerai ce que je penſe, & je ferai paroître non ſeulement ma fidelité, ce qui ſembleroit peut-être aſſez, mais ne ſuffiroit pas pour un Citoyen diſtingué; j'employerai donc auſſi mes ſoins, mes conſeils & ma vigilance.

XXI. J'ai achevé ce que j'avois à dire ſur le péril, je vais prouver à preſent que la paix ne peut ſe négocier, c'eſt le dernier chef de ce que j'ai avancé. Quelle paix premierement peut-il y avoir d'Antoine avec le Sénat? De quel front pourra-t-il vous enviſager; & vous, de quels yeux le verrez-vous? Qui de vous ne haïra-t-il point? Qui de vous ne le haïra? De plus, bien d'autres que lui vous haïront & votre haine en aura bien d'autres encore pour objet. Ceux qui font le ſiege de Mo-

denes, ceux qui ont des corps de troupes dans les Gaules, qui ſont prêt de nous écraſer ; nous aimeront-ils jamais, ou les aimerons-nous ? Embraſſera-t-il de bon cœur les Chevaliers Romains? car ils n'ont pas déclaré leurs ſentimens & leurs avis ſur Antoine ; ils ſe ſont tenus en grand nombre ſur les degrez du Temple de la Concorde, d'où ils vous excitoient au recouvrement de la liberté. Ils ne reſpiroient que les armes, que l'habillement militaire, que la guerre enfin. Ils m'ont invité d'aller avec eux joindre l'aſſemblée du peuple.

XXII. Antoine les aimera-t-il ? Fera-t-il avec eux une paix ſincere ? Que ne dirai-je pas du Peuple Romain, qui formant ſur la place publique une multitude de monde, m'a par deux fois appellé dans ſon aſſemblée tout d'une voix & d'un même eſprit, déclarant ſes ardens deſirs pour la liberté. Nous ſouhaitions autrefois, que le peuple ſuivît nos ſentimens ; mais aujourd'hui nous l'avons pour chef. Quelle eſperance donc peut-il y avoir que ceux qui aſſiegent Modene, qui attaquent le General & l'armée des Romains, puiſſent être en paix avec le peuple Romain ? Y feront-ils avec les villes municipales, dont on connoît ſi bien les diſpoſitions par les Ordonnances qu'elles font, par les trou-

pes qu'elles fourniſſent, par l'argent qu'elles promettent ; en ſorte que Rome n'a beſoin de tenir aucuns Magiſtrats dans toutes ces villes.

XXIII. Il faut par un décret du Sénat donner des loüanges aux peuples de (1) Fermo, qui les premiers ont promis de l'argent. Il faut répondre en termes honnêtes aux (2) Marrucins qui ont jugé dignes d'être notez de diffamation ; ceux qui ſe ſont ſouſtraits à l'enrollement dans les troupes. Voilà ce qui ſe fait aujourd'hui dans toute l'Italie. Ce ſera ſans doute quelque choſe d'admirable que la paix d'Antoine avec eux, & d'eux avec lui. Quelle diviſion pourroit être plus grande ? Or durant la diviſion il ne peut y avoir de paix entre les Citoyens. Sans en rappeller ici beaucoup d'autres ; avec le Chevalier L. Vilidius, par exemple, cet homme des plus conſiderables & des plus vertueux, brave Citoyen que j'ai rëconnu pendant mon Conſulat, avoir veillé ſur la conſervation de ma vie, qui n'a pas exhorté ſeulement ſes voiſins à s'en paſſer, mais les a ſecouru de ſes biens ; avec un tel homme, dis-je, dont le Sénat doit faire l'éloge par un decret, Antoine ſe recon-

(1) *Fermo*, Ville du Picenum.

(2) *Marrucins*, peuples dans le Royaume de Naples.

ciliera-t-il ? d'ailleurs quelle paix fera-t-il avec Cesar qui l'a chassé de Rome, avec Brutus qui l'a fait sortir des Gaules ?

XXIV. Il s'apaisera sans doute, il s'adoucira pour cette même Province qui l'a mis dehors & rejetté. Si vous ne le prévoyez, PERES CONSCRIPTS, vous verrez tout rempli de haines & de dissensions, sources ordinaires des guerres civiles ; ne souhaitez donc point ce qui n'est pas possible, & prenez garde au nom des Dieux immortels, PERES CONSCRIPTS, que l'esperance de cette paix prochaine ne vous fasse perdre une paix solide & durable.

XXVI. A quoi tend tout ce discours ? car nous ne sçavons pas encore ce que les Députez ont fait. Mais déja nous devons être alertes, empressez, préparez, armez dans le cœur, de crainte d'être seduits par un langage doux & supliant, & de belles apparences de justice; avant que de proposer quelque chose, il faut qu'il fasse tout ce qu'on lui ordonne, tout ce qu'on lui déclare, qu'il cesse d'attaquer Brutus & son armée, de ravager les Villes & les Campagnes des Gaules ; qu'il donne aux Députez la liberté d'aller vers Brutus, qu'il ramene son armée en deça du Rubicon & ne l'aproche de Rome qu'à la distance de deux cens mille qu'il se mette sous la puissance du Sénat & du peuple

Romain, s'il remplit ces conditions nous ſerons entierement libre de déliberer, s'il n'obéït point au Sénat, ce ne ſera point le Sénat qui lui aura declaré la guerre, c'eſt lui qui la déclare au peuple Romain.

XXVII. Mais je vous avertis, PERES CONSCRIPTS, qu'il s'agit de notre liberté qui vous eſt précieuſe, de la vie, de la fortune de tous les gens de bien; voilà depuis long-tems les objets de la violente cupidité d'Antoine, & de ſa cruauté barbare. Il y va de votre autorité qui devient à rien. Si dès-à-preſent vous ne retenez enchaînée cette bête feroce, prenez garde à la lâcher quand vous l'aurez enfermée & reſſerrée. Et vous, Panſa, je vous avertis, quoique je n'aye pas autant de prudence que vous, qui en avez beaucoup; mais dans les grandes tempêtes les plus habiles Pilotes ſont d'ordinaire avertis par les Nautoniers, ne ſouffrez pas que vos admirables préparatifs retombent dans l'inutilité; vous êtes dans des conjonctures plus favorables que n'en a jamais eu perſonne. Avec cette fermeté dans les Sénateurs, avec cet inclination dans les Chevaliers, avec cet ardeur dans le peuple Romain, vous pouvez pour jamais affranchir la République & de périls & d'allarmes.

A l'égard des choſes dont vous avez fait le rapport, je ſuis de l'avis de P. Servilius.



CINQUANTE-TROISIE'ME ORAISON.

HUITIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE M. ANTOINE.

SOMMAIRE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

Servius Sulpitius l'un des Députez étant mort en chemin, les deux autres L. Pison & L. Philippus rapporterent au Sénat de la part d'Antoine des propositions qui n'étoient pas tolerables. Alors le Sénat déclara la guerre contre Antoine; mais conformément à l'opinion de quelques-uns des déliberans, il aima mieux dans le Decret employer le terme de trouble civil ou de révolte, *que celui de guerre. Ciceron s'éleve ici contre ce terme dont le Sénat se servoit avec trop de clemence contre un homme qui refusoit de lui obéir, & continuoit d'assieger*

Modene comme auparavant.

Ensuite il se plaint du Sénateur Calenus, qui parloit toujours de la paix dont il faisoit voir les avantages en combattant les interêts des Marseillois. En même tems Ciceron se porte pour accusateur de ceux qui avoient été d'avis que l'on envoyât des Deputez une seconde fois vers Antoine; il reproche à Pison & à Philippus d'avoir rapporté les propositions d'Antoine plûtôt comme ses Deputez propres, que comme ceux du Sénat; il opine qu'il faut donner à ceux qui sont avec Antoine la liberté de revenir jusqu'aux Ides de Mars, & de ne lui point renvoyer d'autres personnes que son ami Calenus. Ce discours est prononcé dans le Sénat où Ciceron commence par adresser la parole à Pansa Consul.

I. L'AFFAIRE dont il s'agit, ô Pansa, fut traitée hyer plus confusement qu'il ne convenoit au commencement de votre Consulat, & vous n'avez pas, ce me semble, trop bien combattu contre la fermeté

fermeté de ceux à qui vous ne cedez pas ordinairement : Le Sénat fit paroître autant de courage qu'il a coutume d'en avoir; tout le monde voyoit bien que l'on ne pouvoit en effet éviter la guerre ; quelques-uns crurent qu'il n'en falloit pas admettre le terme, & dans le partage des opinions vous témoignâtes avoir du penchant pour les voyes de la douceur. Ainsi votre avis l'emporta sur le mien pour une expression qu'on trouva trop rude. Le celebre L. Cesar l'ayant retranchée, son sentiment prévalut, & dans sa façon de s'exprimer il y eût moins de force qu'il n'y en avoit dans sa pensée, quoi qu'avant que d'opiner il se fut excusé sur sa qualité de parent. Sous mon Consulat quand le mary de sa sœur mourut, il avoit fait la même chose qu'il a faite en ce tems-ci quand le fils est mort, afin de pouvoir en même tems prendre part à la douleur de sa sœur, & veiller à la sûreté de la République.

II. Cependant PERES CONSCRIPTS, L. Cesar vous a, pour ainsi dire, avertis de ne pas suivre son sentiment quand il vous a dit qu'il auroit été d'un autre avis & plus digne de la Patrie, si la proximité du sang ne l'en avoit empêché. C'est donc parce qu'il étoit Oncle, êtes vous aussi tous des Oncles pour avoir suivi son opinion ? Mais surquoi la difficulté rouloit elle ? Ils

croyoient que dans le Decret il ne falloit pas mettre le terme de *guerre*, & vouloient plûtôt que l'on mit le terme de *revolte*. C'étoit ignorer non-seulement la chose ; mais l'expression, puisqu'il peut y avoir une guerre sans révolte, & qu'il n'y a point de révolte sans guerre.

III. Car une révolte, quest-ce autre chose qu'un si grand trouble qu'il produit encore plus de frayeur que la guerre ; aussi nos ancêtres ne donnoient le nom de révolte qu'aux troubles de l'Italie & aux troubles des Gaules, parce que les uns étoient domestiques, & les autres les plus voisins. On peut juger qu'une révolte est quelque chose de plus important qu'une guerre, en ce que dans une guerre les exemptions ont toujours lieu, & qu'elles ne l'ont plus dans une révolte ; ensorte, comme j'ai déja dit, qu'une guerre peut être sans révolte ; mais qu'une révolte ne peut être sans guerre.

IV. Comme il n'y a point de milieu entre la guerre & la paix, il faut necessairement que si la révolte n'est pas une guerre, elle soit une paix. Peut-on rien dire & rien imaginer de plus absurde ; mais c'est trop s'arrêter sur un terme, examinons plûtôt la chose, qui quelquefois, PERES CONSCRIPTS, a coutume de devenir plus fâcheuse qu'un simple mot.

Si nous ne voulons pas que ceci paroiſſe une guerre, quel pouvoir donnons nous donc aux Villes municipales & aux Colonies pour chaſſer Antoine, pour lever des Soldats ſans violence, ſans taxe, de bon cœur & de bon gré; pour promettre de l'argent au nom de la Répuplique? Car ſi l'on retranche le terme de guerre, on retranche auſſi les ſoins & l'attachement des Villes municipales. Si nous nous refroidiſſons, il faut neceſſairement que l'unanimité du peuple Romain qui entre ſi bien dans la cauſe, ſe rallentiſſe & s'afoibliſſe.

V. Mais que dire encore, on attaque Brutus, n'eſt-ce point une guerre? on aſſiege Modene, n'en eſt-ce pas une non plus? On ravage les Gaules, qu'elle paix plus évidente? Qui pourroit dire que ce ſoit une guerre, quand nous envoyons à la tête d'une armée un homme plein de valeur, qui nonobſtant une longue & cruelle maladie, ne croit pas qu'il puiſſe avoir aucune excuſe, lorſqu'il eſt appellé pour ſecourir la République. Pour C. Ceſar il n'a point attendu nos Ordonnances, cette promptitude convenoit à ſon âge, & de ſon propre mouvement, il a commencé la guerre contre Antoine, car ce n'étoit pas encore l'occaſion de rien ordonner; mais s'il avoit laiſſé paſſer le tems d'en venir aux hoſtilitez, il voyoit bien qu'il n'y au-

roit plus eu d'Ordonnance à faire, après la ruïne de la République.

VI. Les armées des uns & des autres ſont donc maintenant en paix ; ce n'étoit donc point un ennemi que celui dont Hirtius a chaſſé de Claterne (1) la garniſon : ce n'eſt point un ennemi, qui les armes à la main arrête un Conſul, qui en attaque un autre déſigné ; ce n'eſt point un langage qui rallentit les hoſtilitez ni la guerre que ce que Panſa peu auparavant nous a lû dans une Lettre de ſon Collegue. *J'ai chaſſé la garniſon, je ſuis maître de Claterne, ſa Cavalerie a pris la fuite, on a livré combat, & quelques-uns ont été tuez.* Fut-il jamais une paix mieux établie. On a ordonné des levées dans toute l'Italie, on a fait ceſſer les exemptions, on prend demain les habillemens de guerre, & le Conſul a dit qu'il étoit ſur le point de partir avec du ſecours,

VII. N'eſt-ce donc pas là une guerre ? C'en eſt une plus grande qu'il n'y en eut jamais. Dans les autres, ſurtout dans les guerres civiles l'interêt de la République faiſoit le ſujet de la conteſtation : Sylla diſputoit avec Sulpicius (2) ſur la juſtice des

(1) *Claterne.* Ville du Picenum, aujourd'hui Flaviano.

[2] *Avec Sulpicius.* C'étoit un Tribun du peuple très-zelé pour la juſtice, il fut tué par ordre de Sylla.

Loix que Sylla disoit être établies par violence. Cinna disputoit avec (1) Octavius sur les suffrages donnez par les Citoyens nouveaux. Sylla se déclara contre Marius & Carbon, pour ne pas laisser la domination entre les mains du bas peuple, & pour venger la mort cruelle des Citoyens les plus illustres. Toutes ces guerres ont pris leurs sources dans les differens interêts de la République, on ne peut en dire autant de la guerre civile qui se prépare, j'en ignore la cause, & j'en veux éviter les suites.

VIII. C'est aujourd'hui la cinquiéme des guerres civiles qui sont toutes arrivées de notre tems, celle d'apresent n'est pas fondée sur une division entre les Citoyens; mais elle arrive lors qu'ils sont plus unis de sentimens qu'ils ne l'ont jamais été. Tous veulent, tous defendent, tous pensent la même chose, quand je dis tous, j'excepte ceux que personne ne croit dignes de la Patrie. Sur quoi donc roule le sujet de la guerre dont il s'agit? c'est pour dé-

(1) *Avec Octavius.* Il fut Consul l'an de Rome 667. & il eut pour Collegue Cinna qu'il fit chasser de Rome à cause des Loix pernicieuses qu'il établissoit; mais Cinna étant rentré dans la Ville avec Marius, les armes à la main; Octavius fut tué dans son Consulat avec la meilleure partie de la Noblesse.

fendre les Temples des Dieux immortels, les murs, les domiciles, les maiſons du peuple Romain, les Dieux Penates, les Autels, les Foyers, les Tombeaux de nos peres, les Loix, les Ordonnances, notre liberté; nos femmes, nos enfans, notre Patrie. C'eſt contre tous ces objets qu'Antoine forme ſes entrepriſes, c'eſt ce qu'il attaque pour tout troubler, pour tout renverſer, pour ſe perſuader que l'objet de la guerre eſt de piller la République, pour diſſiper tous nos biens ou les partager à des Parricides.

IX. Ce qu'il y a de plus funeſte dans ces deux principes de guerre ſi differens, c'eſt qu'il promet premierement nos maiſons à ſes voleurs, car il les aſſure qu'il fera la diſtribution de Rome, enſuite qu'il les menera dans tous les quartiers qu'ils voudront tous les Caphons, tous les Saxas, toutes les autres peſtes publiques qui ſont à ſa ſuite ſe deſtinent les plus belles maiſons, les jardins ou de Tuſculum ou d'Albanum: les hommes même les plus ruſtiques, ſi toutefois on peut donner le nom d'hommes à de tels animaux, élevent leurs eſperances juſqu'aux bains de Pouzolles. Antoine a donc bien de quoi promettre à ſes adherans, & nous, avons nous quelque choſe de ſemblable? Ce que les Dieux nous reſervent eſt beaucoup

meilleur, car nous travaillons pour que personne désormais n'ait de pareilles promesses à faire. Je le dis malgré moi ; mais il le faut dire, la vente publique des biens de Cesar, PERES CONSCTIPTS, anime l'esperance & l'audace d'un grand nombre de scelerats, ils ont vû que de pauvres ils devenoient riches tout à coup, ainsi ceux qui sont prêts d'absorber nos biens qu'Antoine leur a promis à tous, voudroient voir cette *pique des encheres toujours plantée.

X. Et nous que promettons nous à nos armées ? Des biens beaucoup plus considerables & plus solides. La récompense promise aux crimes n'est pas moins pernicieuse à ceux qui l'attendent qu'à ceux qui la promettent. Pour nous, nous promettons la liberté, l'autorité, les Loix, la justice, l'empire de l'univers, la dignité, la paix, le repos. Les promesses d'Antoine sont ensanglantées, cruelles, criminelles, détestées des Dieux & des hommes, passageres & sans fruit : les nôtres au contraires sont honnorables, pures, glorieuses, pleines de joyes, pleines de vertus.

XI. Ici (1) Q. Fusius homme brave &

(1) *Ici Q. Fusius.* Ciceron dans cette Oraison ci l'appelle tantôt Fusius & tantôt Calenus, c'étoit un Tribun du peuple très-étourdi. Selon Ciceron qui fait estime de son pere, & le blâme

vigilant, & d'ailleurs mon ami nous rappelle tous les avantages de la paix, comme si supposé qu'il fallut en faire l'éloge, je ne le pourrois pas faire aussi aisément. N'ai-je donc parlé pour la paix qu'une seule fois? n'ai-je donc pas travaillé toujours pour la tranquilité publique, plus avantageuse encore pour moi que pour tout ce qu'il y a de gens de bien. A quoi se seroient employez mes talens sans les affaires du Barreau, sans les Loix, sans les jugemens. Que deviennent ces exercices quand la paix entre les Citoyens est rompuë?

XII. Mais quoi Calenus vous donnez donc le nom de paix à la servitude, nos peres ne vouloient pas seulement prendre les armes pour être libres, mais pour être maîtres: & vous au contraire, vous croyez qu'il faut mettre les armes bas pour être esclaves. Pour quel plus juste sujet peut-on faire la guerre que pour repousser la servitude, quand même le maître que l'on auroit ne seroit pas fâcheux & difficile, n'est-ce pas un grand malheur qu'il puisse l'être quand il voudra? De plus les autres

lui de son inclination pour Antoine, de sa haine pour les deux Brutus, & de sa dureté pour les Marseillois, il étoit encore dans l'habitude de s'opposer à toutes les opinions des gens de bien.

guerres

guerres peuvent s'entreprendre avec justice, mais celle-ci c'est avec necessité. Peut être néanmoins croyez vous que vous n'y êtes pas interessé, parce que vous esperez partager avec Antoine la domination, & c'est en quoi vous avez un double tort. Premierement de préferer votre interêt personnel à celui du public ; & d'ailleurs de ce que vous imaginez dans la domination quelque chose de solide & d'agréable. Si vous en avez jusqu'ici tiré quelque profit, vous n'en profiterez pas toujours.

XIII. Je me souviens des plaintes que vous faisiez d'Antoine ordinairement ; que pensez-vous pouvoir faire de ce brutal ? Mais vous êtes un homme, dites-vous, qui n'avez jamais souhaité que la paix ; qui voudriez voir tous les Citoyens heureux. C'est un langage tout-à-fait honnête, mais c'est supposé que ces Citoyens fussent tous gens de bien & utiles à la Republique. Si vous voulez au contraire voir heureux des gens qui sont Citoyens par leur naissance, mais qui sont ennemis par leur volonté, quelle difference y a-t-il entre eux & vous ? Votre pere avec qui durant ma jeunesse, j'étois en commerce sur la fin de ses jours, étoit un homme sage & solide ; il avoit coutume de mettre au dessus de tous les autres

Citoyens, Scipion Nazica, pour avoir tué Tib. Gracchus, & parce qu'il croyoit que par son courage, par son jugement & par sa grandeur d'ame il avoit délivré la Republique.

XIV. D'ailleurs avons nous reçû de nos peres d'autres leçons? Si vous aviez vécu dans ces tems-là, vous n'auriez donc pas regardé comme Citoyen celui qui ne les vouloit pas sauver tous. Quand le Consul (1) L. Opimius parla pour les interêts de la République, on jugea qu'il en prendroit la défense & qu'il la deffendroit par les armes comme le Senat par ses Decrets. L'auriez, vous alors regardé comme un Citoyen cruel & temeraire; ou Q. Metellus (2) aussi dont les quatre fils ont été Consuls, ou P. Lentulus (3) Prince du Sénat (4) & quantité d'autres

(1) *L. Opimius.* Ce Consul l'an de Rome 634. fit mourir le Consulaire Fulvius & C. Gracchus, ayant pris les armes par ordre du Sénat.

(2) *Q. Metellus.* C'est celui qui fut surnommé le Macedonien, après qu'il eût vaincu le faux Philippe & l'eût fait marcher devant son Char quand il triompha.

(3) *P. Lentulus.* Il prit aussi les armes contre C. Gracchus.

(4) *Prince du Sénat.* C'étoit celui qui dans la lecture que le Censeur faisoit des Sénateurs, étoit nommé le premier, & quand une fois il avoit eu cette primauté il l'a retenoit tant qu'il vivoit, même sous les autres Censeurs, & l'on n'en pouvoit nommer

personnages distinguez qui poursuivirent en armes Gracchus sur le Mont Aventin avec le Consul Opimius. Lentulus reçût à ce combat une blessure considerable, Gracchus y fut tué, & M. Fulvius le Consulaire avec ses deux jeunes fils.

XV. Tous ces gens là sont donc condamnables, car ils ne voulurent pas que tous les Citoyens fussent heureux. Venons à des évenemens plus récens : le Sénat donna la République à défendre aux Consuls C. Marius & L. Valerius : L. Saturninus (1) Tribun du peuple, & Glaucia Prêteur furent tuez ; ce jour là les Scaurus, les Metellus, les Claudius, les Catulus, les Scevola, les Crassus prirent tous les armes. Croyez vous que ces Consuls, & que tous ces grands hommes soient à blâmer ? J'ai voulu la perte de Catilina, vous qui voulez sauver tout le monde, auriez vous voulu le sauver ; voici la difference qu'il y a, Calenus, entre votre sentiment & le mien. Je ne veux pas qu'un Citoyen fasse rien qui merite qu'on lui ôte la vie,

un autre qu'après sa mort, cet honneur ne se conferoit qu'à un Sénateur ou à un Censorim.

(1) *Saturninus.* On a déja dit en plus d'un endroit que ce Tribun séditieux fut tué avec le Prêteur Glaucia pour avoir pris trop ardemment les interêts du peuple.

& vous, quand il le fait, vous croyez qu'il faut la lui conserver. Lorsqu'il y a dans le corps quelque chose de nuisible aux autres parties, nous souffrons que l'on y mette le fer & le feu, afin qu'un membre seul perisse plûtôt que le corps entier : de même dans le corps de la République pour la conserver saine & entiere, il faut couper ce qu'il y a de corrompu.

XVI. Ce langage est bien dur, dites vous; mais c'en est un bien plus dur encore, sauvons les méchans, les scelerats, les impies, exterminons les honnêtes gens, les innocens, les bons, toute la République. J'avouë, Q. Fusius, que dans un seul homme vous avez vû bien plus de qualitez que moi. J'ai pris Clodius pour un Citoyen pernicieux, scelerat, impie, débauché, méchant, audacieux, vous, au contraire, vous l'avez trouvé juste, temperant, innocent, modeste, cher & précieux à la Patrie; j'avouë qu'en lui seul vous avez vû bien des choses, & que je me suis bien trompé : car il n'est pas vrai, comme vous le dites, que j'aye coutume de m'emporter toujours contre vous. Je conviens que j'agis avec beaucoup de vivacité ; mais je nie que je le fasse avec colere. Je n'ai pas coutume de m'irriter indiscretement contre mes amis, pas même quand ils le meriteroient.

XVII. Je puis avoir des ſentimens differens des vôtres, ſans uſer de paroles outrageuſes, mais je ne le puis ſans avoir le cœur affligé. La conteſtation entre vous & moi n'eſt qu'une bagatelle, je ſuis pour Brutus, & vous pour Antoine. Je veux conſerver une Colonie du peuple Romain, & vous travaillez à la détruire; pouvez vous le nier quand vous apportez tous les retardemens capables d'affoiblir Brutus & de mettre Antoine en meilleur état? Juſqu'à quand direz vous que vous ſouhaitez la paix? Tout eſt en mouvement, on a fait partir toutes les machines de guerre, on s'attaque vigoureuſement, nous avons envoyé trois principaux Citoyens de Rome pour y apporter remede. Antoine les a mepriſez, rejettez, refuſez, & vous, continuez cependant d'être ſon fidelle défenſeur.

XVIII. Et pour paroître un Sénateur plus fervent, il nie qu'il doive être ami d'Antoine, qui lui étant redevable de beaucoup de ſervices, l'a cité néanmoins en jugement. Voyez combien il aime la Patrie, il eſt ennemi d'Antoine, & néanmoins il le défend pour faire plaiſir à la République. Pour moi, Fuſius, je ne vous entend pas de ſang froid quand je vous vois ſi ſevere envers les peuples de Marſeille, juſqu'à quand attaquerez vous cette

Ville ; la guerre n'eſt-elle point encore finie par un triomphe qui nous rend maître d'une Place ſans laquelle on n'auroit pû conquerir les Nations au-delà des Alpes ? Le peuple Romain en a gemi dans le tems : car quoique chacun eut ſes propres chagrins pour ſes affaires particulieres, il n'y avoit pourtant pas de Citoyen qui regardât comme étrangers les malheurs d'une Ville auſſi dévoüée.

XIX. Ceſar lui-même qui s'étoit beaucoup animé contre ces peuples, diminuoit de jour en jour quelque choſe de ſon reſſentiment par égard à la conſtance & à la fidelité ſinguliere des Marſeillois, & cette Ville, après toutes ſes calamitez, ne peut raſſaſier votre colere. Vous direz peut-être encore que je m'emporte, je dis tout cela ſans m'irriter comme tout le reſte ; mais non pourtant ſans m'affliger. Je ne croi pas que Marſeille ait pour ennemis quiconque eſt ami de Rome, je ne puis imaginer, Calenus, quelle eſt votre raiſon ; nous ne pouvions auparavant vous détourner d'être populaire, & nous ne pouvons aujourd'hui vous prier aſſez pour l'être. Ne voilà que trop parler à Fuſius, le tout ſans haine, mais rien ſans douleur, après qu'il a porté ſi moderément les plaintes de ſon gendre, (1) il por-

(1) *De ſon gendre.* Il étoit beau-pere de C. Panſa Conſul.

tera patiemment celles d'un ami.

XX. Je viens aux autres Consulaires dont il n'y a pas un, (je le dis avec fondement) qui n'ait avec moi quelque liaison d'amitié, les uns plus les autres moins ; mais pas un seul qui n'en ait. Que le jour d'hyer, (je parle aux Consulaires,) fut honteux pour nous, enverra-t-on encore des Députez, engageroient-ils Antoine à faire une Treve après qu'en la presence des Députez & du Consul il a fait insulter Modene par ses machines ? Il montroit aux Députez ses travaux & ses provisions, & l'attaque contre la Ville n'a pas cessé d'un moment tant que les Députez ont été presens. Députer encore vers un tel homme, & pourquoi ? Est-ce afin d'être encore plus effrayez après leur retour ?

XXI. Quoi qu'auparavant je ne fusse pas d'avis qu'on en envoyât, je me consolois néanmoins à penser que puisqu'ils étoient revenus d'auprès d'Antoine, qui les avoit meprisez & rejettez ; que puis qu'ils avoient dit au Sénat que non-seulement il n'étoit point sorti des Gaules, comme nous avions cru ; mais ne s'étoit pas même éloigné de Modene ; qu'ils n'avoient pas eu la liberté d'aller vers Brutus, je me consolois, dis-je, qu'au moins, enflammez par la haine, excitez par le dépit, nous assisterions Brutus, & d'armes, & de

chevaux, & d'hommes; mais après avoir vû non-ſeulement l'audace & l'injuſtice d'Antoine, mais ſon inſolence & ſa fierté, nous ſommes devenus plus froids & plus languiſſans.

XXII. Plût aux Dieux que L. Ceſar ſe portât bien, & que Servius Sulpicius (1) vêcut. L'affaire ſe traiteroit avec plus de ſuccès par trois, qu'elle n'eſt aujourd'hui traitée par un ſeul. Je le dis avec plus de douleur que de reproche. Nous ſommes abandonnez, PERES CONSCRIPTS, abandonnez par nos principaux Citoyens; mais comme je l'ai déja dit ſouvent, dans un ſi grand péril, ceux dont les ſentimens ſeront juſtes & fermes, ſeront autant de Conſulaires. Les Députez à leur retour au lieu de nous augmenter le courage, n'ont fait que redoubler nos allarmes; mais ne m'ont inſpiré nulle crainte, quoi qu'ils jugent favorablement de celui vers qui on les avoit envoyez, & qui les a chargez de ſes commiſſions.

XXIII. O Dieux immortels qu'eſt devenuë cette vigueur intrépide de nos ancêtres. C. Popilius (2) ayant été député

(1) *Servius Sulpitius vêcut.* On ſçait le merite de ce Romain Conſulaire; il étoit un des trois Députez & mourut dans l'exercice de ſa commiſſion.

(2) *C. Popilius.* Il fut deux fois Conſul, c'étoit un eſprit fier & d'un exterieur grave.

par nos peres vers le Roy Antiochus, & lui ayant déclaré que les intentions du Sénat étoient qu'il s'éloignât d'Alexandrie qu'il assiégeoit. Comme ce Prince vouloit differer, Popilius avec sa baguette, fit un cercle autour de ce Prince qui étoit debout, & lui dit qu'il ne retourneroit rendre compte au Sénat de sa Commission, qu'après qu'Antiochus auroit donné sa réponse avant que de sortir de ce cercle. Conduite admirable de ce Romain, qui seul representoit le Sénat & le pouvoir de la République. Quiconque ne lui obéït pas, merite qu'on rejette ses commissions, & qu'on le rejette lui-même.

XXIV. Accepterois-je les ordres d'un homme qui mépriseroit ceux du Sénat? Ou croirois-je quelque chose de commun entre les Sénateurs & celui qui, malgré le commandement du Sénat, assiégeroit le Géneral du Peuple Romain? Mais quelles sont ses Commissions? Avec quelle arrogance, avec quelle extravagance, avec quelle impudence les donne-t-il? Pourquoi les donner à nos Députez? Puisqu'il nous envoyoit Cotyla, cet ancien Edile, le soutien & le refuge de ses miserables amis. Je ne sçai s'il n'étoit point encore Edile, lorsqu'Antoine lui fit donner les étrivieres pendant un repas.

XXV. Mais que ces propositions sont

modeſtes : Après les avoir lûës, PERES CONSCRIPTS, il faut que nous ſoyons bien durs pour lui rien refuſer. Voici comme il parle : *Je remets l'une & l'autre Province : Je congédie mon Armée, & je ne refuſe point de vivre en particulier.* Il ſemble que par ces paroles il rentre en lui-même. *J'oublie tout : je me reconcilie.* Mais qu'ajoûte-t-il ? *Si vous donnez les dépoüilles & les terres à mes ſix Légions, à mes Cavaliers, à ma cohorte Prétorienne* ; il demande des récompenſes pour ceux dont il ne ſçauroit demander le pardon, ſans paſſer pour le plus effronté de tous les hommes. Il ajoûte encore : *Et que ceux à qui, conjointement avec Dolabella, il a donné des Terres, les conſervent.* Ce ſont les Terres de la Campanie & du Leontini, que nos Ancêtres regardoient comme les deux reſſources de nos proviſions.

XXVI. Il a ſoin de ſes Comédiens, de ſes Joüeurs, de ſes Courtiers de débauche. Il a ſoin de Caphonius & de Saxa, Centurions entreprenans & robuſtes, qu'il a placez dans ſes Troupes de Comédiens & de Comédiennes. Il demande encore que *l'on confirme les Ordonnances de ſon Collegue & de lui, touchant leurs Mémoires & leurs ſignatures.* De quoi s'inquiéte-t-il ? Eſt-ce pour s'approprier ce que chacun peut avoir acheté, ſi celui qui l'a vendu le poſſede encore : & que *l'on ne touche point aux comptes qui ſont au*

Temple de la terre ; c'eſt-à-dire, que les (1) ſoixante-dix millions ne ſoient point reſtituez. *Que l'on n'impute point à fraude aux Septemvirs ce qu'ils ont fait.* C'eſt ſans doute un avertiſſement de Nucula. Peut être craignoit-il de perdre un ſi grand nombre de créatures : car il veut *que l'on ait ſoin de ceux qui ſont avec lui, quelque choſe qu'ils ayent pû faire contre les Loix.* Il ſonge à Muſterla & à Tiron. Il ne ſonge à rien pour lui-même.

XXVII. Car qu'eſt-ce qu'il a jamais fait de mal ? A-t-il touché ſeulement aux Finances publiques ? A-t-il tué quelqu'un ? A-t-il eu des gens armez avec lui ? Mais ſont-ce là des ſujets pour s'en ſoucier ? Il demande *que (2) ſa Loi qui concerne les Juges, ne ſoit point abrogée.* S'il l'obtient, qu'aura-t-il à craindre ? Sera-ce que Cydus, Lyſiade, Curius ne condamnent quelqu'un des ſiens ? Mais il ne nous charge pas de trop de commiſſions, il ſe modere & ſe relâche. *Je demande*, dit-il, *la Gaule Tranſalpine : Je remets la Gaule Romaine* ; c'eſt-à-dire, qu'il aime mieux être en repos. *Avec mes ſix Légions*, dit-il, *recrutées par l'Armée de Brutus*, & non de ſes Troupes, *& qu'il les poſſede auſſi long-*

(1) *Soixante-dix millions.* Le texte porte ſept fois mille fois cent mille ſeſterces.

(1) *Que ſa Loi.* C'eſt cette troiſiéme Claſſe de Juges très-ſubalternes par leur état, qu'il avoit établis & pris de la populace.

tems que Brutus & Cassius, que les Consuls & les Proconsuls conserveront leurs Provinces. Dans les Comices tenus par Antoine, son frere Lucius (car c'est l'année qu'il postule) a déja été refusé. Pour ce qui est de lui-même, il demande de garder la Gaule Transalpine pendant cinq ans. La Loi de César & la vôtre même le deffendent. Et vous dites après cela que vous soutenez les Actes de César.

XXVIII. Est-il possible que vous L. Pison, & vous L. Philippus, les premiers Citoyens de Rome, vous ayez pû, je ne dis pas souffrir d'un esprit patient, mais entendre de telles propositions? Je soupçonne que certaine crainte vous a retenus; vous ne l'avez abordé, ni comme Députés, ni comme Consulaires, & vous n'avez pû soutenir, ni votre Dignité, ni celle de la République. Cependant, je ne sçai comment, par une certaine prudence dont je ne me crois pas capable, vous n'êtes pas revenus trop irritez. Quoiqu'à des hommes aussi distinguez que vous, à des Députez du Peuple Romain, Antoine ne vous ait fait honneur en nulle maniere. Quels honneurs n'avons-nous point faits à son Député Cotyla? il n'avoit pas droit que les Portes de Rome lui fussent ouvertes, & nous lui avons ouvert ce Temple, nous lui avons donné l'entrée au Sénat. Il recueil-

loit hier ſur ſes tablettes tous nos ſentimens & toutes nos paroles, & ſes fauteurs au mépris de leur dignité ſe faiſoient valoir auprès de lui par les diſtinctions les plus honorables.

XXIX. O Dieux immortels! qu'il y a de grandeur à ſoutenir dans la République le perſonnage d'un homme à la tête des autres, & qui ne doit pas ſeulement avoir égard à ce que penſent les Citoyens, mais à ce qu'ils voyent. Recevoir en ſa maiſon le Député d'un ennemi, le faire entrer dans ſa chambre, & même le reconduire, c'eſt le caractere d'un homme plus occupé de ſa peur que de ſa dignité. Qu'y a-t-il donc à craindre? car ſi l'on en vient aux dernieres extrêmitez, la liberté reſte au vainqueur, & la mort s'offre aux vaincus. L'une eſt à ſouhaiter, & perſonne ne peut échaper à l'autre. La crainte de mourir eſt honteuſe, & pire que tout genre de mort.

XXX. Car je ne ſçaurois me perſuader que perſonne puiſſe porter envie à la conſtance & au zele de qui que ce ſoit, ni ſouffrir avec peine que l'on donne au Sénat & au Peuple Romain les preuves d'un perpétuel dévouëment à ſecourir la République. Nous devrions tous le faire, & c'étoit non ſeulement parmi nos anciens, mais récemment encore, la loüange exquiſe que l'on

donnoit aux Consulaires, de veiller, de s'encourager, de toûjours penser, de toûjours faire, de toûjours dire quelque chose pour l'interêt des la Patrie.

XXXI. Je me souviens, PERES CONSCRIPTS, que l'Augure Q. Scevola, durant la guerre des Marses, malgré son grand âge, & sa santé toute ruinée, chaque jour, au lever de l'aurore, donnoit à tout le monde la liberté de venir en sa maison, & que dans tout le cours de cette guerre, personne ne le surprit encore au lit. Tout vieux & tout foible qu'il étoit, il venoit le premier au Sénat. Je voudrois de tout mon cœur que cette vigilance fût imitée par ceux qui le devroient faire, & que d'ailleurs on ne portât point envie aux peines que les autres se donnent.

XXXII. Puisque depuis six ans, PERES CONSCRIPTS, nous avons repris l'esperance de recouvrer la liberté, & que nous avons supporté l'esclavage plus long-tems que des esclaves vertueux & vigilans n'ont coutume de le souffrir; quelles attentions, quels soins, quels travaux devons-nous refuser pour rendre libre le Peuple Romain? J'avouë, PERES CONSCRIPTS, que ceux qui ont l'honneur de déliberer dans le Sénat, ont coutume d'être en robe longue quand toute la Ville est en habit de guerre. J'ai résolu pourtant dans ces af-

freuſes conjonctures & dans ces agitations publiques, de n'être point autrement habillé que le reſte des Citoyens : car nous qui ſommes Conſulaires, nous ne nous conduiſons pas dans la guerre preſente d'une façon à laiſſer voir patiemment au peuple Romain les marques de nos dignitez, puiſque la timidité fait perdre à une partie de nous le ſouvenir des bienfaits qu'il a reçûs ; & qu'une autre partie eſt tellement alienée de ſa Patrie, qu'elle fait gloire d'être favorable à l'ennemi, juſqu'à ſouffrir aiſément qu'il ait mépriſé & raillé nos Députez, tandis qu'ils veulent que le Député d'Antoine ſoit honoré : car ils ſoutiennent qu'il ne falloit point empêcher ſon Député de retourner vers lui, & dans leur maniere de le recevoir, ils réformoient mon avis. Je ſuivrai leurs intentions. Que (1) Varius retourne à ſon Géneral, mais à condition qu'il ne reviendra jamais à Rome. A l'égard des autres, s'ils ſe départent de leurs fautes, & qu'ils rentrent en grace avec la République, je croi qu'il faut leur accorder le pardon & l'impunité.

XXXIII. C'eſt pour toutes ces raiſons que pour ceux du parti d'Antoine, qui avant les prochaines Ides de Mars auront mis bas les armes, & ſe ſeront rendus, ou vers les deux Conſuls Hirtius & Panſa, ou

(1) *Varius.* C'eſt le même que Cotyla.

vers D. Brutus Géneral & Consul désigné, ou vers C. César, mon sentiment est qu'il ne leur soit point imputé comme un crime d'avoir été dans les interêts d'Antoine. Si quelqu'un de ceux qui sont avec lui, fait quelque chose qui paroisse digne de récompense & d'honneur, que les Consuls Hirtius & Pansa fassent au Sénat leur rapport de ce qu'il merite : Si quelqu'un, excepté Varius, étoit parti pour aller trouver Antoine, après ce Decret rendu, le Sénat jugera qu'il a contrevenu aux ordres de la République.



CINQUANTE-



CINQUANTE-QUATRIE'ME ORAISON.

NEUVIEME PHILIPPIQUE CONTRE MARC-ANTOINE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

Le Consul Pansa faisant son rapport sur les honneurs qu'il falloit décerner à Sulpitius après sa mort arrivée proche du Camp d'Antoine dans sa Députation avec Pison & Philippus, Servilius en disant son avis, opina qu'on lui dressât un Tombeau aux frais du Tresor public, mais non une Statuë, parce que l'on n'en érigeoit qu'à ceux qui étoient morts dans l'exercice même de leur Députation, & non par accident. Ciceron opinant après lui, fut d'avis, qu'outre le tombeau, la Statuë lui fût érigée, parce qu'étant député vers Antoine, ce n'étoit point un accident, mais la Députation même qui

lui avoit causé la mort, il soutint son sentiment avec force, avec une grande éloquence; & par plusieurs raisons, & il paroît que le Sénat suivit son opinion.

I. JE voudrois, PERES CONSCRIPTS, que les Dieux immortels nous missent plûtôt en état de faire des remercimens à Sulpitius vivant, que de chercher à lui rendre des honneurs après sa mort; & je ne doute pas que s'il avoit pû faire le rapport de sa Commission, son retour ne nous eût été fort agréable, & par la suite très-utile à la République. Ce n'est pas que L. Philippus (1) & L. Pison ayent manqué d'application & de soins dans une négociation de cette importance; mais comme Sulpitius étoit plus âgé qu'eux, & plus consommé que tout autre, enlevé tout-à-coup à cette affaire, il a laissé les autres Députez découragez par cette perte.

II. Que si l'on a quelquefois rendu des honneurs légitimes à des Députez après leur mort, on ne l'a jamais fait avec plus de justice que pour Sulpitius. Les autres qui sont morts dans l'exercice de leur mi-

(1) *Philippus & Pison.* Ils avoient été les deux Députez joints à Servius Sulpitius, & tous trois Consulaires des p us distinguez de Rome.

niſtere, malgré les dangereux évenemens de la vie, partoient ſans nulle crainte de mourir. Pour Sulpitius, il étoit parti, peut-être avec quelque eſperance d'arriver juſqu'à l'Armée d'Antoine ; mais toûjours ſans nul eſpoir d'en revenir. Quoique ſa diſpoſition préſente lui fit apprehender pour ſa ſanté que les fatigues du voyage ne le rendiſſent encore plus malade, il ne refuſa pas d'eſſayer juſqu'à la fin de ſes jours, s'il pourroit ſecourir la République. Ainſi, ni la violence du froid, ni les neiges, ni la longueur de la route, ni les mauvais chemins, ni les accroiſſemens de ſa maladie, ne le retarderent ; & quand il fut parvenu juſqu'à pouvoir s'entretenir, & conferer avec celui vers lequel on l'envoyoit, il meurt au moment qu'il ſongeoit à bien remplir ſa Commiſſion.

III. Ainſi C. Panſa, pour nous exhorter à célebrer la mémoire de Servius Sulpitius, vous nous avez dit ſelon votre coutume beaucoup de belles choſes à ſa loüange. Après votre diſcours, je n'ajoûterois rien à mon opinion, ſi je ne croyois devoir répondre à P. Servilius ſur ce qu'il a penſé que l'érection d'une Statuë ne ſe devoit accorder à perſonne qu'il n'eût été tué en combattant dans l'exercice de ſon emploi. Pour moi, PERES CONSCRIPTS, j'interprete les ſentimens de nos Ancêtres, com-

me ayant pensé qu'il falloit plus examiner la cause que le genre de la mort : car ils ont voulu qu'à celui à qui sa députation même avoit été l'occasion de mourir, il fût érigé un monument, afin que dans les guerres les plus hazardeuses, les Députez s'acquitassent de leur fonction avec plus de hardiesse. Il ne faut donc pas tant rechercher les exemples de nos Anciens, qu'interpréter les desseins de ceux qui nous ont laissé ces exemples.

IV. Tolomnius Roi des Véjentains fit mourir à (1) Fidéne quatre Députez du Peuple Romain dont les Statuës ont été dressées dans la Tribune jusqu'à mon tems. Cet honneur leur étoit dû : car comme ils avoient souffert la mort pour la République, nos peres, pour une vie toûjours très-courte qu'ils avoient perduë, les ont mis dans un souvenir éternel. Nous voyons encore dans la Tribune la Statuë de l'Illustre Cneïus Octavius, qui le premier fit entrer le Consulat dans sa Famille, devenuë par la suite féconde en grands hommes. Personne alors n'étoit jaloux des noms nouveaux, & ne refusoit de rendre honneur à la vertu. Cet Octavius fut nommé Député dans une rencontre où l'on ne pouvoit rien soupçonner de dangereux : car ayant été envoyé par le Sénat pour pénétrer les sentimens

(1) *Fidéne.* Ville des Sabins à six mille de Rome.

des Rois & des Peuples qui étoient libres, ſur tout pour deffendre au petit-fils du Roi Antiochus, qui avoit fait la guerre avec nos Ancêtres, d'entretenir des Flotes, & de nourrir des Eléphants. Il fut tué par un certain Leptine ſur la Place de Laodicée.

V. Nos Anciens lui éleverent alors une Statuë pour la vie qu'il venoit de perdre; & dans une ſuite de pluſieurs années, ſes Deſcendans ont joüi de ce monument, qui reſte ſeul (1), pour honorer la mémoire d'une Famille ſi diſtinguée; & c'eſt par cette raiſon que non ſeulement à lui, mais à Tullus Clunius, à L. Roſetus, à Sp. Antius, à C. Fulcinius, que le Roi des Véjentains fit auſſi tuër; on rendit honneur, non pas au ſang qu'en mourant ils avoient répandu, mais à la mort même qu'ils avoient ſoufferte pour l'interêt de la République.

Ainſi, PERES CONSCRIPTS, ſi le hazard avoit fait mourir Sulpitius, je m'en affligerois comme d'une grande perte pour l'Etat, & je croirois que l'on devroit à ſa mort, non des monumens expoſez en vûë à la poſterité, mais des regrets ſolemnels. Or qui doute que ce ne ſoit ſa Députation

(1) *Qui reſte ſeul.* La race des Octaviens reſtoit toûjours, mais la branche de ceux qui tiroient leur origine de cet Octavius Député, étoit abſolument éteinte; & comme dit Ciceron, il n'en reſtoit que cette Statuë dont il parle.

qui la fait mourir ? Il avoit emporté la mort dans ſon ſein, & s'il ne ſe fut point éloigné de nous, il auroit pû l'éviter par la vigilance d'une fidele épouſe & d'une famille vertueuſe.

VI. Mais comme il croyoit que s'il n'obéïſſoit pas à vos ordres il ne ſe reſſembleroit plus à lui-même, & qu'en les ſuivant l'emploi dont il ſe chargeoit ſeroit la fin de ſa vie, dans la conjoncture dangereuſe ou ſe trouvoit la République, il aima mieux mourir que de paroître n'avoir pas autant rendu de ſervice à la patrie qu'il le pouvoit. Dans les diverſes villes, ſur ſon paſſage il eut les moyens de ſe rétablir & de ſe guérir, ſes hôtes ſur la route lui offroient tous les ſecours convenables à la dignité d'un ſi grand homme, outre qu'il y étoit exhorté par ceux qui l'accompagnoient, & qu'on avoit envoyez pour lui faire prendre du repos & pour veiller à ſa ſanté ; mais ſe preſſant & ſe hâtant toujours, parce qu'il vouloit remplir la commiſſion que vous lui donniez, malgré ſa maladie il perſevera conſtamment à ſuivre ſon chemin.

VII. Son arrivée déconcerta beaucoup Antoine, voyant que ce qu'on lui déclaroit par notre ordre étoit ſoutenu de l'avis & de l'autorité d'un homme comme Sulpitius, & il montra bien l'excès de ſa haine pour le

Sénat, par ſa joye & ſon inſolence, quand il apprit la mort d'un tel Sénateur. Ainſi ni Octavius ne fut pas plus tué par Leptime, ni ceux que j'ai nommez par le Roi des Vejentains, que Sulpicius le fut par Antoine; car avoir été la cauſe de ſa mort, c'eſt en effet l'avoir fait mourir. Je croi donc qu'il faut laiſſer à la poſterité quelque ſigne éclatant qui lui apprenne ce que le Sénat a penſé ſur cette guerre. Cette ſtatuë ſera un témoignage public que c'étoit une guerre de telle importance qu'à la mort d'un Député l'on ait érigé ce monument honnorable pour en conſerver la mémoire.

VIII. Si vous voulez vous ſouvenir de l'excuſe apportée par Sulpitius pour ne pas accepter la députation, il ne vous reſtera pas le moindre doute que nous ne reparions en faiſant honneur à ſa mort, le tort que nous lui avons fait pendant ſa vie; car c'eſt vous, PERES CONSCRIPTS, (il eſt fâcheux de le dire, mais il le faut) c'eſt vous, dis-je, qui avez fait mourir Sulpicius; vous voyiez bien qn'il s'excuſoit encore plus par ſa maladie que par ſon diſcours? N'avez-vous donc pas été bien cruels, & rien convenoit-il moins à cette compagnie; mais comme vous eſperiez que ſon crédit & ſa ſageſſe pourroient faire tout réüſſir, vous avez réſiſ-

té plus fortement à ſes excuſes, & vous avez fait changer de ſentiment un homme à qui le vôtre a toujours paru le meilleur.

IX. De plus l'exhortation du Conſul Panſa faiſoit ſur ſon eſprit une impreſſion plus forte, que ſes oreilles ne la pouvoient ſoutenir; d'ailleurs il nous trompa ſon fils & moi, & n'héſita point de dire qu'il préferoit vos ordres à ſa vie. Etonnez de ſa vertu, nous n'oſâmes plus nous oppoſer à ce qu'il ſouhaitoit. Son fils étoit touché par les ſentimens de la pieté paternelle & ma douleur ne le cédoit guerre à la ſienne; Mais l'un & l'autre nous étions obligés de nous rendre à ſa grandeur d'ame & à la majeſté de ſon diſcours. Lorſqu'au milieu de vos loüanges & de vos felicitations unanimes, il eut promis qu'il feroit ce que vous vouliez, & qu'il ne fuiroit pas les riſques d'un avis qu'il avoit ouvert; le lendemain matin nous l'accompagnâmes & le vîmes partir empreſſé d'aller exécuter votre commiſſion, & les paroles qu'il me dit en me quittant me parurent le préſage de ſa deſtinée.

X. Rendez-lui donc, PERES CONSCRIPTS, la vie que vous lui avez ôtée. Les morts ne vivent plus que dans la mémoire des vivans. Faites que celui que vous avez envoyé, ſans le ſçavoir, à la mort,

mort, reçoive de vous l'immortalité. Si par votre ordonnance vous lui élevez une ſtatuë dans la Tribune, la poſterité la plus reculée n'enſevelira point dans l'oubli ſa députation. Les autres actions de Sulpicius ſeront aſſez recommandables par les plus illuſtres monumens. La renommée fera toujours celebrer parmi les hommes, ſa ſolidité, ſa fermeté, ſa fidelité, ſa prudence & ſes ſoins admirables pour ſoutenir la République ; & l'on ne taira pas, ſans doute, cette ſcience merveilleuſe, incompréhenſible & preſque divine, pour interpreter les Loix, & les développer par l'équité naturelle. Tous ceux qui, de quelque âge qu'ils fuſſent, ont eu dans Rome l'intelligence du Droit, à les raſſembler tous, ne ſont pas comparables à Sulpicius ; car ſes conſultations ne rouloient pas moins (1) ſur la juſtice que ſur le Droit.

XI. Ainſi tout ce qui ſe puiſoit dans les Loix & dans le Droit civil, il le rapportoit à l'équité la plus ſimple, & il ai-

(1) *Autant ſur la juſtice que ſur le Droit.* C'eſt un excellent éloge de ce grand Juriſconſulte; car Ciceron veut dire que l'on ne venoit pas ſeulement le conſulter pour ſçavoir ſi l'on étoit en droit d'entreprendre une cauſe & de la ſoutenir par les formes, mais s'il y avoit de la juſtice à le faire.

moit mieux éteindre les conteſtations, que de commencer le cours d'un procès; cette ſorte de mérite n'a pas beſoin de Statuë pour en faire reſſouvenir, & il en reſte des monumens bien plus beaux. La mémoire de ſon amour pour la juſtice atteſtera la gloire de ſa vie, au lieu que cette ſtatuë ne rendra témoignage qu'à la gloire de ſa mort, & ſera moins un monument pour ce grand homme, que pour la gratitude du Sénat.

XII. Ce qui paroîtra même contribuer beaucoup à l'honneur du pere, ce ſera la pieté du fils; que l'excès de ſa douleur empêche d'être ici preſent; & quoiqu'il n'y ſoit pas, vous n'en devez pas être moins favorablement diſpoſez: il eſt ſi vivement touché que, jamais pere n'a reſſenti plus amerement la mort d'un fils qu'il ne reſſent celle de ſon pere. Je crois, de plus, que le fils, pour ſa propre réputation, doit paroître rendre à ſon pere tout l'honneur dont il eſt digne, quoique Sulpicius n'ait pû laiſſer de monument plus illuſtre que ſon fils même, qui eſt l'image de ſes mœurs, de ſa vertu, de ſa fermeté, de ſa pieté, de ſon eſprit; ſi ce que vous ferez d'honorable pour le pere ne ſoulage pas la douleur du fils, rien ne ſera capable de la ſoulager.

XIII. Quand je me reſſouviens de tou-

tes ces converſations que le commerce de l'amitié formoit entre Sulpicius & moi, je penſe que ſi l'on eſt ſenſible à quelque choſe après la mort, une ſtatuë pedeſtre en airain, comme étoit la premiere ſtatuë de Sylla, lui ſera plus agréable qu'une ſtatuë équeſtre bien dorée. Sulpicius aimoit la modeſtie de nos Ancêtres, & condamnoit le luxe inſolent de nos jours. Si donc je le conſulte ſur ce qu'il ſouhaite, je conclus de ſa part, comme l'interprete de ſes volontez, pour une ſtatuë en airain. Ce témoignage éclatant & ſolemnel diminuëra & adoucira l'affliction & les regrets des Citoyens.

XIV. Or il eſt néceſſaire, PERES CONSCRIPTS, que mon avis ſoit approuvé par celui même de P. Servilius, qui a conclu pour la conſtruction d'un tombeaupublic, quoiqu'il n'ait pas conclu pour une ſtatuë. Car ſi la mort d'un Député ſans effuſion de ſang & ſans armes, n'éxige aucuns honneurs, pourquoi lui décerner un Tombeau qui eſt la maniere la plus illuſtre d'honorer un mort; mais s'il accorde à Sulpicius ce que (1) l'on n'accorda pas à Octavius, pourquoi ne veut-il pas que l'on

(1) *Ce que l'on n'accorda point à Octavius.* Il avoit été député vers le Roi Antiochus, & fut tué à Laodicée dans la fonction de ſon miniſtere.

faſſe pour le dernier ce que l'on a fait pour le premier ? Nos ancêtres ont décerné des Statuës à pluſieurs perſonnes, mais des Tombeaux à très-peu. Les Satuës periſſent par la ſucceſſion des tems, par violence & par vetuſté ; mais la ſainteté des Tombeaux eſt imprimée dans la ſubſtance même de la terre que nulle violence ne peut ébranler ni effacer ; & dans le tems que tout ſe détruit, l'antiquité rend la ſainteté des Tombeaux plus vénerable. Que l'on donne donc cet accroiſſement d'honneur à celui que l'on ne peut honnorer autant qu'il mérite de l'être. Montrons-nous reconnoiſſans à décorer la mort d'un homme à qui nous ne pouvons plus donner d'autres marques d'attachement ; publions par le même moyen la criminelle audace d'Antoine dans la guerre cruelle qu'il continuë. Quand tous ces honneurs auront été rendus à Sulpicius, il reſtera toujours un témoignage d'une députation réfuſée & rejettée par ce rebelle.

XV. Après toutes ces conſiderations, voici quel eſt mon ſentiment, & ce que je conclus, que comme Ser. Sulpicius Rufus de la Tribu de (1) Lemonia, dans les

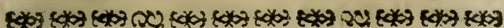
(1) *La Tribu de Lamonia.* C'étoit une Tribu de la campagne, & qui tiroit ſon nom du Village *Lamento*, d'où l'on venoit par la voye Latine à la porte Capene.

tems les plus difficiles de la République, attaqué d'une maladie forte & dangereuse, a préferé les ordres du Sénat & la sureté publique à sa propre vie; & que malgré la violence & l'opiniâtreté de son mal, il a fait tous ses efforts pour arriver au camp d'Antoine où le Sénat l'avoit envoyé; & comme étant prêt d'arriver, forcé de succomber à ses maux, il est expiré dans l'exercice d'une importante fonction pour la République; que sa mort a répondu parfaitement à l'innocence & à la noblesse d'une vie qu'il a souvent employée, soit comme particulier, soit comme Magistrat, à rendre d'éclatans services à la patrie.

XVI. Que comme c'est pour elle qu'il est mort dans l'exercice d'une députation, il plaise au Sénat que par un decret de cet ordre, il lui soit érigé dans la Tribune une Statuë pedestre en airain, au tour de laquelle, dans un cercle à cinq pieds de distance, ses enfans & ses descendans seront placez aux jours des jeux publics & des combats de Gladiateurs, parce qu'il est mort pour les interrêts de la République, & que la cause en soit inscrite sur le pied d'estal. Que les Consuls Hirtius & Pansa, soit tous deux, soit l'un ou l'autre, ordonnent, s'ils le jugent à propos, aux Questeurs de la ville, que

cette Statuë sera posée sur sa base dans la Tribune, & qu'ils ayent soin d'assigner & de payer à l'entrepreneur de l'ouvrage la somme dont ils feront convenus avec lui. Et le Sénat ayant par le passé fait paroître sa dignité dans tout ce qui pouvoit orner les funérailles des grands hommes, que Sulpitius au dernier jour des siennes soit élevé par les éloges aussi haut qu'il le peut être.

XVII. Que comme Ser. Sulpicius Rufus de la Tribu de Lemonia, a si bien servi la République qu'il mérite tous ces honneurs, le Sénat soit d'avis que pour l'interêt public les Ediles Curules remettent au tems des funèrailles de Sulpicius l'Ordonnance qu'ils rendront pour cette céremonie, & que le Consul Pansa dans le territoire du Mont Esquilin, ou dans tel autre endroit qu'il jugera à propos, assigne un lieu d'un espace de trente pieds en cercle pour construire le tombeau où le corps de Sulpicius sera transporté; que ses enfans & ses descendans s'y feront enterrer aussi, parceque ce Tombeau lui est très-legitimement & à bon droit accordé par la République.



CINQUANTE-CINQUIE'ME ORAISON

DIXIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE MARC-ANTOINE.

L'An de Rome 709. L'An de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

Ciceron rend graces à Pansa de ce qu'aussi-tot après avoir reçû la Lettre de D. Brutus, il fait assembler le Sènat. Ciceron se plaint de Calenus, de ce qu'il n'approuve la conduite ni de l'un ni de l'autre Brutus, qui tous deux défendent la République, & de ce qu'il approuve celle d'Antoine qui l'attaque. Il rappelle ce qu'a fait M. Brutus dans la Grece, & fait voir que l'Etat n'a rien à craindre de lui qui soit séditieux. Il opine que ce qu'a fait de son chef ce Proconsul, soit approuvé par un jugement solemnel, comme ce qui a été fait par D. Brutus & par le jeune Cesar : il conclut que

Hortensius Proconsul de Macédoine y soit continué, pour avoir donné du secours à M. Brutus.

NOus vous sommes, ô Pansa, bien obligez, & nous vous devons des actions de graces, de ce que, sans nous être attendus que vous convoqueriez aujourd'hui le Sénat, si-tôt que vous avez eu reçû la Lettre de M. Brutus ce Citoyen si celebre, vous n'avez pas retardé d'un instant à nous venir annoncer ce qui nous devoit causer tant de joye. Non seulement votre conduite nous a fait plaisir, mais nous n'en avons pas moins eu du discours que vous avez fait après nous avoir lû la Lettre; car vous avez déclaré que ce que j'ai pensé toujours étoit vrai, que quiconque se fie à sa vertu, n'envie jamais celle d'autrui.

II. Ainsi moi qui suis lié fortement avec Brutus par plusieurs services & par une vive amitié, j'ai pourtant moins de choses à dire de lui; car vous avez prévenu par votre discours tout ce que j'esperois d'en dire; mais le sentiment, PERES CONSCRIPTS, de celui qui a opiné devant moi, me met dans la nécessité de m'étendre un peu davantage; je me trouve si souvent d'un avis different du sien, que je commence à craindre que cette difference

continuelle ne paroiſſe diminuer notre amitié.

III. Car quelle eſt votre raiſon, Calenus? quelle eſt votre idée, depuis les Kalendes de Janvier, de n'avoir jamais penſé comme celui qui vous demande le premier avis? Pourquoi, quelque nombreux que le Sénat ait été, jamais perſonne n'a-t-il ſuivi votre ſentiment: Pourquoi défendez-vous toujours des gens à qui vous reſſemblez ſi peu? Pourquoi, lorſque vos mœurs & votre fortune vous invitent à paſſer vos jours dans un noble loiſir, ordonnez-vous & penſez-vous des choſes ſi contraires à la tranquillité publique & à votre dignité particuliere.

IV. Car pour ne point parler du paſſé je ne me tairai pas aſſurément ſur ce qui me cauſe une extrême ſurpriſe. Quel different perſonnel avez-vous avec Brutus? Pourquoi ſeul attaquez-vous preſque tous ceux que nous devons reſpecter? Vous ne ſupportez point avec chagrin que l'on aſſiege l'un dans Modene, vous êtes d'avis que l'on ôte à l'autre des troupes qu'avec bien des riſques & bien des peines, il a raſſemblées de lui-même & ſans nul ſecours, non pour ſa propre défenſe, mais pour celle de la République. Quel eſt votre jugement? A quoi penſez-vous, de déſapprouver tous les Brutus, & d'approu-

ver tous les Antoines ? Vous haïssez ceux qui sont chers à tout le monde, & vous aimez avec constance ceux que tout le monde haït fortement. Vous avez des richesses considerables, vous joüissez des premiers honneurs ; votre fils, à ce que j'entends dire, & comme je l'espere, est né pour la gloire ; j'applaudis à son mérite, pour l'amour de la République autant que pour l'amour de vous.

V. Je vous demande donc, qui souhaiteriez-vous mieux qu'il imitât, ou de Brutus, ou d'Antoine ? Je vous permets de plus, de choisir dans les trois Antoines celui que vous voudrez. Les Dieux, direz-vous, lui feront choisir les meilleurs modeles. Pourquoi donc ne leur êtes-vous pas favorable ? Pourquoi ne loüez-vous pas ceux à qui vous voulez que votre fils ressemble ? En même tems que vous lui proposeriez de bons exemples à suivre, vous serviriez la République. Je vous interroge donc plus en détail, sans blesser notre amitié ; mais comme un Sénateur dans un sentiment different du vôtre ; car voici ce que vous avez dit de la Lettre, & je croirois que la parole vous a manqué, si je ne connoissois le talent de votre éloquence. Que la Lettre de Brutus vous paroissoit bien écrite & en bons termes ; mais ce n'est pas là

loüer Brutus, c'eſt loüer ſon Secretaire.

VI. Vous devez, Calenus, & vous pouvez même avoir à preſent un grand uſage de la République : quand avez-vous vû jamais opiner de cette façon, ou quand avez-vous vû le Sénat décider par ſes decrets, (car il y en a des milliers,) Que des Lettres de ce genre étoient bien écrites ? Et vous n'avez pas lâché cette expreſſion par hazard, comme il arrive aſſez ſouvent. Vous avez dit que la Lettre étoit bien écrite, bien moderée, bien conçuë. Si l'on vous ôtoit cette coutume que vous avez en pluſieurs occaſions, de vous oppoſer aux gens de bien, il ne vous reſteroit plus rien en quoi tout le monde ne voulût vous reſſembler ; ainſi rentrez en vous-même, calmez enfin votre eſprit, & le moderez ; écoutez les gens ſenſez avec qui vous êtes beaucoup en commerce, conferez avec un homme auſſi ſage que votre gendre, plus ſouvent qu'il ne le fait avec vous, & vous vous ferez alors une excellente réputation ; car je vous avoüe que par amitié je plains ſouvent votre ſort. Ne comptez-vous donc pour rien que l'on apprenne au dehors, & qu'il vienne aux oreilles du peuple Romain, que celui qui, le premier, a dit ſon avis, n'a eu perſonne de ſon ſentiment ? Or je m'attends bien, que

c'eſt aujourd'hui ce qui vous arrivera ; vous ôtez à Brutus des Legions, & quelles Legions ? Celles juſtement qu'il a ſouſtraites au deſſein criminel d'Antoine, & que de ſon autorité privée il a renduë à l'Etat. Vous voulez donc encore que ſeul & dépoüillé de tout, il paroiſſe exilé par la République.

VII. Mais vous, PERES CONSCRIPTS, ſi vous abandonnez M. Brutus & le trahiſſez, quel Citoyen honnorerez-vous ? Pour qui vous interreſſerez-vous ? Penſerez-vous qu'il faut conſerver ceux qui poſent un Diadême ſur la tête d'un Tiran, & qu'il faut abandonner ceux qui veulent abolir juſqu'au nom de Roi ? Je ne dirai rien de cette gloire immortelle de Brutus, elle eſt renfermée dans le ſouvenir de tous les Citoyens reconnoiſſans, & n'a point encore été proclamée par l'autorité publique. Quelle eſt ſa patience, bons Dieux ! quelle eſt ſa moderation, ſa tranquillité, dans l'injuſtice qu'on lui fait, & ſa modeſtie ? Il eſt Prêteur de Rome, & n'oſe pourtant entrer dans Rome ; il n'y prononce point les jugemens après y avoir fait revivre la juſtice ; quoiqu'un concours ſurprenant de gens vertueux eût coutume de l'accompagner, & qu'il pût être environné de toute l'Italie pour le défendre, il a mieux aimé qu'en

ſon abſence les gens de bien le juſtifiaſſent par leur approbation, que de venir les engager à le juſtifier par des voyes violentes ; il n'a pas même voulu ſe trouver aux Jeux d'Apollon, celebrez à ſa loüange & en l'honneur du Peuple Romain, pour ne point donner lieu d'éclater à l'audace des plus méchans hommes.

VIII. Cependant on ne vit jamais plus d'allegreſſe dans les jeux & les réjoüiſſances publiqnes ; le peuple dans tous les rangs par des acclamations redoublées, applaudiſſoit au ſouvenir de Brutus, le Liberateur étoit abſent, mais la liberté revenuë, vous réveilloit une idée qui vous préſentoit l'image de Brutus. Durant ces jeux, je le voyois dans l'Iſle de Lucullus ſon parent illuſtre, tout occupé des moyens de rétablir la paix & l'union dans la République ; je le vis enſuite près (1) de Naples s'éloigner de l'Italie, de crainte qu'à ſon occaſion il ne ſe formât quelque guerre civile. O que c'eſt un triſte ſpectacle, non ſeulemnt pour les hommes, mais pour les rivages & pour les ondes, de voir le conſervateur de la Patrie qui l'abandonne, tandis que le perſécuteur y demeure. La flotte de Caſſius le ſuivoit

(1) *près de Naples.* A Velie.

peu de jours après, & j'étois honteux, PERES CONSCRIPTS, de revenir dans Rome, d'où s'éloignoient de si grands Romains. Mais dès le commencement vous avez sçû qu'elle étoit la cause de mon retour, & vous en avez depuis fait l'épreuve.

IX. Brutus a donc attendu le tems convenable; tant qu'il vous a vû souffrir toutes sortes de maux, il s'est soutenu dans une merveilleuse patience, & quand il a jugé que vous vous encouragiez à travailler pour la liberté, il vous a préparé des moyens pour la défendre. Mais à (1) quel étrange scélerat a-t-il résisté? car si Caïus Antonius avoit pû executer son dessein, (& il l'auroit pû si la valeur de Brutus n'eût mis obstacle à l'execution,) nous aurions perdu la Macédoine, la Grece & l'Illyrie. La Grece auroit servi d'asile à cet Antonius après son expulsion, ou de boulevard pour attaquer l'Italie, à laquelle elle tend les bras & promets son secours.

(1) *A quel étrange scélerat a-t-il résisté.* Caïus Antonius Prêteur pendant le Consulat de son frere Antoine, fut envoyé par lui en Macédoine pour porter à cette Province les ordres du Sénat, mais malgré la vîtesse de sa marche, il fut devancé par M Brutus, qui ayant reçû des mains d'Hortensius le fils, la Macédoine, obligea C Antonius de se rendre avec ses troupes.

Aujourd'hui qu'elle est non seulement fortifiée, mais armée par le commandement, par la puissance, & par les Troupes de Brutus, lui enlever l'Armée qu'il commande, c'est soustraire à la République sa plus belle ressource & sa deffense la plus solide. En verité j'ai bien envie que ce bruit vienne au plûtôt aux oreilles d'Antoine, afin qu'il sçache qu'il n'enferme pas D. Brutus par ses tranchées, mais que c'est lui-même qui est assiegé.

X. Il y a dans tout le monde trois (1) Villes dont il est le maître, & toute la Province des Gaules est son ennemie; ceux d'au-delà du Po, sur lesquels il appuyoit sa confiance, lui sont les plus opposez; toute l'Italie est contre lui. Les Nations étrangeres, depuis la premiere entrée de la Grece jusqu'à l'Egypte, sont sous la puissance & sous la protection des Citoyens les plus vertueux & les plus vaillans. Toute son esperance étoit fondée sur son frere Caïus, qui par son âge, tenant le milieu entre ses deux freres, dispute avec l'un & l'autre de la prééminence pour les vices; & courut en Macedoine avec autant de promptitude que si le Sénat l'eût chassé, quoiqu'il lui eût deffendu de partir.

XI. Quel ravage ô Dieux immortels!

(1) *Trois Villes.* Ces trois Villes étoient Boulogne, Reggio & Parme.

quelle incendie, quelle dévaſtation, quels malheurs n'eût-il point porté dans la Grece ce, ſi la valeur admirable de Céſar n'eût reprimé l'inſolence & les efforts de ce furieux ? Quelle fut la rapidité de Brutus ? quelles attentions, quel courage ? Ce n'eſt pas que la celerité de ce Caïus ſoit à mépriſer : car ſi des ſucceſſions vacantes ne l'euſſent retardé ſur ſa route, il ne marchoit pas, mais il voloit. Quand nous voulons que les autres partent pour des affaires publiques, on a coutume de les faire partir preſque par force, au lieu qu'en voulant retenir celui-ci nous l'avons chaſſé. Mais qu'avoit-il de commun avec (1) Apollonie, avec Dyrrhachius, avec l'Illyrie, avec l'Armée du Géneral P. Vatinius ? Il ſuccedoit à Hortenſius, à ce qu'il diſoit. La Macedoine avoit ſes limites fixées, ſon enceinte déterminée, ſon Armée complette, ſuppoſé qu'il y en eût alors. Quant aux Légions de (2) Vatinius & à l'Illyrie, cela ne regardoit point Antoine.

(1) *Apollonie.* Ville de la Macedoine.

(2) *Les Légions de Vatiniu.* Quand le bruit de la mort de Céſar ſe répandit, Vatinius fut mis en fuite par les Illyriens. Ayant perdu une partie de ſes Troupes, il ſe tint à Dyrrachium, & lorſque M. Brutus y parut, il lui en ouvrit les portes, & lui livra ſon Armée.

XII.

XII. Mais Brutus n'y avoit pas plus de part, dira peut-être quelque fourbé. Tout ce qu'il y a de Légions, tout ce qu'il y a de Troupes, en quelque endroit qu'elles ſoient, appartiennent à l'Etat. Auſſi ne dit-on pas que les Légions qui quitterent Antoine fuſſent plûtôt à lui qu'à l'Etat. Or, tout Commandant perd tout droit ſur ſon Armée, quand il s'en ſert pour attaquer la Patrie, & perd en même-tems ſon titre de Géneral. Si la République en décidoit, & que par ſes Decrets elle réglât cette ſorte de droit, lequel des deux rendroit-elle Maître des Légions du Peuple Romain ou de Brutus, ou d'Antoine? L'un voleroit tout-à-coup au pillage & à la ruine de ſes Concitoyens pour tout enlever, tout ravager, tout deſoler, de quelque côté qu'il tournât, & ſe ſerviroit de l'Armée Romaine contre le peuple Romain. L'autre ſe feroit une Loi, que par-tout où il aborderoit, on crût y voir entrer la lumiere & l'eſperance du ſalut. Enfin, l'un chercheroit du ſecours pour renverſer la République, & l'autre pour la conſerver. Nous ne remarquions pas ſans doute ces inconvéniens mieux que les ſimples ſoldats, à qui l'on ne doit pas demander tant de pénétration dans leurs Jugemens.

XIII. Brutus montre que ſept cohortes ſont allez à Apollonie ſous le commande-

ment d'Antoine, & peut-être qu'il y est déja pris, (plût aux Dieux que cela fût,) ou Brutus, modeste comme il est, n'en sera peut-être point aproché, de crainte de paroître contrevenir aux Ordonnances du Sénat. On a fait des levées en Macédoine par les soins vigilans & l'habileté de Q. Hortensius, qui, comme vous l'avez pû voir par les Lettres de Brutus, répond à cette admirable valeur digne de lui & de ses Ancêtres. La Légion que commandoit L. Pison Lieutenant d'Antoine, s'est venu rendre à Ciceron mon fils. Des deux Corps de Cavalerie que l'on conduisoit en Syrie, l'un abandonna dans la Thessalie le Questeur qui la menoit, & s'en alla joindre Brutus; l'autre dans la Macedoine, fut enlevé à son Chef, Lieutenant Syriaque, par Cn. Domitius, jeune homme que son courage, sa fermeté, sa sagesse rendoient déja recommandable. P. Vatinius, dont nous avons déja fait l'éloge avec raison, & qui ne merite pas moins qu'on le fasse encore à present, ouvrit les portes de Dyrachium à Brutus, & lui livra son Armée. Le Peuple Romain a donc sous sa puissance, la Macedoine, l'Illyrie & la Grece. Nous sommes maîtres des Légions, des Troupes legerement armées, de toute la Cavalerie. Brutus sur tout est à nous, & il y sera toûjours; il est né pour la République par

l'excellence de ſes vertus, & par une certaine deſtinée attachée à ceux de ſa race & de ſon nom de pere & de (1) mere.

XIV. Quelqu'un pourroit-il craindre la guerre de la part d'un homme, qui dès avant celle-ci, que nous avons été contraints d'entreprendre, avoit mieux aimé demeurer oiſif durant la paix, que de ſe diſtinguer durant la guerre, quoiqu'il ne fût jamais oiſif : car ce terme ne peut s'appliquer à cette ſuperiorité de merite. On le regrettoit à Rome, tout le monde avoit ſon nom dans la bouche, & s'en entretenoit, & les exercices de la guerre le flattoient ſi peu, que tandis que toute l'Italie brûloit d'ardeur pour la liberté, plûtôt que d'expoſer les Citoyens au ſort incertain des armes, il ſe refuſoit à leurs empreſſemens. Ainſi, ceux-là même, s'il y en a, qui blâment la lenteur de Brutus, admirent ſa moderation & ſa patience ; mais je ſçai bien ce qu'ils objectent : car ils ne s'en cachent pas. Ils ſont allarmez, diſent-ils, de la maniere dont les Véterans ſouffriront que Brutus ait une Armée, comme s'il y avoit de la difference entre les Armées d'Hirtius, de Panſa, de D. Brutus, de Céſar & celle de M. Brutus : car ſi ces quatre Armées ont reçû des loüanges, comme j'ai

(1) *Et de mere.* De la dévoüée à la Républi-
Famille des Serviliens que.

déja dit, parce qu'elles ont pris les armes pour la liberté Romaine ; pourquoi l'Armée de M. Brutus ne ſeroit-elle pas miſe au même rang ? Mais M. Brutus eſt plus ſuſpect aux Véterans que Décimus : En vérité je ne le crois pas. Car ſi ce qu'ont fait enſemble les deux, Brutus eſt digne de la même loüange ; ceux qui s'affligeoient de ce qu'ils ont fait, étoient pourtant plus irritez contre Décimus, parce qu'ils diſoient qu'il lui convenoit moins d'y avoir eu part. Or, que font autre choſe à preſent tant d'Armées, ſinon de vouloir délivrer D. Brutus qui eſt aſſiegé ? Et qui ſont les Chefs qui les commandent ? Dira-t-on qu'ils veulent (1) annuler les Actes de Jules Céſar, & trahir les Véterans ?

XV. Si Céſar lui-même vivoit encor, deffendroit-il ſes Decrets plus vivement qu'ils ne ſont deffendus par le vaillant Hirtiùs ? Pourroit-on trouver quelqu'un plus favorable à ſes interêts que ſon fils ? Or l'un des deux Conſuls, quoiqu'il ne fût pas encore bien rétabli d'une longue & dangereuſe maladie, employa tout ce qu'il avoit de force à deffendre la liberté de ceux qu'il crut l'avoir ſauvé de la mort par leurs prieres. L'autre plus fort par ſa valeur que

(1) *Annuler les Actes de Céſar.* Céſar avoit mis Décimus Brutus au nombre de ceux qu'il avoit ſubſtitué ſes héritiers.

par ſon âge, ſe mit en route à la tête de ces mêmes Véterans pour aller délivrer D. Brutus. On peut s'aſſurer qu'ils font tous la guerre pour le ſauver comme de vigoureux deffenſeurs des Actes de Céſar, & c'eſt pour cela que les Véterans ſervent ſous eux : car ils voyent bien qu'il faut décider par les armes des avantages & de la liberté du Peuple Romain: Comment donc l'Armée de M. Brutus pourroit-elle être ſuſpecte à ceux qui, par toutes ſortes de ſecours veulent conſerver ſon frere Décimus ?

XVI. S'il y avoit quelque choſe à craindre de M. Brutus, Panſa ne le verroit-il pas ? Et s'il le voyoit, n'y veilleroit-il pas ? Quel autre eſt plus habile à prévoir les évenemens futurs, & plus vigilant à faire ceſſer les allarmes ? Vous connoiſſez tous ſon inclination & ſon attachement pour M. Brutus : il nous a marqué par ſon diſcours ce que nous devions ordonner & ce que nous devions penſer de ce Brutus dont l'Armée, bien loin de lui paroître dangereuſe à la République, lui ſemble au contraire notre plus ſolide & plus important ſecours. Sans doute que Panſa ne voit point ces inconvéniens, (car c'eſt un ſtupide) ou qu'il néglige d'y remedier, ſans doute qu'il ſe ſoucie fort peu que ce que Céſar a réglé ſoit ratifié, lui qui pour confirmer ces Actes & les établir, doit en vertu de notre

autorité faire une Loi dans les Comices par Centuries.

XVII. Que ceux donc qui, ſans avoir peur, font ſemblant de craindre, ceſſent de tant s'inquiéter pour la République ; & que ceux à qui tout fait peur, ne ſoient plus ſi fort allarmez, de crainte que le déguiſement des uns & la lâcheté des autres ne leur nuiſent. Quel eſt ce raiſonnement-là, (maudit ſoit-il) qui fait objecter le nom des Véterans à toutes les meilleures entrepriſes ? Quoique j'applaudiſſe à leur courage autant que je fais, ſi néanmoins ils étoient trop arrogans, je ne pourrois pas ſouffrir leur fierté. Eſt-ce que dans le tems que nous travaillons à rompre les chaînes de notre eſclavage, nous nous arrêterons tout court, ſi quelque Véteran dit qu'il ne le veut pas ? N'eſt-il pas vrai que le nombre eſt bien petit de ceux qui prendront les armes pour la liberté commune ; il n'y a donc perſonne, à l'exception des Soldats Véterans, qu'une noble indignation excite à rejetter la ſervitude. La République deffenduë par les Véterans pourroit-elle ſe ſoutenir ſans le ſecours de la jeuneſſe ? Uniſſez-vous donc à ceux qui vous aideront à rentrer dans la liberté ; mais ceux qui vous conſeillent de vous laiſſer aſſervir, vous ne devez pas les ſuivre.

XVIII. De plus, (car éclatons à la fin d'une voix ferme & digne de moi,) ſi le Sénat ſe gouverne au gré des Veterans, & que tous nos rapports ſe faſſent conformément à leurs volontez, il faut donc ſouhaiter la mort qui fut toujours plus avantageuſe aux Romains que la ſervitude. Je veux que pendant quelque tems elle ait été neceſſaire à ſouffrir ; croyez vous que nous ayons un meilleur motif pour recourir à la liberté. Quoy, parce que nous n'avons preſque pas pû ſuporter ce malheur funeſte neceſſairement, nous le ſupporterons volontairement : toute l'Italie brûle du deſir de l'indépendance ; Rome ne peut être Eſclave plus long-tems, & nous avons même revêtu le peuple Romain de ces habillemens militaires plûtard qu'il ne l'auroit voulu.

XIX. Nous ſoutenons l'interêt de la liberté Romaine avec une eſperance preſque indubitable ; mais quand je conviendrois que les évenemens de la guerre ſont incertains, & que Mars eſt un Dieu neutre, il faut pourtant au péril de ſa vie combattre pour ſe rendre libre, la vie ne conſiſte pas à reſpirer, & ce n'eſt nullement vivre que d'être Eſclave. Toutes les Nations peuvent ſouffrir la ſervitude, la notre ne le peut, & la ſeule raiſon qui l'en empêche, c'eſt que les autres fuyent le travail

&c la douleur, & souffrent tout pour s'en affranchir. Mais pour nous, nous sommes instruits & prévenus par nos ancêtres à rapporter tous nos desseins & toutes nos actions à la gloire & à la vertu. C'est quelque chose de si beau, que le retour de la liberté perduë, qu'en travaillant à la recouvrer, la mort n'est pas un inconvenient à fuïr : quand même par la fuite d'un péril present on deviendroit immortel, l'on auroit ce semble d'autant plus d'aversion pour la servitude qu'elle devroit durer plus long-tems. Mais puisque tous les malheurs jour & nuit nous assiegent de toutes parts, ce ne seroit pas être un homme, & moins encore être un Romain, d'hesiter à rendre à la Patrie ce souffle animé que nous a prêté la nature.

XX. On accourt en foule de tous les endroits pour éteindre l'embrasement commun. Les Veterans, les premiers à suivre l'autorité de Cesar, ont repoussé les efforts d'Antoine ; ensuite la Legion de Mars en a dompté la fureur, & la quatriéme l'a déconcerté ; ainsi condamné par ses propres Legions, il a fait irruption dans la Gaule, où il a bien reconnu que les armes & les cœurs n'étoient pas pour lui. Les armées d'Hirtius & de Cesar l'ont poursuivi, les Troupes de Pansa ont ensuite relevé le courage de Rome & de tou-

te l'Italie, & il eſt l'ennemi de tout le monde, quoiqu'il ait avec lui ſon frere Lucius, ce Citoyen ſi (1) cher au peuple Romain, & dont Rome ne peut ſouffrir plus long-tems l'abſence.

XXI. Qu'y a-t-il de plus méchant & de plus cruel que cette bête feroce, qui ne ſemble né qu'afin qu'Antoine ne fut pas le plus infâme de tous les mortels ? Il eſt accompagné de Trebellius, que les nouveaux Regiſtres ont fait retourner en graces, de T. Plancus & d'autres ſemblables, qui n'agiſſent & ne combattent que pour paroître rétablis contre l'autorité ſuperieure. Des gens ignorans & ſans experience ſont ſollicitez par Saxa & par Caphonius, groſſiers eux-mêmes & ſauvages, qui n'ont jamais vû cette République & ne la veulent voir que renverſée, qui ne défendent pas les Actes de Ceſar, mais ceux d'Antoine; que la République regarde comme ſes ennemis depuis qu'ils ont de ſi grands Domaines dans la Campanie, & je ne ſuis pas ſurpris qu'ils n'en ayent pas honte, puiſqu'ils s'y voyent pour voiſins des Comediens & des Comediennes.

XXII. Pourquoi voir avec répugnance que pour exterminer ces fleaux publics, l'armée de M. Brutus ſe ſoit approchée,

(1) *Si cher au peuple.* Ironie.

c'eſt ſans doute un homme fort violent & fort turbulent. Apprehendez plûtôt qu'il n'ait preſque trop de moderation, quoique dans ſes entrepriſes & dans ſes démarches il n'y ait jamais eu ni de trop ni de trop peu. Tout ce qu'il y a dans le cœur de M. Brutus, PERES CONSCRIPTS, toutes ſes idées, toutes ſes penſées ont pour objet l'autorité du Sénat, & la liberté du peuple Romain, c'eſt ce qu'il ſe propoſe, c'eſt ce qu'il veut défendre; il a tenté ce que la patience pourroit avoir de ſuccès. Comme elle n'a pû réüſſir, il a cru devoir repouſſer la force par la force, & vous lui devez accorder en ce tems-ci, PERES CONSCRIPTS, ce que par mon conſeil vous accordates le dix-ſeptiéme de Decembre à D. Brutus & à C. Ceſar; vous approuvâtes & vous confirmâtes par votre autorité ce que de leur propre mouvement ils s'étoient réſolu de faire.

XXIII. Vous en devez faire autant pour M. Brutus, par qui la République a reçû des ſecours prompts & ineſperez de Legions, de Cavaleries, de bonnes & de nombreuſes Troupes Auxiliaires qu'il a raſſemblées; il faut lui joindre Q. Hortenſius, qui lorſqu'il commandoit en Macedoine, s'eſt joint à Brutus comme un aſſocié fidelle & conſtant pour lever & pour former ſon armée. Je croi auſſi qu'il faut

faire un rapport à part pour M. Apuleius (1) à qui Brutus rend témoignage par sa Lettre qu'il a été le premier à travailler pour lever des Troupes.

XXIV. Les choses étant ainsi, comme Pansa Consul a fait le raport de la Lettre apportée de la part de Q. Cæpion (2) Brutus Proconsul, & qu'il l'a lûë au Sénat ; j'opine que puisque Cæpion Brutus Proconsul, par ses soins, par ses conseils, par son habileté, par son courage & dans des conjonctures si difficiles pour la République, est cause que la Macedoine, l'Illyrie, toute la Grece, les Legions, l'armée, la Cavalerie sont sous la puissance des Consuls, du Sénat & du peuple Romain, & qu'il l'a fait pour les interêts de la République, suivant que lui & ses ancêtres se sont toujours conduits avec dignité dans l'administration de l'Etat ; j'opine, dis-je, que sa conduite est & sera toujours agréable au Sénat & au peuple Romain.

XXV. Que le même Brutus gardera,

(1) *Apuleius.* Il étoit Tribun du peuple sous le Consulat d'Hirtius & de Pansa, c'est sans doute lorsqu'il étoit Proquesteur en Asie qu'il fit ce que Ciceron rapporte de lui sur le témoignage de M. Brutus.

(2) *Quintus Cæpion Brutus le Proconsul.* Brutus adopté par Q. Servilius Cæpion frere de Servilie, mere de Brutus est ici appellé du nom de celui qui l'avoit adopté selon l'usage des Romains.

défendra, conſervera dans leur entier les Provinces de la Macedoine, de l'Illyrie & de la Grece, & commandera l'armée qu'il a pris ſoin de former; que pour les dépenſes militaires il ſe ſervira de l'argent dont il aura beſoin, & qu'il exigera tout ce qui peut être exigé; qu'il empruntera pour ſes dépenſes l'argent neceſſaire, & de qui il le jugera à propos; qu'il fera fournir des vivres, & qu'il fera enſorte de ſe rendre en Italie tout au plûtôt avec ſes Troupes, & comme les Lettres apportées de la part de Cæpion Brutus, nous ont fait entendre qu'Hortenſius, par ſes travaux & par ſon courage a beaucoup ſecouru la République, & que tous ſes avis ont été toûjours conformes à ceux de Cæpion Brutus pour l'interêt de l'Etat, & que le Sénat reconnoît que cet Hortenſius s'eſt conduit avec juſtice & avec ordre; il plaît au Sénat que le Proconſul Hortenſius avec les Queſteurs & Proqueſteurs, & ſes Lieutenans demeurent (1) dans la Macedoine juſqu'à ce que par un Decret du Sénat il lui ſoit envoyé un ſucceſſeur.

(1) *Demeure dans la Macedoine.* Le jeune Hortenſius y demeuroit comme Proconſul & Gouverneur, & M. Brutus comme Commandant de l'armée.



CINQUANTE-SIXIE'ME ORAISON.

ONZIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE MARC-ANTOINE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

Dolabella par une Loi d'Antoine étant parti pour aller commander en Syrie, s'aboucha d'abord avec Trébonius qui commandoit en Asie, lui parla comme à son ami & lui fit mille caresses, & lors qu'ensuite Trébonius ne se défioit de rien, Dolabella s'en saisit à Smyrne, le fit mourir, & s'empara de toute l'Asie. Cette nouvelle étant apportée à Rome, le Sénat déclara Dolabella ennemi, & jugea qu'il devoit être poursuivi les armes à la main. Mais comme on étoit incertain qui l'on choisiroit pour cette guerre; Ciceron après avoir déploré la mort de Tré-

bonius, opina qu'il en falloit donner la conduite à Caſſius, pour pourſuivre Dolabella par mer & par terre.

I. DANS l'extrême douleur, PERES CONSCRIPTS, ou plûtôt dans la conſternation que nous a cauſée la mort funeſte & cruelle de C. Trebonius, (1) ce Citoyen ſi vertueux & ſi ſage, je trouve néanmoins quelque choſe qui pourra devenir avantageux à la République ; car nous y avons reconnu combien il y a de barbarie dans ceux qui ſe ſont criminellement armez contre la Patrie. Depuis que la terre produit des hommes, il n'en eſt point né de plus feroces & de plus furieux qu'Antoine & Dolabella, l'un a fait ce qu'il ſouhaitoit, l'autre a montré ce qu'il penſoit. L. Cinna dans ſes reſſentimens étoit cruel, Marius inébranlable, Sylla violent ; mais leur animoſité pour la ven-

(1) *C. Trébonius.* Il avoit été Lieutenant de Ceſar dans les Gaules, & par le credit de ſon General il étoit devenu Prêteur & Conſul, il n'en fut pas moins ſon meurtrier avec Brutus & Caſſius. Dolabella le fit mourir en Aſie, ſon pere étoit un excellent diſeur de bons mots, c'eſt pourquoi dans la treiziéme Philippique Ciceron dit qu'Antoine l'appelloit un bouffon, & ſon fils le fils d'un bouffon.

geance n'alloit point au-delà de la mort ; que néanmoins on regardoit comme une punition trop ſevere contre un Citoyen.

II. Voici deux hommes devenus ſemblables par la nouveauté, par la ſingularité, par l'atrocité, par la barbarie de leurs crimes. Vous vous ſouvenez qu'elle haine & qu'elle antipathie les alienoit ; mais depuis qu'ils ſe reſſemblent par le déreglement des mœurs, & par la dépravation du naturel, ils ſont dans une parfaite liaiſon d'amitié. Ce qu'à donc fait Dolabella ſelon ſon pouvoir ; Antoine menace de le faire à pluſieurs autres : mais comme le premier étoit éloigné des Conſuls & de nos armées, & qu'il ne ſçavoit pas encore que le Sénat & le peuple Romain n'avoient qu'un même ſentiment, ſoutenu par les Troupes d'Antoine, il s'eſt engagé dans les forfaits qu'il avoit déja commencez à Rome par le compagnon de ſa fureur.

III. A quoi jugez vous donc qu'il travaille ? à quoi jugez vous qu'il tende ? quel eſt veritablement l'objet de la guerre ? Nous tous qui penſons librement ſur les interêts de la République, nous avons opiné d'une maniere digne de nous qui voulons la liberté du peuple Romain. Cependant Dolabella nous regarde, non comme de ſimples adverſaires ; mais comme

des ennemis. Il nous prépare pourtant des ſuplices plus cruels qu'on n'en fait ſouffrir à des ennemis declarez, & croit que ſi c'eſt à la nature de nous faire mourir, c'eſt à la colere de joindre les tourmens à la mort. Pour qui donc faut-il prendre celui qui dans ſa victoire met la mort au nombre des graces quand les tourmens n'y ſont pas joints

IV. C'eſt pourquoi, PERES CONSCRIPTS, quoique vous n'ayez beſoin de perſonne qui vous exhorte, (puiſque de vous même le deſir de la liberté vous a tous vivement enflammez,) vous devez la défendre néanmoins avec d'autant plus de ſoin & de courage, que vous voyez deſtiner aux vaincus les plus grands ſuplices des Eſclaves. Antoine a fait irruption dans les Gaules, Dolabella dans l'Aſie : l'un & l'autre dans une Province étrangere pour eux : l'un s'eſt vû arrêté par Brutus, qui ſans égard au péril où ſa vie étoit expoſée, a reprimé l'impetuoſité d'un furieux, ne reſpirant que ravage & dépredation ; il lui a fermé l'entrée de la Province, la fait retourner en arriere, & ſe laiſſant aſſieger, aſſiege Antoine lui-même & l'enferme des deux côtez. L'autre s'eſt à la hâte jetté dans l'Aſie, d'où il lui étoit ouvert en Syrie un chemin sûr & fort court. Qu'avoit-il beſoin de Legions, ayant auparavant en-

voyé je ne ſçai quel Marſus (1) Octavius, aſſaſſin auſſi ſcelerat qu'indigent, pour ravager les campagnes, & ruïner les Villes, non dans l'eſperance de bien amaſſer des richeſſes, qu'il ne peut garder, à ce que diſent ceux qui le connoiſſent, (car ce je ne ſçai quel Sénateur m'eſt inconnu,) mais pour ſubvenir actuellement à ſa pauvreté.

V. Dolabella le ſuivit, ſans que l'on ſoupçonnât nulles hoſtilitez, car qui l'auroit imaginé? Pluſieurs conferences d'amitié ſe formerent entre Trebonius & lui, tous les témoignages hypocrites d'une feinte tendreſſe furent employez, & les paroles qui ſont d'ordinaire les aſſurances de la fidelité furent violées par le crime & la perfidie. Il entra de nuit dans Smyrne, (2) comme dans une Ville des ennemis, quoiqu'elle ſoit des plus anciennes & des plus fideles entre tous les peuples nos alliez; Trébonius y fut ſacrifié. Si ce fut par un ennemi public, c'eſt avoir manqué de précautions, ſi ce fut par un Concitoyen, qui pour lors en avoit toute l'apparence, c'eſt avoir été bien malheu-

(1) *Marſus Octavius.* Ce Sénateur étoit Lieutenant de Dolabella qui l'envoya devant lui avec une Légion. Dolabella le tua dans la ſuite, d'autres diſent qu'il ſe tua lui même.

(2) *Smyrne.* Ville marchande de Natolie,

reux. La fortune semble par la nous vouloir apprendre ce que les vaincus ont à craindre ; il mit Trébonius entre les mains d'un exilé nommé Samiarius, & ne voulut pas tuer d'abord après l'avoir pris, un Consulaire qui gouvernoit la Province d'Asie avec l'autorité d'un Consul, de peur apparemment de paroître trop genereux après la victoire. Quand de sa bouche infâme il eut long-tems outragé de paroles ce vertueux Romain, il lui demanda compte à force de coups & de tortures de ce qu'étoient devenuës les finances publiques, & lui fit couper la tête. Après qu'on la lui eût fracassée, il ordonna qu'elle seroit attachées au bout d'un Javelot, & portée à la main, & que le corps, après avoir été traîné & déchiré, seroit jetté dans la mer. C'est avec un tel ennemi, dont la barbarie surpasse tout ce qu'il y a jamais eu de plus feroce, que nous avons à combattre. Que dirai-je du meurtre des Citoyens Romains & du pillage des Temples ? Qui pourroit autant que l'atrocité des faits le demande, déplorer de si grands malheurs ? Maintenant il se promene dans toute l'Asie, il va d'un lieu à un autre comme un Souverain, & nous croit arrêtez par une autre guerre, comme si ce n'étoit pas partout la même, contre la tyrannie cruelle de ces sacrileges.

VI. Vous voyez dans Dolabella l'ima-

ge de la cruauté d'Antoine, l'une eſt l'ouvrage de l'autre. Croyez-vous que Dolabella ait été plus doux & plus moderé dans l'Aſie, qu'Antoine ne le ſeroit en Italie s'il en avoit les moyens ? Il me paroît donc que Dolabella eſt parvenu juſqu'où peut aller le déreglement inſenſé d'un frenetique ; & qu'Antoine, s'il le pouvoit, n'échaperoit aucune occaſion de nous faire ſouffrir toutes ſortes de tourmens.

VII. Repreſentez vous donc, PERES CONSCRIPTS, cette déplorable & triſte image, mais neceſſaire pour toucher vos cœurs. Cette irruption nocturne dans une des plus celebres Villes de l'Aſie, ce concours tumultueux de gens armez dans la maiſon de Trébonius, les épées de ces aſſaſſins que ce malheureux Citoyen vit plûtôt briller qu'il n'en eut appris le ſujet ; l'entrée de Dolabella tout en fureur, proferant d'une voix barbare ces affreuſes paroles, des chaînes, des foüets, des tortures, & le bourreau Samiarius. On dit que Trébonius ſoûtint cet aſſaut courageuſement & conſtamment : c'eſt un bel éloge, & le plus grand à mon gré que l'on puiſſe faire. Il eſt d'un ſage de ſe préparer à ſouffrir moderément tout ce qui peut arriver à l'homme ; il y a plus de prudence encore à veiller pour qu'il n'arrive rien de ſemblable ; mais il n'y a pas moins de

courage à le ſouffrir avec fermeté quand il arrive. Dolabella ſe ſouvint ſi peu de l'humanité, ſi toutefois il en eût jamais, qu'il n'exerça pas ſeulement ſon inſatiable cruauté ſur le vivant, mais ſur le mort; & que ne pouvant raſſaſier ſon cœur, il fit déchirer & perſecuter ce corps pour s'en repaître les yeux.

IX. O Dolabella que vous êtes bien plus à plaindre que celui que vous vouliez rendre miſerable. Trébonius a ſuporté de violentes douleurs, beaucoup de malades en ont ſouffert de plus rigoureuſes & de plus ſenſibles, & cependant nous n'avons pas coutume de les appeller malheureux, nous diſons ſeulement qu'ils ſouffrent, une douleur de deux jours eſt longue; mais combien de perſonnes pendant pluſieurs années de maladie, en reſſentent quelquefois de plus aiguës que les ſuplices des bourreaux. Il y a d'autres malheurs, hommes inſenſez & pervers, il y en a d'autres que ceux-là. Plus l'activité de l'ame eſt ſuperieure à celle du corps, plus ce qui fait impreſſion ſur le corps eſt-il inferieur à ce qui directement en fait ſur l'ame. Celui donc qui ſe deshonnore par un crime eſt plus miſerable que celui ſur qui tombe malgré lui, les outrages du criminel. Si Trébonius a été tourmenté par Dolabella, Regulus ne l'a-t-il pas été par les Cartagi-

nois. S'ils ont été reconnus cruels contre un ennemi, que faut-il penſer de Dolabella contre ſon Concitoyen? Cela doit-il même ſe comparer ? Peut-on douter lequel des deux eſt plus miſerable, ou celui dont le Sénat & le Peuple Romain veulent venger la mort, ou celui qui par le jugement de tout le Sénat eſt reconnu pour ennemi? Car dans les autres circonſtances de leur vie, qui pourroit, ſans faire un indigne affront à Trébonius, comparer la ſienne avec celle de Dolabella? Qui peut ignorer combien il y avoit dans l'un de prudence, de genie, d'humanité, d'innocence, de grandeur d'ame pour délivrer la République; & dans l'autre, combien d'emportement dès l'enfance pour les plaiſirs? La honte de ſes débauches étoit telle, qu'il a toujours mis ſa joye à faire ce que ne pouvoit lui reprocher un ennemi tant ſoit peu modeſte.

X. C'eſt celui là même, ô Dieux immortels, qui m'étoit autrefois uni par les liens du ſang: ſes vices étoient cachez pour moi qui ne cherchois pas à les connoître; & peut-être ne ſerois-je pas encore aujourd'hui ſon ennemi, s'il ne l'étoit de vous, des remparts de la patrie, de Rome même, des Dieux domeſtiques, des Temples, des foyers, de tous tant que nous ſommes; s'il ne s'étoit enfin déclaré

l'ennemi de la nature & de l'humanité. Instruits par sa conduite, défions nous d'Antoine avec une vigilance plus exacte.

XI. Car Dolabella n'a pas eu toujours avec lui des brigands si notez & si fameux; & vous voyez de quel caractere & en quelle quantité sont ceux d'Antoine. Premierement son frere Lucius, quel boute-feu, grands Dieux! quel gouffre de forfaits & de crimes! quel abîme de méchanceté! que n'engloutit point son cœur? que ne dévore point son esprit? Quel sang, croyez-vous, n'avale-t-il point? Sur quelles possessions & sur quels biens ses esperances & ses pensées ne fixent-elles point ses yeux impudens? Qu'est-ce que Censorinus, qui vouloit, disoit-il, être Prêteur de la ville, & réellement ne le vouloit pas? Quel homme est-ce que Bestia, qui se vante de postuler le Consulat à la place de Brutus? Nous préserve Jupiter d'un si funeste présage. Quelle absurdité dans un homme qui n'a pû devenir Prêteur, de solliciter pour être Consul, à moins peut-être qu'il ne croye devoir condamner ceux qui ne le font pas Prêteur. C'est un autre Cesar que ce Vopiscus, homme de grand génie, de grand crédit, & qui, de l'Edilité veut parvenir au Consulat: il doit être (1) affran-

(1) *Affranchi des Loix.* Il falloit de l'Edilité pas-

chi des Loix, mais les Loix ne ſont pas ponr lui, tant on eſt redevable à ſon mérite. Je l'ai fait abſoudre cinq fois en le défendant. Une ſixiéme (1) palme eſt difficile à remporter dans Rome, même pour un Gladiateur ; mais c'eſt la faute des Juges & non pas la mienne. Je l'ai défendu de la meilleure foi du monde ; ils doivent retenir dans Rome un Sénateur ſi merveilleux & ſi diſtingué, qui ne ſemble agir à préſent que pour nous faire comprendre que les Juges dont nous (2) annullons les Jugemens qu'ils ont rendu, avoient (3) bien jugé pour l'interêt de la République.

XII. Et ce n'eſt pas ſeulement en lui qu'on s'en apperçoit ; il y en a d'autres dans les mêmes camps que l'on avoit eu de l'honneur à condamner & qu'il eſt bien honteux d'avoir rétablis. Quelle cruauté ne penſez-vous point qu'il y aura dans les ſentimens de ceux qui ont pour ennemis tous les gens de bien ? Joignons aux autres un je ne ſçai quel (4) Saxa que Ce-

ſer à la Prêture, avant que de paſſer au Conſulat.

(1) *Une ſixiéme palme.* S'il eſt une ſixiéme fois accuſé, il s'en tirera difficilement.

(2) *Nous annullons les jugemens.* On caſſoit alors tout ce qui s'étoit fait pour épargner ces ſortes de gens,

(3) *Avoient bien jugé.* C'eſt une irronie.

(4) *Saxa Decidius.* Il

ſar nous avoit amené des extrêmitez de la (1) Celtiberie, pour en faire un Tribun du peuple, & qui d'Inſpecteur autrefois ſur les campemens, aſpire à l'être aujourd'hui ſur la ville de Rome. Comme il y eſt étranger, le préſage puiſſe-t-il en retomber ſur ſa tête, ſans nous faire tort; c'eſt l'inſéparable de Caphonius, le véteran, que les véterans haïſſent plus que perſonne. C'eſt à ces ſortes de gens qu'Antoine a partagé les terres de la Campanie, outre les biens qu'ils avoient reçûs dans les calamitez civiles, afin qu'ils euſſent les pépinieres des autres héritages; & plût aux Dieux qu'ils s'en contentaſſent, nous le ſouffririons, quoique cela fût inſupportable, mais il a tout fallu ſouffrir pour éviter cette guerre funeſte.

XIII. De plus, ne vous repréſentez-vous pes ces éclatantes lumieres du camp d'Antoine, premierement les deux collegues des trois Antoines & de Dolabella, (2) Nucula & Lento; ces diſtribu-

étoit originaire des extrêmitez de l'Arragon. Ceſar le fit Tribun du peuple, & il en parle dans ſe Commentaires. Antoine l'ayant par la ſuite envoyé Lieutenant dans la Syrie; pour ne point tomber entre les mains des Parthes, il ſe tua lui-méme.

(1) *Celtiberie.* Elle comprenoit l'Arragon & la Caſtille.

(2) *Nucula & Lento.* Gens obſcurs & ſans nom.

teurs

teurs de l'Italie, ſuivant une Loi que le Sénat a jugée établie par force, & dont l'un enchériſſoit ſur les Bâteleurs, & l'autre contrefaiſoit l'homme d'importance. Que dirai-je d'Apulus Domitius, dont j'ai vû ces jours paſſez les biens proſcrits, tant il y a de négligence dans ſes Intendans; il ne donna pas depuis peu du poiſon au fils de ſa ſœur, il ne fit que le verſer. Mais puiſqu'ils eſperent nos biens, & qu'ils diſſipent les leurs, comment ne ſeroient-ils pas prodigues dans leurs dépenſes? J'ai vû auſſi les encheres de l'illuſtre (1) P. Décius, qui, voulant marcher ſur les traces de ſes ancêtres, a ſacrifié tout ce qu'il avoit pour payer ſes dettes; il ne s'eſt pourtant trouvé perſonne pour achepter à cette enchere. O l'impertinent homme, de s'imaginer pouvoir s'acquitter en vendant le bien d'autrui!

XIV. Que dirai de Trebellius, qui ſemble enfin avoir étouffé tous les remords de ſes dettes; car nous avons vû de nouveaux regiſtres qui l'ont vengé des anciens. Que dire T. Plancus qui fut chaſſé de (2) Pollence, avec une jambe rompuë,

(1) *L'illuſtre Decius.* Il étoit parent des Decius ſi attachez à la République & dont le pere & le fils s'étoient ſucceſſivement dévoüez a la mort.

(2) *Pollentia*, Ville de la Ligurie.

par Aquila cet excellent Citoyen ; il ſeroit à ſouhaiter que cela lui fut arrivé auparavant, afin qu'il n'eût pû revenir ici. J'ai preſque oublié le luſtre & toute la gloire de ſon armée ; ce C. (1) Annius le Cimbre, fils de Liſidicus, & vrai (2) Liſidicus lui-même en langage Grec, puiſqu'il a violé toutes les Loix naturelles ; à moins, peut-être qu'un Cimbre ne ſoit en droit de tuer un (3) Germain. Comme Antoine a ſous ſa puiſſance une troupe ſi nombreuſe de telles gens, quel crime ne commettra-t-il pas ? Après que Dolabella, qui n'avoit pas à beaucoup près tant d'aſſaſſins avec lui, s'eſt ſoüillé d'un ſi grand nombre de parricides.

XV. Comme je me ſuis trouvé ſouvent malgré moi penſer autrement que Calenus, c'eſt avec bien du plaiſir que j'acquieſce à ſon ſentiment ; d'où vous pouvez juger que ce n'eſt pas à ſa perſonne mais à ſon opinion que je ſuis oppoſé d'ordinaire ; ainſi non ſeulement je pen-

(1) *Annius Cimber*. On lui donna le ſurnom de Cimbre, parce qu'il affectoit de ſe ſervir de termes anciens.

(2) *Fils de Liſidicus*. Ce terme ſignifie en Grec un violateur de tous les droits.

(3) *Ne ſoit en droit de tuer un Germain*. Qu'un Danois ne ſoit en droit de tuer un Allemand ; c'eſt une alluſion qui a ſon agrément dans le Latin : Cet Annius avoit tué ſon frere, *jure germanum Cimber occidit*.

ſe comme Calenus, mais je lui rends graces, car il vient de ſoutenir une opinion juſte, ſolide & digne de la République. Il a reconnu Dolabella pour ennemi, il a jugé que ſes biens étoient publiquement confiſcables ; on ne peut rien ajoûter à cela, (car que pouvoit-il juger de plus ſevere & de plus exact,) il a dit néanmoins que ſi quelqu'un de ceux qui parleront après lui, ſoutiennent un ſentiment encore plus ſevere, il ſe rangeroit avec eux. Peut-on opiner avec plus de préciſion.

XVI. Comme on a donc reconnu Dolabella pour ennemi, il faut lui faire la guerre, car il ne ſe tiendra pas en repos. Il a un Legion, il a des vagabonds, il a une troupe impie de ſcélerats. Il eſt audacieux, il eſt violent, il ſe bat en Gladiateur ; ainſi puiſque par un decret d'hyer il faut entreprendre la guerre contre Dolabella, nous avons un General à choiſir. On a propoſé deux avis dont je n'approuve ni l'un ni l'autre, l'un parce que je le crois toujours dangereux hors la néceſſité, l'autre parce qu'il ne me paroît pas convenir dans les circonſtances préſentes.

XVII. Une autorité confiée hors des regles a toujours quelque choſe de foible & de peu ſolide, & n'eſt nullement con-

venable à la majesté du Sénat. Dans la guerre importante que l'on eut contre Antiochus, l'Asie étant échuë à L. Scipion fils de Publius, comme on ne lui croyoit ni assez de courage ni assez de force, le Sénat transporta cette administration à C. Lœlius, pere de celui que l'on appella le sage. P. L'affricain frere aîné de L. Scipion, se levant demanda qu'une pareille honte fût détournée de dessus sa famille. Il dit qu'il y avoit dans son frere beaucoup de prudence & de valeur, & que lui-même avec ses experiences & ses services, lui serviroit de Lieutenant. Quand il eut parlé de la sorte, on ne changea rien à la Province de L. Scipion, & l'on ne songea pas plus, pour cette guerre, à un Commandant contre l'ordre, qu'aux deux fameuses guerres puniques d'auparavant, qui avoient été faites & consommées par les Dictateurs ou par les Consuls : ni qu'à la guerre de Pyrrhus, à celle de Philippes, à celle de l'Achaïe, & à la troisiéme des Carthaginois, pour laquelle le peuple Romain se choisit un Commandant convenable qui fut P. Scipion, en sorte néanmoins qu'il voulut que cette guerre fut conduite par le Consul.

XVIII. Quand il fallut faire la guerre contre (1) Aristonicus sous le Consulat de

(1) *Contre Aristonicus.* C'étoit le fils d'Acmenes

L. Valerius & de P. Licinius, on demanda au peuple quel General il vouloit choisir. Crassus Consul & grand Pontife, dit à Flaccus son collegue & Prêtre du Dieu Mars, qu'il le condamneroit à l'amende s'il s'éloignoit du Temple. Le peuple lui remit cette amende, mais ordonna que le Prêtre obéïroit au Pontife, & même le Peuple Romain ne confera pas le Commandement de cette guerre à un homme privé. Quoique l'année d'auparavant le grand Affricain eût triomphé de Numance, & quoiqu'il eût plus acquis de gloire & de mérite militaire que personne, il n'eut le suffrage que de deux Tribus, & le commandement de cette guerre fut donné plutôt au Consul Crassus, qu'au grand Affricain, qui n'étoit qu'un particulier.

De turbulens Tribuns du peuple firent leurs réquisitions pour les commandemens donnez à Pompée. qui sans doute, étoit un grand homme, & le premier de tous; car à la guerre de Sertorius, les Consuls refusant de marcher, il fallut choisir un particulier, & ce fut à cette occasion que L. Philippus dit qu'il opinoit pour envoyer

qui s'étoit emparé de l'Asie, il fut pris par Perpenna, vaincu par Aquilius qui le conduisit à Rome l'an 614. & le fit étrangler dans la Prison par ordre du Sénat.

Pompée, non à la place d'un ſeul Conſul; mais de tous les deux.

XIX. Quels ſeront donc ces Comices; ou quelles brigues L. Ceſar va-t-il introduire dans le Sénat? Il a décerné le commandement à un homme très-illuſtre & très-vertueux, je l'avoüe, mais néanmoins hommme privé; & en cela il nous impoſe un trés-grand fardeau; car ſi je ſuis ſon ſentiment, j'introduis la cabale dans le Sénat: ſi je ne le ſuis pas, il paroîtra que par mon ſuffrage j'aurai, comme dans les Comices, refuſé cet honneur à l'un de mes meilleurs amis. Que ſi l'on veut que des Comices ſe tiennent dans le Sénat, ſollicitons, cabalons, qu'on nous donne des tablettes, comme l'on en donne au peuple. Pourquoi, L. Ceſar, faites-vous, ou qu'un très-excellent homme, ſi l'on ne ſuit pas votre ſentiment, paroiſſe avoir été refuſé, ou que chacun de nous ſoit oublié? ſi, nous trouvant dans le même rang, nous ne ſommes pas trouvez dignes du même honneur?

XX. Mais j'entends ce qu'on objecte: vous avez donné par votre opinion le Commandement extraordinaire à C. Ceſar, qui n'eſt qu'un jeune homme: c'eſt qu'il m'avoit fourni une défenſe extraordinaire; quand je dis qu'il *m'avoit fourni*, je veux dire au Sénat & au Peuple Ro-

main. Comment ne donnerois-je pas le commandement contre les regles à celui de qui la République recevoit un ſecours contre toutes ſes eſperances, ſans qu'elle y penſât, & ſans qu'elle pût être ſauvée autrement? Il falloit ou le dépoüiller de ſon armée, ou lui en donner le commandement. Comment ſe pouvoit-il faire qu'il la conſervât ſans la commander? Il ne faut donc pas croire qu'on lui donne ce qu'on ne lui a point ôté. Vous lui auriez ôté le commandement, PERES CONSCRIPTS, ſi vous ne lui aviez donné. Les Soldats Veterans, qui pour l'interêt de la République, avoient pris les armes, après avoir reconnu ſon autorité, ſon pouvoir & ſon nom, vouloient qu'il les commandât. La Legion de Mars & la quatriéme ne s'étoient, ſoumiſes à l'autorité du Sénat & du Peuple Romain, qu'en demandant Ceſar pour leur chef & leur General. La néceſſité de la guerre lui a donné le commandement, & le Sénat ne lui en a donné que les faiſceaux. Dites-moi, je vous prie, Lucius Ceſar, (Je parle à un homme qui a de l'experience,) quand le Sénat a-t-il conferé le commandement des troupes à quelque particulier oiſif & fainéant?

XXI. Mais c'eſt trop s'arrêter ſur ce ſujet, on croiroit que je m'oppoſe à un de

mes meilleurs amis, à qui je ſuis même beaucoup obligé. Si toutefois on peut s'oppoſer à celui non ſeulement qui ne demande pas, mais qui refuſe. Ce ſeroit, PERES CONSCRIPTS, un ſentiment contrare à la dignité des Conſuls, & contraire en même tems à l'importance des conjonctures que de leur faire tirer au ſort l'Aſie & la Syrie pour faire la guerre à Dolabella. Je dirai pourquoi cela ſeroit inutile à la République, mais voyez auparavant combien cela ſeroit honteux aux Conſuls. Dans le tems que l'on aſſiege un Conſul déſigné, qu'il y va du ſalut de la Patrie de le délivrer; que de perfides & de parricides Citoyens on abandonné le parti du Peuple Romain, que nous faiſons une guerre où l'on décidera de notre dignité, de notre liberté, de notre vie, & que les ſupplices & les tourmens ſont préparez à quiconque tomberoit entre les mains d'Antoine; lorſque la conduite de toutes ces choſes eſt commiſe & confiée à de bons & de courageux Conſuls, on fera mention de l'Aſie & de la Syrie, afin que l'on s'imagine que nous avons fourni quelque pretexte à l'envie, ou quelque chef d'accuſation à la défiance.

XXII. Or il s'agit de décider ſi l'on délivrera Brutus; il reſtoit encore à ſçavoir

ſi

ſi l'on doit l'abandonner & le trahir. Pour moi je ſoutiens que l'on a fait mention des Provinces dans un tems nullement convenable : car quoique toutes vos attentions, C. Panſa, ſoient conſacrées, comme elles le ſont en effet, à travailler pour la délivrance du plus vaillant & du plus illuſtre de tous les hommes, cependant la nature des affaires vous contraint néceſſairement de penſer à pourſuivre Dolabella, & à réſerver quelque choſe de vos ſoins & de vos réflexions pour l'Aſie & pour la Syrie. Mais quand vous auriez pluſieurs eſprits, je voudrois, s'il étoit poſſible, que vous les appliquaſſiez tous à Modene ; comme cela ne ſe peut pas, nous ſouhaitons que tout ce que vous avez d'excellentes lumieres ſoient employées pour Brutus. Auſſi le faites-vous, & c'eſt à quoi principalement vous penſez. Or, perſonne ne peut non ſeulement conduire, mais même développer dans ſon eſprit deux affaires, ſur tout quand elles ſont importantes. Nous ne devons donc en aucune maniere exciter votre admirable application à ſe détourner par d'autres ſoins.

XXIII. Ajoutez à ceci les diſcours des hommes, les jalouſies & les ſoupçons. Imitez mon exemple que vous avez loüé toûjours pour m'être démis d'une Province bien munie & bien fortifiée, afin d'étein-

dre le feu allumé dans ma Patrie, ſans penſer à rien autre choſe. Nul autre que moi certainement avec qui vous vous ſeriez ouvert auſſi cordialement qu'avec moi, ſi vous l'aviez cru de votre interêt, ne penſera qu'une Province vous ait été décernée malgré vous. Je vous prie pour l'honneur de votre ſageſſe, ôtez-vous cette réputation, & ne faites pas que vous ſembliez deſirer une choſe qui vous eſt indifferente.

XXIV. Vous êtes obligé d'y travailler d'autant plus vivement, que votre illuſtre Collegue ne ſe peut attirer un ſoupçon ſemblable. Il ne ſçait rien de tout ceci, il ne s'en doute pas même, il fait la guerre, il ſe tient à ſon Armée ; il deffend ſon ſang & ſa vie, il entendra plûtôt dire qu'une Province lui eſt décernée, qu'il n'aura pû ſoupçonner qu'on ait donné quelque attention à pareille affaire. Je crains auſſi que nos Armées qui ſe ſont livrées à la République, non par la néceſſité d'un enrollement, mais de leur propre inclination, ne ſe découragent, ſi elles s'imaginent que nous ayons pû penſer à quelqu'autre choſe qu'à la guerre preſente. Que s'il paroît que les Provinces doivent être ſollicitées par les Conſuls, comme des Citoyens fort diſtinguez les ont ſollicitées ſouvent : Rendez-nous d'abord Brutus, la gloire & l'ornement de ſa Patrie, il doit être auſſi pré-

cieuſement conſervé que ce feu deſcendu du Ciel eſt conſervé par la vigilance des Veſtales ; s'il eſt une fois ſauvé, nous le ſerons. Alors s'il ſe peut, ſur nos propres épaules, nous vous éleverons juſqu'au Ciel, nous vous choiſirons des Provinces aſſurément dignes de vous ; mais faiſons maintenant ce que nous avons à faire : il s'agit de ſçavoir ſi nous vivrons libres, ou ſi nous mourrons, car la mort doit être préferée à la ſervitude.

XXV. Si d'ailleurs cet avis faiſoit retarder la pourſuite de Dolabella, (car quand viendra le Conſul,) attendrons-nous qu'il ne reſte plus en Aſie le moindre veſtige ni de Villes ni de Provinces ? Mais le Sénat envoyera quelqu'un de ſon Corps. Pourrois-je approuver ce ſentiment, moi qui un peu auparavant n'ai pas donné le commandement extraordinaire à un Particulier d'un ſi grand merite ? Ils en envoyeront un qui en ſera digne. Y en a-t-il de plus digne que P. Servilius ? Rome n'en a point qui le ſoit plus que lui. Quoi ! ce qu'il croit lui-même ne devoir être donné à perſonne, pas même par le Sénat ; j'approuverai que l'on en faſſe l'offre ſur un ſeul avis. Nous avons beſoin, PERES CONSCRIPTS, d'un homme libre & prêt à partir, qui commande ſelon les Loix, & qui d'ailleurs ait un crédit, un nom, une

Armée, & un courage bien reconnu propre, à mettre la République en liberté.

XXVI. Et quel eſt cet homme ? Eſt-ce M. Brutus ? Eſt-ce C. Caſſius, Eſt-ce l'un & l'autre ? Je déciderois franchement, (1) comme bien d'autres pour l'un des Conſuls, ou pour tous les deux, ſi nous n'avions engagé M. Brutus dans la Grece, & mieux aimé tourner nos forces plûtôt du côté de l'Italie que de l'Aſie, non pour tirer plus de ſecours des Troupes de Brutus, mais afin que notre Armée pût en avoir par-delà la mer. De plus, PERES CONSCRIPTS, M. Brutus eſt arrêté maintenant par C. Antonius, qui tient (2) Apollonie Ville importante & ſpatieuſe ; il tient auſſi, je penſe, Byllides, Abantes, il eſt prêt d'entrer en Epire, il preſſe l'Illyrie, il a quelques Cohortes, il a de la Cavalerie. Si de-là l'on envoye Brutus à quelqu'autre expédition, nous perdrons infailliblement la Grece ; il faut pourvoir encore à Brindes cette frontiere de l'Italie. Je m'étonne néanmoins qu'Antoine tarde tant : car il a coutume de pourvoir à ce qui le garantit, & de ne pas ſoutenir long-

(1) *Comme bien d'autres.* Au lieu de *multa*, j'ai pris *multi*, ſuivant la correction de quelques interpretes plus conforme au ſens.

(2) *Apollonie, Byllide, Abantes.* Villes de Macedoine.

tems les allarmes d'un ſiege. Que ſi Brutus expédie, & s'il penſe qu'il ſervira mieux la République en pourſuivant Dolabella qu'en demeurant dans la Grece, il agira de lui-même comme il a déja fait, & dans une ſi grande quantité de malheurs auſquels il faut promptement remedier, il n'attendra pas les ordres du Sénat.

XXVII. Brutus & Caſſius en beaucoup d'occaſions ont été leur Sénat eux-mêmes : car dans ces renverſemens & ces révolutions de toutes choſes, il faut s'accommoder aux tems plûtôt qu'aux uſages. Ni Brutus, ni Caſſius ne commencent pas d'aujourd'hui à ſçavoir que le ſalut & la liberté de la République ſont les Loix les plus ſaintes & les Coutumes les mieux établies. Quand on ne nous auroit pas fait de rapport touchant Dolabella qu'il faut pourſuivre, je regarderois néanmoins comme un Decret la conduite de ces deux grands hommes ſi diſtinguez par leur vertu, par leur crédit, par leur naiſſance ; qui chacun des deux commandent une Armée ; nous connoiſſons déja l'un, & nous ſommes informez de l'autre. Brutus n'avoit donc pas beſoin d'attendre nos Ordonnances, puiſqu'il ſçavoit nos intentions. Auſſi n'a-t-il point pris le chemin de Crete, qui eſt ſa Province, & s'eſt hâté de ſe rendre à celle d'un autre en Macedoine. Il a regardé com-

me à lui ce que vous vouliez qui fût à vous; il a formé de nouvelles Légions, il a reçû les anciennes, il a fait venir vers lui la Cavalerie de Dolabella, que de son propre jugement il a déclaré l'ennemi de la République, lorsqu'il n'étoit pas encore soüillé de son Parricide : car s'il ne l'avoit regardé comme tel, par quelle raison auroit-il enlevé la Cavalerie d'un Consul ?

XXVIII. De plus, C. Cassius avec la même grandeur d'ame & la même prudence, n'est-il pas parti d'Italie dans le même dessein pour fermer à Dolabella la Syrie ? De quel droit, & par quelle Loi ? par celle que Jupiter lui-même a établie, portant que tout ce qui seroit utile à la République, seroit regardé comme juste, & fait selon les Loix : car la Loi n'est autre chose que la droite raison émanée des Dieux ; commandant tout ce qui est juste, & deffendant tout ce qui ne l'est pas ; c'est à cette Loi que Cassius a obéï quand il est parti pour la Syrie, Province d'un autre à la verité, tant que les hommes se gouvernent par des Loix écrites, mais dès qu'elles sont étouffées, sa propre Province par la Loi de la nature.

XXIX. Cependant, pour l'autoriser de votre agrément, j'opine que puisque Dolabella, ses Ministres, ses Complices, & tous ceux qui l'ont secouru, ont été décla-

rez ennemis du Peuple Romain par le Sénat, puiſqu'il a jugé que l'on devoit faire la guerre à Dolabella, comme ayant par un attentat nouveau, ſurprenant, inoüi, violé tous les ordres des Dieux & des hommes, & s'étant encore engagé dans le Parricide affreux de la Patrie, il en ſera puni ſuivant la réparation qu'il en doit au Ciel & à la terre.

XXX. Que ce ſoit l'intention du Sénat que C. Caſſius Proconſul gouverne la Province de Syrie, comme ſe l'étant à bon droit appropriée, que (1) Q. Marcius Criſpus Proconſul, (2) L. Statius Murcus Proconſul, (3) A. Allienus Lieutenant, ayent à lui livrer leurs Troupes, & qu'avec elles & les autres qu'il pourra raſſembler encore, il pourſuive par terre & par mer Dolabella; que pour lui faire la guerre, où il jugera le plus à propos, il ſe faſſe donner les Vaiſſeaux, les Nautonniers, l'argent & les autres choſes néceſſaires pour conduire ſon entrepriſe; qu'il ait en Syrie, en Aſie,

[1] *Q. Marcius Criſpus*. Proconſul de Syrie après la mort de Céſar. Il remit ſon Armée entre les mains de Caſſius.

[2] *Statius Murcus*. Il avoit été dans le party de Céſar, après la mort duquel il ſe déclara pour Brutus & Caſſius.

(3) *Allienus*. C'étoit un des Lieutenans de Dolabella Conſul, dont il ſe détacha & livra entre les mains de Caſſius quatre Légions qu'il avoit amenées d'Egypte.

en Bithinie, dans le Pont tout le pouvoir & toute l'autorité d'un Géneral ; qu'en quelque Province que cette guerre le conduise, il ait un commandement au-dessus de celui qui la gouvernoit quand lui Cassius y entrera.

XXXI. Que, comme en plusieurs autres guerres le Roi Dejotanus & le Roi son fils ont souvent donné secours à la République, ils se rendront très-agréables au Sénat & au Peuple Romain, si de leurs Troupes & de leurs richesses ils aident encore le Proconsul C. Cassius; que si les autres Rois, Tetrarches & Seigneurs en font autant, la République se souviendra de leurs Services; que les Consuls Hirtius & Pansa, (1) l'un ou l'autre, ou tous deux ensemble, selon qu'ils le jugeront à propos, d'abord après que la République sera rétablie, fassent leur rapport au Sénat touchant les Provinces Consulaires & Prétoriennes; que cependant, ceux qui gouvernent aujourd'hui ces Provinces, les gouverneront jusqu'à ce que le Sénat leur ait à chacun envoyé des Successeurs.

XXXII. Par ce Decret vous enflammerez Cassius d'une ardeur nouvelle, & tout armé qu'il est déja, vous lui mettrez en

[1] *L'un ou l'autre, ou tous deux ensemble.* Ces paroles étoient une formule usitée dans les Decrets du Sénat.

main de nouvelles armes : car vous n'ignorez ni ſon courage ni ſes Troupes ; vous avez été témoin de ſon courage, vous ſçavez quelles Troupes il a, ſa valeur & ſa fermeté n'auroient jamais permis aux brigands & aux gladiateurs de Dolabella, de pénétrer dans la Syrie pendant même la vie de Trebonius. Allienus mon intime ami, parti depuis ſa mort, ne voudra plus qu'on le diſe Lieutenant d'un (1) Conſulaire deshonoré. Q. Cecilius (2) Baſſus, quoique Particulier, mais plein de valeur, eſt Maître d'une Troupe aguerrie & victoreuſe.

XXXIII. L'Armée de Déjotanus pere & fils, eſt compoſée & formée à notre maniere. Il y a dans ce fils un caractere d'eſprit & d'intrépidité, qui donne les plus belles eſperances. Que dirois-je du pere dont l'attachement au Peuple Romain répond à la gloire de ſa vie ; il ne s'eſt pas ſeulement rendu le Lieutenant de nos Géneraux pendant differentes guerres, mais il y a même commandé ſes propres Troupes. Que n'ont point dit de lui Sylla, Mu-

(1) *Conſulaire deshonoré.* C'eſt Dolabella.

(2) *Cecilius Baſſus.* C'étoit un Chevalier Romain qui avoit été dans le party de Pompée ; il ſoutint à Apamée en Syrie avec deux Légions le Siége de deux Armées, & ſe rendit enfin aux conditions qu'il voulut.

rena, Servilius, Lucullus? quels recits honorables & ſolides en ont-ils fait ſouvent en plein Sénat?

XXXIV. Quel témoignage en rendoit Pompée, qui dans toute la terre ne reconnoiſſoit que Déjotanus pour un ami ſincere & fidele, & dévoüé conſtamment au Peuple Romain. Nous avons été Commandans Bibulus & moi dans des Provinces voiſines. Ce Roi nous ſecourut de ſes Troupes & de ſa Cavalerie; cette cruelle & funeſte guerre Civile vint enſuite. Que devoit faire alors Dejotanus? Il n'eſt pas néceſſaire de dire quel party plus juſte il avoit à prendre; ſur tout l'évenement de la victoire, ayant été contraire à ce qu'il avoit penſé. Si dans cette guerre il fut dans l'erreur, il y étoit avec le Sénat; Si ſon ſentiment étoit juſte, le Party vaincu ne doit pas être blamé. D'autres Rois ſe joindront à ces Troupes avec d'autres recruës. Les Flotes ne manqueront pas à Caſſius; on ſçait combien il eſt eſtimé par les Syriens, & quelle eſt ſa réputation dans la Phenicie.

XXXV. La République, Peres Conscripts, a dans Caſſius un Géneral, non ſeulement bien préparé, mais habile & vaillant. Il avoit fait de grandes choſes dès avant l'arrivée de Bibulus, quand il deffit les Géneraux illuſtres & les

Troupes nombreuſes de (1) Pacorus, & qu'il délivra la Syrie des cruelles irruptions des Parthes. Je ne parle point de ce qui lui a le plus merité de loüanges : Il n'eſt point encore agréable à tout le monde de le publier ; il vaut mieux en conſerver le ſouvenir que d'en parler (2).

XXXVI. Je me ſuis apperçû, PERES CONSCRIPTS, que quelques-uns ont dit que j'élevois trop haut Brutus & Caſſius, & que par mon avis je donnois à Caſſius le ſouverain commandement. Qui ſont donc ceux que j'éleve, ſinon ceux qui remettent la République dans l'élévation ? N'ai-je pas dans tous mes avis élevé toûjours Brutus au-deſſus des autres ? Eſt-ce que vous m'en blâmez ? Ferois-je l'éloge des Antoines qui ſont l'opprobre & le deshonneur de leur Famille & du nom Romain ? Ferois-je l'éloge d'un Cenſorinus, ennemi dans la guerre, encheriſſeur dans la paix. Loüerai-je tous les débris de ce brigandage ? bien loin de faire honneur à tous ces ennemis du repos, de l'union, des Loix, de la liberté, de la Juſtice, il eſt impoſſible que je ne les haïſſe autant que j'aime la Patrie.

XXXVII. Prenez garde, dit-on, d'offenſer les Veterans, j'entens fort bien ces

(1) *Pacorus.* Roi des Parthes.

(2) *Que d'en parler.* C'eſt le meurtre de Jules Céſar.

reproches. Je dois, je l'avouë, les menager ; mais je n'ai rien à craindre de ceux qui ſont raiſonnables ; à l'égard de ceux qui pour l'interêt de la République ont pris les armes, qui ont ſuivi C. Ceſar, fondez ſur les bienfaits qu'ils avoient reçûs de ſon pere, qui défendent aujourd'hui la République au milieu des plus grands périls, je ne dois pas ſeulement les ſoutenir, mais les aider de toutes ſortes de ſecours. Pour les Veterans tranquilles, comme la ſixiéme & la huitiéme Légion, je croi qu'il leur eſt dû beaucoup d'honneurs & de loüanges: mais pour les compagnons d'Antoine, qui après avoir diſſipé tout ce qu'ils avoient eu de Ceſar, aſſiegent un Conſul déſigné, préparent contre Rome le feu & la flamme, ſe livrent à un *Saxa* & à un Caphon, hommes nez pour le crime & pour le pillage, quel homme s'imagine qu'il faille ſoutenir de telles gens ? Nous devons donc ou loüer ceux qui ſont gens de bien, ou conſerver ceux qui ſont paiſibles : pour les autres contre qui nous avons pris les armes, ce ſont des impies & des furieux.

XXXVIII. Ainſi de quels Veterans craindrons nous d'irriter les eſprits ? ſerace de ceux qui veulent délivrer D. Brutus que l'on aſſiege ? *Si* ſa conſervation leur eſt chere, comment pourroient-ils haïr le

nom de Caſſius ? Sera-ce de ceux qui ſont demeurez neutres ? S'ils aiment le repos, pourquoi les craindre comme de mauvais Citoyens ? Quant au troiſiéme genre non de ſoldats Veterans, mais d'ennemis les plus odieux, je ſouhaite de leur faire le plus de peine que je pourrai, quoi qu'en verité, PERES CONSCRIPTS, il ſeroit bien tems de ne plus regler nos avis ſur les idées des Veterans. Quelle eſt donc leur fierté ? Quelle eſt leur arrogance de vouloir que nous ne choiſiſſions point de General que de leur agrément ?

XXXIX. Pour moi, (car il faut dire, PERES CONSCRIPTS, ce que je penſe,) je ſuis perſuadé que nous devons avoir moins d'égard aux Veterans qu'à ce que penſent de votre ſageſſe les jeunes Soldats, la fleur de la Nation, les Légions nouvelles toutes diſpoſées à délivrer la Patrie & toute l'Italie enſemble : car il n'y a rien qui ſoit toujours floriſſant, l'âge ſuccede à l'âge, les Légions de Ceſar ont brillé longtems, & ce ſont maintenant celles de Panſa, celle d'Hirtius, celles du fils de Ceſar, celles de Plancus qui ſont en honneur. Elles ſont ſuperieures par le nombre, par les conjonctures, par l'autorité, car elles font une guerre approuvée de tous les peuples. On a promis aux unes des récompenſes, on en a déja donné aux autres. Que les unes

joüissent de ce que nous leur avons donné ; payons aux autres ce que nous leur avons promis, j'espere que les Dieux immortels le trouveront très-juste.

XL. Dans cette disposition des choses, j'opine, PERES CONSCRIPTS, que vous donniez à mon avis votre approbation.





CINQUANTE-SEPTIE'ME ORAISON.

DOUZIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE M. ANTOINE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

Le Consul Pansa avoit fait son rapport pour envoyer vers Antoine de nouveaux Députez, qui étoient Servilius, & Ciceron lui-même, lequel dans ce discours fait voir que cette députation seroit non-seulement inutile, mais honteuse, & que si l'on vouloit encore parler de paix avec Antoine, il n'y avoit personne qu'on dût moins envoyer que lui pour ce dessein, déclarant qu'en cette occasion il mépriseroit volontiers la vie pour le salut de la République.

I. QUOIQU'IL paroisse, PERES CONSCRIPTS, bien indécent pour un homme dont vous avez souvent suivi les

ſentimens dans des occaſions importantes, d'être ſurpris, d'être trompé, d'être abuſé, je me conſole néanmoins d'avoir été dans l'erreur avec vous & avez un Conſul (1) très-éclairé ; car deux (2) Conſulaires nous ayant apporté les eſperances d'une paix honnorable, comme ils étoient amis d'Antoine, & pour ainſi dire de ſa maiſon, ils nous ont paru le ſçavoir menacé de quelque perte qui nous étoit inconnuë : l'un a chez lui ſa femme & ſes enfans, l'autre lui écrit & en reçoit des Lettres tous les jours, c'eſt prendre aſſez ouvertement ſes interêts.

II. Or les voir nous exhorter à la paix tout à coup, ce qu'ils n'avoient point fait depuis long-tems, cela ne ſembloit pas ſans deſſein. A leurs exhortations ſe ſont jointes celles du Conſul ; mais quel Conſul ? Si nous demandons de la prudence, il eſt incapable de ſe tromper, ſi c'eſt du courage, il n'aprouveroit point de paix qu'Antoine ne ſuccombât & ne fut vaincu ; ſi c'eſt de la grandeur d'ame il préfere la mort à la ſervitude. Pour vous, PERES CONSCTIPTS, vous paroiſſiez moins oublier vos Ordonnances ſi ſolides, que penſer plûtôt à faire des conditions qu'à en

(1) *Un Conſul très-éclairé.* C'eſt Caïus Panſa.

(2) *Deux Conſulai es.* C'eſt Piſon & Calenus.

recevoir :

recevoir : Après qu'on nous avoit donné les eſperances d'un entier déſiſtement, que les amis d'Antoine appelloient une paix, ce qui me faiſoit encore plus eſperer, & vous auſſi apparemment ; c'eſt que j'entendois dire que la maiſon d'Antoine étoit plongée dans la triſteſſe, & ſa femme très-affligée. De plus les Partiſans d'Antoine, ſur qui j'ai toujours les yeux, me ſembloient plus ſombres.

III. Que s'il n'y a rien de tout cela, pourquoi Piſon, pourquoi Calenus, particulierement dans ce tems-ci, ſans qu'on s'y attende, & tout à coup viennent-ils nous parler de paix ? Piſon nie qu'il en ſçache rien, ni qu'il ait rien entendu dire. Calenus nie qu'il ſoit rien venu de nouveau, & il le nient maintenant, après qu'il nous croyent engagez dans une députation qui tend à la paix. Qu'eſt-il donc beſoin encore de déliberer ſur une affaire où il n'y a rien abſolument de changé ?

IV. Nous avons été trompez, PERES CONSCRIPTS, nous l'avons été, je le repete, les amis d'Antoine ont negocié ſecretement ſon affaire, je le voyois à la verité ; mais comme au travers d'un nuage le ſalut de D. Brutus que j'avois dans l'eſprit m'en ôtoit toute la pénétration. Si c'étoit la coutume à la guerre que l'un prit la place de l'autre, je ſouffrirois de bon

cœur que l'on m'enfermât, & que Brutus fut délivré : le discours de Calenus nous a séduit. *Si Antoine s'éloigne de Modene, est-ce que nous ne l'écouterons pas, ni même quand il dira qu'il se rangera sous la puissance du Sénat?* Cela paroissoit un peu dur, & c'est ce qui nous a fait mollir ; nous avons plié. Est-il donc éloigné de Modene? Je ne sçai pas, dit Calenus, obéït-il au Sénat, je le croi, continuë-t-il. Mais en tenant toujours son poste & son rang : certes vous avez bien à travailler, PERES CONSCRIPTS, puisqu'il s'agît de perdre votre dignité, qui sans doute est grande, & de conserver celle d'Antoine, qui n'est & ne peut être rien du tout, & qu'il est question de le rétablir par vous dans ce qu'il a perdu par lui-même. S'il traitoit avec vous en vrai supliant, peut-être l'écouterois-je ; mais j'aime encore mieux dire simplement, je l'écouterois, il faut lui résister tant qu'il se tiendra fier, ou perdre avec la dignité la liberté.

V. Mais il n'y a, dit-on, encore rien de libre, on a ordonné une députation. Quoi donc est-ce que le sage n'est pas libre dès qu'il peut revenir de son erreur? tout homme peut se tromper ; mais il n'y a que l'insensé qui persevere dans l'illusion, les dernieres pensées, comme on dit, sont d'ordinaire les plus sages ; ce nuage dont je par-

lois un peu auparavant, eſt diſſipé; le jour eſt revenu, tout ſe manifeſte, nous voyons tout, & non-ſeulement par nous mêmes, mais nos amis nous avertiſſent. Vous avez pris garde, à ce que diſoit il n'y a pas long-tems un excellent homme; j'ai, dit-il, offenſé toute ma maiſon affligée, & la femme, & les enfans: les gens de bien en étoient ſurpris, mes amis même m'accuſoient, parce qu'une eſperance de paix m'avoit fait accepter une députation. Et il ne faut pas tant s'en étonner, car par vos avis, Servilius, ſi ſolides & ſi juſtes, Antoine eſt dépoüillé non-ſeulement de ſa dignité, mais de toute eſperance de ſe ſauver.

VI. Qui ne s'étonneroit après cela de vous voir aller en députation vers Antoine, j'en fais moi-même l'experience, je ſçai combien votre ſentiment & le mien ſont (1) blâmez. Sommes-nous blâmez ſeuls? Quoi, c'eſt donc ſans ſujet que Panſa, cet homme courageux, a parlé ſi long-tems avec tant de préciſion? N'eſt-ce pas pour empêcher qu'on ne le ſoupçonnât fauſſement de trahir ſon miniſtere? mais d'où

(1) *Sont blâmez.* Sur le faux rapport que les amis d'Antoine avoient faits de ſes ſinceres diſpoſitions à la paix, Servilius & Ciceron avoient conſenti d'être nommez pour une ſeconde députation pour laquelle ils paroiſſoient avoir opiné,

étoit venu ce ſoupçon ? c'étoit de ce penchant ſoudain pour la paix qu'il avoit ſi promptement entrepris de défendre, ſéduit par la même erreur que nous. Que ſi l'on s'eſt égaré, Peres Conscripts, rentrons dans la voye, le changement d'avis eſt un excellent aſile pour celui qui ſe répent.

VII. Car enfin ô Dieux immortels ! quel avantage la République peut-elle tirer de notre députation ? Que dis-je, quel avantage, elle lui fera tort ? oüi toit aſſurément ? Ne l'a-t-elle pas déja fait ? Doutez vous que le bruit de cette députation pour la paix n'ait beaucoup affoibli & diminué dans le peuple Romain cette vive & violente ardeur de recouvrer la liberté ? Que penſez vous des Villes municipales, des Colonies, de toute l'Italie ? Aura-t-elle le même zele qui l'enflammoit contre cette d'avaſtation commune ? Ne croyez vous pas qu'il y aura du repentir dans ceux qui publiquement ont fait paroître leur haine contre Antoine, qui ont promis de l'argent & des armes, & qui ſe ſont conſacrez de corps & d'eſprit à la conſervation de la République ? Comment Capouë approuvera-t-elle votre jugement, elle qui dans les conjonctures preſentes eſt une ſeconde Rome, qui a condamné d'infidelles Citoyens, qui les a chaſſez, qui les a

bannis ; elle, dis-je, elle qui malgré ſes genereux efforts s'eſt vûë arracher Antoine d'entre les mains ?

VIII. Mais de plus, par de tels jugemens ne retranchons nous pas toute la force de nos Légions : car qui fera la guerre avec un courage ardent, quand il aura devant les yeux les eſperances de la paix ? La Légion de Mars, cette Légion celeſte & divine, à cette nouvelle ne ſe ſentira-t-elle pas amollie & toute languiſſante, & ne perdra-t-elle pas un ſi beau nom ? Leurs épées ſe briſeront, & les armes leur tomberont des mains : en ſuivant les ſentimens du Sénat, elle croira ne devoir pas avoir plus de haine que lui contre Antoine. Je ſuis honteux pour cette Légion, je le ſuis pour la quatriéme animée de la même valeur, & ſi dévoüée à l'autorité de la République, ne regardant plus Antoine comme le Conſul, & ſon General elle l'a quitté comme le perſecuteur & l'ennemi de la Patrie. Je ſuis honteux pour cette excellente armée, qui de deux n'en fait plus qu'une, & qui après ſa revûë a pris le chemin de Modene ; quand elle entendra parler de paix, c'eſt-à-dire de nos allarmes, ſi elle ne rebrouſſe pas chemin, du moins elle s'arrêtera ; car qui ſe hâteroit de combattre quand le Sénat rappelle & ſonne la retraite.

IX. Qu'y a-t-il de plus injuſte que notre conduite, de prendre des meſures pour la paix, quand ceux qui font la guerre n'en ſçavent rien, & non-ſeulement ne le ſçavent pas, mais s'y oppoſent ? Vous attendez-vous qu'Hirtius, ce vaillant Conſul, & que C. Ceſar, né par le bienfait des Dieux pour ces derniers tems, & dont les Lettres que je tiens en main ne reſpirent que les eſperances de la victoire : vous attendez vous, dis-je, qu'ils voudront la paix ; ils ont envie de vaincre, & s'ils aſpirent à la paix, ce nom ſi doux & ſi précieux, ce n'eſt point par des conventions, c'eſt quand ils auront vaincu. Mais la Province des Gaules avec quels ſentiment croyez-vous quelle entendra cette nouvelle : c'eſt elle qui dans cette guerre tient le premier rang pour repouſſer, pour gouverner, pour ſoutenir. La Gaule obéïſſante, au ſeul ſigné, pour ne pas dire au ſeul ordre de Brutus, a poſé ſûrement, par ſes armes, par ſes forces & par ſon argent, les fondemens de cette guerre, elle a preſenté ſon vaſte ſein à la cruauté d'Antoine ; on l'épuiſe, on l'a ravage, on la brûle. Elle ſouffre de ſang froid toutes les inſultes de la guerre, pourvû qu'elle s'oppoſe au danger de la ſervitude.

X. Et pour ne point parler des autres parties des Gaules, (car elles ſont toutes

ſemblables) ceux qu'Antoine avoit envoyez à Padoue ont été tous ou chaſſez ou rejettez ſans entrer. Les Padouans ont fourni de l'argent à nos Soldats, & des armes à nos Officiers qui en avoient grand beſoin. Les autres Villes en ont fait autant, celles même qui ſuivoient autrefois le parti d'Antoine, & que l'on croyoit contraires au Sénat, pour quelques traitemens rigoureux qu'elles en avoient reçûës pendant pluſieurs années. Et l'on doit moins s'étonner de les voir fidelles après que la République eſt avec elles en union, puiſque dans le tems qu'elles en étoient déſunies, elles lui ont toujours conſervé leur fidelité.

XI. C'eſt donc à tous ces peuples qui s'attendent à vaincre que nous irons porter ces bruits de paix, c'eſt-à-dire le deſeſpoir de la victoire. Mais s'il ne peut y avoir de paix ? Car quelles conditions regler avec un homme auquel on ne peut rien accorder ? Nous l'y avons invité par bien des motifs, il a néanmoins mieux aimé la guerre ; on lui a envoyé des Députez malgré mon avis, mais on les lui a pourtant envoyez ; on lui a porté nos ordres, il n'y a point obéï. On lui a ſignifié de ne point aſſieger Brutus, de s'éloigner de Modene, il ne l'a que plus vivement attaquée, & nous envoyerons encore

des Députez pour traiter de la paix avec un homme qui refuse d'en écouter les préliminaires. Croyons nous qu'en notre présence il sera plus modeste a demander, qu'il ne l'étoit quand il a envoyé ses propositions au Sénat. Or ce qu'il demandoit alors paroissoit tout à fait injuste ; mais pouvoit être néanmoins en quelque maniere accordé : car il n'avoit point encore été couvert d'infamie par toutes vos severes Ordonnances : il demande aujourd'hui ce que nous ne pouvons accorder en nulle façon, à moins que de nous reconnoître vaincus par la guerre.

XII. Nous avons jugé que ses Ordonnances étoient fausses, jugerons nous aujourd'hui quelles sont vrayes. Nous avons jugé qu'il a établi des Loix par force & contre les Auspices, & que ni le peuple Romain, ni le bas peuple n'y sont obligez. Croyez vous que l'on puisse les rétablir ? Vous avez jugé qu'il a détourné des finances publiques, soixante dix millions, pourra-t-il être affranchi du crime de peculat ? Il a vendu des Privileges à des Villes, il a vendu des ministeres sacrez, des Royaumes, ratacherez vous encore des affiches que par vos Decrets vous avez fait arracher ? Pouvons nous effacer ce que nous avons ordonné ? Pourrons nous même en effacer la memoire. Quand la posterité la

plus

plus reculée oubliera-t-elle par le crime de qui, nous avons été couverts de cet opprobre ? Si l'on ne peut étancher le ſang des Centurions de la Légion de Mars, égorgez à Brindes, pourra-t-on étouffer le bruit éclatant de cette barbarie, ſans parler de ce qu'il a fait depuis ? Quelle antiquité enſevelira les monumens affreux de ſes operations devant Modene, les traces de ſes crimes, les veſtiges, de ſes brigandages?

XIII. Qu'avons nous donc, ô Dieux immortels que nous puiſſions remettre à ce Parricide infâme & cruel ! Sera-ce la Gaule Tranſalpine & l'armée ? Queſt-ce autre choſe que de ne point faire la paix & faire durer encore plus la guerre, & non-ſeulement la continuer, mais ceder auſſi la victoire ? N'aura-t-il pas vaincu s'il entre dans Rome avec les ſiens à quelque condition que ce ſoit? Nous ſommes maintenant maîtres de tout par les armes ; nous avons un grand pouvoir, nous n'avons plus ici tous ces méchans Citoyens qui ſe ſont rangez auprès de leur Chef ; & cependant nous ne pouvons ſouffrir ni le viſage ni les diſcours de ceux qui ſont reſtez de leur nombre. Que penſerez vous quand ils auront tous fait irruption dans Rome, que nous ſerons déſarmez, & qu'ils ne le ſeront pas ? Par nos propres con-

ſeils ne ſerons nous pas à jamais vaincus.

XIV. Repreſentez vous, Antoine Conſulaire, joignez lui ſon frere Lucius aſpirant au Conſulat, ajoutez-y les autres ſans nul égard, ni pour la dignité, ni pour l'autorité du Sénat; ne prétendez pas mépriſer ni les Tirons, ni les Numiſius, ni les Muſtella, ni les Saxa. La paix faite avec eux ne ſera pas une paix, mais un traité pour l'eſclavage, ce n'eſt pas ſeulement en cette compagnie, Panſa, que le diſcours admirable de L. Piſon a reçû de vous des loüanges, il lui en a été donné par toute l'aſſemblée du peuple, il a dit qu'il ſortiroit de l'Italie, qu'il abandonneroit ſes Dieux Penates, & les domiciles de ſes peres, ſi la République (puiſſent les Dieux détourner ce préſage) étoit oprimée par Antoine.

XV. Je vous demande donc, ô Piſon, ne croiriez vous pas la République oprimée ſi tant d'impies, tant d'audacieux, tant de ſcelerats étoient reçûs dans cette Ville? Ceux que nous ſuportions à peine avant qu'ils fuſſent ſoüillez par de ſi grands Parricides, aujourd'hui qu'ils ſont plongez dans toutes ſortes de crimes, vous imaginez-vous que l'on pourra les ſouffrir? Nous ſerons obligez, croyez moi, ou de mettre en pratique votre conſeil, de nous retirer, de nous en aller, de mener une vie

pauvre & vagabonde, ou de tendre la tête aux aſſaſſins, & de tomber au milieu même de la Patrie. Que ſont devenuës, Panſa, vos admirables exhortations que le Sénat animé par vous, & que les peuples encouragez, non ſeulement ont entenduës, mais qui leur ont appriſes, que rien n'eſt plus honteux pour un Romain que la ſervitude.

XVI. Avons-nous donc pris l'habillement militaire, & nos armes, avons-nous, de tous les endroits de l'Italie, appellé toute la jeuneſſe, avons-nous ſur pied une floriſſante & nombreuſe armée, pour envoyer des Députez, négocier la paix? Si c'eſt à lui de la demander, que craignons-nous? S'il doit la recevoir, pourquoi ne nous la demande-t-on pas? Quoi! je ſerai d'une Députation, je ſerai mêlé dans un conſeil, où ſi je penſe differemment des autres, le peuple Romain n'en ſçaura rien? De cettte ſorte, ſi l'on relâche & ſi l'on accorde quelque choſe, & qu'Antoine vienne à nous payer de perfidie, ce ſera ſur mon compte qu'il l'aura fait, & il paroîtra que je lui aurai donné le pouvoir d'exercer ſes injuſtices?

XVII. Que s'il étoit queſtion de traiter la paix avec Antoine & tous ſes brigands, l'on n'a pas dû me choiſir pour entrer dans une ſemblable Négociation.

Je n'ai jamais penſé qu'il fallut envoyer des Députez, j'ai même oſé dire avant leur retour, que quand ils rapporteroient la paix, il la faudroit refuſer, parce que la guerre ſeroit toujours cachée ſous un ſi beau nom.

Je ſuis celui qui, le premier, ai fait prendre l'habit militaire, je l'ai toujours appellé l'ennemi de la Patrie, quand les autres l'appelloient un adverſaire particulier. J'ai toujours appellé une guerre ce que les autre appelloient une révolte ; & ce n'eſt pas ſeulement dans le Sénat que je me ſuis conduit ainſi, je l'ai confirmé devant le peule, & ce n'eſt pas ſeulement contre ſa perſonne, mais contre les Miniſtres de ſes forfaits, ſoit ceux qui ſont ici preſens, ſoit ceux qui ſon auprès de lui ; enfin c'eſt contre toute la maiſon d'Antoine que je me ſuis toujours emporté.

XVIII. Les Citoyens infideles, alertes & joyeux ſur ces eſperances de paix, ſe félicitoient mutuellement, comme s'ils étoient déja vainqueurs ; ils me recuſoient comme ennemi, & murmuroient contre moi ; ils ne ſe fioient pas non plus à Servilius, ils ſe ſouvenoient que par ſon avis, Antoine avoit été fort maltraité. Ils croyent que L. Ceſar, quoique courageux & ferme, eſt néanmoins toujours ſon on-

ce, que Calenus eſt ſon Intendant, que Piſon eſt ſon ami; que vous-même, Panſa, quoique Conſul très-ardent & très-intrepide, vous êtes devenu plus doux, non que cela ſoit, ou que cela puiſſe être; mais ce langage de paix que vous avez tenu, peut avoir donné à pluſieurs du ſoupçon que vous n'euſſiez changé de ſentiment. Les amis d'Antoine voyent avec chagrin que je ſois en liaiſon avec ces perſonnes; ayons pour eux de la complaiſance, puiſque nous avons une fois commencé d'en avoir.

XIX. Puiſſent donc partir des Députez, ſous les plus heureux préſages, mais faiſons en partir, dont Antoine ne s'offenſe pas. Que ſi vous n'avez pas d'égard à lui, PERES CONSCRIPTS, vous devez, ſans doute, en avoir à moi. Au moins, épargnez mes yeux & compatiſſez à ma juſte douleur; car comment pourrai-je fixer ma vûë, (Je laiſſe là le nom d'ennemi commun qui m'inſpire une haine commune avec vous,) comment, dis-je, pourrai-je regarder un barbare dont je ſuis perſonnellement haï, comme il le déclare aſſez dans ſes harangues ſi pleines d'amertumes? Me croyez-vous aſſez inſenſible pour conferer avec lui, pour pouvoir ſeulement l'enviſager? Lui qui dans l'un de ſes derniers diſcours, lorſqu'il diſtribuoit ſes

dons à ceux de ses parricides qui lui paroissoient les plus audacieux, dit qu'il donnoit mes terres à Petissius de la ville d'Urbino, que les naufrages d'un patrimoine très-riche avoient jetté sur les rochers d'Antoine ?

XX. Pourrai-je envisager son frere Lucius, dont je n'aurois pû fuir la cruauté, si les murs, si les portes, si l'affection de ma ville municipale ne m'eussent mis sous leur défense? Après que ce gladiateur asiatique, ce brigand public de l'Italie, ce compagnon de Nucula & de Lento, voulant faire present d'une somme au Centurion Aquila, lui dit qu'il la lui assignoit sur mes biens : & certes, s'il avoit dit sur les siens, Aquila n'en auroit rien crû. Non vous dis-je, mes yeux ne pourront soutenir la vûë d'un Saxa, d'un Caphon, ni des deux Prêteurs, ni du Tribun du peuple, ni des deux Tribuns désignez, ni de Bestia, ni de Trébellius, ni de Plancus. Je ne puis voir de sang froid tant de cruels, tant de scélerats ennemis. Ce n'est point par mon propre dégoût, c'est par mon amour pour la République.

XXI. Mais je vaincrai, dit-on, mes répugnances, & me rendrai maître de moi-même : si je ne puis étouffer mon ressentiment, je le dissimulerai du moins. Quoi ! pensez-vous, PERES CONSCRIPTS,

que je me ſoucie d'une vie qui ne m'eſt nullement précieuſe, ſur-tout après que Dolabella m'a mis en état de ſouhaiter la mort, pourvû qu'elle fût exempte de ſupplices & de tourmens? Cependant, ni vous, ni le Peuple Romain ne devez mépriſer ma conſervation; car tel que je ſuis, ſi je ne me trompe, après ce que j'ai fait par ma vigilance, par mes ſoins, par mes avis, par les perils où m'a ſouvent expoſé la haine implacable de tous les méchans, pour les empêcher de nuire à la République, je ne dois pas paroître me trop arroger. Si cela eſt ainſi, croyez-vous qu'il ne me faille point penſer aux dangers qui me menacent?

XXII. Lorſque j'étois ici dans Rome, & dans ma maiſon, on a fait ſouvent contre moi bien des tentatives, & non ſeulement la fidelité de mes amis, mais les yeux de tous les Citoyens m'ont gardé. Que penſez-vous qui doivent arriver quand je me ſerai mis en chemin, ſur-tout pour un long voyage? N'aurai-je à craindre aucune embuſcade. Trois (1) routes conduiſent à Modene, je ſerai dans

(1) *Trois routes*. La voye Flaminia alloit de la porte *Flamentana*, c'eſt-à-dire *du Tibre*, par l'Ombrie juſqu'à Rimini ſur les bords du Rubicon à cent cinquante mille de Rome environ 60. lieuës françoiſes.

l'impatience de m'y rendre pour y embrasser au plutôt Brutus, ce protecteur de la liberté Romaine. Que je voudrois de bon cœur, en l'embrassant, exhaler mon dernier soupir, après que toutes mes démarches dans ce dernier mois, & tous mes avis ont tendu vers cette fin qui m'a toujours été presentée. Il y a donc trois routes, comme j'ai dit; par la (1) haute mer, la voye Flaminia; par la (2) basse mer, la voye (3) Aurelia, & entre les deux mers, la voye Cassia.

XXIII. Faites, je vous prie, attention maintenant, si je suis mal fondé dans ma conjecture sur le péril où je croirois m'exposer? La voye (4) Cassia partage l'Etru-

(1) *Par la haute mer.* C'est le Golfe Adriatique. Cette voye fut construite par le Censeur Flaminius l'an de Rome 533. Il faut la distinguer de la voye Flaminia construite l'an 566. par son fils, laquelle alloit de Boulogne jusqu'à Arrezzo.

(2) *La voye Aurelia* alloit de Rome par l'Etrurie jusqu'à Pise, à 150. mille de Rome.

(3) *Par la basse mer.* C'est à dire par la mer de Toscane. elle fut construite, selon Cellarius, par Aurelius Cotta Consulaire & Censeur, l'An de Rome 512.

(4) *La voye Cassia* conduisoit de Rome jusqu'à Modene entre les deux mers, la distance de 170. mille. Festus ne dit point quel est le Cassius qui a fait construire cette voye, on croit que c'est Cassius Langinus qui étoit Censeur avec Valerius Messala, vers l'an de Rome 600 On voit par ce détail quelle

rie ; sçavons-nous donc, Pansa, dans quels lieux est à present (1) l'autorité Septemvirale de Lento Cæsennius ? Il n'est pas assurément avec nous ni de corps, ni d'esprit ; or s'il est à sa maison ou près de là, certainement il est en Etrurie, c'est à-dire sur le chemin. A qui aurai-je l'obligation de l'avoir contenté par une seule (2) tête. Mais, Pansa, dites-moi encore, où est (3) Ventidius, dont j'étois ami de

étoit la longueur de ces chemins magnifiques. Les Censeurs ou les Préteurs les avoient fait construire pour immortaliser leur nom. C'étoit là l'objet de tous les monumens superbes qu'ils ont laissé a la posterité. Les Chemins, les Acqueducs, les Thermes, les Arcs de triomphes, ils n'avoient en tout cela que leur gloire en vûë.

(1) *L'autorité Septemvirale.* Depuis qu'il y eut des Colonies détachées de Rome, on nomma des Officiers pour veiller au partage des terres qui leurs étoient assignées, & ces Inspecteurs s'appelloient tantôt Triumvirs, tantôt Decemvirs, & Antoine par une Loi qu'il établit, en créa qui s'appelloient Septemvirs, & ce Lento dont il est ici parlé, étoit un de ces Septemvirs, qui, dans l'exercice de leur emploi se faisoient accompagner d'une troupe de gens. Ciceron craignoit dans sa route de tomber entre les mains de ce Lento.

(2) *Par un seule tête.* C'est-à-dire par la mort d'une seule victime, quand il sacrifira ma vie à sa vengeance.

[3] *Ventidius.* C'étoit un homme de la plus basse extraction, & dont le premier exercice étoit de fournir de mulets & de voitures aux Magistrats

tout tems, avant qu'il se fût si publiquement déclaré l'ennemi de la Patrie & de tous les gens de bien. Je puis éviter la voye Cassia, & prendre la Flaminia ; Mais si Ventidius, comme on le dit, vient à Ancone, pourrai-je aborder sûrement à Rimini ? Il n'y a plus que la voye Aurelia : ô que j'aurai dans ces quartiers-là de sûres retraites ! C'est où sont scituez tous les biens de Clodius. Toute sa famille viendra au devant de moi m'offrir l'hospitalité en vertu de notre amitié mutuelle si connuë de tout le monde.

XXIV. Me confierai-je à tous ces chemins, moi qui dernierement n'osai pas aller à la Fête (1) des Thermes dans les faux-bourgs, pour en revenir le même jour ? A peine les murailles de ma maison me tiennent-elles en assurance sans la garde de mes amis ; ainsi je ne sors point de la ville, & s'il m'est permis, je n'en sor-

qui devoient aller à leurs départemens. Il fut en cette fonction auprès de Cesar qui le prit en amitié, le chargea de diverses commissions dont il s'acquitta très-habilement, en sorte que par ce crédit il devint Tribun du peuple, Prêteur & Consul. Antoine par la suite le fit gouverneur dans l'Orient Il défit les Parthes en trois Batailles, & fut le premier qui en triompha ; il étoit originaire du Picenum.

(1) *La Fête des Thermes.* La Fête du Dieu Thermes se célébroit au mois de Fevrier & fut institué par le Roi Numa.

tirai pas. C'eſt ma réſidence, mon corps de garde, mon refuge, mon aſile permanent. Que les autres commandent dans les camps, dans les poſtes, dans les entrepriſes militaires; qu'ils aillent combattre l'ennemi; nous, comme nous avons toujours dit & toujours fait, nous défendrons Rome, & ce qui concerne ſes interêts. Cependant je ne refuſe point l'emploi de la Députation, quoique le peuple Romain paroiſſe le refuſer pour moi. Perſonne n'eſt en même tems ni moins timide, ni plus précautionné que je le ſuis. Les évenemens le prouvent aſſez; il y a vingt années que tous les ſcélerats n'en veulent qu'à ma vie. Ils en ont été punis par la République, pour ne pas dire par moi-même, & la République me conſerve encore pour elle. Je le dis en tremblant, car je ſçai tout ce qui peut menacer un homme. Cependant, une fois, bien environné d'une vaillante troupe de gens choiſis, j'ai (1) ſuccombé, le ſçachant bien, afin de pouvoir me relever avec plus d'honneur.

XXV. Si donc je m'abandonne ſur cette route ennemie & dangereuſe, puis-je paroître aſſez prévoyant, aſſez prudent? Ceux qui ſont dans les charges de la Ré-

(1) *J'ai ſuccombé.* Il parle du tems que Clodius le perſecutoit, & que pour éviter les troubles, il ceda ſans réſiſtance, & ſouffrit l'exil.

publique ne doivent laiſſer en mourant que des idées favorables à leur gloire, & rien qui les faſſent taxer ou d'indiſcretion, ou de legereté. Quel homme de bien ne pleure pas la mort de Trébonius, qui ne déplore pas la perte d'un Citoyen tel que lui? Cependant il y en a qui diſent, (ſans pitié, je l'avoüe, mais pourtant ils le diſent :) qu'il faut moins s'affliger de ſa mort, parce qu'il ne s'eſt pas aſſez défié d'un ſcélerat, & que celui qui fait la fonction de veiller ſur les autres, doit, ſelon l'opinion des ſages, veiller principalement ſur ſa propre vie. Quand on eſt, dit-on, gardé par les Loix & par la crainte des Tribunaux, on ne doit pas s'effrayer de tout, ni chercher des défenſes contre toutes les embuſcades; car qui oſe attaquer en plein jour & ſur un chemin de gens de guerre, un vaillant homme bien eſcorté?

XXVI. Ces réflexions en ce tems-ci n'ont point de force par rapport à moi. Non ſeulement quiconque m'attaqueroit par violence, ne craindroit point d'en être puni, mais en eſpereroit même de la récompenſe & de la gloire, par la troupe des aſſaſſins. Voilà ce que je prévois; je puis dans Rome, jetter les yeux de tous côtez, d'où je ſors, où je vais, voir à droite & à gauche ce qui s'y paſſe. Pour-

rai-je en faire autant dans les ſentiers de l'Apennin ? Quand même on n'y auroit pas dreſſé d'embuſcades qui pourroient y être fort aiſément, l'eſprit y ſera néanmoins inquiet & peu en état de réflechir ſur les devoirs d'une Députation. Mais ſuppoſons que j'évite les embuches, quand j'aurai franchi les montagnes de l'Apennin, il faudra s'approcher d'Antoine & l'entretenir. Quel lieu prendra-t-on pour l'entrevûë ? Sera-ce hors du camp ? C'eſt aux autres à voir ; je ſuis perſuadé qu'auſſi-tôt je dois m'attendre à mourir. Je connois la fureur & les violentes impétuoſitez de l'homme, la dureté de ſes mœurs & la ferocité de ſon naturel ; qui, détrempé même dans le vin, n'a pas coutume de s'adoucir. Enflammé de colere & d'impudence, accompagné de ſon frere Lucius, ce ſauvage animal, il ne s'abſtiendra jamais de porter ſur moi ſes mains impies & ſacrileges.

XXVII. Je me ſouviens des conferences tenuës entre de violens ennemis & les Citoyens les plus diviſez par les ſentimens. Le Conſul Cn. Pompeïus, fils de Sextus, lorſque j'étois jeune Soldat dans ſon armée, eut en ma preſence un entretien avec P. Vettius Scato Géneral des (1) Marſes, entre les deux Camps ; & je

(1) *Des Marſes.* Peuple d'Italie dans le Royaume de Naples.

me ſouviens auſſi que Sextus Pompeïus frere du Conſul, homme ſage & habile, vint de Rome pour aſſiſter à cette conference. Scaton l'ayant ſalué : Comment vous appellerai-je, lui dit-il ? Votre ami par inclination, répondit Sextus, & votre ennemi par néceſſité. L'équité regnoit dans cet entretien, nulles allarmes, nuls ſoupçons, & très-peu de reſſentiment ; car les Alliez ne demandoient pas de nous enlever la Patrie, mais d'y être reçûs. Sylla & Scipion entre Calvi (1) & Teano, l'un avec l'élite de la nobleſſe, l'autre avec une troupe militaire, ſe joignirent & confererent enſemble ſur l'autorité du Sénat, ſur les ſuffrages du peuple & ſur les Loix & les regles qu'il falloit établir pour les droits de la patrie. La (2) bonne foi ne fut pas entierement obſervée dans ces entrevûës, mais il ne s'y paſ-

(1) *Calvi & Theano.* Deux villes de la Campanie.

(2) *La bonne foi ne fut pas bien obſervée.* Il paroît premierement que Sylla vouloit conferer pour temporiſer, juſqu'à ce que ſes meſures fuſſent bien ajuſtées. D'ailleurs Les Soldats de l'un & de l'autre détachement ſe viſitoient dans le cours de la négociation qui ſuſpendoit les hoſtilitez. Ceux de Sylla corrompirent ſi bien ceux de Scipion, qu'un jour ceux ci abandonnerent leur General & leur Conſul qu'ils livrerent même à Sylla en ſe rangeant de ſon parti.

ſa rien ni de violent ni de dangereux.

XXVIII. Or pouvons-nous, au milieu des brigands, dont Antoine eſt environné, compter ſur les mêmes aſſurances ? Cela ne ſe peut, ou ſi les autres le peuvent, je me défie beaucoup de le pouvoir. Si nous ne nous aſſemblons pas hors du camp, lequel des deux camps choiſira-t-on ? Il ne viendra jamais dans le nôtre, encore moins irons-nous dans le ſien ; il reſte donc d'envoyer & de recevoir les propoſitions par écrit. On reſtera donc chacun dans ſon camp. A tout ce que l'on propoſera, ma réponſe ſera toujours la même, quand je vous l'aurai dit ici devant vous. Imaginez-vous que je ſuis parti & revenu, j'aurai conſommé ma députation ; Quelque choſe que puiſſe propoſer Antoine, je n'aurai rien à répondre, que de renvoyer tout au Sénat, car il n'eſt pas permis de faire autrement, & le Sénat ne nous donne pas même la faculté, que ſelon nos anciens, on a coutume de donner à dix Députez. Quand toutes les guerres ſont finies, nous n'en recevons point d'ordre poſitiſifs & d'inſtructions déciſives. Ce que je propoſe dans nos déliberations, étant, ce me ſemble combatu par quelques Sénateurs, n'y a-t-il pas à craindre qu'une ignorante multitude de Soldats ne croye que la paix eſt retardée ?

XXIX. Faites que les nouvelles Legions ne désapprouvent point mon sentiment ; car ne vous attendez pas que la Legion de Mars ni la quatriéme approuve autre chose que ce qu'il y aura de glorieux & d'honnorable, j'en suis bien sûr. Quoi donc, ne craignons-nous point les Veterans ? Ils ne veulent pas eux-mêmes qu'on les craigne. Mais de quelle maniere recevront-ils ma severité ? Ils ont entendu dire de moi bien des mensonges. Les méchans leur ont fait bien des rapports, quoique par mes avis, par mon crédit, par mes discours, j'aye toujours appuyé sur ce qui leur étoit avantageux, comme vous en êtes d'excellens témoins. Mais ils ajoutent foi trop aisément à des Citoyens vicieux & à des rebelles qui sont de leur corps. Ils sont puissans, je l'avoüe, mais le souvenir de leurs exploits & de ce qu'ils ont fait pour le salut & pour la liberté du peuple Romain, les rend trop fiers, & leur fait mesurer sur leur puissance toutes les résolutions que nous prenons.

XXX. Je crains fort peu ce qu'ils pensent, mais j'appréhende leurs insultes ; si je puis éviter tous ces dangers, croyez-vous que mon retour soit assez sûr ? Quand je me serai défendu par vos ordres & à ma maniere, & que j'aurai fait connoître

connoître à la République ma fidelité & ma fermeté, je n'aurai pas alors ſeulement à craindre ceux qui me haïſſent, mais ceux qui me portent envie. Que mes jours ſoient donc conſervez pour la République, & qu'elle les réſerve à la Patrie autant que la nature & ma dignité le voudront. Que le deſtin rende la mort néceſſaire, ou s'il faut s'y ſoumettre auparavant, que la gloire nous y ſoumette. Les choſes étant ainſi, quoique la République, pour le dire en paſſant, ne déſire pas cette Députation; cependant s'il eſt poſſible d'aller en ſûreté, je partirai & je reglerai toute cette entrepriſe, PERES CONSCRIPTS, non ſur mes riſques, mais ſur l'utilité de l'Etat; & comme j'en ai le loiſir, je crois qu'il y faut long-tems réflechir & prendre le parti que je jugerai le plus déciſif & le plus important pour l'interêt de la Patrie.





CINQUANTE-HUITIE'ME ORAISON.

TREIZIE'ME PHILIPPIQUE CONTRE MARC-ANTOINE.

L'an de Rome 709. L'an de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

L'avis de renvoyer de ſeconds Députez étant rejetté, Ciceron fait l'éloge de la paix, mais ſoutient qu'il n'y en peut avoir avec Antoine. Il fit la lecture & le commentaire de la Lettre d'Antoine écrite au Conſul Hirtius & à Ceſar. Il loüe la conduite du jeune Pompée qui promettoit à la République ſon ſecours & celui des Troupes qu'il avoit. Cela ſe paſſoit en l'abſence du Conſul Panſa, qui étoit parti pour aller joindre ſon Collegue Hirtius & le jeune Ceſar dans les Gaules.

DEpuis le commencement de cette guerre, PERES CONSCRIPTS, que nous avons entrepriſe contre des Citoyens

ſcélerats & diffamez, j'ai toujours craint que de ſéduiſantes conditions de paix n'éteigniſſent notre ardeur pour le recouvrement de la liberté; car ſi ce nom de paix eſt bien doux, ſa réalité n'eſt ni moins agréable, ni moins avantageuſe. Quiconque ſe plaît dans la diviſion, dans le carnage des Citoyens, dans les diſſenſions civiles, ne peut aimer ni la tranquillité domeſtique, ni les reglemens publics, ni les fruits de la liberté, & doit, ce me ſemble, être banni ſi loin du commerce des hommes, qu'il ne ſoit plus mis au nombre des humains. Si donc Sylla, Marius, Octavius, Cinna, Carbon: Si tout autre que ce puiſſe être a ſouhaité la guerre civile, je le crois né pour être l'objet de la déteſtation génerale.

II. Qu'aurois-je à dire du dernier dont nous défendons les actes, puiſque nous avoüons qu'on la fait mourir avec juſtice. Rien n'eſt donc plus méchant qu'un tel Citoyen & qu'un tel homme; ſi toutefois le nom d'homme & de Citoyen peut convenir à celui qui veut ſoutenir une guerre civile. Ce qu'il faut d'abord examiner, PERES CONSCRIPTS, c'eſt ſi la paix peut ſe faire avec tout le monde, ou s'il n'y a point quelque guerre dont la fin ne puiſſe être qu'un traité de paix qui ſera l'établiſſement de la ſervitude.

Soit que Sylla fit la paix ou feignit de la faire avec Scipion, on ne devoit pas déſeſperer, s'ils fuſſent demeurez d'accord que la Patrie ne reſtât dans quelque ſcituation tolerable. Si Cinna ſe fut voulu réünir de bonne foi avec Octavius; la République auroit pû ſe voir dans une conſiſtance aſſez heureuſe. Si dans la derniere guerre, Pompée avoit voulu diminuer de ſa fierté quelque choſe de trop, & Ceſar retrancher beaucoup de ſon ambition, il nous eut été permis d'avoir une paix durable & quelque ſorte de République.

III. De quoi s'agit-il maintenant? Eſt-ce que l'on peut avoir la paix avec les trois Antoines, avec Cenſorinus, Ventidius, Trebellius, Beſtia, Nucula, Mumatius, Lento, Saxa? J'en cite ſeulement quelques-uns pour ſervir d'exemple. C'eſt une nation infinie, & vous connoiſſez vous-même la barbarie de tous les autres, ajoutez-y ces débris des amis de Ceſar; Les (1) Barbas, les (2) Barbatius, les (3) Pollions,

(1) *Les Barbas.* Barba Cabſius avoit été Tribun dans l'Armée de Ceſar, & n'étoit point parent à Caſſius chef de la conjuration.

(2) *Les Barbatius.* Il avoit été Queſteur d'Antoine.

(3) *Les Pollions.* C'eſt, ſans doute le celebre Aſinius Pollion, qui fut le concurrent de Ciceron ſur l'éloquence, & toujours attaché à Antoine.

Ajoutez les compagnons & les joüeurs d'Antoine. (1) Eutrapellus Mélas, Cælius, Pontius, Eraſſitius, Tiron, Muſtella, Petiſſius. Je ſuprime ceux de ſon cortege, & je ne nomme que les chefs; il y faut joindre encore les Soldats Gaulois & leurs Véterans, cette pépiniere de Juges de la troiſiéme claſſe, qui, après avoir diſſipé tout ce qu'ils avoient, & dévoré même les bienfaits de Ceſar, en veulent à nos richeſſes.

IV. O qu'Antoine nous tend une main fidele, après qu'elle a tué tant de Citoyens. O que nous ferons une alliance rare & religieuſe avec ces trois freres. Si (2) Marcus la vouloit violer, la Religion de Lucius l'en détourneroit. S'ils trouvent une fois place dans Rome, Rome elle-même n'aura plus de place où ſe mettre. Repreſentez vous leurs viſages, & ceux des Antoines, principalement. Leurs démarches, leurs regards, leur contenance, leur fierté, leurs amis qui les entourent, ceux qui les ſuivent, ceux qui les précedent; qu'elles vapeurs de vin dans les airs; combien croyez-vous qu'ils vomiront d'injures & de paroles menaçantes?

[1] *Eutrapelus.* Tous ces gens-là dont Ciceron fait ici mention n'étoient recommandables par aucun mérite, & n'auroient point été connus ſi leur commerce de débauche avec Antoine, ne les avoit tirez de l'obſcurité.

(2) *Si Marcus.* C'eſt Marc-Antoine & ce diſcours eſt une ironie.

Mais non la paix les adoucira, ſur-tout, quand ils entreront au Sénat, ils ſalueront d'un air affable & poliment, ils appelleront chacun de nous par ſon nom.

V. Ne vous reſſouvenez-vous pas, ô Dieux immortels ! comment vous avez opiné contre eux. Vous avez annullé les decrets d'Antoine ; vous avez aboli ſes Loix, vous avez jugé qu'elles étoient établies par force & malgré les Auſpices ; vous avez levé des troupes dans toute l'Italie, vous l'avez jugé le complice & l'aſſocié de tous les crimes, & votre ennemi. Qu'elle paix peut-on faire avec un tel homme ? Si il étoit un étranger, à peine néanmoins, après une telle conduite pourroit-on entrer en quelque négociation d'accommodement, les mers, les montagnes, les vaſtes pays mettroient entre vous des diſtances, & vous haïriez un ennemi ſans le voir ; mais ceux-ci vous les aurez toujours devant les yeux, & s'il leur eſt permis, bien-tôt àla gorge. Car dans quelles barrieres pourrions-nous contenir de ſi farouches animaux. Comme l'évenement de la guerre eſt incertain, c'eſt à des hommes auſſi intrépides que vous le devez être, à faire paroître leur courage & à le ſoutenir juſqu'à ne pas craindre les divers accidens de la fortune.

VI. Or comme on ne demande pas

ſeulement la valeur mais la prudence à des Sénateurs, quoi que ces deux choſes ſemblent preſque inſeparables, ſéparons-les néanmoins. Le courage ordonne de combattre, il enflamme une juſte haine, il excite à en venir aux mains, il va audevant du péril. Que fait la prudence ? Elle eſt circonſpecte dans ſes deſſeins, elle prévoit les ſuites, elle eſt plus forte que la raiſon. Que penſera-t-elle donc, car il lui faut obéïr & juger pour le meilleur ce qu'elle aura le mieux dirigé ; ſi elle m'ordonne de ne rien croire de plus précieux que la vie, pour ne la point hazarder, j'éviterai toutes ſortes de perils, & quand j'aurai pris ces précautions je lui demanderai en même tems ſi je dois embraſſer la ſervitude. Si c'eſt ſon avis, en verité quelque éclairée qu'elle ſoit, je ne l'écouterai pas ; mais ſuppoſez qu'elle me réponde, conſervez votre vie, votre corps, vos richeſſes & tous vos biens, de maniere pourtant que vous leur préferiez la liberté & que vous n'en vouliez joüir qu'autant que la République ſera libre, ſans rejetter la liberté pour tous ces biens, mais les rejettant tous pour elle, comme des titres qui deshonnorent, alors je ferai voir que j'entens la voix de la ſageſſe & que je lui obéïs comme à une Divinité.

VII. Si donc en conſervant tous ces

biens nous pouvons demeurer libres, ſurmontons nos reſſentimens & ſouffrons la paix ; mais s'il ne peut y en avoir avec ces proſperitez ; réjoüiſſons-nous que le bonheur de combattre nous ſoit offert, car quand nous aurons vaincu nos ennemis, nous joüirons d'une République victorieuſe ; ou quand nous aurons ſuccombé, (puiſſe Jupiter en détourner le préſage,) ſi ce n'eſt l'ame qui nous fait vivre, ce ſera la gloire de la vertu.

Mais, dit-on, M. (1) Lepidus, deux fois General d'Armée, ſouverain Pontife, qui dans la derniere guerre civile, rendit de ſi grands ſervices à la République, nous exhorte lui-même à la paix. Il n'y a perſonne, PERES CONSCRIPTS, dont l'autorité faſſe plus d'impreſſion ſur moi que celle de

(1) *M. Lepidus.* La famille de Lepidus étoit une branche des Emiliens. Celui-ci dont Ciceron fait ici de ſi grands éloges, ne les mérita pas long-tems, & changea bientôt de ſentimens à la bataille de Modene arrivée peu de jours après, & dont il eſt parlé dans la derniere Philippique ; au lieu de paſſer dans la Province d'Eſpagne qui lui étoit décernée, il ſe tint dans les Gaules, & reçût dans ſon camp Antoine qui s'enfuyoit après ſa défaite devant Modene. Il entra dans le Triumvirat, mais le conduiſit avec une vanité & des impudences qui le décrierent ; enſorte qu'après avoir été obligé de ſe jetter aux genoux d'Auguſte pour obtenir le pardon de ſes perfidies, il fut relegué dans un lieu déſert.

de Lépidus, tant pour ſes vertus perſonnelles que pour l'éclat de ſa famille. Ajoutez les ſervices particuliers que j'en ai reçûs, & ceux qu'il peut m'être arrivé de lui rendre ; mais ce que je regarde pour le plus conſidérable bienfait de ſa part, c'eſt qu'il a de l'attachement pour une République qui m'a toujours été plus chere que ma vie.

VIII. Car puiſqu'il a pû par ſon crédit, réſoudre à la paix l'illuſtre Pompée, fils du plus excellent de tous les hommes, & que ſans qu'il ait fallu prendre les armes, il a délivré l'Etat d'une guerre civile qui le menaçoit ; je me reconnois pour ma part très-obligé de ce ſervice, auſſi lui ai-je décerné les honneurs les plus diſtinguez que j'ai pû. Vous avez été de mon avis, & je n'ai jamais ceſſé d'eſperer ni de parler de lui le plus honnorablement. La République tient Lépidus dans ſes interêts par quantité de gages bien précieux. La haute nobleſſe de ſa perſonne, ſes titres éclatans, le premier miniſtere de Pontife, pluſieurs diſtinctions dans Rome, les témoignages publics de ſon mérite, de celui de ſon (1) frere,

(1) *De ſon frere.* C'eſt L. Æmilius Paulus. Il paſſa par tous les honneurs de la République, & fût mis au nombre des Proſcripts par ſon propre frere. Les Soldats en eurent pitié ; il alla ſe

de celui de ses Ancêtres, une (1) femme partout estimée, des enfans universellement cheris, des richesses abondantes, & que le sang des Citoyens n'a jamais soüillées. Nul Romain maltraité par lui, plusieurs de délivrez par ses bons offices & sa compassion. Un tel homme, un tel Citoyen peut se tromper dans son opinion, mais ne peut en nulle maniere s'aliéner de la République par ses sentimens.

IX. Lepidus veut la paix, rien n'est mieux pensé; mais c'est, s'il en peut faire une comme celle qu'il a faite depuis peu, par laquelle la République verra le Fils du grand Pompée, & le recevra dans ses embrassemens & dans son sein, & non seulement le recevra, mais se croira rétablie avec lui. C'est pour cette raison que vous ordonnâtes une Statuë dans la Tribune avec une magnifique Inscription. Pourquoi ce triomphe pour un absent? Car quoiqu'il eût fait de grandes choses à la guerre, & qui meritoient le triomphe, il ne falloit pas néanmoins lui accorder ce que l'on n'avoit fait ni pour Paul Emile, ni pour Scipion l'Emilien, ni pour le premier Affri-

joindre à Brutus, ensuite a Milet, d'où il fut rappellé a Rome par Auguste, qui gouta si fort son mérite qu'il le fit Censeur & lui confera plusieurs autres dignitez.

(1) *Une femme très-estimée.* C'étoit Junia sœur de Brutus.

cain, ni pour Marius, ni pour Pompée qui avoient conduit de plus importantes guerres; mais parce que ſans bruit il avoit fini une guerre Civile, ſi-tôt que vous en avez eu la liberté, vous lui avez conferé les plus grands honneurs.

X. Eſperez-vous donc, Lepidus, que les Antoines ſeront pour la Patrie, des Citoyens, comme ſera Pompée? L'un a de la pudeur, de la gravité, de la moderation, de la probité; les autres (& quand je les cite, je n'en excepte interieurement aucun du nombre de ces ſcelerats,) les autres, dis-je, ſont débauchez, pervers, & d'une feroce inſolence pour toutes ſortes d'actions mauvaiſes. D'ailleurs, PERES CONSCRIPTS, dites-moi, je vous conjure, qui de vous ne voit pas, ce que la fortune elle-même, tout aveugle qu'elle eſt, a bien ſçû voir. Si l'on confirme les Actes de Céſar que nous deffendons pour conſerver la concorde, la maiſon de Pompée lui ſera renduë, & il la reprendra pour le prix qu'Antoine l'avoit achetée: oüi je le répete, la maiſon du grand Pompée ſera rachetée par ſon fils. O quelle dure extrêmité! mais ces malheurs ont été ſuffiſamment & aſſez long-tems déplorez. Vous avez décerné pour Pompée la même ſomme d'argent que l'ennemi vainqueur avoit retirée des biens de ſon pere dans la diſpoſition de ſes dépoüilles.

XI. Mais je demande inſtamment qu'en vertu de l'étroite liaiſon d'amitié qu'il y avoit entre le pere & moi, l'œconomie de ces biens me ſoit confiée ? Son fils rachetera les jardins, les maiſons, quelques places de Rome que poſſede Antoine : car pour l'argent, les équipages, les meubles, le vin, il perdra de bon cœur tout ce que ce Devorateur a diſſipé ; il retirera de Dolabella Formies & Albanum, & d'Antoine Tuſculum. Ceux qui attaquent maintenant Modene, qui aſſiégent D. Brutus, ſeront chaſſez comme on chaſſe les Oyes du champ de (1) Falerne. Il y en a beaucoup d'autres apparemment que ma mémoire ne rappelle pas. De plus, je dis que ceux auſſi qui ſont en poſſeſſion des biens de Pompée, quoiqu'ils ne ſoient pas au nombre des ennemis, les rendront à ſon fils pour ce qu'ils les auront achetez.

XII. Il n'y a eu que trop d'indiſcrétion, pour ne pas dire d'audace, à toucher à rien de ces Domaines ; & qui les pourra retenir, quand on aura jugé de les rendre à ce Propriétaire illuſtre ? Un eſclave de Pompée, un affranchi de Céſar, qui s'eſt ſaiſi du Patrimoine de ſon Maître, comme un Drägon, qui garde un Treſor, ne rendra-

(1) *Du Champ de Falerne*. C'eſt dans la Campanie proche Capouë ; & où ſont ces Collines ſi fertiles & ſi renommées pour d'excellens Vins ?

t-il pas les possessions dont il s'est emparé dans les Terres des (1) Lucaniens ? Marquez donc si bien, PERES CONSCRIPTS, au jeune Pompée la reprise des (2) soixante-dix millions, comme vous lui avez promis, qu'il paroisse que c'est vous qui l'avez fait rentrer dans le Patrimoine (3) de son pere : Voilà ce qui regarde le Sénat. Le Peuple Romain prendra soin du reste qui concerne cette Famille, qu'il a vû vivre autrefois avec tant de lustre, surtout pour la place d'Augure que le pere avoit ; & par ma nomination je ferai choix du fils, pour lui rendre ce que je devois à son pere quand je fus admis dans ce College. Lequel des deux, ou de Pompée, ou d'Antoine le Peuple Romain choisira-t-il plus volontiers Augure du grand Jupiter dont nous sommes établis les interpretes ? Pour moi je croi que c'est en vertu d'une volonté particuliere des Dieux immortels, que le hazard a voulu que ce fût par les Actes de César bien confirmez & bien ratifiez, que le fils de Pom-

(1) *Des Lucaniens.* Peuple d'Italie, & qui tiroient leur origine des Samnites.

(2) *Soixante-dix millions.* Le Texte porte sept fois mille fois cent mille sesterces.

(3) *Patrimoine.* Le Sénat avoit ordonné qu'il rentreroit dans les biens de son pere. Après la proscription dont il avoit sauvé plusieurs, il périt de la main d'un de ceux qu'il avoit sauvez, nommé Titius.

pée pût rentrer dans les biens & dans les honneurs paternels.

XIII. Et l'on ne doit pas ce me ſemble, PERES CONSCRIPTS, paſſer ſous ſilence ce que rapportent L. Paullus, Q. Thermus, C. Fannius, trois (1) illuſtres Lieutenans, dont vous connoiſſez les ſentimens fermes & fidelles pour la République, que c'étoit pour voir Pompée qu'ils allerent loger à Marſeille, & qu'ils l'avoient trouvé tout diſpoſé pour ſe rendre avec ſes Troupes à Modène s'il n'avoit apprehendé de déplaire aux Véterans : car il eſt fils d'un pere qui faiſoit toutes choſes auſſi prudemment que courageuſement. Ainſi vous comprenez que ſa valeur le tenoit prêt, & que la prudence ne lui a pas non plus manqué : c'eſt à quoi doit auſſi prendre garde M. Lepidus, afin de ne rien faire d'indiſcret, & qui ne parût pas convenable à ſes mœurs.

XIV. Car s'il nous effraye par ſon Armée, il ne ſe ſouvient pas qu'elle eſt moins la ſienne que celle du Sénat, du Peuple Romain, & de toute la Patrie ; mais il en peut uſer, dit-on, comme de ce qui lui ap-

(1) *Troi illuſtres Lieutenans.* Ces trois hommes dont Ciceron parle avec honneur en cet endroit, abandonnerent pourtant par la ſuite Sextus Pompeïus, & paſſeront dans le party d'Antoine.

partient : que s'enſuit-il ? Les gens de bien doivent-ils faire tout ce qu'ils peuvent ? quoi ? Quand il y a de la honte & du danger à le faire ? Et quand de plus il n'eſt pas permis abſolument ? qu'y a-t-il de plus honteux, de plus indigne, de plus indécent, que de commander une Armée contre le Sénat, contre les Citoyens, contre la Patrie ? Et qu'y a-t-il de plus condamnable, que de faire ce qui n'eſt pas permis ? Or, il n'eſt permis à perſonne de commander une Armée contre ſa Patrie, puiſque l'on appelle permis ce qui ſe peut faire ſelon les Loix & ſelon les Coutumes & les Réglemens des Anciens : car tout ce que chacun peut faire ne lui eſt pas permis, quand même perſonne ne s'y oppoſe. La Patrie, Lepidus, vous a confié pour elle la conduite de votre Armée, comme elle avoit fait à vos Ancêtres. Vous vous en ſervirez pour attaquer l'ennemi, pour étendre les limites de l'Empire, & vous obéïrez au Sénat & au Peuple Romain, ſi l'on vous fait paſſer d'une entrepriſe à une autre.

XV. Si ce ſont-là vos idées, M. Lepidus, vous êtes véritablement (1) Souve-

(1) *Véritablement Souverain Pontife.* Il l'étoit devenu aſſez peu régulierement dans la confuſion où étoient les choſes, d'abord après la mort de Céſar.

rain Pontife, l'arriere-petit-fils du grand Pontife M. Lepidus ; mais si vous jugez qu'il est permis aux hommes tout ce qu'ils peuvent, prenez garde que vous ne sembliez aimer mieux vous régler sur des modeles étrangers & nouveaux, que sur ceux de votre propre Famille qui sont plus anciens. Que si vous interposez votre crédit sans en venir aux armes, je vous en loüe certainement davantage ; mais faites attention si cela même n'est pas sans nécessité, quoique vous soyez revêtu d'autant d'autorité qu'en merite un homme aussi distingué que vous ; cependant le Sénat ne se méprise point lui-même, & ne fut jamais si majestueux, si ferme & si courageux qu'il est aujourd'hui : une vive ardeur nous enflâme tous pour le recouvrement de la République, ce zele ardent du Sénat & du Peuple Romain, ne peut être éteint par la puissance de personne. Nous haïssons & nous combattons la colere dans le cœur ; on ne peut nous arracher les armes des mains, nous ne pouvons entendre ni les signès de la retraite, ni le rappel pour cesser les hostilitez ; nous esperons d'heureux événemens, & nous aimons mieux souffrir ce qu'il y a de plus pénible que d'être esclaves.

XVI. César a formé une Armée invincible, deux vaillans Consuls sont en Cam-

pagne avec des Troupes, les divers & puissans secours de L. Plancus désigné Consul ne nous manquent point, on combat pour la délivrance de D. Brutus; un Gladiateur furieux & soutenu d'une troupe de cruels Assassins fait la guerre à la Patrie, aux Dieux Pénates, aux Autels, aux Foyers, & à quatre Consuls. Lui cederons-nous? Ecouterons-nous ses propositions, & croirons-nous que l'on peut faire la paix avec lui? Or nous sommes en danger d'en être opprimez. Je ne crains pas que celui qui ne peut joüir de son bonheur & de ses abondantes richesses, sans mettre en repos les gens de bien, trahisse ses propres interêts. La nature fait d'abord les bons Citoyens, la fortune les soutient ensuite; il est expédient à tous les honnêtes gens que la République soit sauvée, mais cela paroît encore plus en ceux que la fortune favorise.

XVII. Quel autre en est mieux traité que Lepidus, comme j'ai déja dit? Quel autre est plus équitable? Le Peuple Romain a remarqué sa tristesse & ses larmes à la Fête des Lupercales, il a vû combien il étoit humilié, abbatu, lorsqu'Antoine mettant un Diadême sur la tête de César, aimoit mieux en être l'esclave que le Collegue. Quand il auroit pû ne pas commettre tous les forfaits dont il est coupable,

je le croirois pour cette seule action digne de toutes sortes de châtimens : car s'il se croyoit propre à l'esclavage, pourquoi nous imposoit-il un maître ? Et s'il a souffert ceux qui, par leurs débauches, s'étoient rendus les tyrans de sa jeunesse, vouloit-il aussi mettre nos enfans sous la tyrannie d'un autre? Après la mort de César il veut devenir pour ceux qui restent, ce qu'il vouloit que César devint pour nous.

XVIII. Car en quelle Nation sauvage fut-il jamais un tyran plus féroce & plus cruel que ne l'est dans Rome Antoine, environné d'une troupe de barbares sous les armes ? Soumis à la domination de César, nous venions au Sénat, sinon avec liberté, du moins avec sûreté. Sous ce Chef de Corsaires, (car est-ce assez que de l'appeller tyran ?) ces bancs étoient remplis par des (1) Ithyréens. Il court en furieux à Brindes pour de-là revenir à Rome, au milieu d'un bataillon quarré. Dans Sinuesse Ville des plus nobles, remplie d'honorables Habitans, & devenuë aujourd'hui municipale, il répand le sang des plus courageux Soldats. Au milieu de Brindes, & sous les yeux d'une épouse avare & cruelle, il égorge les plus vaillans Centurions de la Légion de Mars. De là, quelle fureur &

(1) *Ithyréens.* Peuples de la Ville d'Ithyra, proche le Mont Taurus, vers le Païs des Parthes.

quelle ardeur le tranſportoit à Rome, c'eſt-à-dire, au carnage de tous les bons Citoyens, dans le tems que les Dieux immortels, ſans que nous y penſaſſions, nous offrirent une aſſiſtance imprévuë ?

XIX. La valeur incroyable & divine de Céſar a retardé les irruptions violentes & cruelles de cet Aſſaſſin; l'inſenſé s'imaginoit lui faire tort par ſes Ordonnances, ſans ſçavoir que tout ce qu'il diſoit de faux contre un jeune homme ſi vertueux, retomboit ſur la mémoire de ſa propre jeuneſſe. Il rentra dans Rome, avec quel cortege, ou plûtôt avec quelle Armée ? Tandis que le Peuple Romain gémiſſoit, il menaçoit à droite & à gauche tous les Citoyens, il marquoit les diverſes Maiſons, & promettoit publiquement à ſes Satellites de leur partager tous les quartiers de la Ville. Il retourna vers ſes Soldats, & ce fut là qu'il prononça près de Tivoli ſa funeſte Harangue, il en revint promptement à Rome, & convoqua le Sénat au Capitole. Dans le tems qu'il ſe prépare à donner ſon avis Conſulaire pour arrêter les progrès du jeune Céſar, un Courrier tout-à-coup lui vint apprendre ce que la quatriéme Légion avoit fait: (car il ſçavoit que la Légion de Mars n'avoit pas été plus avant que la Ville d'Albe,) il fut ſi frappé de cette nouvelle, qu'il abandonna le deſſein de rien rapporter au

Sénat touchant Césàr, & ſortit avec ſa cotte d'armes, non par les chemins battus, mais par les ſentiers détournez, & dans le même jour rendit un très-grand nombre d'Ordonnances, qui toutes furent publiées avant qu'elles fuſſent ſeulement écrites.

XX. De-là, ce ne fut plus une marche, mais une courſe & une fuite dans les Gaules. Il s'attendoit à pourſuivre avec la Légion de Mars, avec la quatriéme & les Véterans, le jeune Céſar dont la crainte l'empêchoit de pouvoir entendre proferer le nom. Comme il avançoit dans la Province, D. Brutus vint à ſa rencontre, aimant mieux être agité par les flots de tous ces évenemens guerriers, que de le laiſſer avancer ou reculer; & dans le tems de ſon triomphe imaginaire, l'arrêta devant Modene pour mettre un frein à ſa fureur. Après qu'il l'eût entourée de machines & de retranchemens, ſans que ni la dignité de cette floriſſante Colonie, ni la majeſté d'un Romain deſigné Conſul, arrêtât ſon Parricide, ce fut alors, (j'en atteſte vos Perſonnes, le Peuple Romain & les Dieux qui préſident à cet Empire,) que malgré moi, malgré mes ſentimens, on députa trois Conſulaires vers ce Brigand & ce Chef de Gladiateurs.

XXI. Qui fût jamais auſſi barbare, auſſi farouche, auſſi ſauvage? Il ne les écouta

pas, il ne leur répondit pas, & méprisa non seulement les Députez, mais nous qui les députions, & qu'il regarda comme rien. Quels crimes ensuite, quels forfaits ce Parricide ne commit-il pas ? Il assiégea les Habitans de vos Colonies, l'Armée du Peuple Romain, & son Géneral designé Consul. Il ravage les terres des plus vertueux Citoyens, & cet ennemi feroce menace tous les gens de bien de potences & de supplices.

XXII. Avec un tel homme, quelle paix, ô M. Lepidus, peut-il y avoir ? A peine le Peuple Romain paroît-il pouvoir lui trouver une punition capable de le satisfaire. Que si quelqu'un, jusqu'à present, a pû douter qu'il est impossible d'imaginer une union de ce brutal avec le Sénat & le Peuple Romain, il ne sera plus assurément dans ce doute, après avoir entendu la Lettre que j'ai presentement reçûë du Consul Hirtius; pendant que j'en ferai la lecture, & qu'en peu de mots je réfléchirai sur chaque Article, j'ai bien envie, PERES CONSCRIPTS, que vous m'écoutiez avec la même attention que vous avez déja fait.

Antoine, à Hirtius & à César: Il ne donne ni le nom de Géneral à lui-même, ni de Consul à Hirtius, ni de Propréteur à César, & assez prudemment, je l'avouë;

il a mieux aimé déposer un (1) Titre usurpé que de les appeller par leurs Titres légitimes. *Ayant appris la mort de C. Trébonius, je n'en ai pas été plus affligé que réjoüi.* Remarquez ce qu'il dit lui avoir causé de la joye ou de la douleur, vous en délibererez mieux sur la paix. *Il faut se réjoüir qu'un scelerat ait fait réparation par les tourmens de sa mort aux cendres & aux ossemens du plus illustre de tous les hommes, & que presque au bout d'un an la volonté des Dieux se soit manifestée par le suplice qu'à souffert & qui menaçoit le Parricide.* O Spartacus! car de quel autre nom t'appeller après que tes crimes affreux te rendent encore moins suportable que Catilina? Vous osez écrire qu'il faut se réjoüir que l'on ait puni Trébonius, Trébonius est donc criminel? Et de quel crime sinon qu'aux Ides de Mars il ne vous a pas compris dans le sort que vous meritiez?

XXIII. Voilà donc ce qui vous réjoüit, voyons maintenant ce qui vous afflige. *Il faut s'affliger qu'en ce tems-ci l'on regarde comme ennemi Dolabella, pour avoir fait mourir un assassin, & que le fils d'un bouffon* (1) *paroisse plus cher au peuple Romain que C. Cesar le pere de la Patrie.* Pourquoi vous affligez vous

(1) *Un Titre usurpé.* Le Titre de Consul.

(2) *D'un bouffon.* Parce que le pere de Trébonius comme nous avons dit aimoit fort à plaisanter.

que Dolabella ſoit regardé comme un ennemi ? Quoy ne comprenez vous pas, par les Troupes levées dans toute l'Italie, par le départ des Conſuls, par les honneurs accordez au jeune Ceſar, par les habillemens militaires qu'on a pris, que vous êtes regardé comme ennemi ? Pourquoi donc, ſcelerat, vous affliger que Dolabella ſoit regardé de même par le Sénat que vous ne comptez pour rien ? Mais votre deſſein dans la guerre que vous entreprenez, c'eſt d'exterminer le Sénat entierement, & que le reſte des gens vertueux & riches ſuivent le même ſort que ce premier ordre ; il appelle Trébonius fils d'un bouffon, comme ſi ſon pere illuſtre Chevalier Romain ne nous étoit pas connu, il oſe mépriſer la baſſeſſe de quelqu'un après avoir eu des enfans de Fadia. (1)

XXIV. *C'eſt un procedé bien dur, ô Hirtius! qu'après que les bienfaits de Ceſar vous avoient orné de telle maniere que vous en êtes ſurpris vous même.* Je ne puis déſavoüer que Ceſar n'eût fait beaucoup de bien à Hirtius, mais tous ces ornemens brillent au milieu de ſes vertus & de ſes talens. Et vous, pouvez-vous nier que Ceſar ne vous ait auſſi fait bien des graces ? Que ſeriez vous ſans tous les dons que vous en avez reçûs ? Ou

(1) *Fadia.* Fille de Fadius affranchi. Antoine en eut des enfans.

votre vertu vous auroit-elle fait monter, où vous auroit élevé votre génie ? Vous euſſiez conſumé tout le tems de votre vie dans les lieux infâmes, dans les cabarets, à joüer, à boire, comme vous faiſiez quand vous plongiez vos ſens & votre raiſon dans le ſein d'uneComedienne. *Eſt-ce à vous, ô jeune homme !* Il appelle jeune homme celui qui non-ſeulement eſt un homme formé ; mais donc il ſent & ſentira bien le courage & la valeur : quoique ce nom convienne à l'âge, il ne doit nullement être uſurpé par une langue indiſcrete, & ne ſert qu'à faire honneur à la jeuneſſe du Heros.

XXV. *Vous qui devez tout à ſon nom.* Il le doit ſans doute, & l'a payé noblement ; car ſi Ceſar étoit le pere de la patrie, comme vous l'appellez, (j'en penſerai pourtant ce qu'il me plaira) pourquoi celui qui nous a tiré de vos mains criminelles, n'eſt-il pas pere à meilleur titre ? *de faire que Dolabella ſoit juridiquement condamné.* Aſſurément, n'eſt-ce pas une action bien honteuſe, que de deffendre l'autorité d'une auſſi majeſtueuſe compagnie contre les inſolences du Gladiateur le plus cruel ? *afin que le ſiege ſoit levé de devant cette empoiſonneuſe*, tu appelles empoiſonneuſe un homme qui trouve des remedes à tes poiſons. De la maniere, nouvel Annibal, où s'il y eut jamais

mais un autre Commandantplus habile,de la maniere dont vous l'assiegez, vous vous assiegez si bien vous même, que quand vous le voudriez, vous ne pourriez vous tirer de là. Vous éloignerez vous? On vous poursuivra de toutes parts; resterez vous, vous n'avancerez point. Et certainement vous avez raison d'appeller empoisonneur celui que vous voyez vous préparer votre perte, *& pour rendre puissans Cassius & Brutus.* On diroit qu'il parle de Censonìrus, de Ventidius, ou des Antonius. Pourquoi donc des Citoyens non-seulement illustres & vertueux, mais unis ensemble pour la défense de la République, ne les voudroit on pas rendre puissans? *apparemment vous regardez les Sénateurs d'aujourd'hui comme les précedens*, & lesquels enfin? *vous appellez un Sénat le camp de Pompée.*

XXVI. C'est donc votre camp que nous devons appeller le Sénat, & vous y paroissez comme un Consulaire dont tout le Consulat sera soustrait à la memoire de nos descendans faute de monumens qui le rappellent. Les deux Prêteurs se défient mal à propos de rien avoir, car nous soutenons les graces que Cesar avoit accordées. Il y en aura pour les Prétoriens Annius le Lydien & le bienfaisant Gallius. Pour les Edilitiens Caricus & Bestia que ma voix, mes poulmons & mon credit ont défendu;

pour Trebellius le banqueroutier de ſes Créanciers auſſi deſtitué de forces que de fortune ; pour Caſſius & pour Cotyla Varius, la fleur des amis d'Antoine, qui lui fit donner les étrivieres dans un repas par ſes Eſclaves ; (1) pour Lento & Nucula anciens Septemvirs ; enfin pour les délices (2) & les amours du peuple Romain L. Antonius ; pour les deux Tribuns déſignez l'un Tullus Hoſtilius qui de ſon autorité propre, inſcrivit ſon nom ſur la porte de la Ville, & ne pouvant trahir ſon General l'abandonna ; l'autre déſigné eſt un je ne ſçai quel Viſcius (3) que l'on dit être vigoureux ſoldat ; mais que ceux de Pezaro (4) nous donnent néanmoins comme un ſage & prudent baigneur.

XXVII. Viennent après les Tribunitiens, entr'autre T. Plancus qui n'auroit jamais mis le feu au Sénat, s'il avoit fort aimé les Sénateurs, & qui depuis qu'il eût été condamné pour ce crime, rentra par les armes dans Rome d'où il étoit ſorti par

(1) *Ses Eſclaves.* J'ai ſuivi quelques Manuſcripts qui préferent *ſervis ſuis* à *ſervis publicis.*

(2) *Les delices.* On voit que c'eſt une ironie.

(3) *Tullus Viſceus.* Ces deux Tribuns ſont peu connus. Le premier devint Conſul avec Auguſte après le Triumvirat, on ne ſçait rien de Viſcius.

(4) *Pezaro.* Ville du Picenum.

les Loix. Mais cela lui eſt commun ave. pluſieurs de ſes ſemblables ; cependant ce que l'on a coutume de dire en forme de proverbe touchant ce Plancus, qu'il ne peut mourir qu'aprés qu'on lui aura rompu (1) les jambes, ſe verifie, car on les lui a rompuës & il vit encore ; c'eſt, dit-on, avec l'agrément d'Aquila (2) qui agréoit beaucoup d'autres choſes. Il y a auſſi parmi eux un Decius (3) deſcendant je penſe des anciens Decius : ainſi par le bienfait de Ceſar la memoire des Decius après un grand intervalle s'eſt renouvellée.

(1) *On lui aura rompu les jambes.* Je n'ai pû trouver l'origine ni l'aplication de cette façon de parler proverbiale, peut-être que comme on donnoit la torture à certains criminels avant que de les mettre à mort cela ſignifie qu'il devoit mourir par le ſuplice pour ſes crimes, car dans le genre de tortures que faiſoient donner les Romains, les jambes étoient fracaſſées, ou pour l'entendre plus ſimplement, *quand on l'aura bien battu*, car *rompre les jambes*, vouloit dire proverbialement *faire du mal.*

(2) Pour cet Aquila dont on parle à cette occaſion, c'étoit un Tribun du peuple, qui lors que Ceſar triomphoit dans ſon Char ne ſe leva ni ne le ſalua. Ceſar pendant pluſieurs jours enſuite pour ſe divertir n'accordoit point de graces qu'il n'ajoûtât, *ſi Aquila le trouve bon.* Il fut l'un des conjurez avec Brutus & Caſſius, & périt à la bataille de Modene.

(3) *Decius.* Grand ami d'Antoine, il fut fait priſonnier par Auguſte a la bataille de Modene.

Comment pourrois-je oublier Saxa Decidius, (1) amené des pays les plus éloignez afin que nous vissions Tribun du peuple un homme que nous n'avions jamais vû Citoyen.

XXVIII. On voit encore un autre Salerna, (2) mais ils ont entre eux tant de conformité de nom, que je les confonds dans leurs prénoms : il ne faut pas non plus passer Exitius fils de Philadelphus, de peur que si je ne disois rien d'un jeune homme aussi distingué, je ne parusse jaloux d'Antoine. Nous avons de plus un Asinius Sénateur d'inclination, & qui s'est lui-même élû. Après la mort de Cesar il trouva le Sénat ouvert, il changea (3) de chaussure & devint tout à coup Pere Conscript.

Je ne connois point Sex-Albadius, cependant je n'ai trouvé personne assez medisant pour ne pas convenir qu'il ne fut digne du Sénat d'Antoine. Je me doute

(1) *Saxa Decidius.* Ayant été envoyé en Syrie par Antoine avec huit Légions contre M. Brutus & Cassius, après que son armée eut été défaite par les Parthes, il se tua lui-même.

(2) *Un autre Salerna.* Il dit un autre pour le distinguer de celui qui avoit fait l'Histoire de la guerre Punique.

(3) *Changea de chaussure.* Les souliers des Sénateurs avoient des cordons, comme aussi ceux de tous les Patriciens, ceux des autres n'en avoient point.

bien que j'en aurai paſſé quelques-uns, mais je n'ai pû me taire ſur ceux qui ſe ſont preſentez. Antoine ſoutenu d'un tel Sénat mépriſe celui de Pompée, où nous nous ſommes vûs douze Conſulaires, & s'ils étoient tous en vie, la guerre preſente n'eût jamais été. L'audace eut ſuccombé ſous la puiſſance; mais on peut juger qu'elle aſſiſtance on auroit tiré des autres, puiſque, moi ſeul reſté de tous, j'ai pû vaincre & dompter avec votre ſecours l'inſolence de ce Corſaire triomphant.

XXIX. Si la fortune ennemie ne venoit pas de nous enlever Ser. Sulpitius, & un peu auparavant ſon Collegue Marcellus, Quels hommes! Quels Citoyens! Si nous tenions encore ces deux Conſuls entierement dévoüez à la République & chaſſez enſemble de l'Italie L. Afranius, ce grand Capitaine, P. Lentulus ce Romain ſi diſtingué par toutes ſortes de raiſons & par ſon zele à me rappeller de mon exil. Si nous avions Bibulus dont la fermeté fut toujours recommandable à la République, L. Domitius ce Citoyen ſi fameux, Appius Claudius auſſi celebre par ſes mœurs que par ſa naiſſance, P. Scipion cet homme admirable & ſi ſemblable à tous ſes ancêtres: certes avec de tels Conſulaires le Sénat de Pompée ne ſeroit pas à mépriſer. Lequel a donc été plus juſte &plus avanta-

geux pour la République ou de la vie de Pompée, ou de la vie d'Antoine, l'encheriſſeur des biens de Pompée.

XXX. Que dire des Prétoriens dont Caton eſt le premier, & ne l'eſt pas moins par ſa vertu. Que dirai-je des autres Romains illuſtres, vous les connoiſſez tous? Je crains plus de vous paroître ennuyeux en les nommant, qu'ingrat en les suprimant. Quels ont été les Edilitiens, les Tribunitiens, les Queſtoriens? Que dirois-je de plus du caractere & de la dignité dont l'on a toujours vû le plus grand nombre des Sénateurs, ceux qui ne ſe ſont point rendus dans un Camp comme celui d'Antoine, ont eu beſoin de bonnes excuſes.

Ecoutez maintenant le reſte de la Lettre, *vous avez eu pour Chef Ciceron vaincu.* Je m'entens appeller Chef d'autant plus volontiers, qu'aſſurément il le dit bien malgré lui. Pour ce qui eſt d'avoir été vaincu, je me ſoucie peu de ne pouvoir ni être vaincu ni vaincre ſans la République. *Vous garniſſez d'armes la Macedoine*, & de plus nous l'avons arraché même à votre frere qui ne vous le cede en rien. *Vous avez confié l'Affrique à Varus deux fois fait priſonnier.* Il croit ici diſputer avec ſon frere Caïus, ne ſentez vous pas que toute la terre s'ouvre & ſe prête à la cauſe que nous défendons, & qu'hors de vos retranchemens,

vous n'avez pas un endroit où poser le pied ?

XXXI. *Vous avez souffert que Casca fut Tribun du peuple, & qu'il en fit les fonctions.* Quoy, pour éloigner de la République Marullus & Cesetius, n'avons nous pas acquis un homme avec qui, ni ce qui s'est fait, ni rien de semblable, ne pourra plus arriver ? *Vous avez ôté les revenus que Cesar avoit donnez aux Luperques.* Il ose encore faire mention des Luperques, & n'a point d'horreur au souvenir de ce jour, où noyé dans le vin, & parfumé d'essence, il couroit tout nud exhortant à la servitude le peuple Romain qui gemissoit *Vous avez enlevé des Colonies de Veterans engagées par des Loix & par des Decrets du Sénat.* Les avons nous enlevées ou plûtôt ne les avons nous pas confirmées par une Loy renduë dans les Comices de Centuries ? Prenez garde que vous même vous n'ayez causé la perte des Veterans déja perdus de réputation, & que vous ne les ayez conduit en un lieu d'où ils comprennent bien qu'ils ne sortiront jamais.

XXXII. *Vous promettez aux Marseillois de leur rendre les droits de la guerre que l'on leur avoit ôtez.* Je ne conteste point sur les droits de la guerre, il est plus facile que necessaire d'en disputer, remarquez cependant PERES CONSCRIPTS, combien Antoine

doit être naturellement ennemi de la Patrie pour haïr si fortement une Ville qu'il sçait avoir été toujours attachée à la République. *Ne sçavez vous pas que par la Loy d'Hirtius personne du parti de Pompée, s'il y en a de vivant, ne peut être pourvû d'aucunes Charges.* Pourquoi je vous prie faire aujourd'hui mention de la Loi d'Hirtius, dont je suis persuadé que celui qui l'a faite ne se répent pas moins que ceux contre lesquels il l'établissoit. Selon mon avis, il ne faut point donner à cet Acte le nom de Loi, & si c'en est une, nous ne la devons point regarder comme une Loy d'Hirtius.

Vous avez fourni du secours à Brutus avec l'argent d'Apuleïus. (1) Que seroit-ce si la République avoit armé de ses propres Troupes ce grand homme. Quel homme de bien s'en repentiroit ? car il n'auroit pû nourrir une armée sans argent, ni surprendre votre frere sans armée.

XXXIII. *Vous avez approuvé que l'on ait tranché la tête à Poétus & à Menedemus, les hôtes de Cesar, & qu'il avoit favorisez du titre de Citoyen Romain.* Nous n'aprouvons point ce que nous n'avons jamais entendu dire. Dans les agitations presentes de la Répu-

(1) *Apuleius.* Il étoit Tribun du peuple sous le Consulat d'Hirtius & de Pansa, de plus, grand ami de Ciceron, & fournit des Troupes à Brutus.

blique

blique nous étions bien en état de penſer à deux petits Grecs auſſi vicieux que ceux là. *Vous avez negligé Theopompe, chaſſé tout nud par Trebonius, & contraint de s'enfuïr à Alexandrie.* Voilà un grand crime pour le Sénat, nous avons negligé Theopompe, ce grand homme, qui dans quelque endroit de la terre qu'il ſoit, n'intereſſe perſonne à ſçavoir ce qu'il fait, ni s'il eſt vivant ou s'il eſt mort. *Vous voyez Ser. Galba dans l'armée avec ſon même poignard.* Je ne vous répons rien ſur Galba, c'eſt un Citoyen vaillant & fidele, il ſe montrera volontiers à vous, & ſon poignard & lui vous répondront. *Vous vous êtes attiré mes ſoldats & les Veterans, ſous prétexte de perdre ceux qui avoient aſſaſſiné Ceſar, & vous les avez engagez ſans qu'ils le cruſſent, à s'armer contre leur Queſteur, leur General & leurs compagnons.* Sans doute nous leur avons porté des paroles, & nous les avons trompez.

La Légion de Mars, la quatriéme, les Veterans ignoroient ce qui ſe paſſoit, il ne recherchoient point l'autorité du Sénat & la liberté du peuple Romain; ils vouloient venger la mort de Ceſar que tous le monde croyoit avoir été fatale, & ils vouloient apparemment que vous fuſſiez dans une heureuſe & floriſſante ſituation.

XXXIV. O que vous êtes miſerable! & d'autant plus que vous ne ſentez pas vo-

tre misere ; mais écoutez le plus grand crime. *Enfin que n'avez vous pas approuvé, que n'avez-vous pas fait, que ne feroit-il pas s'il revenoit au monde ?* Et qui donc ? je m'attendois qu'il alloit citer quelque exemple d'un scelerat, *Pompée lui-même.* O quelle honte pour nous qui prétendons imiter Pompée ; *ou son fils s'il peut rentrer dans sa maison !* Il le pourra ; croyez-moi, car avant peu de jours il y entrera, & dans les jardins de son pere. *Enfin vous niez que l'on puisse faire la paix, si je ne délivre Brutus & si je ne lui fournis des vivres.* Les autres disent que vous ne le ferez pas. Pour moi, je dis que quand même vous le feriez, je ne croi pas que Rome pût faire la paix avec vous. *Quoi ! ce que vous faites plaît-il aux Veterans qui n'ont encore rien fait qui les deshonnore ?* Je ne vois rien pour eux de plus honnorable que de commencer par attaquer un General qu'ils ont unanimement abandonné de si bon cœur.

XXXV. *Vous les avez vendus à des complaisances & à des promesses empoisonnéees.* Assurément ils ont été débauchez & corrompus quand on leur a persuadé qu'il falloit par une guerre juste repousser une cruel ennemi. *Mais vous donnez secours à des soldats enfermez, & je ne tarderai point à les délivrer & à les laisser aller où vous voudrez ; pourvû néanmoins qu'ils laissent perir celui qui l'a merité.*

Qu'il y a de douceut dans ce langage, c'est par la generosité d'Antoine que ces Soldats ont abandonné leur General, & c'est la frayeur qui les a fait se rendre à l'ennemi; s'ils ne l'avoient pas soutenu, Dolabella n'eût pas rendu les devoirs funebres à son Commandant (1) avant qu'Antoine les rendit à son Collegue.

XXXVI. *Vous écrivez que dans le Sénat on a parlé d'un accord, & qu'il y a cinq Députez Consulaires, il est difficile de croire que ceux qui m'ont jetté dans le précipice, lorsque je proposois des conditions très-raisonnables, & que je pensois même à me relâcher encore de quelque chose, ayent dessein de rien faire humainement & moderément; il n'y a d'ailleurs guere de vraysemblance qu'après avoir regardé Dolabella comme ennemi pour une action si juste, les mêmes personnes nous épargnent quand nous avons les mêmes sentimens.* Vous paroît-il que ce soit peu de chose de le voir confesser une association de crimes avec Dolabella? Ne voyez vous pas que tous ces forfaits coulent de la même source? Enfin il avoue lui-même, & sans doute assez adroitement, que ceux qui condamnent Dolabella pour une bonne action, (car Antoine le croit

(1) *Son Commandant.* Dolabella servit sous Cesar à la bataille de Pharsale. On sçait comment il se conduisit sur la Place publique de Rome après la mort de Cesar.

ainsi) ne peuvent l'épargner, lui qui a les mêmes sentimens.

XXXVII. Que ferez vous à un homme qui confie à des Lettres & à la posterité, qu'il est tellement d'accord avec Dolabella qu'il auroit fait mourir dans les tourmens Trébonius, & même Brutus & Cassius s'il pouvoit, & qu'il nous livreroit tous aux mêmes suplices ? Certes il faut conserver un tel Citoyen avec l'alliance la plus legitime & la plus sainte. Il se plaint aussi qu'on a rejetté ses propositions, justes sans doute & modestes, afin qu'il eut la Gaule Transalpine toûjours disposée à renouveller la guerre, & qu'il y tint cette Province toute préparée, afin que ses Soldats Gladiateurs fussent établis Juges dans une troisiéme Classe; c'est-à-dire afin que le crime eut un azile chez la plus infâme canaille de la République, afin que l'on ratifiât les Actes d'un homme qui n'a laissé nulles traces de son Consulat : car il avoit égard à son frere Lucius qui avoit été le plus équitable arpenteur des Terres particulieres & publiques, assisté de Nucula & de Lento.

XXXVIII. *C'est pourquoi vous-même examinez s'il est plus agréable & plus avantageux aux Parties interessées de poursuivre la vengeance de la mort de Trébonius que de celle de Cesar. S'il est plus raisonnable que nous conspirions en-*

semble à faire plus facilement revivre le parti de Pompée, tant de fois exterminé ou que nous nous unissions pour ne point devenir la fable de nos ennemis. S'il étoit bien exterminé ce parti, jamais il ne se releveroit. Plût au Ciel que ce fut votre sort & celui des vôtres, *s'il est plus agréable*, dit-il, il s'agit bien dans cette guerre du plus agréable & du plus utile aux deux partis.

XXXIX. On appelle deux partis, pauvre frenetique, des divisions qui se forment ou sur la place publique, ou dans le Sénat. Vous avez entrepris contre l'Etat une guerre cruelle; vous attaquez Modene, vous assiegez un Consul désigné: Les deux Consuls vous font la guerre, & Cesar le Proprêteur avec eux, toute l'Italie est armée contre vous; vous aimez mieux appeller cela deux partis qu'une révolte contre le peuple Romain. *Vengerons nous plûtôt la mort de Trébonius que celle de Cesar.* Nous avons assez vengé celle de Trébonius, en déclarant ennemi Dolabella. Le silence & l'oubli justifient assez la mort de Cesar; mais voyez quels sont ses desseins, car il croit que la mort de Cesar doit être vengée, il présente la mort non-seulement à ceux qui sont les auteurs de cette execution, mais à ceux aussi qui ne s'en sont pas affligez.

XL. *Ils en profiteront*, dit-il, *lequel des*

deux partis qui ſoit vaincu : la fortune jusqu'à preſent a détourné ce ſpectacle afin que Ciceron ce maître Gladiateur ne vit pas deux armées d'un même corps ſe battre l'une contre l'autre, lui qui juſqu'à preſent eſt aſſez heureux pour vous avoir ſéduit par les mêmes charmes qu'il ſe glorifie d'avoir employez pour ſéduire Ceſar. Il continuë à m'outrager, comme ſi ce qui s'eſt paſſé lui avoit heureuſement réüſſi ; mais je le livrerai veritablement flétri de Notes infamantes au ſouvenir éternel de la poſterité. Moi Gladiateur, & certes je ne le ſuis pas trop imprudemment, puiſque je veux que les plus méchans ſoient égorgez, & que les meilleurs ayent la victoire, *lequel des deux partis ſuccombe*, dit-il, *nous en profiterons.*

XLI. O l'excellent profit par lequel, ſi vous êtes vainqueur (& daignent les Dieux détourner un tel préſage) la mort ſera heureuſe pour ceux qui ſortiront de la vie ſans être tourmentez ! Il dit qu'Hirtius & Ceſar ont été ſéduits par mes loüanges, je vous prie quelles loüanges ai-je donc attribuées à Hirtius ? car à Ceſar on lui en doit des plus éclatantes. Vous oſez dire que j'ai trompé le défunt Ceſar, c'eſt bien vous qui l'avez tué le jour même des Lupercales. Pourquoi, le plus ingrat des hommes, avez-vous abandonné ſon Sacerdoce? Mais voyez maintenant la ſolidité mer-

veilleuse & la fermeté de ce grand personnage.

XLII. *Je suis inébranlable à ne point souffrir ni les outrages que l'on me fait, ni ceux que l'on fait aux miens, à ne point abandonner le party que Pompée avoit en haine, à ne point endurer que les Veterans quittent leurs postes, ni que l'on mene personne au suplice, à ne point violer la foy que j'ay jurée à Dolabella.* Je suprime le reste ; la foy jurée à Dolabella, à cet homme si religieux, notre homme vertueux ne la peut violer ; mais quelle foy ? Est-ce le serment de tuer tous les gens de bien, de partager Rome & toute l'Italie, de donner à ses satellites toutes les Provinces au pillage ? Car quelle autre foy pouvoient se jurer entre eux deux infâmes Parricides comme Antoine & Dolabella.

XLIII. *Ni violer l'alliance avec Lepidus le plus vertueux de tous les hommes,* vous, en liaison avec Lepidus ni avec tout autre Citoyen, je ne dis pas vertueux comme il est ; mais avec un seul homme sensé ? Vous faites tout ce qu'il faudroit pour faire passer Lepidus pour un impie, ou pour un fou. Vous n'y réüssirez pas, quoiqu'il fut difficile de répondre de personne, j'espererai toujours bien de Lepidus tant que j'en aurai le pouvoir, & je n'en craindrai jamais rien. Lepidus a voulu vous ramener à la raison, & non pas entretenir vo-

tre extravagance : vous ne vous arrêtez pas aux gens de bien ordinaires, vous cherchez ce qu'il y a de plus excellent entre eux, & votre pieté ſublime vous fait même introduire un nouveau (1) terme inconnu dans la Langue Latine.

XLIV. *Ni trahir Plancus* (2) *qui prend part à tous mes deſſeins*. Plancus y prend part, lui dont la vertu ſuperieure & recommandable, donne tant de luſtre à la République. Vous croyez ſans doute qu'il va venir à votre ſecours avec les plus vaillantes Légions, avec une nombreuſe Cavalerie & toute l'Infanterie des Gaulois. Si la République ne vous punit avant qu'il arrive; il aura le commandement de cette guerre, les premiers ſecours ſont les plus utiles à l'Etat ; mais les derniers lui ſont les plus agréables.

XLV. Mais le voici qui rentre en lui-même, & ſur la fin il commence à philoſopher. *Si les Dieux immortels, comme je l'eſpere, m'aſſiſtent dans les juſtes deſſeins qui me*

(1) *Un nouveau terme.* Ciceron blâme le terme de *Piiſſimus* comme peu latin Il fut employé pourtant par la ſuite par Quinte-Curſe.

(2) *Plancus.* Il ne faut pas confondre dans cette affaire les deux Plancus. Le premier étoit le Tribunitien qui avoit mis le feu à la Salle du Sénat à la mort de Clodius & le grand ami d'Antoine. L'autre étoit le Conſul déſigné avec Decimus Brutus.

conduisent, je vivray volontiers; mais si je dois attendre un autre sort, je préviendray la joye de vos suplices: car puisque les Partisans de Pompée ont tant d'insolence, tout vaincus qu'ils sont, faites plûtôt vous-même l'experience de ce qu'ils feront après la victoire. Il vous est permis de prévenir notre joye, car vous n'avez pas à soûtenir seulement la guerre contre les Partisans de Pompée; mais contre toute la République. Vous êtes haï & des Dieux & des hommes, & des grands & des mediocres, & des petits, & des Citoyens & des étrangers, & des maris & des femmes, & des enfans & des esclaves. Une fausse nouvelle nous l'aprit il n'y a pas long-tems; nous l'aprendrons au premier jour par une vraye; si vous réflechissez à ce que je vous dis, vous en mourrez plus tranquillement & avec plus de consolation.

XLVI. *Enfin toute la force de mon esprit a pour objet de pouvoir suporter les outrages que l'on fait à nos amis, s'ils veulent oublier eux-mêmes qu'ils en ont fait d'autres, ou qu'ils soient disposez à venger avec moi la mort de Cesar.* Après que par cette Lettre les sentimens d'Antoine nous sont connus, croyez vous que les Consuls Hirtius & Pansa soient en doute s'ils passeront du côté d'Antoine, s'ils assiegeront Brutus & s'ils voudront attaquer Modene? Quai-je affaire de par-

ler d'Hirtius & de Pansa ? le jeune Cesar, avec sa rare vertu, pourra-t-il s'empêcher de venger par le sang de Brutus la mort de son pere ? Tout ce qu'à donc fait la lecture de cette Lettre, c'est qu'ils approcheront encore plus près des retranchemens d'Antoine, & voila comment le jeune Cesar par un plus grand bienfait des Dieux immortels est né pour la République, puisqu'il n'a jamais été détourné par nulle idée de la pieté paternelle, & qu'il a toujours compris que cette pieté consiste dans le zele pour le salut de la Patrie.

XLVII. Que s'il y auroit à disputer sur les differens partis dont le nom est entierement éteint, Antoine & Ventidius soutiendroient-ils mieux les interêts de feu Cesar que son fils ; toute sa pieté le feroit souvenir de son pere avant tout autre, & d'ailleurs le soutiendroient-ils mieux qu'Hirtius & Pansa, qui chacun de leur côté défendoient Cesar comme deux bastions, lorsque cela s'appelloit veritablement un parti. Mais quels sont aujourd'hui ces partis? Les uns tiennent pour l'autorité du Sénat, pour la liberté du peuple Romain, pour le salut de la République : les autres pour le massacre des gens de bien & pour le pillage de Rome & de toute l'Italie, venons enfin à la conclusion de sa Lettre.

Je ne croi pas qu'il vienne des Députez, (il me connoit bien) *du côté que vient la guerre*, surtout après avoir proposé Dolabella pour exemple, le droit des Députez sera sans doute plus sacré que celui des Consuls, contre lesquels il a pris les armes, que celui de Cesar, quoiqu'il soit le prêtre de son pere, que celui du Consul désigné qu'il attaque, que celui de Modene qu'il assiege, que celui de la Patrie qu'il menace du fer & du feu.

XLVIII. *Quand ils seront arrivez je verray ce qu'ils demandent*, Que n'allez vous donc vers cette peste publique vous offrir aux tourmens, qui pourroit aller vers vous, que des gens semblables à Ventidius ? Nous avons envoyez des hommes distinguez par leur merite pour éteindre le feu qui s'allumoit ; vous les avez rejettez : maintenant que les flammes embrasent tout, vous enverrions-nous encore quelqu'un dans le tems que vous ne vous êtes pas laissé la moindre ouverture, non-seulement à la paix, mais même à vous rendre à discretion. Je n'ai pas fait, PERES CONSCRIPTS, la lecture de cette Lettre comme si je l'en croyois digne ; mais afin que par son propre aveu vous vissiez tous ses Parricides avec évidence.

XLIX. Si Lepidus, orné comme il est de tous les dons de la fortune & de la vertu

voyoit cette Lettre, voudroit-il ou croiroit-il que la paix ſe pût faire avec un tel homme? *Que plûtôt* (1) *les ondes & les flammes*, comme dit je ne ſçai quel Poete; que plûtôt enfin tous les malheurs nous environnent, que jamais la République avec les Antoines, ou les Antoines avec la République ſe reconcilient. Voilà ce qu'il y a de ſurprenant & de monſtreux dans l'état de la République, il vaudroit mieux que Rome changeât de place, & ſe tranſportât, s'il étoit poſſible en d'autres Regions, où l'on n'entendit ni le nom ni les actions des Antoines, que de les voir dans l'enceinte de ces murs après que la valeur de Ceſar les en a bannis, & que celle de Brutus les arrête. Rien n'eſt plus à ſouhaiter que la victoire, mais ce qui l'eſt davantage après, c'eſt de penſer qu'il n'y a point d'accident qu'on ne doive ſouffrir pour l'honneur & pour la liberté de la patrie. Il n'y a point une troiſiéme reſſource de reſte, & le dernier de tous les malheurs c'eſt de s'engager par amour de la vie dans ce qu'il y a de plus honteux.

L. Les choſes étant ainſi, j'opine com-

(1) *Plûtôt les ondes & les flammes.* C'eſt une façon de parler proverbiale tirée d'un Poëte, & dont on ſe ſervoit communément. Auguſte s'en ſervit dans la ſuite pour proteſter que ſa fille Julie ne rentreroit pas dans Rome.

me Servilius touchant la Lettre & l'Ordonnance de l'illuſtre Lepidus, & j'eſtime de plus que Pompée fils de Cneïus, en conſideration de l'attachement & de l'amour que ſon pere & ſes ancêtres ont eu pour la République, a fait par ſa valeur hereditaire, par ſon habileté, par ſon zele ce qu'il a promis au Sénat & au peuple Romain qu'il feroit avec ceux qui l'accompagnoient, que ſa conduite leur étoit très-agréable, & lui attiroit beaucoup d'honneur & de dignité. Cela peut s'ajouter au preſent Decret, ou s'en ſeparer & demeurer inſcrit à part afin qu'il paroiſſe que l'on a fait l'éloge de Pompée par une Ordonnance particuliere.



CINQUANTE-NEUVIE'ME ORAISON

QUATORZIE'ME PHILIPPIQUE.

CONTRE MARC-ANTOINE.

L'An de Rome 709. L'An de Ciceron 63.

SOMMAIRE.

Les Lettres des Consuls étant apportées à Rome aprés la bataille de Modene, où Antoine avoit été défait, & la lecture en ayant été faite par le Prèteur M. Cornutus, lequel en l'absence des Consuls avoit assemblé le Sénat selon l'ancienne coutume: Il ouvrit la déliberation. On ne sçait pas trop bien le sentiment de ceux qui opinerent avant Ciceron; Cependant l'un d'eux dit qu'il falloit dèposer l'habillement militaire & reprendre la robe, en rendant action de graces au nom de Cesar & des deux Consuls. Ciceron opina qu'il ne falloit changer d'habillement qu'après la

délivrance de D. Brutus puisqu'on l'avoit pris à son occasion ; qu'il regardoit Antoine & ses Adherans comme ennemis ; qu'il falloit décerner aux trois Generaux cinquante jours d'actions de graces en leur nom, & d'amples récompenses à toutes les troupes.

I. COmme j'apprends, PERES CONSCRIPTS, par les Lettres dont on a fait la lecture, que l'armée de nos scélerats ennemis est battuë & mise en déroute ; si j'apprenois en même tems ce que nous souhaitons tous avec ardeur, & ce que nous regardons comme la suite de cette journée victorieuse, que Brutus est sorti de Modene ; j'estimerois sans hésiter, qu'ayant pris l'habillement militaire à cause du péril qui le menaçoit, nous devrions, après sa délivrance reprendre la robe de Sénateur. Mais avant que cette nouvelle attenduë dans Rome avec impatience, vous soit apportée, nous avons assez de quoi nous réjoüir, après une si importante & si fameuse bataille. Differons dono à nous revêrir de l'habillement Magistral, jusqu'à la consommation de la victoire, je veux dire jusqu'à la délivrance de Brutus.

II. Quel (1) eſt cet avis de vouloir que dès aujourd'hui nous quittions nos habits guerriers pour les reprendre peut-être demain ? Quand nous nous ſerons une fois revêtus a la maniere qui nous plaît ſi fort, faiſons en ſorte de ne plus jamais dépoüiller ce vêtement que nous ſouhaitons ; car il eſt honteux & il ſeroit même déſagréable aux Dieux immortels de ſortir de leurs Temples où nous ſerions entrez en robe de Magiſtrats pour nous aller habiller en gens de guerre.

III. J'en remarque ici quelques-uns, PERES CONSCRIPTS, qui ſont favorables à ce ſentiment, & je comprends dans quelle idée, & dans quel deſſein. Comme ils voyent approcher ce jour ſi glorieux à Brutus où nous réprendrons la robe Sénatoriale, à cauſe de ſa liberté recouvrée ; ils voudroient bien lui enlever cet honneur, afin que dans les ſiecles à venir, il ne parût pas que pour le péril & pour le ſalut d'un ſeul homme, le peuple Romain eût pris & quitté l'habillement de guerre & de paix. Ecartez cette raiſon, & vous ne trouverez nul fondement a cet avis. Pour vous, PERES CONSCRIPTS, conſervez votre autorité, demeurez

[1] *Quel eſt cet avis?* On ne ſçait point le nom de celui qui ouvrit cet avis, ni de ceux qui le ſuivirent & opinerent avant Ciceron.

meurez fermes dans cette opinion, retenez dans votre mémoire ce que vous avez montré ſouvent, que la déciſion importante de toute cette guerre eſt fondée ſur la vie d'un ſeul homme très-intrépide & très-ſuperieur.

IV. C'eſt pour délivrer Brutus que l'on a envoyé des députez qui ſont les premiers Citoyens de Rome, déclarer à ce parricide qu'il ait à s'éloigner de Modene. C'eſt pour la conſervation de ce même Brutus que le Conſul Hirtius, choiſi par le ſort, eſt parti de Rome pour cette guerre, & ſa valeur jointe à l'eſperance de vaincre, a fortifié la foibleſſe de ſa ſanté. Ceſar avec une armée qu'il avoit formée lui-même, après qu'il eut délivré l'Etat de ces grands fleaux publics, de crainte qu'enſuite il n'arrivât quelque choſe de funeſte, eſt auſſi parti dans le même deſſein de dégager Brutus, & par amour pour la Patrie, a ſurmonté la douleur que la nature & ſon propre ſang lui faiſoit ſentir.

V. Qu'a de plus prétendu faire Panſa par les troupes qu'il a levées, par l'argent qu'il a recueilli, par les ſages Ordonnances qu'il a renduës contre Antoine, & par ſes harangues, pour nous exhorter & pour exciter le peuple Romain à la défenſe de la liberté, ſi non déli-

vrer Brutus ? Ce peuple dans une nombreuse convocation, demande si unanimement & si haut sa délivrance, qu'il la préfere non seulement à ce qui lui seroit avantageux, mais même à ce qui lui seroit le plus nécessaire pour vivre. Nous devons esperer, PERES CONSCRIPTS, que si la chose n'est pas encore absolument faite, elle est sur le point de l'être. Mais il est à propos de confier à l'espérance & à l'évenement les suites utiles de l'entreprise, de peur que par trop d'empressement nous ne paroissions enlever aux Dieux immortels leurs bienfaits & mépriser par notre imprudence le pouvoir de lá fortune.

VI. Mais comme votre conduite déclare assez ce que vous pensez sur cette affaire, Je viens aux Lettres qui sont envoyées par les Consuls & le Proprêteur, après que j'aurai fait quelques réflexions qui concernent ces Lettres.

Les épées de nos Légions & de nos armées, PERES CONSCRIPTS, ont été teintes, ou pour mieux dire, toutes trempées de sang dans les deux combats des Consuls & dans un troisiéme, livré par Cesar. Si c'est du sang des ennemis, le zele des Soldats est courageux ; si c'est du sang des Citoyens, leur crime est énorme. Mais jusqu'à quand donc, celui qui, par ses forfaits

ſurpaſſe tous nos ennemis, n'aura-t-il point le nom d'ennemi? Voulez-vous voir vaciller les épées de nos Soldats; incertains s'ils en perceront ou l'ennemi, ou le Citoyen?

VII. Vous ordonnez des actions de graces, & l'ennemi ne ſe nomme point encore. Les Dieux recevront-ils nos remerciemens? Accepteront-ils nos victimes, après qu'une multitude de Citoyens ont été tuez? Ce ſont, dit-on, *des méchans & des audacieux*; un grand Magiſtrat les appelle ainſi, mais tels ſont les noms que l'on donne à ceux qui forment des conteſtations domeſtiques, & non pas aux ſignes affreux d'une cruelle guerre. Sans doute il s'agit ici de teſtamens ſuppoſez, de voiſins chaſſez, de pupilles trompez; car ce ſont les gens coupables de ces ſortes de fautes, qu'on a coutume d'appeller des audacieux & des méchans.

VIII. Le plus ſcélerat de tout ce qu'il y a de brigands au monde, fait ſeul une guerre implacable à quatre Conſuls. Il l'a conduit contre le Sénat & le Peuple Romain; il annonce à tout l'Univers la ruine, la déſolation, les ſupplices & les tourmens, quoiqu'il ſe précipite lui-même dans les malheurs dont il nous menace. Il déclare que l'action barbare de

Dolabella, dont les Nations les plus feroces ne pourroient ſervir d'exemple, eſt l'ouvrage de ſon conſeil, & qu'il en feroit autant dans Rome, ſi Jupiter lui-même ne l'avoit écarté de ce Temple & de nos murailles. Il l'a dit dans la calamité des Parmeſans, de ces hommes ſi ſages & ſi vertueux étroitement unis avec la puiſſance du Sénat & la dignité du Peuple Romain ; quand il en fut fait de ſi cruelles executions par Lucius Antonius, le déshonneur & le monſtre de l'humanité, la déteſtation generale de tous les hommes, & je dirois de tous les Dieux, ſi les Dieux haïſſoient ceux qu'il faut haïr. Mon eſprit ſe révolte, PERES CONSCRIPTS, & je n'oſe expoſer comment ce Lucius a traité les femmes & les enfans des Parmeſans. Les mêmes infamies où ils ſe ſont eux-mêmes abandonnez de ſi bon cœur, ils ſe réjoüiſſent d'en avoir par force ſoüillé les autres, qui ne l'ont néanmoins été que par une violence funeſte, & par ces fureurs de débauches, où la vie des Antoines eſt plongée.

IX. Eſt-il donc quelqu'un qui n'oſe appeller ennemis des gens dont il faut avoüer que les crimes ſurmontent en cruauté ceux même des Cartaginois. Dans quelle ville Annibal, après l'avoir priſe, a-t-il été ſi barbare qu'Antoine, après avoir ſurpris

Parme ? Ne le regardera-t-on point comme ennemi de cette colonie & des autres qu'il ne haït pas moins ?

X. Si donc, ſans que l'on en puiſſe douter, il eſt l'ennemi des Colonies & des villes municipales, que penſez-vous enfin de Rome, qu'il devoroit dans ſes déſirs pour raſſaſier l'indigence de ſes brigands & que Saxa ſon ſubtil & ſçavant Arpenteur, par ſes alignemens avoit déja partagée. Souvenez-vous, au nom des Dieux immortels, PERES CONSCRIPTS, de ce que ces deux derniers jours nous avons appréhendé des ennemis domeſtiques & des mauvais bruits qui ſont diſſipez. Pouvoit-on, ſans verſer des pleurs, regarder ſa femme & ſes enfans ? Pouvoit-on jetter les yeux ſur ſes maiſons, ſur ſes foyers, ſur ſes Dieux Penates ? Chacun enviſageoit ou la plus honteuſe mort, ou la fuite la plus malheureuſe ; & nous héſiterons d'appeller ennemis ceux qui nous cauſoient ces allarmes. Si quelqu'un ſçait les appeller d'un nom plus expreſſif & plus propre, j'y conſentirai de bon cœur. A peine ce nom vulgaire me ſatisfait-il, mais je ne m'en ſervirai point d'un autre plus doux.

XI. Comme donc par la lecture de ces Lettres nous ſommes obligez de décerner de très-juſtes actions de graces, &

que Servilius les a ordonnées ; j'augmenterai volontiers le nombre des jours, surtout parce que ce n'est pas pour un seul Commandant que l'on doit les décerner, mais pour trois, & ce que je ferai d'abord, ce sera de donner le nom de General à ceux dont la valeur, les conseils, & le bonheur nous ont délivrez de la servitude & de la mort qui nous menaçoient. Car depuis vingt ans en l'honneur de qui des actions de graces ont-elles été ordonnées sans que l'on ait honnoré de ce nom des gens qui avoient fait de beaucoup moindres exploits, ou n'en avoient souvent fait aucuns ; c'est pour cela que les prieres publiques n'ont pas dûës être décernées par celui qui a dit son avis avant nous, ou les honneurs accoutumez doivent être accordez du moins à ceux à qui l'on en doit de nouveaux & d'extraordinaires.

XII. Si quelqu'un des Espagnols, ou des Gaulois, ou des Thraces, avoit tué mille ou deux mille hommes, le Sénat ne lui donneroit-il pas le nom de Géneral, par un usage devenu commun ? Après donc que tant de Légions ont été deffaites, que tant d'ennemis ont été tuez : Je dis d'*ennemis* ; quoique ce ne soit pas le sentiment de quelques mal intentionnez qui sont dans Rome, ordonnerons-nous des actions de

graces en l'honneur de ſi vaillans Chefs ; ſans leur accorder le nom de Géneral d'Armée ? Avec quel éclat, avec quelle allegreſſe, avec quels applaudiſſemens doivent entrer dans ce Temple ces Liberateurs de la Patrie, puiſqu'à cauſe de ce qu'ils ont fait, le Peuple Romain avec mille tranſports de joye m'accompagnoit hier, de ma maiſon au Capitole, & m'y reconduiſit preſque en Triomphe.

XIII. Enfin, c'eſt-là, ce me ſemble, un Triomphe bien juſte & bien ſerieux pour ceux à qui la République eſt redevable de leurs ſervices, que ces témoignages rendus par le conſentement unanime des Citoyens : car ſoit qu'ils en félicitaſſent un ſeul dans la joye commune, c'étoit porter un Jugement bien avantageux ; ſoit qu'ils l'en remerciaſſent, c'étoit encore plus ; ſoit que ce fût l'un & l'autre, on ne peut rien imaginer de plus magnifique. Vous vous vantez donc vous-même, dit-on ; c'eſt en vérité malgré moi ; mais la douleur de l'outrage que l'on nous fait, contre mon ordinaire me rend orgueilleux. N'eſt-ce pas aſſez que les hommes ignorans du vrai merite, n'en marquent point de la reconnoiſſance à leurs bienfaicteurs. Faudra-t-il encore par jalouſie chercher les moyens d'accuſer ceux qui conſacrent tous leurs ſoins à la conſervation de l'Etat ?

XIV. Car vous ſçavez que ces derniers jours on a ſouvent fait courir le bruit, qu'aujourd'hui quinziéme du mois d'Août, je viendrois au Sénat avec des faiſceaux : on a, ſans doute, ſur cela pris des précautions contre quelque Gladiateur, quelque Brigand, quelque autre Catilina, non contre celui qui s'eſt efforcé d'empêcher que rien de ſemblable ne pût arriver à la République. Moi, qui dans le tems que Catilina méditoit un pareil deſſein, l'ai détourné, l'ai ruiné, l'ai renverſé, je deviendrois tout-à-coup un Catilina nouveau. Sous quels auſpices étant Augure, prendrois-je ces faiſceaux ? Juſqu'à quel tems les aurois-je ? A qui les remettrois-je ? S'eſt-il pû trouver quelqu'un d'aſſez ſcelerat pour forger un tel projet ; & quelqu'un d'aſſez inſenſé pour le croire ? D'où donc eſt venu ce ſoupçon, ou plûtôt ce bruit ?

XV. Les triſtes nouvelles, comme vous ſçavez, qui depuis trois ou quatre jours, étoient venuës de Modene, avoient enflé de joye & d'inſolence les Citoyens ſéditieux, ils ſe cantonnoient enſemble dans un endroit de cette Salle plus funeſte à leurs Troupes qu'à la République. Lorſqu'ils y déliberoient ſur les moyens de nous maſſacrer, & qu'ils ſe partageoient entr'eux les Poſtes, ou du Capitole, ou de la Tribune, ou des Portes de Rome ; ils

croyoient

croyoient qu'alors tous les Citoyens s'empresseroient de se rendre auprès de moi ; mais afin que cela m'attirât la haine, & mît ma vie en peril, ils firent courir ce bruit des faisceaux, & dirent que l'on me les devoit apporter. Or tout paroissant fait par mon ordre, les Conducteurs de l'entreprise se préparoient à fondre alors tous sur moi comme sur un Tyran, & le carnage de tous vous autres en auroit été la suite. Ce dessein se développe, PERES CONSCRIPTS, mais la source de tout cet affreux projet se découvrira dans son tems.

XVI. Ainsi P. Apuleïus Tribun du Peuple, qui depuis mon Consulat, est le témoin, le confident & l'appui de toutes mes démarches & de tous mes perils, n'a pû souffrir la peine que m'ont causée ces sortes de bruits, il en a fait un long discours au Peuple Romain, qui s'est trouvé sur cela dans un sentiment unanime. Comme l'étroite amitié qui nous lie le faisoit essaïer dans sa Harangue de détruire ce soupçon touchant les faisceaux, toute l'Assemblée déclara, tout d'une voix, que je n'avois jamais eu que des sentimens avantageux à la République. Deux ou trois heures après sa Harangue, les Courriers apporterent ces heureuses nouvelles, & le même jour ne me délivra pas seulement d'une haine bien injustement fondée, mais

m'attira du Peuple Romain de nouvelles actions de graces.

XVII. J'ai fait cette digreſſion, PERES CONSCRIPTS, non pas tant pour me juſtifier, (car je ſerois bien malheureux ſi dans votre eſprit je n'étois pas juſtifié ſans me deffendre,) que pour en avertir quelques-uns, dont les vûës ſont trop foibles & trop bornées, de ce que j'ai toûjours fait, afin qu'ils ſe perſuadaſſent que la vertu des bons Citoyens eſt plus digne d'imitation que d'envie. La République eſt un Champ vaſte, comme avoit coutume de dire ſagement Craſſus; la carriere de la gloire y eſt ouverte à tout le monde.

Plût aux Dieux que vécuſſent encore ces excellens Citoyens à qui je me reconnoiſſois inferieur, & qui néanmoins après mon Conſulat, me voyoient mettre au premier rang ſans en être jaloux. Mais dans les conjonctures preſentes où nous avons ſi peu de Conſulaires fermes & courageux, de quelle douleur me croyez-vous penetré, quand je vois les uns dans des ſentimens mal digerez, les autres dans une indifference abſoluë, les autres chancelans dans le party qu'ils ont pris, ne pas régler leur opinion ſur l'utilité de l'Etat, mais ſur leurs craintes ou leurs eſperances. Si quelquelqu'un s'inquiette & diſpute pour la prééminence, quand il n'y en doit point

avoir, il agit fort imprudemment, c'eſt faire diſputer la vertu contre les vices.

XVIII. Comme à la courſe, c'eſt le plus vîte Coureur qui l'emporte, de même parmy les gens de merite, c'eſt le plus ou moins de vertu qui donne l'avantage. Si je ne veux que le plus grand bien de la Patrie, faudra-t-il, pour vous élever au-deſſus de moi, que vous vouliez ſa deſtruction? Si vous voyez les gens vertueux ſe raſſembler en foule autour de moi, raſſemblerez-vous tous les méchans? Je ne voudrois point de ces ſortes d'honneurs: Premierement, par déférence à la République, & de plus à votre dignité; mais s'il s'agiſſoit du premier rang, qui ne fût jamais l'objet de mon ambition; que pourroit-il après tout m'arriver de plus agréable? Je ne puis être vaincu par de mauvais ſentimens; ſi je puis l'être par de bons, ce ſera très-volontiers.

XIX. Quelques-uns ſouffrent avec peine que le Peuple Romain remarque ces differences, qu'il les démêle, & qu'il en juge. Etoit-il poſſible que l'on ne jugeât de chacun ſelon ſon merite? Comme ce Peuple juge très-ſainement que le Sénat n'a jamais été plus inébranlable & plus hardi; il juge auſſi de chacun de nous; & ſurtout, quand nous opinons ici, tous s'empreſſent à s'en informer, & ſouhaitent d'apprendre ce que chaque Particu-

lier aura dit, enſorte qu'ils en portent leur Jugement ſelon le different merite qu'ils lui attribuent.

XX. Ils ſe ſouviennent qu'avant le 18. (1) de Décembre j'ouvris le premier l'Avis pour le recouvrement de la liberté; que depuis les Kalendes de Janvier juſqu'à preſent, je n'ai penſé qu'à l'Etat; que ma maiſon & mes oreilles ont été nuit & jour ouvertes aux remontrances & aux avertiſſemens de tout le monde; qu'en quelque endroit qu'il y eût des Citoyens, je les ai toûjours excitez par mes Courriers, par mes Lettres, par mes inſtances à ſecourir la Patrie; que depuis les Kalendes de Janvier, je n'ai jamais été d'avis que l'on envoyât des Députez vers Antoine; que je l'ai toujours regardé comme ennemi, que j'ai toûjours voulu la guerre, & que moi, qui ne conſeillois jamais qu'une paix ſolide, je me révoltois fortement au nom d'une paix funeſte, Malgré ceux qui vouloient Ventidius pour Tribun du Peuple. ne l'ai-je pas toûjours traité d'ennemi? Si conformément à tous ces avis que je propoſois, les Conſuls déſignez euſſent voulu les ſuivre, il y a long-tems que, par l'autorité du Sénat, les armes ſeroient tombées des Romains à tous ces Brigands.

(1) *Dix-huitiéme de Décembre.* Le Texte porte treize jours avant les Kalendes de Janvier.

XXI. Ce qui n'étoit pas permis alors, PERES CONSCRIPTS, non seulement l'est en ce tems-ci, mais est devenu nécessaire. Que ceux qui sont ennemis en effet, soient déclarez tels par nos discours, & jugez tels par nos décisions. Quand je proferois auparavant le terme de guerre ou d'ennemi, mon opinion plus d'une fois a été retranchée du nombre des autres, ce qui ne peut plus se faire en cette occasion : car suivant les Lettres des Consuls Hirtius & Pansa, & du Propréteur César, nous avons ordonné des actions de graces aux Dieux immortels. Celui qui vient d'opiner pour des Prieres publiques, a, sans le sçavoir, jugé qu'il y avoit des ennemis : car pendant une guerre Civile on n'a jamais fait un pareil Decret. Que dis-je, un Decret ? Jamais Vainqueur ne l'a demandé par ses Lettres.

XXII. Sylla Consul a fait une guerre Civile ; après avoir amené des Légions dans Rome, il en a chassé ceux qu'il a voulu, & tué ceux qu'il a pû. La guerre importante d'Octavius vint ensuite, il n'y eut aucunes actions de graces en l'honneur de Cinna vainqueur, sa victoire fut vengée par le Géneral Sylla, le Sénat ne décerna point en son nom de Prieres publiques ; votre (1) Collegue, Servilius, vous envoya-

(1) *Votre Collegue.* Servilius avoit été Consul avec Jules César, au tems de la bataille de

t-il aucune Lettre après cette malheureuſe bataille de Pharſale ? Voulut-il que vous fiſſiez votre requiſition pour des actions de graces ? Il ne le voulut pas aſſurément. Enſuite pourtant il écrivit d'Alexandrie après la deffaite de Pharnace ; mais après la journée de Pharſale, il ne triompha ſeulement pas : car cette bataille avoit enlevé des Citoyens, dont non ſeulement la vie, mais la victoire auroit pû rendre Rome libre & floriſſante.

XXIII. La même choſe étoit arrivée dans les guerres Civiles d'auparavant : car pendant que j'étois Conſul, par un Decret inoüi, & d'un nouveau genre, il fut ordonné des actions de graces en mon honneur, non pour avoir pris les armes & deffait des ennemis, mais pour avoir conſervé les Citoyens. C'eſt pourquoi, ou vous devez refuſer ces Prieres publiques à vos Géneraux qui vous les demandent après de grands ſervices rendus à l'Etat, ce qu'on n'a jamais refuſé qu'à (1) Gabinius ; ou ſi

Pharſale l'an de Rome 706. Il fut deux fois Conſul, Augure & Proconſul d'Aſie ſous Céſar.

(1) *Qu'à Gabinius.* Il en eſt parlé dans l'Oraiſon ſur les Provinces Conſulaires. C'étoit un Proconſul ſi décrié, que lorſqu'il écrivit au Sénat pour rendre compte de l'état de ſa Province, & pour demander que l'on fit aux Dieux des actions de graces en ſon nom, on ne voulut ſeulement pas ouvrir ſes Lettres.

vous ordonnez une pareille cérémonie, il est nécessaire que vous jugiez vos ennemis, ceux contre qui vous l'ordonnez.

XXIV. Ainsi ce que César pensoit en effet, je le pense & je le dis, quand j'appelle les uns Géneraux d'Armée, je juge par ce nom-là même, que ceux qui sont vaincus & qui restent encore à l'être, sont des ennemis, puisque leurs vainqueurs ont le nom de Géneraux : car comment appeller Pansa d'un autre nom, quoiqu'il ait un nom déja qui lui fait beaucoup d'honneur ? Comment appeller autrement Hirtius ? Je sçai qu'il est Consul ; mais de ces deux noms, il en a, l'un, par le bienfait du Peuple Romain, & l'autre, par sa valeur & par sa victoire. De plus, hésiterai-je à donner le nom de Géneral à César, né par la faveur des Dieux pour la République, lui qui le premier, a détourné non seulement de dessus nos têtes, mais de nos membres & de nos entrailles la déteståble cruauté d'Antoine. Que de grandes vertus, Dieux immortels, parurent en un seul jour !

XXV. Pansa fut le premier de tous à combattre Antoine, & à en venir aux mains. Digne Commandant de la Légion de Mars. Digne Légion d'un tel Commandant. S'il avoit pu retenir l'ardeur impétueuse d'une si belle Troupe, l'affaire eût été finie en un seul combat ; mais cette

Légion, vivement passionnée pour la liberté, s'étant précipitée avec trop de violence dans l'Armée ennemie, & Pansa lui-même y combattant des premiers, après avoir reçû deux blessures dangereuses, fut enlevé du combat, & sa vie fut conservée à la République. Pour moi, je le regarde, non seulement comme Géneral, mais comme le Géneral le plus illustre; puisqu'après avoir promis qu'il satisferoit à l'Empire ou par sa mort ou par la victoire, il a fait l'un: Daignent les Dieux détourner l'autre.

XXVI. Que dirai-je d'Hirtius, qui, du moment qu'il sçût que l'affaire étoit engagée, sortit de son Camp avec toute la promptitude & toute la valeur imaginable, fit marcher cette quatriéme Légion, réünie à la Légion de Mars, quand elle se sépara d'Antoine; & la septiéme, toute composée de Véterans, sur qui César avoit répandu ses graces, & qui, dans ce combat, firent bien connoître que la gloire du Sénat & du Peuple Romain leur étoit chere. Avec ces vingt Cohortes, & sans nulle Cavalerie, Hirtius portant lui-même l'Aigle de la quatriéme Légion, comme l'étendart le plus éclatrant qui pût distinguer aucun Géneral, perce dans les trois Légions & dans la Cavalerie d'Antoine, renverse, terrasse, tuë, ces barbares ennemis,

& dont notre ſang & nos jours étoient menacez, & les ſacrifie au grand Jupiter, aux Temples de tous les autres Dieux immortels, aux maiſons de Rome & à la liberté du Peuple Romain ; en ſorte que ce chef & ce Capitaine de brigands, enveloppé des ombres de la nuit, & ſaiſi d'épouvante, ſe ſauve avec un petit reſte de Soldats. O que le Soleil avant de ſe cacher fut heureux de voir tous ces cadavres de Parricides étendus par terre, & la fuite d'Antoine avec une poignée de gens.

XXVII. Quelqu'un héſitera-t-il à donner le nom de General d'Armée au jeune Ceſar ? Sa jeuneſſe, en verité, ne doit allarmer perſonne, puiſque ſa valeur eſt bien au deſſus de ſa jeuneſſe : or les bienfaits de Ceſar m'ont paru d'autant plus conſiderables, qu'on les devoit moins attendre de ſon âge ; & lorſque nous lui conferions le commandement, c'étoit lui annoncer en même tems ce que nous eſperions de ſon nom. Auſſi par ſes exploits a-t-il ratifié l'autorité de notre Decret. C'eſt ce jeune homme d'un ſi grand courage, comme nous l'écrit Hirtius avec tant de raiſon, qui n'employant qu'un petit nombre de Cohortes, a ſçû couvrir & deffendre un camp de pluſieurs Légions, & donner cet heureux combat. Ainſi par la valeur, par la

prudence, par la fortune des trois Generaux du Peuple Romain, la République en un ſeul jour s'eſt vûë conſervée en differens lieux.

XXVIII. Je décerne donc, en l'honneur des trois, cinquante jours de publiques actions de graces, & dans mon avis j'en expliquerai les raiſons par les plus magnifiques paroles dont je pourrai me ſervir ; car il eſt de notre religion & de notre fidelité de bien perſuader aux vaillans Soldats notre reconnoiſſance & notre ſouvenir. C'eſt pourquoi j'eſtime que par une Ordonnance du Sénat il faut aujourd'hui renouveller les promeſſes de ce que nous nous ſommes obligez de donner aux Legions, quand la guerre ſera finie. Car il eſt juſte que des Soldats, ſur-tout comme ceux de cette journée, ayent auſſi part à la gloire.

XXIX. Plût au Ciel, PERES CONSCRIPTS, qu'il nous fût permis de donner à tous les Citoyens les récompenſes dont nous leur ſommes redevables ; quoique nous ſoyons réſolus à fidellement exécuter nos promeſſes. Ce qui reſte, comme je l'eſpere, aux vainqueurs en qui le Sénat a mis ſa confiance qu'ils ont ſi bien remplie, dans de ſi difficiles conjonctures de l'Etat, c'eſt qu'ils ne ſoient jamais obligez de ſe repentir de leur conduite. Il eſt

facile d'en bien uſer avec ceux par qui, tacitement nous paroiſſons ſollicitez ; mais ce qu'il y a de plus beau, de plus grand & de plus propre à la ſageſſe du Sénat, c'eſt d'honnorer par un ſouvenir plein de reconnoiſſance la vertu de ceux qui ſont morts pour la Patrie.

XXX. Plût au Ciel qu'il me revînt dans l'eſprit tout ce qui ſe pourroit dire en leur honneur. Je n'oublierai pas aſſurément deux choſes qui ſe préſentent d'abord. L'une qui regarde la gloire immortelle de tant de vaillans hommes, l'autre qui peut adoucir la douleur & les regrets de leurs proches. J'eſtime donc, PERES CONSCRIPTS, qu'il faut élever un monument magnifique aux Soldats de la Légion de Mars & à ceux qui ſont morts en combattant avec eux. La République a reçû de cette Légion des ſervices inconcevables, Elle a la premiere abandonné le brigandage d'Antoine, elle s'eſt emparée d'Albe & livrée enſuite à Ceſar. La quatriéme Légion qui l'a priſe pour ſon modele, eſt parvenuë par ſon courage à la même gloire, & pleinement victorieuſe, elle n'a perſonne à regretter, mais la victoire en a fait tomber quelques-uns de la Légion de Mars. O que c'eſt mourir heureuſement, que de reſtituer à la Patrie ce que l'on doit à la nature.

XXXI. C'eſt ſelon moi, pour la Patrie que vous êtes nez, puiſque vous êtes appellez la Légion de Mars,& ce même Dieu qui donna naiſſance à Rome pour dominer ſur tous les peuples, ſemble vous avoir fait naître pour ſoutenir cette domination. La mort eſt honteuſe quand on fuït, elle eſt glorieuſe quand on eſt vainqueur. Mais Mars lui-même a coutume d'enroller ſous ſes étendards tout ce qu'il voit de vaillans hommes ſur un champ de bataille. Ainſi tous ces impies que vous avez tuez ſubiront encore aux enfers la punition de leurs parricides. Mais vous qui dans les bras de la victoire avez rendus les derniers ſoupirs, vous avez pris place & réſidence parmi tout ce qu'il y a d'Heros & de gens de bien. La vie que nous prête la nature eſt d'une bien courte durée, mais celle que nous lui rendons avec honneur ſe conſerve dans un éternel ſouvenir. S'il ne devoit durer qu'autant que notre ſéjour ici-bas, qui ſeroit aſſez inſenſé pour aſpirer au comble de la gloire par tant d'efforts, tant de travaux & tant de périls.

XXXII. Vous avez donc joüi d'un heureux ſort, braves guerriers, tant que vous avez vécu, maintenant que vous êtes une milice conſacrée, votre valeur ne pourra jamais être enſevelie ni dans

l'oubli de ceux qui vivent, ni dans le ſilence de nos deſcendans. Puiſque le Sénat & le Peuple Romain vous conſtruiſent pour ainſi dire, de leurs propres mains un monument inébranlable. Dans les guerres de Carthage, de la Gaule, de l'Italie, on a vû ſouvent de nombreuſes & de floriſſantes armées, on n'a pourtant accordé jamais de ſemblables honneurs à perſonne. Plût au Ciel que nous puſſions vous en accorder de plus grands encore, après avoir reçû de vous des ſervices encore plus grands. Vous avez écarté de Rome Antoine animé de fureur & de rage; vous l'en avez repouſſé lorſqu'il s'efforçoit d'y revenir. On élevera donc une piramide ſuperbement travaillée, où l'on gravera des caracteres qui rendront perpetuellement témoignage à votre courage héroïque. Jamais ceux qui verront ou qui apprendront ce monument de vos vertus, ne ceſſeront de vous exalter avec la reconnoiſſance qui vous eſt dûë, en échange de votre condition mortelle, vous aurez l'immortalité.'

XXXIII. Mais puiſque nous payons, PERES CONSCRIPTS, à de bons & de courageux Citoyens le monument d'honneur que nous devons à leur gloire, conſolons leurs proches. La principale conſolation pour les peres, c'eſt d'avoir mis au mon-

de de ſi grands défenſeurs de la République ; pour les enfans, c'eſt de pouvoir étudier ces exemples domeſtiques de la valeur ; pour les femmes, c'eſt de penſer que les maris dont elles ſont privées méritent mieux des éloges que des larmes ; pour les freres, c'eſt d'être dans l'eſperance de leur reſſembler autant par la nobleſſe des ſentimens que par les traits du viſage. Plût au Ciel que nos decrets & nos conſeils puſſent à tous eſſuyer leurs pleurs, ou que publiquement on pût leur faire un diſcours aſſez patétique pour diſſiper leur triſteſſe & leurs regrets, & leur perſuader bien plutôt de ſe réjoüir, de ce que les hommes, étant menacez par tant de differentes ſortes de morts, leurs proches ayent été deſtinez à la plus honnorable de toutes, ſans être abandonnez ni privez de la ſépulture, (ce que l'on ne croit pourtant pas déshonnorant pour les victimes de la Patrie,) ni renfermez & diſperſez dans des Sépulchres obſcurs, après avoir été brûlez ; mais enſevelis ſous les ouvrages de la magnificence publique, conſtruits pour être à jamais les monumens de leurs vertus.

XXXIV. Ce ſera donc pour ces parens une conſolation bien ſolide, que ſur les mêmes tombeaux, il y ſoit inſcrit le mérite de leurs ancêtres, la Religion & la

fidelité du Sénat, & la mémoire de la plus cruelle guerre, dans laquelle, si la valeur des Soldats n'eût été vraiment superieure, le nom du peuple Romain eut peri par le parricide d'Antoine. J'estime encore, PERES CONSCRIPTS, qu'après le rétablissement de la République il faudra payer aux Soldats les récompenses que nous leur avons promises, c'est-à-dire, en gratifier les vivans & les vainqueurs, quand le tems en sera venu. C'est mon sentiment que l'on donne aux peres, aux enfans, aux femmes, aux parens de ceux qui sont morts pour la Patrie, ce que nous avions promis de leur donner à eux-mêmes.

XXXV. Mais pour opiner enfin sur tous les chefs, voici quel est le résultat de mes réflexions; que puisque C. Pansa Consul & General d'armée, a commencé le combat contre les ennemis, & qu'en cette action la Légion de Mars, avec une valeur étonnante & même incroyable, a défendu la liberté Romaine, ce qu'ont fait aussi les Légions des Soldats nouvellement levez, & que le même Pansa, lorsqu'il étoit au milieu des fleches ennemies, a été blessé; que puisque Hirtius Consul & General d'armée, au moment qu'il eut appris la bataille, fit sortir de son camp ses troupes avec une prompte

& genereuse résolution, qu'il fit irruption dans l'armée d'Antoine, & des ennemis dont il défit les Legions & tua les Soldats, sans qu'il en perdît un seul.

XXXVI. Que puisque C. Cesar General d'Armée par sa prudence & sa vigilance, défendit heureusement l'entrée de son Camp, & qu'il tailla en pieces les troupes ennemies qui s'en étoient approchées; pour tous ces exploits le Sénat estimoit & jugeoit que par la valeur de ces trois Generaux, par leurs ordres, par leurs conseils, par leur sagesse, par leur fermeté, par leur grandeur d'ame, par leur fortune, le peuple Romain étoit affranchi de la plus cruelle & de la plus honteuse servitude; que par les risques qu'ils avoient couru de leur vie dans ce combat, ils avoient conconservé Rome, l'Etat, les Temples des Dieux immortels, les biens, les richesses & les enfans des Citoyens, & que pour toutes ces actions conduites prudemment heureusement, courageusement, les Consuls & les Generaux Hirtius & Pansa, l'un des deux, ou tous deux ensemble, ou P. Cornutus, Prêteur de la ville ordonne en leur absence cinquante jours d'actions de graces dans tous les Temples.

XXXVII. De plus comme les Legions ont fait paroître une valeur digne de leurs

leurs Generaux ; que le Sénat, si-tôt après le rétablissement de la République, s'acquittera très-volontiers de tout ce qu'auparavant il a promis à nos Légions & à nos Armées ; que comme la Légion de Mars a la premiere attaqué les ennemis, & s'est par consequent battuë contre un plus grand nombre, qu'elle en a tué plusieurs & fait quelques prisonniers ; que sans se rompre & se relâcher, elle s'est sacrifiée pour la patrie ; que les Soldats des autres Legions avec un courage semblable, se sont livrez à la mort pour le salut & pour la liberté du peuple Romain, c'est l'intention du Sénat, que les Consuls & les Generaux Hirtius & Pansa, tous deux ensemble, ou l'un des deux, s'ils jugent à propos, ayent soin & de faire construire & de faire placer un magnifique monument à ceux qui ont sacrifié leur vie & répandu leur sang pour la conservation, pour la liberté, pour les fortunes des Romains, pour Rome, & pour les Temples des Dieux immortels : Que les Questeurs ordonnent qu'il soit compté, distribué, payé, l'argent nécessaire à la dépense de ce monument, afin qu'il subsiste éternellement à la posterité, comme un témoignage du crime énorme des ennemis, & de la valeur de nos troupes : Et que les récom-

penſes décernées auparavant pour les Soldats qui ſont morts durant cette guerre, ſoient payées à leurs proches, à leurs enfans, à leurs femmes, & qu'il leur ſoit donné ce qu'il auroit fallu donner s'ils étoient en vie, aux Soldats dont la mort nous a fait remporter la victoire.

FIN.



TABLE

DES ORAISONS CONTENUES dans le huitiéme Volume.

ERRATA du huitiéme Volume.

PAge 176 ligne 12 *conjecture*, lisez, *conjoncture.*

Page 209 ligne 29 *sa suprême domination*, lisez, *la suprême domination.*

Page 210 ligne 14 *& le Senat*, ôtez *&*

Page 214 ligne 26 *la trente-troisiéme*, lisez, *sa trente-troisiéme.*

Page 227 ligne 19 *pénétration*, liſez *réputation*.
Page 305 ligne 30 *montre*, liſez, *mande*.
Page 313 ligne 14 *ſuperieure*, liſez, *legitime*.
Page 314 ligne 30 *lever*, liſez *diſpoſer*.
Page 331 ligne 17 *un Legion*, liſez, *une Legion*.
Page 372 ligne 3 *fuſſent*, liſez, *faſſe*.
Page 372 ligne 8 *pitié*, liſez *pieté*.

